

RAPPORT  
D'ACTIVITE  
2024  
**CDEF 31**

CDEF 31  
05 61 37 33 11  
[cdef@cdef31.org](mailto:cdef@cdef31.org)



Le rapport d'activité est un document annuel obligatoire. Il est la mémoire de l'établissement, le témoignage de son histoire. Le rapport d'activité est inscrit dans la démarche qualité car chaque année est une expérience dont il faut tenir compte pour toujours s'améliorer face à notre mission essentielle.

2024 est encore une année éprouvante mais elle est dans la continuité de nos projets. Et lorsque nous mesurons la taille du défi et l'environnement dans lequel nous œuvrons, le CDEF reste un établissement puissant dans son implication et sa force de proposition.

Nous avons fait le constat ces dernières années des difficultés nombreuses rencontrées par les établissements d'accueil d'urgence au niveau national et plus particulièrement sur le CDEF<sup>31</sup>. Nous avons évoqué les causes multifactorielles. Il semble que la protection de l'enfance soit de plus en plus prise en compte sur la scène nationale et nous espérons que cela se poursuive en 2025 et dans les années à venir avec, nous l'espérons, des mesures à venir.

2024 poursuit les travaux débutés en 2023 sur des dossiers qui vont s'étendre sur des années.

En 2024, la réflexion sur le projet architectural a démarré. Différents COPIL se sont déroulés et se poursuivent aujourd'hui. Nous travaillons sur le projet architectural et sur la manière de répondre aux besoins des enfants dans 5 ans tout en pensant à l'amélioration des conditions des enfants accueillis aujourd'hui, sans oublier l'évolution possible dans l'entre-deux. Les fondations renvoient aussi à la culture institutionnelle que nous souhaitons retrouver ou développer, garante du cadre de notre projet.

Le projet architectural est ambitieux et sa marge d'erreur doit être la plus faible possible. Ces deux paramètres demandent à chaque étape des réajustements nécessaires pour que ce futur bâtiment accueillant et sécurisant réponde à nos attentes.

L'équilibre fragile évoqué l'année dernière est toujours présent. Comment traiter les difficultés d'aujourd'hui en anticipant celles de demain ? L'institution est en perpétuel mouvement, dépendant de multiples acteurs (social, médico-social, sanitaire, PJJ...) et dont la mission dépend d'un travail partenarial. Dans ce tourbillon de difficultés, on se doit de toujours trouver la force d'y croire, de continuer à avancer et de créer.

2024 ne réinvente pas l'esprit de l'établissement. Les causes extrinsèques de nos difficultés ne nous dédouanent pas de questionner nos propres responsabilités. Nous attendons parfois impatientement des autres mais nous exigeons de nous.

2024 a été une année difficile avec des moments dramatiques qu'il ne faut pas oublier. Ils sont là pour nous rappeler que les enfants, les professionnels forment un système ancré dans le vivant. De nombreux projets sont en cours, de nombreuses collaborations ont démarré et une fluidité s'instaure avec certains partenaires.

Ce rapport d'activité est un témoignage de cette volonté, de cette force et à ce titre je remercie l'ensemble des professionnels pour leur courage parfois à toutes épreuves et pour leur volonté. Que cette envie dure car c'est ce qui fait tenir le CDEF et lui permet d'évoluer encore et toujours.

Pour permettre une vision globale, le rapport d'activité comprend une présentation de l'établissement (Partie I), les temps forts de la vie institutionnelle sur l'année écoulée (Partie II), l'activité des services éducatifs, des services de jour et des services transversaux (Partie III). Se trouvent dans ces parties des vignettes psycho-éducatives racontant le parcours d'un mineur ou d'une famille. Certains services ont choisi une situation emblématique du travail accompli en 2024. Dans la partie IV est présentée l'activité des services ressources et supports. Enfin se trouvent en annexe le compte administratif qui présente l'exécution budgétaire et comptable de l'année et le Rapport Social Unique.

Virginie JOSEPH  
Directrice



## Table des matières

PARTIE. I PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT .....	6
A. Missions et statuts .....	7
B. Les services d'accueil et d'accompagnement .....	8
C. L'équipe Direction - Encadrement.....	10
PARTIE II. VIE INSTITUTIONNELLE .....	11
A. Dynamique institutionnelle .....	12
B. Les Instances administratives .....	18
C. Partenariats et réseaux .....	19
D. Aménagements et travaux.....	21
PARTIE III. ACTIVITE DES SERVICES ET DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT .....	22
LE POLE PETITE ENFANCE .....	23
A. La Pouponnière.....	24
LE POLE ENFANCE .....	37
A. Gaïa .....	42
B. Arc en Ciel.....	45
C. Maison Robinson .....	51
LE POLE ADOLESCENCE .....	57
A. Villa Launaguet .....	65
B. Villa Saint-Alban .....	73
C. Villa Revel .....	79
D. Villa des Nobles .....	90
E. Las Tutos .....	97
DISPOSITIFS ALTERNATIFS ADOLESCENTS.....	104
Le HAVRE, Le SAM, ESCALE .....	104
A. Le HAVRE .....	111
B. Le SAM.....	116
C. ESCALE .....	125
LES DISPOSITIFS ALTERNATIFS 0 – 18 ANS .....	132
Le DAF et l'IAD .....	132
A. Le DAF.....	139
B. L'IAD.....	144
LE POLE PARENTALITE .....	150
A. Le Centre Parental .....	156
B. Le DAPE .....	167
LES SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR .....	176
A. Le relais centre parental.....	177
B. Le Jardin d'enfants.....	178
C. Le SAAJ .....	179
SERVICES TRANSVERSAUX ET UNITES DEDIEES .....	182

A. L'Equipe Mobile d'Urgence .....	183
B. Les Unités dédiées .....	187
C. Le Pôle santé .....	188
D. Le BASA.....	190
E. La maison des Psychologues.....	191
PARTIE. IV. L'ACTIVITE DES SERVICES RESSOURCES .....	194
A. La Comptabilité .....	195
B. L'accueil et la médiation .....	198
C. Le service Ressources Humaines .....	199
D. Les Services logistiques.....	200
Annexes .....	208

---

---

# **PARTIE. I PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

---

---

## A. Missions et statuts

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Haute-Garonne est un établissement d'accueil d'urgence, ouvert tous les jours de l'année, 24h sur 24h, pour permettre un hébergement et un accompagnement éducatif. Cet accompagnement donne lieu à une évaluation pluridisciplinaire de la situation du mineur et permet de travailler une orientation adaptée.

La mission du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille s'inscrit dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, compétence du Conseil Départemental. Ses missions traditionnelles consistent à Accueillir, Evaluer et Orienter.

Le CDEF<sub>31</sub> accueille des mineurs âgés de quelques jours à 18 ans et, dans son Centre Parental, des mères et/ou des pères ayant au moins un enfant de moins de 3 ans ou des femmes enceintes isolées qui ont besoin d'un étayage du lien de parentalité, ainsi que d'un soutien matériel et psychologique.

L'établissement a une mission de service public telle que le prévoient les articles L. 221-2 et L. 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- Accueil en urgence et hébergement des enfants âgés de quelques jours à 18 ans, confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Accueil des femmes enceintes (majeures ou mineures) et des mères avec enfant(s) dont un ayant moins de trois ans, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les enfants accueillis au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ont été confiés par leurs parents, le Juge des Enfants ou le Parquet des Mineurs, au service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental (Direction Enfance et Famille).

Ils ont différents statuts :

- Pupilles de l'Etat  
*Art. L. 224-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles – Art. 350 du Code Civil.*
- Enfants accueillis provisoires sur décision administrative
  - *Art. L 222-5er du Code de l'Action Sociale et des Familles.*
  - *Art L 223-2 du Code de l'action sociale et des familles*
- Enfants confiés sur décision judiciaire  
*Art. L. 224-5 3er du Code de l'Action Sociale et des Familles en application du 4° de l'Art. 375-3 et de l'Art. 375-5 du Code Civil.*

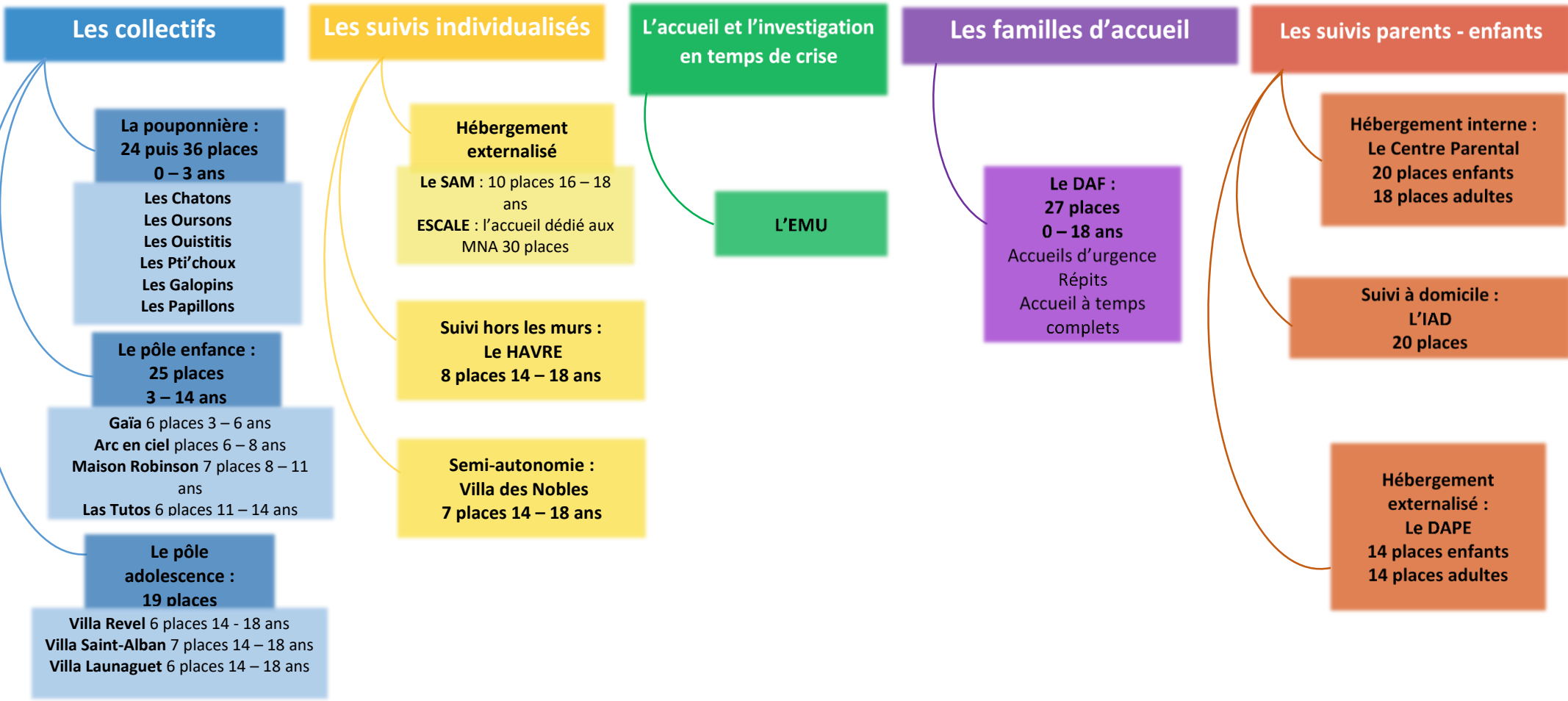
Le CDEF<sub>31</sub> est un établissement de la fonction publique hospitalière, doté de la personnalité morale.

Le Conseil d'Administration est présidé, par délégation de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par Madame VIEU Annie, Vice-présidente en charge de l'Enfance et de la Famille.

### LE PERSONNEL

Les personnes accueillies sont prises en charge par des équipes pluridisciplinaires, sous l'autorité des cadres. Outre le personnel éducatif et les auxiliaires de puériculture, majoritairement représentés, le CDEF<sub>31</sub> comprend également une équipe médicale, paramédicale, des assistantes sociales et des psychologues, des agents éducatifs de nuit, une équipe de cuisiniers, des équipes techniques et d'entretien et une équipe administrative et comptable. De plus, dans le cadre de la diversification de ses services, le CDEF<sub>31</sub> emploie également plusieurs assistants familiaux.

Au total, ce sont près de 400 agents (titulaires et contractuels) qui participent à la prise en charge des personnes accueillies.



## Les services éducatifs

Après une transformation importante et rapide en 2017, le CDEF 31 dispose d'une palette diversifiée de dispositifs d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement. Comme indiqué sur le schéma précédant cette palette est multimodale : les collectifs, les suivis individualisés, les familles d'accueil et les suivis enfants et parents et depuis septembre 2021, un dispositif d'investigations d'urgence et de crise, l'EMU (Equipe mobile d'urgence). La suractivité sur les services de petite enfance a nécessité la sanctuarisation d'une 3e unité, Maison Robinson et la création de deux unités de pouponnières en 2023. Chacune de ses modalités s'appuie sur une expertise propre.

2024 marque aussi un tournant décisif sur la question des unités dédiées, création d'une équipe pour un seul enfant. Au 31 décembre, le CDEF compte 3 unités dédiées.

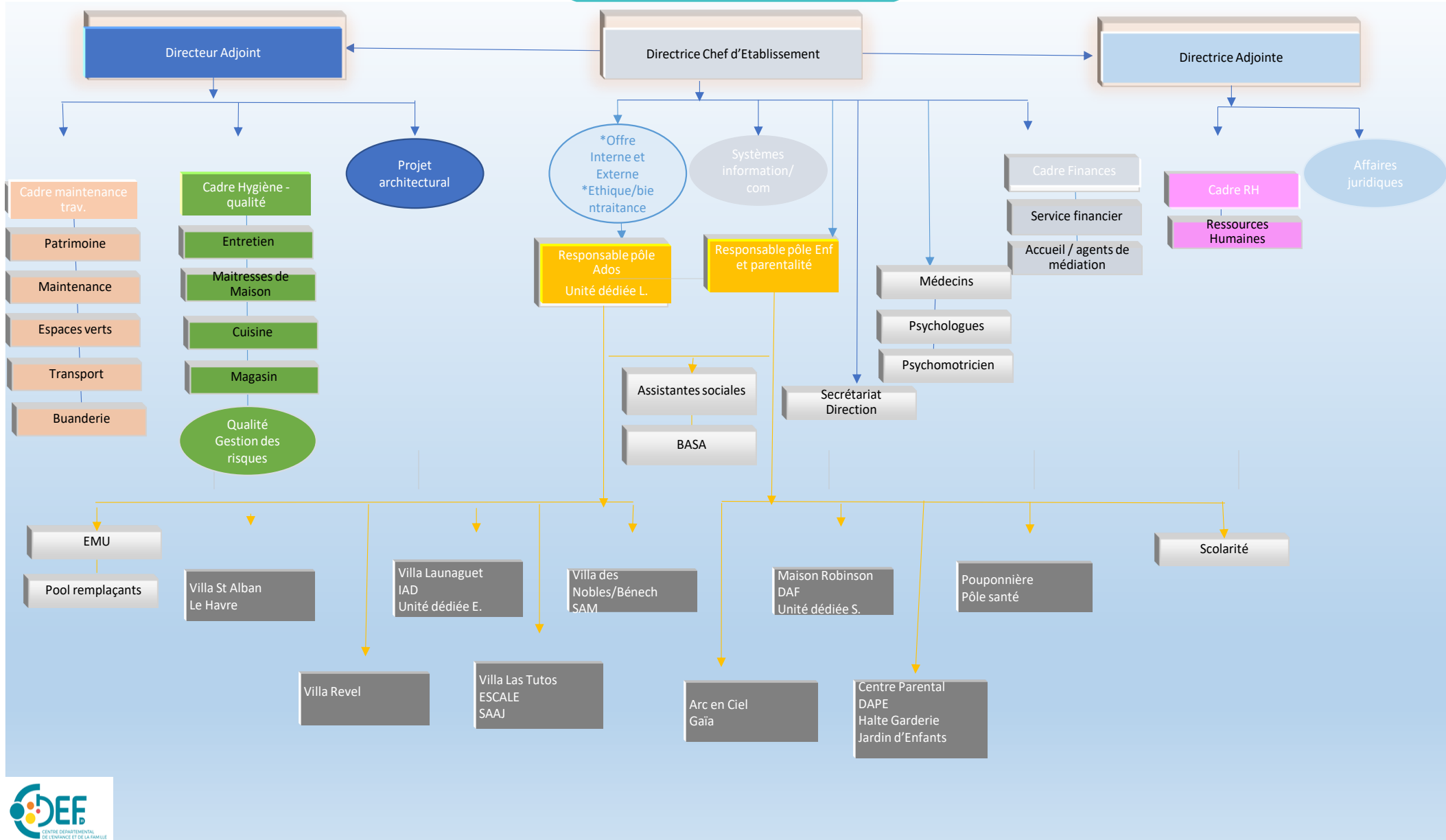
## Dispositifs Transversaux et Services Ressource

Un service d'accueil de jour pour adolescents, un pôle santé, une halte-garderie / accueil relais et un jardin d'enfants complètent les dispositifs d'accueil et d'accompagnement. Ils fonctionnent en transversalité. Par ailleurs, dans le cadre d'un conventionnement entre l'Education Nationale et le CDEF<sub>31</sub>, un enseignant est mis à disposition de l'établissement. Sa mission est de coordonner le parcours pédagogique des enfants de moins de 16 ans. La rentrée scolaire de septembre 2023 est marquée par le changement d'affectation de cet enseignant sans alternative pour l'établissement. Cela fait défaut et le CDEF est en lien étroit régulier avec le rectorat pour y remédier. Malheureusement, le CDEF n'aura pas d'enseignant mis à disposition durant la scolarité 2023/2024.

Les services administratifs et généraux contribuent pleinement à la mission de l'établissement. Au quotidien, ils contribuent à la qualité de l'accueil et la qualité de vie dans l'établissement. Ils sont des services ressources pour les dispositifs d'accueil et d'accompagnement et, à ce titre, également impactés par la diversification des modalités d'accompagnement du CDEF<sub>31</sub> et la hausse de la capacité d'accueil.

- **Le Pôle accueil et admissions**
  - Le BASA (Bureau des Admissions et du Suivi Administratif)
  - Le standard
  
- **Le Pôle ressources humaines**
  
- **Le Pôle ressources économiques**
  - Le service comptabilité
  - Le magasin
  
- **Le Pôle logistique**
  - La cuisine
  - L'entretien
  - La buanderie
  - Le transport
  
- **Le Pôle maintenance et travaux**
  - L'atelier
  - Les espaces verts
  
- **Le Secrétariat de Direction**

## C. L'équipe Direction - Encadrement



---

---

## PARTIE II. VIE INSTITUTIONNELLE

---

---

## A. Dynamique institutionnelle

Le CDEF a continué à faire face à une activité soutenue, avec des variations importantes entre les services et des difficultés récurrentes sur les orientations (A). Le budget a été fortement impacté par le contexte global de suractivité, les accueils dits complexes et l'évolution des textes de loi (B). 2024 a aussi vu la consécration de certains services soit par la reconnaissance de la mission soit par un véritable travail de reconstruction qui a porté ses fruits (C). L'objectif pour 2024 est de sortir de cet engrenage où le sentiment de faire son maximum ne nous semble pas satisfaisant en termes de qualité d'accompagnement.

### 1. Une activité soutenue avec des variations importantes entre les services et des difficultés récurrentes sur les orientations.

En 2024, 664 entrées directes ont été réalisées au CDEF contre 857 en 2023. Ci-après est indiquée la répartition des accueils selon les services. Dans les chapitres suivants est détaillée et commentée l'activité de chaque service. Si le nombre d'accueils directs diminue, le nombre de journées continue d'augmenter de manière nette :

- 84 726 journées réalisées en 2023
- 88 862 journées réalisées en 2024

S'agissant de l'année 2024, le taux d'occupation réalisé est de 97.90% contre 96.31 % en 2023.

Pouponnière : 110.69% (112% en 2023)

Internats 119% (132% en 2023)

Dispositifs : 75.75% (142.29% en 2023)

2024 présente toujours une grande difficulté dans les orientations. Cette situation confronte les équipes du CDEF à une injonction paradoxale : être le plus réactif possible sur les accueils d'urgence inconditionnels tout en accompagnant les mineurs sur des temporalités longues.

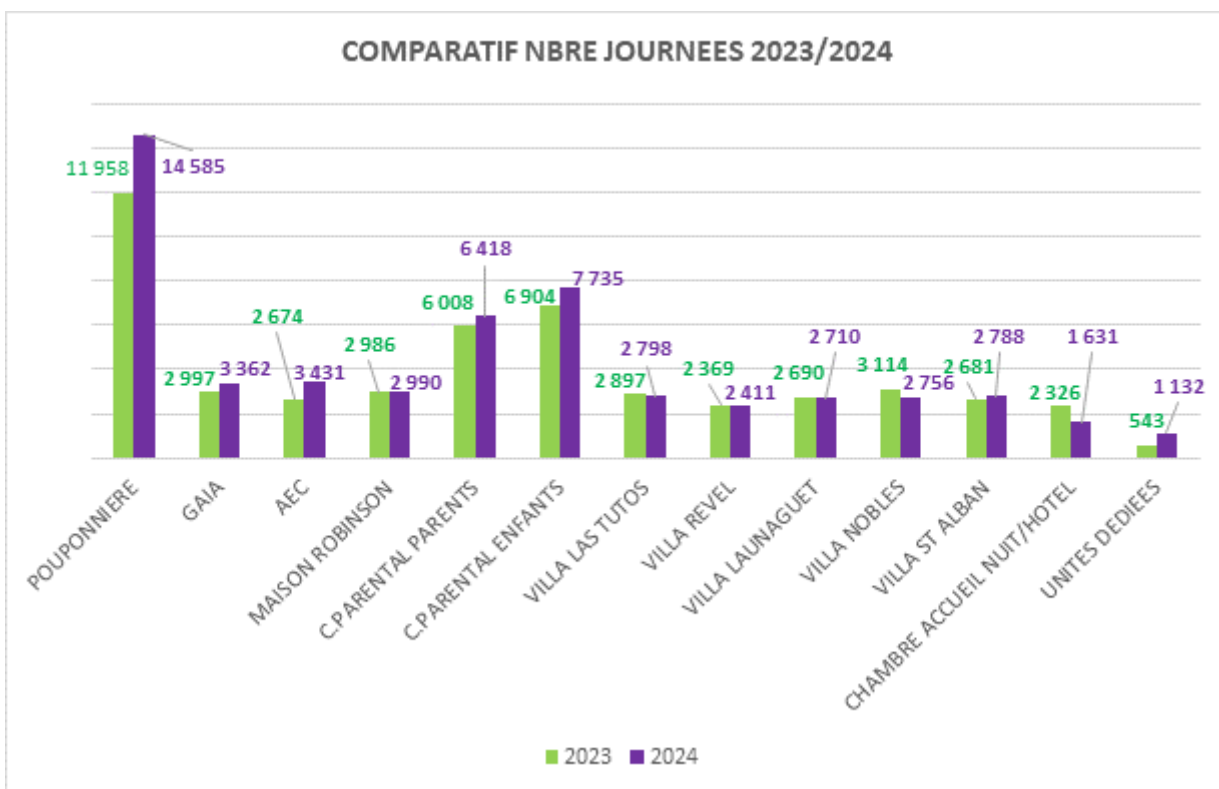
## Nombres d'entrées directes sur l'établissement en 2024

Entrées directes 2024			Evolution par pôle entre 2023 et 2024	
			Total par pôle	
Pole parental	Centre Parental	26	42	Plus 12
	DAPE	16		
Internats adolescents	Villa Saint-Alban	16	85	-28
	Villa des Nobles	18		
	Villa Launaguet	23		
	Villa Revel	28		
Pôle enfance	Genêts / Las Tutos	15	75	Plus 8
	Unité Temporaire / Arc en Ciel	19		
	Robinson	27		
	Gaïa	14		
Pôle petite enfance	Pouponnière	62	62	-49
Dispositif alternatifs	Interventions A Domicile	27	196	-57
	Service Appartements Mineurs	2		
	Dispositif Accueil Familial	32		
	ESCALE	118		
	HAVRE	17		
Autres	Unité dédiée	0	204	-79
	Salles d'accueil d'appoint d'urgence	204		
	Hôtel	0		
<b>TOTAL</b>		<b>664</b>	<b>664</b>	<b>-193</b>

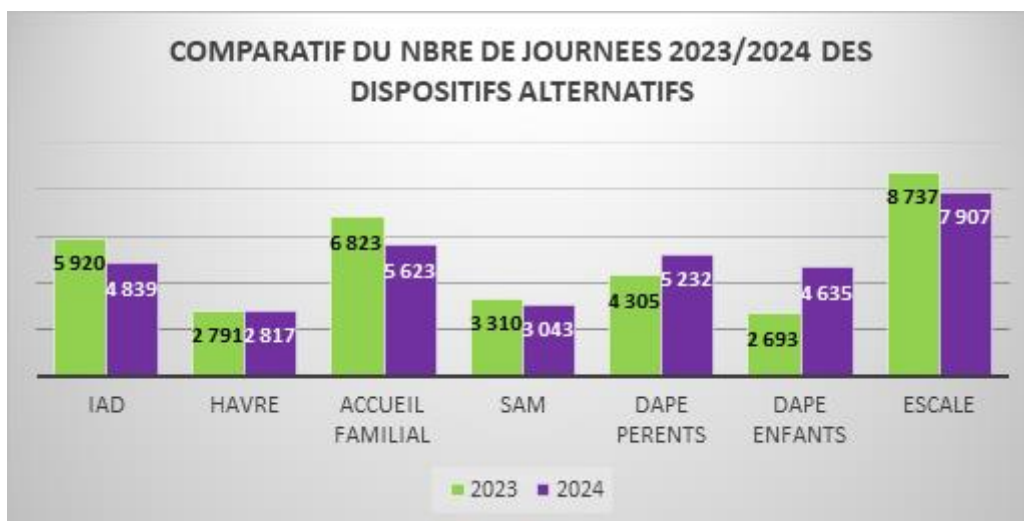
Activité globale du CDEF 31 en 2024

UNITES D'HEBERGEMENT EN INTERNAT	CAPACITE AUTORISEE AU 31/12/2024	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT°
Pouponnière	36	13 176	14 494	14 585	39.85	110.69
Gaia	6	2 196	2 306	3 362	9	153.10
Arc en ciel	6	2 196	2 306	3 431	9	156.24
Maison Robinson	7	2 562	2 690	2 990	8.17	116.71
C.Parental (Parents)	18	6 588	5 929	6 418	17.54	97.42
C.Parental (Enfants)	20	7 320	6 590	7 735	21.13	105.67
Villa Las tutos	6	2 196	2 306	2 798	7.64	127.41
Villa Revel	6	2 196	2 218	2 411	6.59	109.79
Villa Launaguet	6	2 196	2 218	2 710	7.40	123.41
Villa des Nobles	7	2 562	2 588	2 756	7.53	107.57
Villa St Alban	7	2 562	2 588	2 788	7.62	108.82
<u>Accueil en urgence :</u> Chambres accueil nuit Hôtel				1 631 19	4.46 /	
Unité dédiée (Eden + Lily Rose + Sarah)				1 132	3	
<b>TOTAL INTERNAT au 31/12/2024</b>	<b>125</b>	<b>45 750</b>	<b>46 231</b>	<b>54 766</b>	<b>149.63</b>	<b>119.71</b>

### COMPARATIF NBRE JOURNEES 2023/2024



DISPOSITIFS ALTERNATIFS A L'INTERNAT	CAPACITE AUTORISEE AU 31/12/2024	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
IAD	20	7 320	6 358	4 839	13.22	66.15
HAVRE	8	2 928	2 489	2 817	7.70	96.21
Accueil Familial	27	9 882	8 117	5 623	15.36	56.90
Appartements Mineurs	10	3 660	3 660	3 043	8.31	83.14
DAPE Parents	14	5 124	5 124	5 232	14.30	102.11
DAPE Enfants	14	5 124	5 124	4 635	12.66	90.46
Escale	30	10 980	8 235	7 907	21.60	72.01
<b>TOTAL DISPOSITIFS au 31/12/2024</b>	<b>123</b>	<b>45 018</b>	<b>39 763</b>	<b>34 096</b>	<b>93.17</b>	<b>75.75</b>



CDEF 31 : INTERNAT + DISPOSITIFS	CAPACITE AUTORISEE AU 31/12/2024	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
TOTAL INTERNAT	125	45 750	46 231	54 766	149.63	119.71
TOTAL DISPOSITIFS	123	45 018	39 763	34 096	93.16	75.75
TOTAL CDEF31 Au 31/12/2024	248	90 768	85 994	88 862	243.79	97.90

## B. Un budget en constante évolution

Le budget exécutoire 2024 a augmenté et a nécessité au cours de l'année des réajustements liés :

- À la suractivité :
  - Pérennisation de l'unité Maison Robinson ayant pour objectif l'allègement des unités Gaia et Arc en ciel qui comptaient, depuis la fermeture d'une unité en décembre 2021, 10 à 12 enfants pour une capacité de 6.
  - Pérennisation des 2 unités sur la pouponnière
  - Renfort d'unité en suractivité
  - Renfort pour des Prises en charge individuelles
  - Forte augmentation du budget de l'intérim notamment pour les unités dédiées
  
- Aux mesures gouvernementales :

- Augmentation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 impacté en année pleine en 2024
- Augmentation de 5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Augmentation du nombre d'heures supplémentaires
- Le taux des heures de nuit forfaitaire de 1,80 euros remplacé par l'équivalent du ¼ du taux horaire de l'agent (minimum 2.96 euros),
- L'indemnisation des heures de dimanche qui sont passées de 50.26 euros pour 8 heures à 60 euros.
- Aux régularisations internes :
  - Régularisation de la paye des assistants familiaux
  - Régularisation de l'indemnité compensatrice de CSG pour les agents titulaires

Un budget dont la gestion est un véritable enjeu dans l'avenir. Si les ressources humaines sont nécessaires, elles ne doivent pas toujours être la réponse aux difficultés rencontrées.

## 2. 2024, la transition se poursuit

2024 s'inscrit dans la lignée de 2023 dans la poursuite de la transition.

- Equipe d'encadrement solide :
  - Consolidation de l'équipe de direction avec le recrutement des cadres manquant et la montée en compétence de l'ensemble de l'équipe
  - Mise en place de CODIR incluant les Responsables de pôles et les attachés d'administration hospitalière pour une meilleure connaissance des différents enjeux
  - Mise en place de pôles avec deux responsables, un organigramme modifié pour plus de clarté et davantage d'expertise
  - Référence des cadres sur des thématiques : accueil de jour, écoles de formation, lieux de vie, comité éthique, association CDEF...
  - Mettre du sens en s'appuyant sur de nouveaux projets de service
- Sécurisation et accueil :
  - Sécurisation de certains accès
  - Création d'espaces plus accueillants pour les enfants (l'unité AEC, Accueil Relais du Centre Parental) et réflexion sur le hall d'accueil et le long couloir central
- Montée en compétence des professionnels
  - De terrain avec la formation de 4 services avec des temps dédiés pour travailler sur une culture et des pratiques communes
  - Sensibilisation aux profils porteur de troubles avec des stages prévus sur des IME pour nos professionnels
- Consolider le service RH avec l'arrivée en 2024 de l'attachée d'administration hospitalière
- Développement du partenariat
  - Développement du partenariat avec le SAU
  - Rencontre avec les autres établissements privés ou publics
  - Rencontre prévue de nouveaux acteurs (police, SAMU, urgence) et la poursuite du travail existant
- Travailler la notion de bien-être au travail
  - Maintenir un dialogue social qualitatif
  - Favoriser la rencontre avec les professionnels
  - Favoriser l'intelligence collective via la méthodologie ICARE
- Sécurisation et modernisation des systèmes d'information.

## B. Les Instances administratives

### 1. Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises, dont une extraordinaire en 2024 (janvier, avril, juillet, octobre et décembre). L'instance a pour mission de délibérer sur la mise en œuvre du projet d'établissement, se prononcer sur les propositions et l'exécution budgétaire, ainsi que sur le tableau des effectifs. Il est informé de l'ensemble de l'activité de l'établissement.

Le Conseil d'Administration est un appui précieux pour soutenir la mise en œuvre des réponses nécessaires aux besoins des personnes accueillies.

Il est attentif à l'actualité de l'établissement et notamment aux difficultés rencontrées dans l'exercice de la mission.

### 2. Instances du dialogue social

#### ➤ Le CSE :

Il s'agit d'une instance représentative du personnel, consultative, composée des représentants du personnel.

Elle émet des avis et des vœux sur toutes les questions ayant trait à l'organisation du CDEF<sup>31</sup> et les conditions de travail des professionnels. Il s'est réuni 4 fois en 2024.

#### ➤ La F3SCT

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail devient, en 2023 la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail, elle remplace le CHSCT depuis les élections de 2022. Elle peut se réunir de manière exceptionnelle pour traiter des questions urgentes touchant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des professionnels. La F3SCT s'est réunie 11 fois en 2024 dont 7 de manière extraordinaire.

#### ➤ Les réunions syndicales :

En plus des instances consultatives obligatoires, la Direction et les représentants syndicaux se rencontrent une fois par mois sur les questions d'actualité.

## C. Partenariats et réseaux

- **Partenariat CDEF-SAU**

Des modalités de coopération fluides ont été mises en places entre le CDEF et le SAU, les deux établissements se montrant facilitateurs et réactifs. Pour le moment il n'a pas été constaté d'incidence sur l'activité du CDEF 31 qui reste identique.

- **Travail conjoint DEF-CDEF31**

Depuis mars 2024, le CDEF adresse au président du conseil départemental un tableau mensuel qui résume l'état général de l'établissement sur les différents domaines (RH, incidents, profils complexes...). Cet outil permet une meilleure visibilité sur notre activité et attire l'attention sur les durées de séjour les plus longues.

Par ailleurs, le CDEF a participé régulièrement aux réunions audio de la cellule interinstitutionnelle de gestion de crise.

- **Les groupes de régulation du parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance**

- **Articulation entre le service adoption du CD 31 et la pouponnière du CDEF31**

Dans le cadre de l'articulation entre les différents services autour de la petite enfance, le Conseil de Famille s'est réuni plusieurs fois. Cette instance départementale concerne l'adoption des enfants pupilles de l'Etat.

- **Les réunions de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance**

Conformément à la loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, un observatoire de l'Enfance en Danger a été institué en Haute-Garonne. Il réunit les acteurs institutionnels autour des préoccupations liées à l'enfance et à l'adolescence en danger nécessitant des mesures de protection conjointes. Sont membres : les autorités administratives et judiciaires, représentants de l'Etat et des Collectivités Territoriales, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, ainsi que les établissements comme le CDEF31. Le rôle de l'observatoire est de produire des statistiques croisées afin de mieux repérer les situations ou les facteurs de risques et ainsi de mettre en place les mesures préventives les plus pertinentes, devant permettre de faire évoluer l'ensemble des dispositifs en matière de protection de l'enfance.

- **Formation médicale continue pour les médecins pédiatres**

Depuis plusieurs années, les médecins du CDEF31 bénéficient de la même formation que les médecins de PMI dans le cadre de la formation continue avec la Faculté de médecine de Toulouse-Rangueil, et l'hôpital des Enfants de Toulouse. Cette formation est le fruit d'une convention de partenariat pérenne avec le Conseil Départemental.

- **La participation aux réunions locales de la CNAPE**

Un groupe de travail réunit les directeurs des établissements associatifs adhérents à la CNAPE (Fédération des associations de protection de l'enfance), le CDEF31 y participe en tant qu'invité (les établissements publics ne sont pas membres de la CNAPE). Ces réunions permettent des échanges de pratiques aussi bien sur la réalité du terrain qu'autour de projets et de collaborations. Elles permettent une connaissance mutuelle des types de prises en charge proposées et engagent un travail de partenariat.

- **Le partenariat avec la pédopsychiatrie et le RAP31**

Ce partenariat est un enjeu crucial pour le CDEF 31 du fait de besoins importants sur l'établissement. En effet, la souffrance psychique du public accueilli est béante, et le déficit de soins pour ces enfants est réel.

L'absence de pédopsychiatre sur le CDEF met en difficulté la coordination du parcours de soin, atténuée cependant par l'intervention des médecins généralistes du CDEF qui pallient beaucoup.

Par ailleurs, le RAP 31 a renforcé son intervention au CDEF 31. Pour rappel, le RAP 31 est un réseau départemental de pédopsychiatrie animé par des médecins psychiatres et pédopsychiatres de Toulouse ainsi que des travailleurs sociaux.

Depuis 2013, le RAP 31 intervient mensuellement au Centre Parental pour accompagner l'équipe dans l'élaboration d'une analyse des processus singuliers à l'œuvre dans les maternités adolescentes. Après la reconstitution de l'histoire de l'adolescente devenue mère, le groupe travaille à la recherche d'éléments, psychopathologiques, anthropologiques, épidémiologiques et bibliographiques.

- **Convention orthophoniste**

Le CDEF a conclu avec une orthophoniste installée en libéral à Saint Alban, une convention ayant pour objet d'organiser la mise en œuvre d'un suivi orthophoniste pour les enfants de 4 mois à 10 ans et plus ponctuellement, pour faire des bilans pour les 10-18 ans.

La convention prévoit:

- La réalisation de bilans orthophoniques (langage oral et écrit, oralité, troubles autistiques)
- La rééducation des troubles de la parole et du langage, dyslexie, dysorthographe

Les séances ont lieu au CDEF. L'orthophoniste intervient également sur les unités de vie des enfants et fait un travail de pédagogie auprès des équipes.

- **L'éducation nationale**

Ce partenariat a pris un nouveau souffle en 2016 grâce à la mise à disposition par l'Education Nationale d'un enseignant spécialisé dont la mission a été redéfinie. Après une absence durant l'année scolaire 2023/2024, nous accueillons 2 enseignants en septembre 2024.

- **Gendarmerie de Castelginest**

Plusieurs sites du CDEF 31 relèvent de la compétence territoriale de la gendarmerie de Castelginest : Villas Launaguet, Saint Alban et la villa des Nobles.

Nous travaillons régulièrement avec la Gendarmerie :

- Traitement des fugues,
- Interpellations,
- Actions de sensibilisation auprès des jeunes sur l'usage et le trafic de stupéfiants.

- **SAMU et Urgences pédiatriques**

Partenaires essentiels de notre établissement, nous avons organisé une rencontre avec ces deux acteurs. Il reste encore à le développer pour permettre une meilleure collaboration.

- **MECS**

En septembre 2024, le CDEF a proposé une journée de rencontre à l'ensemble des Directeurs et chefs de services des MECS du territoire afin de renforcer le partenariat et d'améliorer la prise en charge des personnes accueillies et sa fluidité.

## D. Aménagements et travaux

En tant que propriétaire du terrain et des bâtiments, les gros travaux, aménagements et investissements relèvent de la compétence du Conseil Départemental et de ses services. Ils sont détaillés ci-après. Le CDEF31 dispose néanmoins d'une section d'investissement propre permettant de petits aménagements, des réparations courantes, ainsi que l'achat de mobiliers et petits matériels.

Pour plus de détails sur les opérations menées, se reporter au chapitre services ressources-atelier.

---

---

## **PARTIE III. ACTIVITE DES SERVICES ET DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT**

---

---

## *LE POLE PETITE ENFANCE*

## A. La Pouponnière



- Activité annuelle

Unité	Capacité	Entrées			Sorties			Présents le 31/12/2024
		2022	2023	2024	2022	2023	2024	
<b>Pouponnière</b>	36	71	111	62	61	100	66	34

- Statuts administratifs des admissions

	2022	2023	2024
Accueil Provisoire	3	5	3
Accueil Relais	7	1	4
RPU (art/L223-2)	1	3	0
Réquisition	1	3	3
OPU	8	9	0
OPP	12	18	23
JAE + JAE Hors Dép	23	65	26
Pupilles	3	5	3
Mère placée au Centre parental du CDEF31	0	2	0
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>111</b>	<b>62</b>

- Age et Sexe

	de 0 à 1 ans		de 1 à 2 ans		de 2 à 3 ans		Plus de 3 ans	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
	17	20	9	7	2	3	3	1
	37		16		5		4	
Total Féminin	31							
Total Masculin	31							

- Motifs d'admission

	2022	2023	2024
Accouchement sous X	4	6	3
Carences éducatives et familiales	37	79	44
Exclusion du lieu de placement	0	0	1
Faits de maltraitance	5	7	6
Fugue	0	1	0
Errance	2	0	1
Hospitalisation du détenteur de l'autorité parentale	7	4	5
Mère accueillie au CDEF31	0	0	0
Parents en GAV ou injoignables	3	14	2
Rupture familiale	0	0	0
Mineur isolé	0	0	0
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>111</b>	<b>62</b>

- Personnes accueillies mois par mois

	Pouponnière		
	2022	2023	2024
Janvier	5	4	3
Février	0	8	4
Mars	6	10	8
Avril	7	3	3
Mai	6	9	1
Juin	5	13	2
Juillet	10	27	14
Août	6	5	10
Septembre	8	5	4
Octobre	0	15	8
Novembre	0	6	3
Décembre	0	6	2
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>111</b>	<b>62</b>

- Durées de séjours

Durée de séjour	Pouponnière			
	2022	2023	2024	
De 1 à 5 jours	1	0	0	0
	2	5	13	6
	3	4	8	3
	4	0	6	2
	5	2	1	2
De 6 à 10 jours	7	7	3	
De 11 à 20 jours	10	13	5	
De 21 à 30 jours	4	8	2	
De 31 à 60 jours	9	15	2	
De 61 à 90 jours	6	17	9	
De 91 à 180 jours	20	27	28	
Plus de 180 jours	27	21	48	

- MDS ou service de provenance

Pouponnière					
Auterive	1	Carbonne	0	Revel	0
Amouroux/ Bonnefoy	1	Cd haute Garonne	2	Rangueil	4
Aucamville	4	Colomiers	3	Reynerie-saint simon	0
Bagatelle	5	Empalot	4	Saint jean	0
Balma	0	Frouzins	2	Saint Gaudens	1
Basso cambo	4	La saudrune	3	Salvetat st gilles	2
Bellefontaine- lafourguette	0	La faourette	0	Soupetard	3
Blagnac	1	Minimes	3	Toulouse centre	4
Borderouge	3	Muret	1	Villemur	0
Bouloc	3	Mdph	0	Service accueil mineurs isoles	2
Castanet	1	Paf Blagnac	0	Service adoption	3
Cazeres	0	Pont vieux	2	Autres départements	0
<b>Total situations</b>	<b>62</b>				

- Les Orientations

ORIENTATIONS	Pouponnière		
	2022	2023	2024
CDEF Hors département	0	0	0
Centre d'accueil familial	2	1	0
Retour domicile parents	4	20	13
Autres établissements sociaux	13	5	4
Famille d'accueil	3	26	21
Famille d'adoption	15	4	4
Hospitalisation longue durée	2	0	0
Structure médico-sociale	0	0	0
Tiers digne de confiance	0	4	1
Centre parental du CDEF31	2	6	2
retour établissement d'origine	5	0	0
Dispositif d'interventions à domicile CDEF31	5	0	1
Autres unité du CDEF31	1	27	14
Dispositif Accueil Familial CDEF31	9	7	6
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>100</b>	<b>66</b>

- Nombre de journées mois par mois

Personnes accueillies	Pouponnière		
	2022	2023	2024
Janvier	754	866	1198
Février	698	787	1100
Mars	755	922	1179
Avril	865	916	1202
Mai	867	938	1254
Juin	802	954	1197
Juillet	814	1108	1326
Août	865	1111	1316
Septembre	803	969	1294
Octobre	724	1055	1275
Novembre	712	1132	1125
Décembre	834	1200	1119
<b>Total</b>	<b>9484</b>	<b>11958</b>	<b>14585</b>

Nombre de situations suivies en 2024		Dont admis en 2024	OBSERVATIONS
Unité des chatons	15	9	Dont 6 déjà accueillis sur l'unité depuis 2022 et 2023
Unité des Galopins	17	10	Dont 7 déjà accueillis sur l'unité en 2023
Unités des Ouistitis	18	11	Dont 7 déjà accueillis sur l'unité en 2023
Unités des Papillons	19	12	Dont 7 déjà accueillis sur l'unité en 2023
Unités des P'tits Choux	20	14	Dont 6 déjà accueillis sur l'unité en 2023
Unité des Oursons	11	10	Dont 5 déjà accueillis sur l'unité en 2023
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>66</b>	

## 1. Présentation du service

### a) *Présentation du service*

Après une année 2023 marquée par l'ouverture de deux unités supplémentaires et l'augmentation de la capacité d'accueil du service à 36 places, la pouponnière a poursuivi ses missions en 2024. Intégrée au « 425 », la pouponnière est agencée de la manière suivante : un couloir central dessert les unités et également la biberonnerie, les locaux de l'équipe entretien, les bureaux de l'équipe pluridisciplinaire, une salle de soin, 3 salles de visites.

La pouponnière accueille les enfants âgés de quelques jours à 3 ans, avec une répartition des enfants qui tient compte au maximum de leur développement psychomoteur et de leurs besoins psycho-affectifs. La répartition des enfants se fait par tranche d'âge et recouvre le plus souvent : deux unités dits de « bébés », de quelques jours à 10/12 mois, deux unités de « moyens » de 10/12 mois à 2 ans et deux unités de « grands », de 2 à environ 3 ans. Les modalités d'accueil restant celles de l'urgence, les groupes d'âges peuvent être amenés à varier selon les places disponibles.

Le projet de service 2017-2022 avait défini trois grandes orientations, toujours d'actualité en 2024 :

- Organiser l'accueil des enfants avec bienveillance et favoriser le lien avec leurs familles.
- Personnaliser la prise en charge, construire le parcours de l'enfant.
- Optimiser la collaboration professionnelle et la contribution de chaque acteur de l'équipe pluriprofessionnelle

En parallèle et dans le cadre de l'écriture en cours du projet de service, le travail d'accompagnement à la pouponnière tend à s'appuyer sur des références en lien avec la pédagogie Lóczy et ses grands principes, à savoir :

- Valeur de l'activité autonome ;
- Valeur d'une relation affective privilégiée et importance de la forme particulière qu'il convient de lui donner dans un cadre institutionnel ;
- Nécessité de favoriser chez l'enfant la prise de conscience de lui-même et de son environnement ;
- Importance d'un bon état de santé physique qui sous-tend mais aussi, pour partie, résulte de la bonne application des principes précédents

Plusieurs professionnelles ont pu bénéficier en 2023, et ont poursuivi en 2024, des formations en lien avec cette pédagogie (puéricultrices, cadre de santé). Le souhait du service est de développer le nombre de professionnels formés, notamment les auxiliaires de puériculture, sur l'année à venir.

### b) *Présentation de l'équipe*

Après une année 2023 marquée par des mouvements d'équipe importants, l'équipe s'est globalement stabilisée en 2024 et il n'y a pas eu d'appel à intérim contrairement à l'année précédente.

#### **Les auxiliaires de puériculture de jour**

En 2024, le nombre d'auxiliaires de puériculture d'une unité est de 7. Les auxiliaires accueillent l'enfant dès son arrivée et répondent à ses besoins fondamentaux. Elles observent les enfants dans un environnement adapté et participent à l'évaluation de leurs besoins. Par le biais de la référence, elles garantissent à promouvoir leur sécurité affective. Les auxiliaires assistent aux réunions ; elles sont chargées de restituer le quotidien de l'enfant et de réfléchir en pluridisciplinarité à leur orientation. Elles contribuent par la tenue des classeurs, d'albums photos à laisser une trace dans la vie de l'enfant.

Les organisations de travail de ces professionnelles ont été modifiées fin 2024 et de nouveaux cycles sont de travail seront à expérimenter sur 2025.

Par ailleurs, une auxiliaire de puériculture est positionnée chaque jour à la biberonnerie et s'assure ainsi, dans le respect des règles d'hygiène, de la préparation des repas. Deux professionnelles occupent ce poste. En 2024, 17805 biberons ont été préparés sur le service de la biberonnerie, ainsi que 8403 repas.

#### - **Les auxiliaires de puériculture de nuit**

L'équipe d'auxiliaires de puériculture est composée de 14 ETP. 2 postes de nuit ont été redéployés et chaque équipe de veille est constituée de 7 professionnelles qui travaillent également autour de la référence. Elles assistent, autant que possible, aux réunions d'unités de jour concernant les enfants qu'elles accompagnent.

#### - **Les puéricultrices**

L'équipe de puéricultrices est composée de 6 professionnelles dont chacune est référente d'une unité. Au titre de ses fonctions, la puéricultrice assure la coordination et l'harmonisation des pratiques entre les auxiliaires en fonction des besoins de l'enfant. Ainsi, elle accompagne les auxiliaires dans leurs pratiques professionnelles auprès des enfants, participe au projet personnalisé d'accompagnement (PPA) par les observations écrites et soutient le travail avec les familles. Elle anime les réunions de conduite d'unités mensuelles. Elle garantit également le maintien ou la restauration de la santé des enfants et coordonne tous les rendez-vous médicaux en lien avec le médecin du service. Elle facilite également l'organisation du fonctionnement.

#### - **L'équipe d'entretien des locaux**

L'entretien des locaux est effectué par une équipe de cinq ASH. Elles ont la charge de l'entretien, la désinfection des locaux et du mobilier de toute la pouponnière, elles organisent le service des repas, du linge et de la dépense (approvisionnement). En fin d'année 2024, la cadre de la pouponnière a repris l'encadrement de cette équipe.

#### - **L'équipe pluridisciplinaire**

L'équipe pluridisciplinaire d'une unité est composée :

-D'un cadre de santé également en responsabilité du pôle santé. Sur 2024, un cadre de santé a exercé de février à juillet en binôme sur la pouponnière avec la cadre de santé du service. Les missions respectives des deux cadres et l'organisation a pu être pensée et déployée. Une expérience de quelques semaines avec un binôme cadre socio-éducative a également été possible en fin d'année. En 2025, le recrutement du binôme et sa stabilité sera un enjeu de service.

-D'une assistante sociale,

-De 1.70 ETP de psychologue,

La psychologue et l'assistante sociale ont en charge les visites médiatisées, le plus souvent en alternance avec celles assurées directement par les services de l'ASE. L'assistante sociale est également l'interlocuteur plus privilégié dans les relations avec l'ASE notamment dans l'organisation des synthèses.

-De 3 ETP éducatrices de jeunes enfants qui interviennent en transversalité sur les unités ou dans leur espace d'activité dédié afin de contribuer à des prises en charge individuelles ou en petit collectif, de soutenir les temps de repas dans les unités à fort effectif ou avec des enfants à troubles du comportement. Elles ont également en charge l'organisation des rencontres fraternelles et des visites encadrées avec les parents. Au regard du nombre important de visites sur l'année 2024, un renfort éducatif a été possible sur le dernier trimestre de l'année et a permis de soutenir l'équipe dans ces fonctions.

-D'un psychomotricien à 90%,

-D'un médecin à mi-temps,

-D'un secrétariat à 75% et d'une coordinatrice administrative à 50% (mutualisée avec le pôle santé également à 50%)

-Des professionnels extérieurs interviennent auprès des enfants (kinésithérapeute, ostéopathe, orthophoniste, association) et complètent le plateau technique de la pouponnière.

Cette pluridisciplinarité est indispensable à la prise en charge des enfants et contribue à l'évaluation de leur niveau de développement, ainsi qu'à la mise en place de l'étayage nécessaire pour le soutenir et pallier à des retards fréquents. (Globaux, moteurs, de langage, etc.)

<b>UNITES D'HEBERGEMENT</b>	7 ETP Auxiliaire de puériculture par unité soit 42 auxiliaires de puériculture 14 ETP Auxiliaires de puériculture de nuit 1 ETP Puéricultrice référente par unité soit 6 puéricultrices
<b>PROFESSIONNELS EN MISSION TRANSVERSE</b>	3 ETP Educateur de jeunes enfants
<b>BIBERONNERIE</b>	2 ETP Auxiliaire de puériculture
<b>ENTRETIEN</b>	5 ETP ASH
<b>ENCADREMENT</b>	2 ETP Cadre de santé/cadre socio-éducatif
<b>PROFESSIONNELS TRANSVERSAUX Sur l'établissement</b>	1 ETP Assistante sociale, 1,7 ETP Psychologues 0,50 ETP Médecin, 0,90 ETP Psychomotricien 0,75 ETP Secrétariat, 0.5 ETP coordinateur administratif
<b>PROFESSIONNELS EXTERIEURS</b>	Kinésithérapeute, Orthophoniste, Ostéopathe, Association

#### a. Réunions d'équipes

Plusieurs types de réunion sont planifiés :

- **Réunions cliniques par unités** : 1 fois toutes les trois semaines pour chaque unité avec la présence des professionnels qualifiés : cadre, médecins, psychologue et assistante sociale. Elles sont le lieu des échanges autour de l'enfant : son évolution, son projet à partir des observations de la référente auxiliaire.
- **Réunions fonctionnement d'unité** : 1 fois tous les deux mois avec les professionnels de l'unité animée par la puéricultrice avec un professionnel qualifié si nécessaire.
- **Réunions de coordinations avec les professionnels de l'ASE** en fonction des besoins mais plus particulièrement dans les 15 premiers jours de l'arrivée d'un enfant : réunion de présentation, ou tous les trois mois, la synthèse qui permet de travailler sur l'orientation de l'enfant et d'affiner son projet.
- **Réunions techniques d'urgence (CTU)** : organisée à la demande d'une unité ou du responsable. Elle est pluridisciplinaire et ouverte à tous les services (jardin d'enfants, DAF notamment), elle permet une réflexion clinique sur une situation abordée comme complexe.

#### b. Accueil de stagiaires

Le service sert de terrain de stage pour différentes formations concernant les métiers de la petite enfance. Comme chaque année, la pouponnière a accueilli en 2024 une vingtaine de stagiaires : auxiliaires de puériculture provenant de l'IFRASS<sup>1</sup>, du lycée Hélène Boucher, ou stagiaires puéricultrices de l'IFRASS.

Les stagiaires AP sont accueillies sur les 6 unités et encadrées chacune par deux AP. Les stages sont de 4 semaines et comportent une journée à la biberonnerie.

Plusieurs étudiantes puéricultrices ont également été accueillies sur 2024. Des enseignements cliniques diplômants sont réalisés sur le service.

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024**

62 enfants ont été accueillis en 2024. Après une forte augmentation en 2023 liée à l'ouverture des deux unités supplémentaires, le nombre d'accueils a diminué sur 2024. Ce chiffre est à corréliser avec le nombre de sorties également en baisse (66 en 2024 contre 100 en 2023)

34 enfants étaient accueillis sur le dernier mois de l'année 2024. Cependant, le nombre d'enfants accueillis a dépassé la capacité d'accueil de 36 sur plusieurs mois, notamment durant l'été avec un pic d'occupation à 44 enfants.

- **Répartition par sexe et âge**

Sur ces 62 accueils en 2024, 37 d'entre eux étaient nourrissons (moins d'un an), 16 étaient âgés de 1 à 2 ans, et 5 de 2 à 3 ans. Notons que 4 enfants accueillis en 2024 avaient entre 3 et 4 ans, ce qui ne correspond pas normalement à l'âge des enfants accueillis sur le service. L'âge de développement des enfants, souvent en décalage avec leur âge réel, ainsi que la suractivité globale sur l'institution, sont des facteurs expliquant ces admissions. En 2024, le nombre de filles a été le même que celui de garçons (31/31)

- **Statut administratif des admissions**

Le statut judiciaire des admissions reste majoritaire en 2024. En effet, sur 62 accueils, 52 ont été ordonnés par le Parquet ou le Juge pour enfants sous forme de réquisition (3), OPP (23) ou JAE (26).

3 accueils provisoires et 4 accueils relais ont été formalisés.

Enfin, 3 enfants pupilles ont été accueillis en 2024 et adoptés après la période d'apparentement.

- **Motifs d'admission**

Les motifs d'admission sont corrélés aux statuts : 44/62 sont liés à des faits de carences familiales tandis que 6 sont liés à des faits de maltraitance et 1 dans un contexte d'errance. 2 accueils font suite à des parents en garde à vue ou injoignables et 5 à une hospitalisation du détenteur de l'autorité parentale.

Aussi, 3 accouchements sous le secret ont été motif d'accueil en 2024.

- **Personnes accueillies mois par mois**

Sur le premier semestre, 21 enfants ont été accueillis sur la pouponnière, tandis que 41 l'ont été sur le second semestre. L'été reste une période de forte activité avec 14 accueils en juillet et 10 en août soit près du tiers des accueils de l'année en 2 mois.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

En 2024, les accueils ont été répartis de manière assez équitable sur les différents secteurs et MDS. Basso-Cambo, Toulouse Centre, Ranguel et Aucamville ont été à l'origine de 4 accueils.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

La mission du CDEF est d'accueillir en urgence et d'évaluer les besoins des enfants en participant à la réflexion sur leur orientation. La durée de séjour devrait être de 3 mois, renouvelable une fois. 23 accueils sur 2024 ont duré moins de 20 jours ; temporalité que l'on peut mettre en corrélation avec la temporalité avant-première audience suite au placement d'urgence.

27 accueils ont duré plus de 3 mois dont 5 accueils ont duré plus de 6 mois, par manque d'orientation adaptées (notamment médico-social).

Sur 48 situations présentes depuis plus de 6 mois, 38 situations ont plus de 400 jours de séjour, dont 2 ont plus de 900 jours de présence et 1 situation à plus de 1000 jours de présence

- Orientations 2023

Les orientations en interne en 2024 représentent la majorité d'entre elles (23/66) : au centre parental (2), dans les autres unités du CDEF (14) et sur le dispositif d'accueil familial interne (6). 2 situations ont été orientées sur le service de l'IAD.

Les orientations en famille d'accueil externes représentent 21 orientations. 13 enfants sont rentrés au domicile. Et enfin, 4 enfants ont été accueillis sur des structures types collectifs.

- Nombre de journées mois par mois

Sur l'année 2024, le nombre de journées est en hausse significative comparativement à 2023 : 14585 jours contre 11958 l'année précédente. Juillet et Août sont les périodes avec le nombre de jours les plus importantes.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations, supports d'accompagnement*

##### - La notion de référence :

Au sein de la pouponnière, la notion de référence désigne à la fois un professionnel auxiliaire de puériculture qui est référent d'enfant mais également les infirmières puéricultrices et les psychologues qui ont des références d'unité. Chaque professionnel référent doit porter le PPE : Projet Personnalisé de l'Enfant. La référente est garante de l'histoire, du projet global de l'enfant et fait figure de « fil rouge » dans son parcours. Cette fonction vise à garantir la continuité de la prise en charge globale de l'enfant, d'avoir des observations fines sur son quotidien, une compréhension sur ses besoins spécifiques, de son développement et de son lien d'attachement etc. Les professionnels auxiliaires de puériculture peuvent être désignés référents d'un ou plusieurs enfants selon les besoins et l'effectif au sein des unités. Nous avons mis en place un système de coréférence afin de maintenir un suivi lorsque la référente est absente (arrêt maladie/ congés/ repos). Cela permet d'avoir une continuité de soin, d'échanger sur les différentes observations et de passer le relais lorsque la situation le nécessite.

La fonction de référence au sein de la pouponnière est mise en œuvre au quotidien par une série d'action :

- La part importante de l'**observation** afin de repérer les besoins, les compétences et les difficultés de chaque enfant afin de lui proposer des réponses les plus ajustées possibles.
- L'**organisation et la coordination** avec les différents professionnels (prise en charge interne ou externe avec les psychologues, orthophoniste, kinésithérapeute, psychomotricien, CAMSP, ATTP...)
- La **participation** aux réunions pluridisciplinaires (réunion de service/synthèse etc.) où sont abordées l'évolution de l'enfant et conduites à tenir pour assurer le bon développement de l'enfant. La mise en place d'un accompagnement spécifique et adapté notamment en matière d'attachement et de développement psycho-affectif.
- La possibilité de temps individualisés, hors de la pouponnière, avec une personne repère (lien de confiance) pour effectuer une vêture, une sortie, un rendez-vous chez le coiffeur...
- La réalisation de l'album photo retraçant le séjour de l'enfant accueilli avec désormais la possibilité de le rendre en main propre 15 jours après le départ de l'enfant (en FA et/ou au domicile).

Le rôle de référent implique une responsabilité en terme de suivi global et de coordination des actions auprès de l'enfant. Nous veillons à ce que toutes nos actions soient dans le même objectif : soutenir un bon développement pour l'enfant dans un cadre sécurisé et bienveillant. Nous avons intégré cette fonction dans notre projet de service qui est en cours de réalisation et sera rédigé durant l'année 2025.

#### -L'accueil des parents et l'accompagnement des rencontres parentales :

La psychologue et l'assistante sociale sont les professionnelles garantes de la médiatisation des rencontres avec les parents selon le cadre posé par le juge et en articulation avec le service gardien. Les éducatrices de jeunes enfants sont en charge de missions transversales éducatives au sein de la pouponnière. Les grands axes de travail de cette équipe s'articulent autour de l'accueil des parents avec l'encadrement des visites au sein du service, l'organisation des visites fraternelles et la réalisation d'actions éducatives auprès de tous les enfants accueillis.

L'activité autour des visites (médiatisées, encadrées, libres) représente une mission importante au sein du service et le moyen essentiel de rencontre avec les familles.

Sur l'année 2024, 2129 visites ont eu lieu et ce chiffre est en augmentation (1916 en 2023). Parmi celles-ci, 479 visites ont été encadrées par l'équipe d'éducatrices de jeunes enfants.

971 visites ont été médiatisées sur l'année passée ; dont plus de la moitié par les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (687). Au CDEF, celles-ci sont médiatisées soit par la psychologue (150), soit par l'assistante sociale (134).

#### -Les rencontres fraternelles :

Les rencontres entre les enfants d'une fratrie sont un élément d'évaluation des relations familiales et participent à la mission globale du CDEF. En 2024, les éducatrices de Jeunes Enfants ont organisé 49 visites fraternelles au sein du CDEF. Ce chiffre est à la baisse comparativement à l'année précédente, mais il faudrait le mettre en adéquation avec le nombre de fratries accueillies sur l'année.

Les sorties hors CDEF permettent d'offrir aux enfants d'un même groupe, ou de groupes transversaux, un espace hors lieu de placement. Sur 2024, c'est un outil largement utilisé : 455 sorties sur l'année (362 en 2023). Par exemple sur Les P'tits Choux : trois enfants de l'unité ont été à la mer (Gruissan) accompagnés de trois professionnelles. Cette sortie a permis aux enfants de s'évader de leur quotidien institutionnel, de stimuler leur curiosité et leur créativité et d'avoir un temps plus privilégié avec leur auxiliaire de puériculture référente. Sur l'unité des Ouistitis : Tout au long de l'année, des sorties individuelles ou collectives à la forêt de Buzet, au parc animalier, au zoo, à la piscine, au lac, ou encore à la bibliothèque et ludothèque ont pu être mises en place pour développer des temps de jeux et d'exploration de l'environnement extérieur.

#### -La santé :

0.54 ETP de médecin est dévolu à la pouponnière. Les parents sont ainsi systématiquement associés à la première visite médicale et des rendez-vous réguliers leurs sont proposés pendant toute la durée de séjour de leur enfant par les puéricultrices et le médecin.

Le public accueilli à la pouponnière est en situation de grande fragilité et cumule les vulnérabilités ; y compris la vulnérabilité de santé physique. Cette vulnérabilité nécessite de multiples accompagnements vers les lieux de consultations et de soins du territoire (hôpital des enfants, Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, Centres Médico-Psychologiques Précoces, CAMSP)

L'accompagnement de ces enfants aux différents RDV (hôpital, CAMPS...) représente 491 déplacements en 2024. Ce nombre est en hausse depuis plusieurs années (458 en 2023) et continuera de l'être très certainement sur les années à venir au regard des besoins du public accueilli. Par exemple, sur l'unité des Ouistitis : Un enfant âgé de 6 ans est accompagné trois fois par semaine au CAMSP de Toulouse. Un autre enfant âgé de 5 ans dont le diagnostic de TSA a été posé est accompagné deux fois par semaine en suivi de psychomotricité et orthophonie, et une fois par semaine

à l'ATTP. Cette mission est conséquente et impacte l'activité du service (prise de RDV, préparation de l'accompagnement, accompagnement physique par une professionnelle, lien avec l'ASE et la famille, suivi du RDV, ...) La réflexion autour de l'organisation de ces accompagnements est encore en cours et devra être poursuivie.

#### -La scolarité :

Pour les plus petits (à partir de 15 mois), l'accueil se fait au Jardin d'Enfants. Ce dispositif d'accueil de jour est une passerelle entre la crèche et l'école maternelle et propose aux enfants des temps d'éveil, de découverte où l'enfant s'expérimente dans les prés apprentissages de type périscolaire, manuel ou artistique. Il développe également ses temps de socialisation.

En 2024, nous avons dû organiser l'accompagnement d'enfants en âge de scolarité sur les établissements extérieurs. En relation avec les responsables pédagogiques de l'établissement, 7 enfants étaient scolarisés à la rentrée 2024 dans différentes écoles.

#### *b) Partenariats*

Sur 2024, différents partenariats ont pu être développés :

-La bibliothèque du secteur des Izards : des places sont réservées aux enfants du service, accompagnés de professionnels les mercredis et weekends. Une animation de fin d'année a pu être menée sur le service autour de Noël.

-Le stade Toulousain et la société pharmaceutique Pierre Fabre afin d'obtenir des dons à destination des enfants (sucettes, produits de parapharmacie)

-Les coiffeuses bénévoles : elles se rendent disponibles et viennent sur le service afin de couper les cheveux des enfants (après accord des détenteurs de l'autorité parentale)

-Les instituts de formation : le travail de relation partenariale est développé avec les instituts de formation soignante : auxiliaires de puériculture, infirmiers, infirmières puéricultrices.

## 4. Situation clinique

### **L'accueil en collectif, une indication clinique**

Cette vignette porte sur le récit du parcours de placement d'une durée de 11 mois d'une enfant en pouponnière. Nous commencerons par relater le parcours de l'enfant en amont de son arrivée sur le service pouponnière.

#### **1. Eléments sur le parcours de placement de l'enfant en amont de son accueil en pouponnière**

Nélia naît dans le contexte d'incarcération de sa mère alors âgée de 22 ans. Nous ne connaissons que très peu son histoire. L'incarcération de Mme G. a lieu au 5<sup>ème</sup> mois de grossesse et se poursuit jusqu'au 5<sup>ème</sup> mois de Nélia. Mme G. a connu elle-même une situation de placement très précocement peu après sa naissance. Son parcours personnel est jalonné de ruptures multiples, toxicomanie, violences conjugales. Nélia n'a pas été reconnue par son père.

A l'issue de l'incarcération, Madame G. demande d'intégrer un centre maternel avec sa fille alors âgée de 5 mois (cadre juridique d'Accueil Provisoire). L'équipe du centre maternel observe des soins de qualité mais une grande instabilité émotionnelle chez Mme G. et des effets immédiats sur sa façon de s'occuper de sa fille (difficultés à tenir compte du rythme de Nélia, instabilité dans son mode de vie). Aucune démarche thérapeutique n'est engagée par Mme G.

Dans le contexte de l'instabilité de Mme G. Nélia est oubliée deux fois à la crèche du centre maternel. Il s'en suit une première disparition de Mme G. pendant 3 jours. La situation est judiciairisée. Nélia a 16 mois. Un mois plus tard, Mme G. exprime le souhait de confier sa fille à l'ASE en famille d'accueil. Alors que les recherches de famille d'accueil sont en cours, Mme G. confie sa fille aux professionnelles du centre maternel et part. Nélia a alors 17 mois.

C'est suite à cet événement que Nélia est accueillie la première fois sur le service pouponnière. C'est un accueil de quatre jours avant un départ en famille d'accueil relais. Nélia rencontre deux familles d'accueil (FA) successives en 4 mois. Les éléments reportés par les FA sont de grandes difficultés à accueillir la détresse de Nélia qui s'exprime dans

ce contexte d'abandon par de l'agrippement, beaucoup de pleurs, un besoin de portage constant, des troubles du sommeil, de l'agitation, des mises en danger.

Nélia est ensuite ré-accueillie sur le service de la pouponnière. Elle a 21 mois.

**Nous connaissons l'importance d'un environnement stable et permanent pour la construction de l'enfant, pour sa sécurité psycho-affective et son bon développement. Nous savons que les ruptures précoces et répétées ont un impact délétère sur ces dimensions. Aussi, il est particulièrement alarmant de constater qu'à l'âge de 21 mois, une enfant ait déjà connu en plus de l'instabilité maternelle, trois lieux de placement. Pour les jeunes enfants très précocement éprouvés dans le lien, l'accueil en collectivité peut s'avérer une indication à soutenir afin de garantir à l'enfant un environnement qui tienne et qui résiste face aux modalités d'expression de sa détresse.**

A l'issue du premier point de coordination, la question des modalités de poursuite du placement est en débat. Il est décidé de poursuivre le placement en collectif pour assurer de la continuité auprès d'elle, éviter une répétition (usage d'une autre FA dans l'état de détresse dans lequel se trouve Nélia et dans la manière dont elle le manifeste en relation duelle).

Nous tenterons d'éclairer à travers l'expérience d'accueil de Nélia, comment le collectif peut être une véritable indication de placement pour certains enfants.

## 2. Le travail d'accueil en pouponnière

Sur le service de la pouponnière, Nélia est accueillie au sein d'un groupe de 6 à 7 enfants. Une équipe d'auxiliaires de puériculture de jour et de nuit se relaie auprès des enfants. Une référente et une co-référente<sup>1</sup> sont nommées afin d'être particulièrement attentives à Nélia, de lui garantir le plus possible de continuité et de sécurité affective. Une infirmière puéricultrice est elle-même référente du groupe d'accueil.

<sup>1</sup> La notion de référente a été introduite par les travaux de l'institut Pikler Loczy.

*Nous avons appris à connaître une enfant de 21 mois, souriante et dynamique. Ce qui nous a le plus interpellé est le fait qu'elle sollicite les bras de toute les personnes qu'elle croise et c'est rare qu'elle exprime un refus d'un inconnu. Nélia a un caractère affirmé et a parfois du mal à entendre les consignes. Elle peut se mettre dans une grosse colère en pleurant et en tapant sur l'adulte. Nous observons qu'elle est très dispersée et qu'elle a des troubles du sommeil.*

Les premières observations témoignent d'une modalité d'attachement « insécure » (Bowlby, théorie de l'attachement, 1958)

*A son arrivée, nous l'installons souvent dans la poussette du fait de ses difficultés d'endormissement. Elle s'y sent plus apaisée. Nous observons qu'elle a encore besoin de faire une sieste dans la matinée. Lorsqu'elle refuse la sieste, nous la portons en porte bébé durant la journée afin qu'elle se sente contenue et enveloppée. Parfois elle s'endort, parfois elle se repose. Elle sollicite beaucoup les bras de l'adulte et il lui arrive de pointer le porte bébé pour le demander.*

Ce maternage proximal est important pour sécuriser Nélia.

*Sur l'unité d'accueil, elle est toujours très dispersée, ne se pose pas et n'a aucun lien privilégié avec un adulte. Elle fait rarement confiance à autrui. Elle mange bien, joue avec les autres enfants et fait attention à eux. Elle aime beaucoup jouer à endormir les bébés. Nous lui proposons des activités (transvasements, puzzles, livres...). Elle est très attachée à sa sucette qu'elle mord souvent. Elle a aussi une attention particulière pour mettre ses chaussures à chaque lever.*

*Progressivement, nous essayons de créer un lien de confiance avec elle, elle repère son espace de sécurité. Elle peut au bout de quelques semaines repérer les auxiliaires de puériculture de son groupe d'accueil et plus particulièrement ses référentes au bout de plusieurs mois d'accueil. Sa co-référente et moi-même, nous lui proposons des sorties individuelles qui semblent être bénéfiques. Il arrive aussi pendant ces temps-là que Nélia n'écoute pas les consignes et aille jusqu'à se mettre en danger. Malgré les explications et le cadre posé, elle peut continuer, jusqu'à interrompre la sortie car il s'avère très difficile pour elle de gérer ses émotions et les interactions, surtout dans le cadre d'une relation duelle.*

La possibilité de relais est ici un appui précieux pour les professionnels qui peuvent être mis à mal dans la relation duelle avec l'enfant.

*Nélia parvient progressivement à bien s'endormir dans sa chambre au moyens de rituels mis en place.*

*Chaque situation nouvelle s'avère insécurisante pour elle. L'expérience de fréquentation du jardin d'enfants lui est proposée, elle ne parvient pas à faire de sieste dans ce nouveau lieu et nous réfléchissons entre équipes pour ajuster les modalités d'accompagnement pour elle.*

*Nous observons que Nélia grandit, elle arrive un peu plus à se poser, à être moins éparpillée et à mieux gérer ses émotions. Elle est plus attentive à ce que l'on lui dit. En cours de placement, un parrainage (loi 2016) s'est mis en place en lien avec le service ASE. Nélia est accueillie certains week-ends chez sa marraine.*

*Nous avons en équipe accompagné cette adaptation et fait du lien pour transmettre les habitudes de Nélia. Puis, au bout de 11 mois de placement, Nélia a pu être accueillie chez un couple d'assistants familiaux. Nous avons accompagné là aussi*

*une période d'adaptation progressive afin que cette transition puisse se vivre de façon sécurisante pour Nélia. Un mois après son départ, nous l'avons revue en MDS lors d'un temps préparé, en lien avec le service ASE, pour lui remettre l'album photo qui a été confectionné autour de son accueil en pouponnière. Nous avons retrouvé une petite fille épanouie et qui parle de mieux en mieux. Cette visite nous a permis de témoigner à Nélia de notre continuité de pensée.*

**L'équipe a pu déployer autour de Nélia des actions et des réflexions pour s'ajuster à ses besoins (portage proximal, maternage, rituels, repères à travers la fiabilité de la parole, la rythmicité des journées, temps individuels, accompagnement émotionnel, travail de liaison avec les autres environnements (jardin d'enfant, marraine, famille d'accueil).**

**Ce travail d'ajustement se construit et se réajuste en équipe pluridisciplinaire au moyen des réunions (relèves, réunions pluridisciplinaires, synthèses). Ces temps sont fondamentaux.**

La situation de Nélia produisait beaucoup de silence dans l'équipe, de sidération à son arrivée. Nous pouvons faire écho ici à l'étymologie du mot traumatisme, le *trou*, à ce qui fait effraction dans l'appareil psychique individuel et groupal et au nécessaire travail de contenance et de narration à soutenir au sein de l'équipe et auprès de Nélia.

En plus de la dimension soignante de l'accueil au quotidien, des soins précoces se sont mis en place : une prise en charge en psycho-motricité au sein du service, des temps de rencontre avec la référente ASE et psychologue ASE pour assurer une continuité et une narration auprès de Nélia. L'indication de la recevoir en suivi psychologique de façon individuelle a été posée en équipe avec une perspective de continuité vers des soins en Centre Médico Psychologique.

### **3. L'accompagnement psychologique**

Les séances de suivi individuel se déroulent à la « Maison des psychologues », un espace intérieur/extérieur au sein du CDEF qui introduit un déplacement géographique par rapport à la pouponnière. Le travail se fait en présence de l'une des deux auxiliaires référentes et co-référentes qui sont sécurisantes pour l'enfant. Cela permet de porter ensemble une attention individuelle à l'enfant, qui amène de la contenance en plus de tiercéiser la relation. Ce travail à plusieurs autour des enfants placés et de leurs besoins de contenance psychique est très précieux.

**Le travail s'articule autour de la question des enveloppes (corporelles, narratives, psychiques) et de la continuité (permanence du cadre, du lieu, des personnes, des objets).**

Les premiers temps d'accueil sont consacrés à permettre à Nélia de se familiariser avec le lieu et dans la rencontre et donnent aussi place à l'introduction d'un travail narratif autour de ce qu'elle traverse (nommer la difficulté de ce à quoi elle fait face, l'absence de sa mère soudaine et prolongée, soutenir ses ressources propres, et nommer ceux sur qui elle peut s'appuyer, les personnes qui sont là pour continuer de s'occuper d'elle). A ce stade Nélia ne montre pas de relation privilégiée avec les professionnelles.

Dans sa présentation, Nélia est une petite fille souriante, son sourire est comme crispé, mâchoire serrée, défensif. Sa démarche est tonique, son corps en avant, les bras un peu crispés vers l'arrière. Son regard est vif, il accroche.

Les premières séances sont courtes, Nélia donnant le tempo. Elle saisit un jouet, le jette, circule dans l'espace, trébuche, prend un autre objet nous le montre, à chaque tentative de se poser avec elle autour de cet objet Nélia passe à un autre objet, ainsi de suite. Au bout de 10 minutes, elle se dirige vers la porte qu'elle entreprend d'ouvrir pour partir. J'essaie d'introduire autant que possible un peu de temporalité pour se dire au revoir mais je me tiens à sa temporalité en lui signifiant que l'on se revoit la semaine suivante.

Une de ces premières séances est consacrée à accueillir une éducatrice du centre maternel qui vient remettre à Nélia un petit album photo (elle bébé et elle et sa mère.) qui avait été perdu lors des passages en FA. C'est un temps dont je lui parle un peu en amont, sa référente est présente aussi, Nélia reconnaît bien l'éducatrice, elle « fait comme si elle ne l'incluait pas » les premières minutes puis se saisit de la dinette et lui propose des choses. Ce temps permet de partager à travers le récit que lui adresse l'éducatrice des mots sur le bébé qu'était Nélia, sur son histoire. L'album est parlé, montré tout en laissant à Nélia la possibilité de le regarder ou non. La charge émotionnelle est forte pour elle, elle ne peut pas le regarder et l'évite du regard puis s'y intéresse progressivement, sensible à se voir bébé, fière. L'album lui est mis à disposition dans sa chambre.

Les séances se poursuivent et sont décousues, Nélia disperse les objets, retourne les caisses de jouets, absolument tous les objets sont dispersés au sol, elle vide tous les tiroirs, elle circule, prend un objet s'y intéresse un instant puis le laisse tomber sans même regarder sa chute comme s'il n'existait plus, en prend un autre, etc la pièce finit par être très encombrée de la multitude des petits objets au sol, elle s'entrave, trébuche. Il est difficile pour moi de maintenir mon attention je ressens comme des coupures comme une dispersion et cela me demande un effort de rassemblement.

Au fil des séances j'essaie de structurer le cadre, de le border, de veiller à garantir la permanence de certains objets (le coin bébé qu'elle a repéré avec des poupons, le coin dessin/pâte à modeler, et une petite boîte ronde dans laquelle elle met un petit chapeau de Playmobil à l'intérieur).

Les fins de séances font l'objet d'une construction qui prend du temps, j'introduis un livre autour des émotions comme rituel de fin. Au début elle parcourt le bureau pendant que j'ouvre le livre, en mouvement avant de pouvoir diriger son regard quelque fois à distance, puis peu à peu demande que ce soit l'auxiliaire qui le lui montre. Elle veut vite tourner les pages, ne se pose pas vraiment.

Dans les séances, nous parlons un peu de Nélia au quotidien, de ce qui la rassure, des absences des professionnelles, de la façon dont cela l'impacte, des départs des enfants. Elle commence à marquer les absences prolongées de ses référentes.

Elle commence à se ritualiser dans ses venues, recherche cette petite boîte et la secoue pour vérifier si le petit objet s'y trouve, demande de s'installer au coin dessin, avec chacune de nous à ses côtés, nous la regardons ensemble, Nélia recherche beaucoup de réassurance avec l'auxiliaire présente. Avec des tissus transparents nous introduisons quelques jeux de coucou caché dont elle se saisit, elle a plaisir à répéter ces séquences de jeu, place le tissu sur sa référente pour jouer avec elle. Elle s'inscrit peu à peu au coin bébé en sollicitant sa référente pour qu'elle change la couche du bébé. Elle peut brutalement se lever, prendre un objet et le jeter en nous regardant, elle choisit des choses plus volumineuses qui font du bruit ou bien se met à grimper sur un meuble. Nous tentons de l'accompagner alors vers quelque chose de plus contenant. Cela fonctionne plus ou moins bien selon les moments.

Au fil des séances elle investit deux pôles plus marqués, le dessin (elle parvient à se poser davantage). Le second pôle c'est le bébé dont nous nous occupons beaucoup. Leila entreprend de le faire dormir « *dodo dédé* » elle l'installe sur le petit canapé, sollicite sa référente pour qu'elle le change, lui mette le pyjama, le couche. Avec une couverture douce, et nous nous mettons à envelopper le bébé de plusieurs couches. L'enveloppement du bébé se répète à chaque séance, Leila lui met plein de couches d'enveloppements, lui donne des doudous puis s'éloigne pour jouer (pâte à modeler, dessin), de plus loin elle nous montre le bébé qui dort et nous continuons de parler de lui.

Dans l'espace individuel, Nélia montre que l'attention individualisée l'aide à se rassembler. A l'extérieur elle continue de se mettre en danger et de témoigner d'un comportement insécure. Le travail thérapeutique est à poursuivre au long cours tout en lui garantissant un cadre d'accueil pérenne et continu. Nélia est encore très fragile. Au moment de son départ en famille d'accueil, nous faisons une dernière séance afin de se dire au-revoir.

En l'absence de manifestation de sa mère, une commission CESSEC<sup>2</sup> est demandée.

2 CESSEC : commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés

### Conclusion

Nous connaissons les limites de l'accueil en collectif dont la principale est celle de la discontinuité de l'environnement à travers les multiples personnes se relayant auprès des enfants. Toutefois, aux côtés d'enfants ayant été précocement éprouvés dans le lien, l'accueil en collectif, sous certaines conditions, peut s'avérer une bonne indication pour permettre à l'enfant de se restaurer dans un environnement qui tienne (travail à plusieurs, soutien, relais).

Aussi, il est d'une grande importance de tenir compte de l'ensemble des éléments cliniques autour de la situation d'un jeune enfant afin de réfléchir à la modalité de placement (familial ou collectif).

Nathalie FAJOU, psychologue

Estelle DEJEAN et Lisa LOPEZ, auxiliaires de puériculture, pour l'équipe des « *Ouistitis* ».

## 5. Conclusion et perspectives

L'année 2025 aura plusieurs objectifs :

- La concrétisation de l'encadrement du service par un binôme cadre.
- La finalisation de l'écriture du projet de service et applications concrètes d'actions d'accompagnement en lien avec la pédagogie Lóczy.
- L'évaluation de l'organisation du temps de travail de l'équipe pluridisciplinaire.
- Le déploiement des visites médiatisées à l'échelle institutionnelle par le biais de l'ouverture du service de visites, ce qui va impacter l'organisation du service.

## *LE POLE ENFANCE*

# Les Chiffres de l'activité 2024

- Activité annuelle

Unité	Capacité	Entrées					Sorties					Présents le 31/12/2024
		2022	2023	2024			2022	2023	2024			
				Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées 2024			Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties 2024	
Gaïa	6	19	26	7	14	21	27	25	6	14	20	10
Arc en ciel	6	23	19	7	19	26	27	22	5	15	20	11
Maison Robinson à compter du 06/07/2022	7	28	29	13	27	40	21	31	9	29	38	8
<b>Totaux</b>	<b>19</b>	<b>70</b>	<b>74</b>	<b>27</b>	<b>60</b>	<b>87</b>	<b>75</b>	<b>78</b>	<b>20</b>	<b>58</b>	<b>78</b>	<b>29</b>

- Age et Sexe

Age	Gaïa		Arc en Ciel		Maison Robinson	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0 à 1 ans	1					
2 à 4 ans	9	3		1	2	
5 à 6 ans	2	3	8	2	2	
7 à 8 ans	1		3	5	6	1
9 à 10 ans	2		2	1	7	1
11 à 12 ans			2		6	6
13 à 14 ans			1	1		6
15 à 18 ans						3
Usager mère						
Total	15	6	16	10	23	17
<b>Total</b>	21		26		40	

- Statuts administratifs des admissions

	Gaïa			Arc en Ciel			Maison Robinson		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Accueil Provisoire	2	0	0	2	1	2	0	1	3
Accueil Relais	0	0	2	0	0	1	2	1	3
RPU (art/L223-2)	0	0	2	0	2	1	0	0	7
Réquisition Hors Département	0	0	0	1	1	0	0	2	0
Réquisition	0	6	0	1	2	1	0	0	2
OPU	0	0	0	2	2	0	3	3	0
OPP	2	4	9	17	3	12	11	12	6
JAE	6	11	8	9	19	9	7	0	17
JAE hors département	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Pupille	8	0	0	0	0	0	0	0	0
accueil mère ,enfants	0	2	0	0	0	0	0	0	0
accueil mineurs	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Jugement des tutelles	0	0	0	1	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>40</b>

- Motifs d'admission

	GAIA			Arc en ciel			Maison Robinson		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Carences éducatives et familiales	10	15	15	13	6	15	22	17	24
Exclusion du lieu de placement	0	1	0	0	1	1	0	2	3
Faits de maltraitance	0	4	3	0	7	6	1	3	4
Fugue hors département	3	0	0	5	0	0	0	0	0
Fugue	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Hospitalisation détenteur autorisé	0	5	1	0	1	1	4	0	1
Troubles du comportement	3	0	0	3	0	0	0	0	0
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Mineur isolé	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Parents en GAV ou Injoignable	1	1	2	2	4	3	0	5	4
Fin de GAV	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rupture Familiale	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Errance	0	0	0	0	0	0	0	0	1
DAF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Villas ou autres unités du CDEF31	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>40</b>

- Personnes accueillies mois par mois

	Gaïa			Arc en ciel			Maison Robinson		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Janvier	1	3	0	3	3	1	1	2	2
Février	0	2	0	5	3	1	1	0	3
Mars	1	2	0	1	8	8	2	5	8
Avril	4	2	2	0	3	0	2	1	5
Mai	4	2	3	1	0	3	2	0	3
Juin	2	1	1	1	0	1	0	1	1
Juillet	3	6	9	3	2	2	1	2	5
Août	1	1	0	2	3	1	2	1	3
Septembre	0	3	2	6	2	4	2	3	3
Octobre	1	2	2	3	3	3	1	0	2
Novembre	0	1	2	2	2	2	3	3	0
Décembre	1	1	0	6	1	0	6	1	5
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>40</b>

- Durées de séjour

Durée de séjour	Gaïa			Arc en ciel			Maison R		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
De 0 à 5 jours	0	0	0	0			0	0	0
	1	0	1	2	0	2	2	0	3
	2	2	4	0	4		2	2	4
	3	1	3	0	1	1	1	0	3
	4	0	1	0	0	3	1	1	3
5	0	4	0	1			1	1	2
De 6 à 10 jours	3	3	2	1	1		0	0	5
De 11 à 20 jours	4	2	1	5	2	2	7	7	2
De 21 à 30 jours	1	1	2	4	1	2	1	1	5
De 31 à 60 jours	3	2	3	5	3	3	5	5	2
De 61 à 90 jours	5	3	3	3	3	3	0	0	4
De 91 à 180 jours	9	2	8	6	11	8	2	2	5
Plus de 180 jours	7	0	0	3	3	4	4	4	2

- MDS ou service de provenance

	Gaïa	Arc en ciel	Maison Robinson	Total
Auterive		2	2	4
Amouroux/Bonnefoy				0
Aucamville				
Bagatelle			7	7
Balma	2	1	1	4
Basso cambou		1		1
Bellefontaine-lafourguette	1		2	3
Blagnac				0
Borderouge	2	5	2	9
Bouloc			1	1
Castanet		1		1
Carbone				0
Cazeres				0
Cierp-Gaud				0
Cd haute Garonne				0
Colomiers	2	1	2	5
Empalot	3	3	3	9
Frouzins	4		2	6
La saudrune			1	1
La faourette				0
Minimes	1			1
Muret	1	3	2	6
Pont vieux			1	1
Rangueil	2	4	5	11
Revel	1		2	3
Reynerie-saint simon				0
Saint jean				0
Saint Gaudens				0
Salies-du-Salat		3		3
Salvetat st gilles				0
Soupetard				0
Toulouse centre	1	1	1	3
Tournefeuille	1		2	3
Villemur		1		1
Service accueil mineurs isoles				0
Service adoption				0
Autres départements				0
PAF Blagnac			4	4
Total				0

- Orientations

ORIENTATIONS	Gaïa			Arc en ciel			Arc en ciel		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Cdef hors département	0		0	0		0	0		1
Centre d'accueil familial	1	6	0	0		0	0		0
Retour domicile parents	2	10	5	6	3	3	8	6	8
Autres établissements sociaux	6	3	4	5	11	4	4	11	7
Famille d'accueil	4	4	2	3	3	3	0	2	8
DDAEOMI	0		0			0	0		0
Fugue	0		0	2	3	0	0		0
Hospitalisation longue durée	0		0	0		0	0		0
Structures medico social	1	1	1	0		4	0		2
Tiers digne de confiance	0		0	0		1	1		2
PJJ	0		0	0		0	0		0
Retour établissement origine	1		0	1		0	0		1
Retour famille d'accueil origine	0		2	0		0	0		0
Dispositif IAD	3		0	0		1	0		0
Dispositif accueil familial	0		2	0		0	0		4
Dispositif appartements mineurs	0		0	0		0	0		0
Dispositif havre	0		0	0		0	0		1
Dispositif escale	0		0	0		0	0		0
Hôtel	0		0	0		0	0		0
Villas ou autres unités du cdef31	9	1	4	16	11	4	10	3	4
<b>Total</b>	27	25	20	33	31	20	23	22	38

- Nombre de journées mois par mois

Nombre de journées	Gaïa			Arc en ciel			Maison Robinson		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Janvier	344	256	255	163	235	206	271	276	213
Février	275	230	232	176	184	184	291	247	224
Mars	263	252	248	220	244	172	247	275	235
Avril	261	216	257	216	253	330	253	192	268
Mai	325	266	248	210	259	34	301	217	290
Juin	283	267	263	180	240	331	300	187	254
Juillet	258	266	313	165	267	314	188	221	288
Août	260	268	298	196	272	307	249	250	231
Septembre	261	229	318	233	232	269	242	232	247
Octobre	253	254	320	245	248	351	246	232	253
Novembre	207	232	300	184	234	312	187	148	256
Décembre	240	261	310	198	229	341	217	197	231
<b>Total</b>	3230	2997	3362	2386	2897	3431	2992	2674	2990

## 1. Présentation du service

### a) *Présentation du service*

L'unité éducative Gaïa accueille des enfants âgés de 3 à 5 ans révolus, en collectif mixte. L'espace d'accueil s'organise autour d'un pôle de couchage de 5 chambres et d'espaces collectifs pour la restauration, l'éveil et jeux, les sanitaires. Un espace extérieur avec des jeux est également accessible depuis le service. Un travail de réflexion est encore mené, pour aider les enfants à acquérir des repères spatio-temporels dans un contexte architectural marqué par de grands espaces qui ne font pas toujours contenance pour des enfants qui ont besoin d'îlots d'activités. La nécessité de poursuivre ce travail sur l'espace de vie permettra sans doute, de diminuer l'agitation qui peut naître chez ces enfants pour qui « les mots » ne font pas encore sens et qui ont davantage besoin de signaux visuels. La capacité d'accueil de l'unité est de 6 places mais la suractivité est permanente. Les cinq chambres sont donc en majorité des chambres doubles ou triples.

### b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluridisciplinaire se compose de 8 professionnels éducatifs, de deux maitresses de maison, de 3 agents éducatifs de nuit, d'une psychologue, d'une assistante sociale et d'un cadre hébergement et accompagnement.

Jusqu'en septembre 2024, un ETP était dédié à la fonction de coordination sur l'unité Gaïa. Le nombre de coordinateurs a diminué à deux professionnels à partir de septembre 2024 au niveau du pôle, ce qui a impliqué une réorganisation des pratiques autour du projet des enfants et du fonctionnement des services. Suite à l'accueil en 2024 de deux enfants ayant des besoins spécifiques, deux ETP ont été accordés pour renforcer l'équipe éducative et répondre aux besoins des enfants. L'équipe de Gaïa bénéficie des supports des services transversaux. Le pôle santé intervient quotidiennement pour le suivi des enfants, ainsi que pour le lien avec les partenaires du soin. Le jardin d'enfants accueille des enfants de Gaïa, pour permettre une prise en charge extérieure à l'unité et proposer des temps de relais/évaluation hors du groupe quand la problématique de l'enfant le nécessite et qu'il n'est pas scolarisé.

La dynamique de l'accueil d'urgence avec régulièrement un groupe en sureffectif et des prises en charge qui durent parfois de nombreux mois, nécessite pour cette équipe de devoir s'adapter en permanence aux exigences et aux paradoxes de la mission de l'établissement. Soucieux de préserver l'intérêt de chaque enfant dans ce contexte mouvant, les professionnels de Gaïa se sont régulièrement questionnés sur leurs pratiques et les limites qu'ils rencontraient au quotidien dans l'accompagnement des enfants. Le GAP a soutenu ce travail de prise de recul sur un quotidien difficile venant souvent mettre à mal leurs valeurs professionnelles et personnelles. Aussi l'équipe bénéficie de temps de réunion hebdomadaire les jeudis de 13H30 à 15H30 durant lesquels sont systématiquement abordées deux situations d'enfants.

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024**

En 2024, 21 enfants ont été accueillis sur l'unité Gaïa. Ce chiffre, inférieur au nombre d'accueil sur la Maison Robinson par exemple, s'expliquent par des durées de séjour longues des enfants accueillis sur l'unité, notamment en lien avec leurs besoins spécifiques. Parmi les 21 enfants accueillis, 14 étaient accueillis au CDEF sur une autre unité, notamment la pouponnière par rapport aux changements d'unités en lien avec la tranche d'âge, ce qui représente 33% des accueils.

Ensuite, 20 enfants ont quitté le CDEF, le nombre de sorties a diminué par rapport aux années 2022 et 2023. La majorité des sorties, soit 70% concernent des orientations en dehors du CDEF.

- Répartition par sexe et âge

Au niveau de la répartition par sexe, la majorité des accueils en 2024 était des garçons, soit 71% des admissions. Seulement, 6 enfants accueillis étaient des filles. Par rapport à la tranche d'âge, 81% des enfants accueillis en 2024 avait entre 3 et 6 ans ce qui correspond à la tranche d'âge d'accueil de l'unité. Seulement, 19% avait moins de 3 ans ou plus de 6 ans. Ce chiffre peut s'expliquer par l'accueil de fratrie, ou l'accueil relais d'enfants d'autres unités.

- Statut administratif des admissions

81% des admissions correspondaient à des mesures judiciaires (OPP, JAE), ce chiffre est stable par rapport aux années 2022 et 2023.

Ensuite, deux enfants ont été accueillis dans le cadre d'un RPU puis deux autres enfants ont été accueillis dans le cadre d'un accueil relais. Ces types de statuts d'admission n'étaient pas représentés en 2022 et 2023.

- Motifs d'admission

Concernant les motifs d'admission, tout comme en 2023, les carences éducatives et familiales constituaient le motif majoritaire des admissions en 2024 avec 71% des admissions. Le deuxième motif représenté correspond aux maltraitances subies avec 14% des admissions., ce chiffre est stable par rapport à 2023. Ensuite, deux enfants ont été accueillis car leurs parents étaient en garde à vue ou injoignables.

- Personnes accueillies mois par mois

Tout comme en 2023, c'est durant le mois de juillet que nous comptons le nombre d'accueil le plus important avec 9 enfants entrant soit 43% des accueils. Sur les autres mois de l'année, la répartition est relativement homogène.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

En 2024, la MDS la plus représentée au niveau des accueils sur l'unité Gaïa était la MDS de Empalot. Sinon, la répartition est équitable sur le territoire.

- Durée de séjour des personnes accueillies

En 2024, 13 enfants ont eu une durée d'accueil comprise entre 0 et 90 jours, ce qui correspond à la période de l'accueil en urgence. Il est important de noter que 8 enfants ont une durée de séjour supérieure à 90 jours, ce qui correspond à 38% des accueils. Au vu des besoins spécifiques des enfants accueillis sur Gaïa, l'orientation vers des lieux de vie pérenne est plus longue.

- Orientations 2024

En 2024, nous comptons 20 situations orientées sur l'unité Gaïa. Parmi les 20 situations, 5 enfants sont retournés au domicile de leurs parents. Ensuite, 4 enfants ont été accueillis dans une autre unité du CDEF, dans le cadre d'une cohérence de l'accompagnement en fonction de l'âge ou d'un rapprochement fratrie. L'orientation vers d'autres établissements sociaux de protection de l'enfance est aussi représentée avec 4 orientations.

- Nombre de journées mois par mois

Le nombre de journées par mois est relativement stable en 2024 par rapport aux années 2022 et 2023. Les mois de juillet et de septembre correspondent aux mois où l'on compte le plus de journées d'accueils sur l'unité.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### *a) Médiations, supports d'accompagnement*

L'équipe de l'unité GAIA retranscrit au quotidien la journée des enfants par le biais de relèves. Des notes éducatives sont également faites, afin de rendre compte des observations détaillées de l'équipe pluridisciplinaire qui entoure l'enfant. Les échanges hebdomadaires, lors de réunion, permettent une réflexion plus approfondie et ciblée afin de s'ajuster et se réajuster au plus près des besoins de l'enfant au sein d'un collectif. L'équipe a pu mettre en place deux séjours de trois jours et deux nuits, un en Ariège et l'autre à la montagne.

Le transfert en Ariège a permis de travailler autour de la médiation animale principalement avec des ânes. Le « prendre soin de » est un axe de travail pertinent pour ces enfants, cela les aide également à se recentrer et à s'apaiser afin de pouvoir entrer en relation avec l'animal. Le transfert à la neige a permis aux enfants de découvrir un autre environnement, de nouvelles sensations et une ouverture vers l'extérieur.

L'équipe travaille au quotidien autour de nombreux axes, tels que les repères spatio-temporels, le vivre ensemble, l'apport d'un cadre sécurisant, la socialisation, l'apprentissage de l'autonomie. Pour cela, de nombreux outils sont utilisés tels que, les rituels au quotidien, les ateliers cuisines et pâtisseries, les sorties à l'extérieur.

Durant l'année, les enfants ont pu aller au bord de lacs, à la piscine, dans des parcs couverts, à la plage, au Zoo, à Anima Park, au refuge des tortues.

#### *b) Partenariats*

Des ressources internes telles que le jardin d'enfants, le SAAJ (Service Accueil de Jour), les enseignants pédagogiques, ont permis aux enfants accueillis une prise en charge en dehors de leur unité de vie sur des temps en individuel ou en petit collectif avec d'autres enfants du CDEF. Ces ressources sont essentielles pour des enfants en construction qui n'ont pas ou peu, de prises en charges à l'extérieur.

Un partenariat avec l'association « Lire et faire Lire », faisant intervenir des lectrices deux fois par semaine, ont permis aux enfants de découvrir de nouveaux livres, d'apprendre à respecter ce temps qui se doit calme, de travailler le côté Trans générationnel et le respect mutuel avec des intervenantes à la retraite venant de l'extérieur.

### 4. Conclusion et perspectives

- En 2024, l'unité Gaïa a finalisé son projet de service dans une dynamique de pôle. L'objectif est maintenant de mettre en œuvre les actions en lien avec les objectifs du projet :
- Objectif général 1 : Construire un environnement sécurisé et apaisant pour accueillir les enfants.
- Objectif général 2 : Consolider les ressources familiales et sociales dans l'accompagnement des usagers.
- Objectif général 3 : Garantir les étapes de Co-construction du projet personnalisé lié à l'évaluation d'un enfant accueilli en urgence.

### 1. Présentation du service

#### a) *Présentation du service*

L'Unité arc-en-ciel a été créée en 2020. D'abord appelée unité temporaire elle se trouvait dans une unité de la pouponnière. L'unité pouvait accueillir maximum 5 enfants avec une tranche d'âge allant de 3 à 7 ans. Les locaux n'étaient pas adaptés à l'accueil d'enfant plus âgés. L'année 2021, a marqué le déménagement de l'unité dans les locaux qui se trouvent dans le prolongement de GAIA et la constitution et stabilisation de l'équipe éducative. La répartition des enfants a ainsi pu se faire afin de pouvoir retravailler des projets éducatifs en lien avec l'âge des enfants accueillis. L'unité GAIA pouvait ainsi se concentrer sur les enfants âgés de 3 à 5 ans révolu et l'unité Arc-en-ciel était alors dédiée aux enfants âgés de 6 à 10 ans. Face à la suractivité, un nouveau service a vu le jour sur le pôle enfance au mois de juillet. Il s'agit de l'unité Robinson dédiée aux enfants âgés de 7 à 12 ans. Gaia se concentre donc sur les 3-5 ans et arc-en-ciel sur les 5-8 ans révolu.

L'unité Arc en Ciel dispose de 5 chambres, 2 espaces sanitaires, un espace de vie dédié aux activités et un espace cuisine et salle à manger. Cette unité de vie s'ouvre sur un grand espace. L'équipe éducative dispose d'un bureau. La cuisine a bénéficié en 2022 de travaux d'insonorisation permettant de rendre l'espace plus agréable. Cette année, les professionnels de l'unité ont réalisé la peinture des chambres avant de rouvrir, cette rénovation a fait suite à une fermeture forcée du service, durant laquelle les enfants ont été dans des lieux relais du CDEF.

La capacité d'accueil de l'unité est de 6 places mais la suractivité est permanente. Trois chambres sont systématiquement doublées voire triplées, les deux dernières restent individuelles. Durant l'année 2024, 6 enfants ont été accueillis avec des besoins particuliers, et l'équipe a privilégié tant que c'était possible la chambre individuelle. Sur l'espace extérieur, l'aire de jeux a été enlevée car estimée trop dangereuse, et des grillages plus hauts et solides ont été installés.

#### b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluri professionnelle se compose toujours de 8 ETP éducatifs, 3 ETP Agents éducatifs de nuit et 2 ETP maîtres de maison. Les 8 ETP éducatifs sont occupés par des moniteurs éducateurs, des éducateurs spécialisés et des éducateurs de jeunes enfants. L'accueil de stagiaire est également favorisé par l'équipe.

Suite à l'accueil de deux enfants avec des besoins particuliers nécessitant un accompagnement individuel deux professionnels en charge de leur accompagnement personnalisé ont rejoint l'équipe en février puis juin 2023.

Depuis le mois de décembre 2021, un ETP est dédié à la fonction de coordinateur. Il est mutualisé avec deux autres unités. Cette professionnelle est présente de 9h à 17h du lundi au vendredi et permet d'être le fil rouge dans le quotidien et la prise en charge des enfants. La création de ce poste offre une meilleure organisation et limite la perte d'information.

Cette équipe est complétée par une psychologue, une assistante sociale, une secrétaire éducative partagée sur plusieurs services, et un cadre socio-éducatif. Une aide médicale est pourvue par le pôle santé.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit de façon hebdomadaire tous les mardis de 13h30 à 17h, chaque semaine deux situations d'enfant sont ciblées par l'équipe éducative afin de permettre de travailler sur le projet des enfants de façon efficace et efficiente.

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024**

L'année 2024 a été marquée par un nombre d'entrées important. En effet, 26 enfants ont été accueillis (ils étaient 19 en 2023), et 20 d'entre eux ont été sortants de l'unité, dont 5 enfants qui sont allés sur une autre unité du CDEF.

- **Répartition par sexe et âge**

En 2024, l'unité a accueilli 61% garçons, contre 38% de filles. C'est la tranche d'âge des 5-7 ans qui a été la plus importante, donc complètement en accord avec les modalités d'accueil du service.

- **Statut administratif des admissions**

La majorité des placements s'est fait suite à une ordonnance provisoire de placement (46%). Cependant cette année nous notons une forte progression des demandes de placements par le Juge d'assistance éducative (34% en 2024, alors qu'il n'y en avait aucune en 2023).

Deux accueils provisoires, un accueil relais, une mise à l'abri par RPU, ainsi qu'un placement par réquisition, ont aussi été effectués.

- **Motifs d'admission**

Une hausse très nette des motifs d'entrée pour carences éducatives et familiales, a été noté en 2024. En effet, ce chiffre a doublé depuis l'année dernière (59% cette année). Les admissions ont ensuite été dues à des faits de maltraitance (26%), et 3 enfants ont été mis à l'abri parce que leurs parents n'étaient pas joignables ou en garde à vue.

- **Personnes accueillies mois par mois**

De la même façon que l'année dernière, un pic d'accueil a été fait au mois de Mars, avec 8 enfants accueillis., ce qui constitue 30% de l'effectif. Ensuite, sept enfants sont arrivés entre les mois de septembre et octobre, et trois enfants au mois de mai. Nous notons que depuis deux ans, un changement s'est effectué puisqu'il existait une prépondérance d'accueil pendant les mois d'été.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Douze Maisons des Solidarités nous ont sollicités en 2024. Dans l'ordre décroissant, nous trouvons Blagnac, Pont vieux, et sur un même accueil de trois enfants : Colomiers, les minimes et St Gaudens.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

Sur cette année, 15% des accueils ont dépassé 6 mois car aucune solution n'a été trouvée pour les enfants. Cet accueil sur le long terme n'est pas approprié pour leur évolution et cela leur demande une forte sur-adaptation, qui n'est pas propice à leur bon développement.

30% des accueils ont duré entre 3 et 6 mois ; 11% de 2 à 3 mois ; et de la même façon 11% de 1 à 2 mois.

Les accueils inférieurs à 5 jours constituent un part de 15%.

- **Orientations 2024**

Plusieurs types d'orientation ont eu lieu : huit enfants ont été accueillis en structures sociales ou médico-sociales ; trois enfants ont été dans une famille d'accueil, et trois enfants sont retournés chez leurs parents.

Il y a eu le passage de trois jeunes dans une autre unité du CDEF, ce mouvement a été décidé par rapport à l'âge des enfants, mais cela s'est produit aussi pour cause d'incompatibilité avec d'autres enfants dans le groupe, de façon à faire diminuer la pression que cela pouvait générer.

Deux autres types d'orientation ont été réalisés : un enfant est allé vers le dispositif d'accueil familial, et un autre enfant a été accueilli par un tiers digne de confiance.

- Nombre de journées mois par mois

La moyenne est de 285 journées par mois. Cela représente une nette augmentation : En effet en 2023, l'ouverture de la maison Robinson » avait donné un accès pour les enfants un peu plus grands, donc cela avait fait baisser ce taux, mais nous remarquons tout de même que la moyenne de 2024 dépasse aussi celle de 2022 (249 journées).

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations, supports d'accompagnement*

##### - le maillage de tous les professionnels pour un lien dans l'accompagnement :

En semaine, ce sont les temps scolaires qui rythment principalement les journées de la majorité des enfants de l'unité. Cependant, certains enfants sont non scolarisés, et depuis le mois de septembre 2024, 2 professeurs des écoles sont présents sur le CDEF et soutiennent les enfants sur des temps réguliers et aménagés.

La journée commence par le réveil vers 6h30 en semaine car le temps de trajet pour aller à l'école peut être un peu long. Le matin, c'est le professionnel agent éducatif de nuit qui prend le temps nécessaire pour réveiller les enfants, et qui les accompagne jusqu'au petit déjeuner. La stabilisation de cette équipe d'Agents éducatifs de nuit a beaucoup aidé les enfants dans leurs habitudes et leurs repères. Avec eux, des petits rituels s'installent et sécurisent certains enfants : pour certains ce sera par exemple de garder la même place à table pour le petit déjeuner, ou pour d'autres de demander à être réveillé 5 minutes avant les autres pour avoir un temps calme privilégié avec le professionnel.

Après le temps de scolarité, le retour sur le CDEF se fait vers 17h, il est suivi par un goûter, par un temps de jeux, d'extérieur ou de retour en chambre, avant de se préparer pour la soirée.

La douche et le moment du repas, amènent tout doucement les enfants à une lecture du soir, où les éducateurs peuvent lire une histoire, ou bien mettre un livre audio qui sera collectif. Les enfants se couchent généralement vers 20h30.

La journée peut aussi -être ponctuée de temps d'accompagnement pour des rdv (CMP, orthophoniste, visites médiatisées...), mais aussi par des activités et médiations proposées par les éducateurs. Par exemple, un atelier chorale, initié par la maîtresse de maison, a regroupé des enfants d'arc en ciel et d'une autre unité.

Ce sont aussi ces activités croisées et ce travail d'équipe interdisciplinaire qui favorise un accompagnement adapté à l'enfant dans le cadre de son accueil d'urgence.

La veille informative sur tous ces croisements et sur la continuité du parcours de l'enfant est assurée par une coordinatrice : lien avec les rdv du pôle santé, argent de poche des enfants, suivi des rendez-vous, suivi des visites médiatisées, liens avec les transports, .... Cette année, les emplois du temps ont été mis en ligne sur Outlook ou sur des dossiers partagés, dans le but de diminuer l'impression des documents, et d'avoir un seul lieu repéré pour cette organisation.

##### -Les activités

Les temps de vacances scolaires ou les week-end permettent des activités ou sorties différentes : piscine, bowling, médiathèque, marché de Noël, halle des machines, et bien sûr les nombreux parcs de Toulouse (cité de l'espace, parc de la Maourine, jardin japonais...), ainsi que les lieux naturels (forêt de Buzet, forêt de Bouconne...)

Lorsque le temps ne permet pas de sortir, des activités sont organisées à l'intérieur : peinture, jeux de société, coloriage, jeux de rôle...

Cet été, les éducateurs ont proposé un projet « cinéma plein air » dans le jardin, avec projection d'un film, préparation de pop-corn, et installation sur « tapis-couette ».

Les journées extérieures ont un côté d'émerveillement pour les enfants : concours de cerf-volant à Narbonne, sortie mer à Port Leucate, cap découverte.... C'est aussi une bonne occasion pour eux de s'acheter une glace ou une crêpe avec leur argent de poche.

#### *b) Partenariats*

S'appuyer sur des compétences extérieures, agir ensemble pour un bien-être physique, moral, et social des enfants, est toujours recherché par les équipes de l'unité et prend une part primordiale sur l'accompagnement réalisé.

En cette année 2024, l'association « lire et faire lire » a permis de faire intervenir des personnes bénévoles les lundis midi et les jeudis soir. Par le biais de livres que ces bénévoles amènent, ce sont des contes et des histoires qui sont lus aux enfants. Certains vont chercher couette, doudou et sucette, et finissent par s'endormir. Pour d'autres c'est un temps qui les apaise et les aide au calme pour la soirée.

Un partenariat avec un club d'escalade a permis à plusieurs enfants de s'initier et se perfectionner dans cette activité. Par ce biais, leur autonomie est sollicitée, ils apprennent à s'encourager, à accepter l'échec et à recommencer.

C'est dans la continuité de ce projet, qu'un petit séjour a été organisé en Ariège au mois d'avril avec 3 enfants, dans un lieu qui a permis de réaliser des voies d'escalade en milieu naturel.

Un autre séjour au mois de juillet dans un camping Ariégeois a été proposé à 5 enfants, et encadré par 2 éducateurs : ces temps hors institution permettent aux jeunes de profiter d'un autre rythme. Ils se découvrent dans un espace de liberté, ils se font des amis, ils dorment sous une tente, et ils voient aussi les éducateurs être au même rythme qu'eux et faire aussi ce qui constitue leur quotidien (se brosser les dents, faire son lit...).

## 4. Situation clinique

### **Leo, Loé, Oél, Léonie, Léonard. Enjeu identitaire et de place : le placement en collectif comme un lieu de subjectivation**

Léo (2018) est issu d'une fratrie de deux. Il a un frère Loé (2016) et un frère Oél (2021), mort à la naissance. En juin 2023, une aide éducative en milieu ouvert est demandée. En février 2024, le rapport éducatif dénonce une situation très préoccupante. Léo et Loé sont dans une agitation permanente au domicile. Leur relation conflictuelle en vient jusqu'à des coups importants. Les enfants se mettent en danger régulièrement à l'école comme au domicile. Loé a des propos morbides inquiétants. La mère reconnaît ne pas réussir à canaliser ses enfants et utiliser la violence physique. Monsieur est suspecté d'une consommation d'alcool excessive. Il se montre très opposant avec les services. Si Madame peut reconnaître certaines difficultés elle minimise, tout comme le père, un grand nombre de difficultés que vivent les enfants. Le juge ordonne le placement en mars 2024.

Mars 2024, Léo et Loé sont accueillis sur l'unité Arc en ciel.

A la lecture du livret de famille, une certaine confusion des places, une indifférenciation identitaire apparaît. Les parents ont appelé leurs enfants en utilisant les premières lettres de leur prénoms respectifs (Léonie, Léonard). Ce qui donne : Léo, Loé et Oél.

Dans cette configuration familiale laissant peu place à la subjectivation, Léo tente de s'émanciper. Il dit s'appeler « Pierre-Henry », le deuxième prénom sur sa carte d'identité. Les liens avec son grand frère Loé sont complexes. Loé a des propos morbides notamment lors des repas. Il dit vouloir mourir, aimer le sang, etc. Léo l'imité et s'agite. Au quotidien l'équipe confond régulièrement Léo et Loé, montrant la difficulté à les différencier et les subjectiver. L'équipe demande l'accueil de Loé sur une autre unité. Lorsque son frère quitte AEC pour une unité plus adaptée à son âge, Léo s'apaise. Les propos morbides diminuent. L'équipe semble plus apaisée et moins confuse, elle aussi, pour se mettre au travail.

De là l'équipe repère mieux les besoins de Léo et observe un besoin d'attention très exclusif et permanent. Léo a besoin d'être vu, d'être porté psychologiquement. Il peut faire des bêtises de tout petits, hurler, crier, et se frustrer très vite. Dans des moments d'agitations, il peut mordre et taper. C'est un enfant qui a besoin d'amasser les objets, de

s'entourer avec. De plus, il n'arrive pas à lâcher prise et se maintient éveillé le soir, le sommeil lui étant angoissant. Il cherche alors à faire du bruit, à réveiller les autres, à ne pas laisser le silence s'installer.

En juin une place se libère au Dispositif d'Accueil Familial du CDEF. La situation de Léo est présentée au vu de son besoin d'attention permanente. L'accueil se montre pourtant très difficile. Léo fait des crises de plus en plus violentes au domicile de la FA comme à l'école. L'école demande une réduction de la prise en charge jusqu'à son arrêt total. Léo ne s'apaise pas. Les mises en danger s'accroissent. La FA alerte sur l'état de Léo régulièrement. Malgré l'aide du service du DAF, son état ne s'apaise pas. Une réflexion est portée en équipe pluridisciplinaire, puis la cadre acte un re accueil sur le collectif.

Le retour sur le collectif, permet d'observer que la présence de nombreux éducateurs apaise Léo.

Lorsqu'un enfant présente un tel besoin d'exclusivité dans l'attention, nous préconisons souvent une Famille d'Accueil où il n'y a généralement qu'un ou deux adultes et peu d'enfants. Pour autant, dans cette situation, cela n'a pas eu l'effet escompté. Léo s'est retrouvé confronté à une dualité trop prégnante alors qu'il n'était pas encore assez solide dans sa subjectivité. Il s'est alors agité massivement. Le collectif, finalement, lui permet de se fondre dans la masse d'enfants (pour se soulager du poids de la subjectivation et des questions identitaires que cela implique) et d'aller chercher de lui-même, quand il se sent prêt, l'adulte.

Le retour au collectif a donc été bénéfique. Léo aujourd'hui devient un peu plus autonome, développe ses capacités sociales et sa gestion de la frustration. Il sait solliciter l'adulte en cas de conflit, montrant qu'il repère les éducateurs comme ressource.

Côté entretiens psychologique : Lors de son re accueil, Léo était très agité. Il venait vérifier l'espace et ouvrait toutes les portes de la maison des psychologues. Il se cachait à la fin des deux premiers entretiens, et semblait attendre qu'on le cherche, et qu'on le trouve, qu'on le retrouve. En lui signifiant les liens qu'il y a eu entre la psychologue d'AEC et du DAF, en lui expliquant que nous avons pris de ses nouvelles régulièrement, Léo s'est apaisé. Il a retrouvé sa place. Une place qu'il n'avait pas perdue. Aujourd'hui, Léo réinvestit l'espace d'entretien et se subjectivise, s'affirmant dans des postures identitaires nécessaires dans le jeu à deux. Léo peut faire preuve d'empathie, fait plus attention aux règles et les accepte. Il se projette, s'identifie, et développe de plus en plus des habiletés sociales qu'il avait toujours eues en lui mais dont l'espace physique et psychique lui manquait pour les faire exister. Léo n'a plus autant besoin d'une attention exclusive et permanente. Au sein de l'unité, il apprend de mieux en mieux à s'occuper seul, maintenant qu'il sait qu'être seul, c'est être avec lui-même et non avec le rien.

A travers cette vignette, nous voyons que la richesse des dispositifs du CDEF avec le DAF a permis cette expérience et cette évaluation précieuse.

Le collectif souvent moins préféré lors des orientations, se relève ici structurant pour Léo. Il a besoin d'être entouré d'enfants comme d'adultes. Il a besoin de pouvoir se fondre dans la masse à certains moments pour mieux éclore et se subjectiver à d'autres. Léo qui est arrivé très morcelé en mars 2024, s'est un peu restauré, rassemblé et subjectivé grâce à la multiplication des tiers que permet le collectif et le travail en équipe.

Guilhène BOUCHET, psychologue pour l'équipe d'Arc en ciel

## 5. Conclusion et perspectives

Les points forts de cette année ont été une stabilisation de l'équipe pendant plus d'un semestre, cela a apporté une cohésion du groupe et une collaboration efficace pour l'accompagnement des enfants de l'unité. Cette stabilisation a permis une fluidité dans le partage des connaissances, et une plus grande dynamique de création.

Certains points faibles ont égratigné le service : la baisse budgétaire qui a impacté le fonctionnement et les activités, une fermeture de l'unité due à la fois à un sous-effectif de professionnel et à un sur effectif d'enfants ; et des accidents de travail trop fréquents en lien avec la violence reçue.

Pour 2025, les équipes souhaiteraient rester à un effectif raisonnable d'enfants accueillis sur le service, et retrouver une stabilité de professionnels avec des embauches pérennes.

Les enfants souhaiteraient que les projets et orientations aboutissent plus rapidement, et qu'ils puissent faire des transferts.

Et l'ensemble de l'unité souhaiteraient des locaux plus adaptés, et sur ce point les travaux sont prévus pour ce milieu d'année.

### 1. Présentation du service

#### a) *Présentation du service*

La Maison Robinson a ouvert le 6 juillet 2022. Cette unité a été créée pour pallier le sureffectif des unités Gaïa et Arc-en-ciel. La création de cette unité s'est aussi inscrite dans une démarche de maintien des liens familiaux avec un accueil privilégié des fratries. La Maison Robinson avait une capacité d'accueil de 7 enfants jusqu'au 26 novembre 2024, lorsque l'unité a été installée au siège du CDEF (425, route de Launaguet). A partir du 26 novembre 2024, l'unité a été externalisée dans une villa en dehors du CDEF. Cette décision a été motivée par l'idée de proposer un cadre de vie le plus ordinaire possible aux enfants, malgré la particularité de la période qu'ils traversent. Investir une maison permet d'accompagner les enfants de façon moins « institutionnalisée ». En effet, l'objectif était aussi de quitter le siège du CDEF où sont installés des services administratifs, support ainsi que des unités de vie

Suite à ce déménagement, la capacité d'accueil est passée à 6 enfants. En effet, les normes sécurité ne permettent pas l'accueil de plus de six enfants dans ces nouveaux locaux.

En 2024, le projet de service de la Maison Robinson a été finalisé et validé dans une perspective de structuration en pôle. Il constitue une véritable carte d'identité de l'unité, permet de formaliser le cadre d'intervention et fixer des objectifs dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des enfants sur l'unité.

#### b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluridisciplinaire de la Maison Robinson est composée des professionnels suivants :

##### - **1 cadre hébergement et accompagnement**

La cadre de l'unité est rattachée hiérarchiquement aux responsables de pôle, elle est garante de la qualité de l'accompagnement des enfants sur l'unité, supervise la mise en œuvre des projets éducatifs individualisés et collectifs. La cadre est responsable hiérarchiquement de l'équipe éducative de jour, de l'équipe éducative de nuit, de l'équipe de maître et maîtresse de maison et de la coordinatrice de l'unité. La cadre hébergement et accompagnement est présente entre 9h et 17h du lundi au vendredi. Pour toute urgence entre 17h et 9h ainsi que le week-end, le relai est assuré par l'astreinte.

- **8 agents éducatifs** : composés de professionnels diplômés ou non diplômés ayant une expérience dans le secteur.

Les professionnels éducatifs portent activement le projet de chaque enfant accueilli sur l'unité en s'inscrivant dans leur parcours de vie. Ils contribuent à l'évaluation pluridisciplinaire d'une situation accueillie en urgence. L'équipe éducative accompagne les enfants dans les actes de la vie quotidiennes, proposent des actions éducatives adaptées et individualisées en fonction de la singularité des enfants et de la dynamique du groupe. L'amplitude horaire de l'équipe éducative de jour est de 7h à 22h. Le temps de travail est de 7h à 14h30 ou 14h à 22h. Au cours de l'année, des horaires en transverse de 9h à 17h peuvent avoir lieu. Les éducateurs travaillent un week-end sur deux afin d'assurer la présence de deux éducateurs le matin et deux éducateurs le soir en tous les jours de l'année. Actuellement, il n'y a pas de roulement pour l'équipe éducative. L'objectif pour 2025 serait d'harmoniser un roulement pour les équipes éducatives du pôle enfance.

- **2 maîtres et maîtresses de maison** : Les maîtres et maîtresses de maison assurent au quotidien l'entretien des locaux, la gestion du linge, des dépenses. Elles sont responsables du bio nettoyage des locaux et du respect des règles d'hygiène et sécurité.

- **3 agents éducatifs de nuit** diplômés ou non diplômés ayant une expérience dans le secteur

Les agents de nuit assurent une veille active des enfants. Ils participent selon les situations à l'accompagnement au sommeil des enfants. Les agents de nuit assurent la sécurité des enfants et des locaux durant la nuit. Les agents de nuit partagent leurs observations permettant d'enrichir le projet de l'enfant. L'objectif est de progressivement intégrer les agents de nuit dans le travail de référence éducative auprès des enfants accueillis sur l'unité.

- **1 psychologue** à mi-temps sur l'unité

La psychologue est une cadre technique, qui permet d'étayer l'équipe afin de proposer un accompagnement de qualité le plus adapté possible à la singularité de l'enfant ainsi qu'à ses besoins. Grâce aux apports cliniques, la psychologue permet d'impulser des échanges et réflexion autour de l'enfant en réunion pluridisciplinaire. Dans le cadre de l'évaluation d'un enfant accueilli en urgence, la psychologue propose des observations et de préconisations relatives à son domaine de compétence. La psychologue est aussi impliquée dans la réalisation des visites médiatisées, ce qui permet ensuite en réunion pluridisciplinaire d'enrichir les échanges en faisant le lien entre les visites et le quotidien

- **1 assistante sociale** à temps partiel sur l'unité

En étroite collaboration avec la cadre de l'unité et la coordinatrice, l'assistante sociale permet d'impulser le travail avec l'entourage familial des enfants accueillis sur la Maison Robinson. Grâce à des échéances formalisées et des échanges réguliers en équipe pluridisciplinaire, l'assistante sociale et le référent éducatif veille à l'implication de l'entourage familial dans le projet de l'enfant tout au long de son parcours au CDEF. L'assistante sociale est aussi impliquée dans la réalisation des visites médiatisées, ce qui permet ensuite en réunion pluridisciplinaire d'enrichir les échanges en faisant le lien entre les visites et le quotidien.

- **1 coordinatrice à temps partiel sur l'unité**

Durant l'année 2024, un changement organisationnel a été mené au niveau de la coordination des internats du pôle enfance. En effet, jusqu'en septembre 2024, un coordinateur ou une coordinatrice était rattachée à un internat. A partir de septembre 2024, deux professionnelles étaient présentes sur les trois internats. Ce changement a impulsé un remaniement des pratiques afin de proposer un appui équitable entre les trois unités.

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024**

En 2022 et 2023, le nombre d'enfants accueillis sur la Maison Robinson tout au long de l'année était stable. En 2024, une augmentation de 37% est notée. En effet, 40 enfants ont été accueillis sur l'unité contre 29 en 2023. Les 40 enfants accueillis sur Robinson représentent 46% des enfants accueillis sur les internats du pôle enfance (Gaïa, Arc-en-ciel, Robinson). Cette augmentation montre la tension en lien avec les unités accueillant des enfants entre 6 et 14 ans en 2024 qui ont été régulièrement en suractivité. Au niveau des entrées sur la Maison Robinson, 67,5% des accueils correspondent à des situations d'enfants qui n'étaient pas accueillis au CDEF en amont, ils étaient pour la plupart au domicile ou sur un autre lieu d'accueil. Parmi les 40 enfants, 13 enfants étaient accueillis sur une autre unité du CDEF avant l'arrivée au CDEF. Les mouvements d'enfants en interne au sein du CDEF correspondent généralement à des changements en lien avec la tranche d'âge pour des enfants qui ont une durée de séjour longue au CDEF. Ces mouvements peuvent aussi être motivés lorsque la modalité d'accueil n'est pas adaptée à l'enfant, ne répond pas à ses besoins, est donc contraire à son intérêt. En effet, pour certains enfants, l'accueil au sein d'un collectif peut les mettre en difficulté. Pour d'autres, c'est l'accueil en famille d'accueil qui est source d'angoisses importantes. Concernant les sorties, le nombre de départ de la Maison Robinson s'élève à 38 en 2024, ce qui représente 49% des départs au niveau des internats du pôle enfance. Par rapport à 2023, une augmentation du nombre de départ de 23% est à noter sur la Maison Robinson. La majorité des départs, soit 76% correspondent à des sorties directes, des orientations en dehors du CDEF correspondant au projet personnalisé de l'enfant. 9 enfants, soit 24% des enfants ayant quitté le CDEF ont rejoint une autre unité du CDEF. Ce chiffre s'explique par le passage sur une unité plus adaptée à l'âge de l'enfant, afin de garantir la protection du collectif, par des départs en famille d'accueil d'urgence, ou des regroupements de fratrie. Ce chiffre peut aussi s'expliquer par l'accueil relai de certains enfants ou adolescents d'autres unités du CDEF sur un temps défini.

- **Répartition par sexe et âge**

Parmi les 40 enfants accueillis sur la Maison Robinson en 2024, nous comptons 23 garçons, ce qui représente 57,5% des admissions et 17 filles (42,5%). La répartition entre les garçons et les filles semblent donc relativement équilibrée. Il est important de relever l'accueil de 9 adolescentes ayant plus de 13 ans en 2024, ce qui représente 22,5% des accueils. Cette donnée s'explique par l'accueil de plusieurs jeunes filles vulnérables et exposées à des mises en danger importantes en lien avec des conduites prostitutionnelles, d'errance, de consommation et de délinquance. L'accueil au sein d'une unité du pôle enfance a permis à ces jeunes un accompagnement contenant sur une unité identifiée

comme refuge, lieu de repli ou encore lieu protégé par ces jeunes. La durée de séjour pour ces jeunes au sein de l'unité a été variable en fonction du temps dont elles avaient besoin pour se restaurer, prendre soin d'elles.

Ensuite, nous observons que la majorité des enfants accueillis, soit 67,5% avaient entre 7 et 12 ans, ce qui correspond à la tranche d'âge identifiée pour l'unité.

- Statut administratif des admissions

Le Jugement en Assistance Educative (JAE) reste le statut le plus fréquent au niveau des admissions sur la Maison Robinson en 2024. Il représente 42,5% des admissions. Ce chiffre est stable par rapport à l'année 2023. Cette donnée montre qu'un nombre conséquent d'enfants est accueilli au CDEF avec une mesure de placement judiciaire en cours. Ceci peut s'expliquer par l'accueil d'enfants suite à une rupture de leur lieu de placement. Les ordonnances de placement provisoires (OPP) sont moins représentées, seulement 15% des enfants ont été accueillis dans le cadre d'une OPP sur Robinson en 2024. Les OPP et OPU sont néanmoins des statuts en lien avec la mission d'accueil d'urgence CDEF.

Nous notons aussi une augmentation des accueils dans le cadre des recueils provisoires d'urgence (RPU). 7 enfants ont été accueillis dans le cadre d'un RPU sur Robinson, ce qui représente 17.5%. Ce statut cadre l'accueil d'enfants qui ne sont préalablement pas connus de l'ASE. L'Equipe mobile d'urgence du CDEF mène alors une investigation qui sera rendue à l'ASE en préconisant les suites d'un RPU avec par exemple un étayage éducatif, saisir le parquet pour un placement judiciaire, ...

Le nombre de réquisitions tend à diminuer au niveau des statuts d'admission. Cette diminution est à mettre en lien avec une harmonisation des pratiques au niveau des accueils de jour et de nuit sur l'institution et la systématisation de la validation de l'ASE pour un accueil par le biais d'un RPU si la situation n'est pas connue. Ainsi, la clarification des procédures d'accueil entre le CDEF et l'ASE a pour objectif la diminution du nombre d'accueil par réquisition, qui ne correspondent pas aux exigences réglementaires.

- Motifs d'admission

Tout comme en 2023, les carences éducatives constituent le principal motif de placement prépondérant en 2024, soit 60%. Les faits de maltraitance et l'accueil d'enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale sont injoignables ou en garde en vue constituent chacun 10% des motifs. Durant l'année 2024, il est important de noter que de plus en plus d'enfants ont été accueillis suite à des ruptures du lieu d'accueil actuel. Ce type d'accueil provoque alors une rupture dans des parcours de placement souvent constitués de nombreuses étapes.

- Personnes accueillies mois par mois

Le mois de mars représente la période de l'année où il y a eu le plus d'enfants accueillis sur la Maison Robinson avec 20% des accueils de l'année. En 2023, c'était aussi durant le mois de mars que l'on comptait le plus grand nombre d'accueils. Ensuite, 5 enfants ont été accueillis en avril, en juillet puis en décembre. Durant le mois de novembre, 0 enfant ont été accueillis sur la Maison Robinson, ce chiffre s'explique par le déménagement de l'unité sur une nouvelle maison externalisée dont les normes de sécurité autorisent l'accueil de 6 enfants. Finalement, 22 enfants ont été accueillis durant le premier semestre soit 55% des accueils de l'année puis 18 durant le deuxième semestre, soit 45% de l'année. En 2024, des enfants ayant plusieurs prises en charges médico-sociales et sanitaires ont été accueillis sur la Maison Robinson sur des temps de week-end ou de vacances scolaires. En effet, suite à des ruptures de lieux d'accueils, des enfants ayant des besoins spécifiques ont multiplié les lieux de vie en dehors des temps d'hospitalisation ou de prise en charge médico-sociales

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

La MDS la plus représentée au niveau des accueils sur la Maison Robinson est Aucamville avec 17,5% des accueils. Ce chiffre est néanmoins à nuancer avec le nombre de ré-accueils durant l'année de même enfant sur des temporalités courtes. La MDS Pont-Vieux est représentée par 12,5% des situations accueillies sur la Maison Robinson, c'est par ailleurs la MDS la plus représentée sur les trois internats du pôle enfance. Cette analyse met aussi en lumière l'accueil de 4 enfants dépendant d'autres départements.

- Durée de séjour des personnes accueillies

Les durées de séjour comprises entre 0 et 5 jours ont augmenté en 2024 par rapport à l'année 2023 et représentent 37,5% des accueils. Cette donnée est à mettre en lien avec l'augmentation du nombre d'accueil dans le cadre d'un recueil provisoire d'urgence, ayant des finalités variables en fonction de l'investigation de l'Equipe mobile d'urgence et de la décision de l'ASE. 82,5% des situations accueillies sur la Maison Robinson correspondent à des durées de séjour inférieures à 90 jours, et donc à la période nécessaire à l'évaluation pluridisciplinaire d'un enfant accueilli en urgence. 17,5 %, soit 7 situations durant l'année 2024 avaient des durées de séjour supérieures à 90 jours. Les difficultés d'orientation peuvent s'expliquer par plusieurs phénomènes. Tout d'abord, la Maison Robinson accueille des enfants à double vulnérabilité ou ayant des besoins spécifiques. Ainsi, l'orientation vers un lieu de vie pérenne de ces enfants qui n'ont pas toujours une prise en charge médico-sociale effective est complexe. Paradoxalement, certains enfants qui ont plusieurs prises en charge en cours (sanitaire, médico-sociale, scolarité adaptée...) réduisent les possibilités d'orientation car l'objectif étant de maintenir autant que possible les prises en charge mises en place. Durant l'année 2024, l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Robinson a mobilisé l'ensemble des acteurs présents autour des situations en vue de proposer une évaluation étayée, répondant aux besoins de l'enfant et ainsi faciliter une orientation. L'équipe de Robinson s'est déplacée à plusieurs reprises pour présenter et raconter l'enfant à diverses structures. Des périodes d'adaptations ont ensuite été mises en place en respectant le rythme et les besoins de l'enfant afin de l'accompagner le plus sereinement possible dans cette transition. Ensuite, l'équipe de Robinson envoie des cartes postales aux enfants ayant quitté l'unité. Si l'enfant le souhaite, il est aussi proposé des échanges téléphoniques ou rencontres avec les enfants et professionnels de la Maison Robinson à l'issue de départ.

- Orientations 2024

En 2024, les deux orientations prépondérantes sont le retour au domicile des parents et l'orientation en famille d'accueil pérenne pour les enfants accueillis sur la Maison Robinson qui représentent chacun 20% des orientations. Le nombre d'enfants qui sont retournés auprès de leurs parents au domicile est de 8, tout comme en 2023. Le nombre d'orientations vers les familles d'accueil pérenne a significativement augmenté en 2024 pour les enfants accueillis sur la Maison Robinson. Il est en effet passé de 1 enfant en 2023 à 8 enfants en 2024. Cette augmentation significative peut s'expliquer par la mise en place d'un travail en réseau avec les partenaires exerçant dans les services de placement familiaux avec l'envoi de fiches d'orientation et l'organisation de séances de présentations. Le nombre d'orientation vers le Dispositif Accueil Familial du CDEF est de 4, soit 10%. Ce chiffre peut s'expliquer par l'accueil en urgence, en soirée ou durant des nuits d'enfants, qui ont ensuite rejoint une famille d'accueil d'urgence durant les jours qui suivent l'arrivée. Enfin, le nombre d'orientations vers des villas et autres services du CDEF a diminué en 2024. Il représente 10% des accueils contre 22,5% en 2023. Cette diminution s'explique par la volonté de diminuer au maximum le nombre d'étapes au sein de l'établissement d'accueil en urgence favorisant la dimension parcours de l'enfant. Néanmoins, pour garantir une cohérence au niveau des tranches d'âge ou dans le cadre de regroupement de fratries, des orientations en interne au CDEF ont été faites durant l'année 2024.

- Nombre de journées mois par mois

En 2024, nous comptons 2990 journées d'accueil, ce qui représente en moyenne 249 journées par mois et donc une moyenne de 8 enfants par mois. La mission de service public et le principe d'inconditionnalité d'accueil impliquent l'accueil en suractivité régulièrement sur les internats du CDEF.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Durant l'année 2024, le travail autour de la référence éducative a été poursuivi et formalisé. En effet, le rôle, la place et les responsabilités du référent éducatif au sein de la maison Robinson ont été réaffirmés. Chaque éducateur référent présente la situation de son référent en réunion, porte le projet de l'enfant auprès des acteurs présents autour de la

situation. Le référent éducatif est aussi repéré par l'entourage familial et l'enfant. Progressivement, le référent éducatif procède aussi à des entretiens éducatifs avec son référent afin de recueillir, accompagner et relayer la parole de l'enfant. Une pochette à émotions a aussi été créée, à l'initiative de l'équipe éducative, pour faciliter l'expression puis la gestion des émotions des enfants au quotidien.

Les règles de vie de la Maison Robinson ont été actualisées et validées en équipe pluridisciplinaire. Elles ont ensuite été présentées au groupe d'enfants par les éducateurs, en présence de la cadre de l'unité. Ensuite, chaque référent a pris un temps individuel avec chacun des enfants pour lire le document, expliquer les différentes notions, répondre aux interrogations et signer le document avec l'enfant.

Ensuite, au niveau de l'organisation de la vie quotidienne sur la Maison Robinson, la journée type a été formalisée en définissant précisément l'organisation des temps clés de la journée afin de garantir une cohérence éducative en fonction des professionnels présents du lever jusqu'au coucher des enfants. Sur la semaine, des moments ont aussi été ritualisés comme le Conseil de Maison, la confection d'un repas et le visionnage d'un film le vendredi soir, le temps d'entretien des chambres et parties communes le samedi matin puis la sortie piscine le dimanche. L'activité piscine est décrite par l'équipe éducative comme relaxante pour l'enfant avec beaucoup de bienfaits, comme la réduction du stress et de l'anxiété. Les éducateurs observent un apaisement et une baisse de l'agitation des enfants après les sorties piscine, ce qui permet d'améliorer l'humeur et le bien-être général des enfants. La piscine a également pour but de développer l'agilité de l'enfant dans l'eau toute en jouant à des jeux d'eau permettant aussi de stimuler leur imagination. Les sorties piscine sont organisées en amont par les éducateurs afin de prévoir des jeux adaptés aux besoins de l'enfant. Les objectifs sont alors multiples : gestion de la frustration, prise de confiance en soi, jouer en équipe.

Durant l'année 2024, 3 transferts ont été proposées par les professionnels de l'équipe éducative sur une durée de 3 jours. Deux transferts ont permis la découverte de la montagne à Ax les Thermes et un transfert a eu lieu à Razisse dans une base de loisirs du Tarn. Ces séjours permettent de susciter la curiosité, de proposer un moment de vacances et ainsi renforcer la relation éducative avec les différents enfants. En plus des divers transferts, les éducateurs ont régulièrement proposé des sorties à la journée en forêt, à la mer ou à la neige pour les enfants de Robinson. Les sorties dans les Pyrénées à la journée ont pour objectif la découverte de la montagne, dans un cadre ressourçant.

*« Cette sortie avait pour but de faire découvrir la montagne et la neige, dans un cadre de vie ressourçant et déconnectant pour les enfants. Une journée à la montagne se compose en plusieurs étapes : tout d'abord, il y a la préparation des enfants, en amont nous avons fait des bons pour pouvoir récupérer des combinaisons de ski, ensuite il y a la préparation des pique-nique puis le départ pour les Pyrénées ! Nous commençons par manger au bord de l'eau à Ax-les-Thermes avant de prendre les télésièges pour faire l'activité luge. Cette activité est bénéfique pour les enfants et leur permet de faire du sport tout en s'amusant, et en renforçant les liens entres eux et avec les éducateurs. Ces moments permettent aussi de s'évader de la vie quotidienne, du foyer et de la période particulière qu'ils traversent. Après l'activité luge, les enfants et les éducateurs prennent généralement le gouter dans des petits bains d'eau chaude naturels ce qui permet d'apaiser les enfants avant le retour sur Toulouse. »*

## *b) Partenariats*

Durant l'année 2024, les professionnels éducatifs de la Maison Robinson ont mis en œuvre un partenariat avec l'association Rebombetas ! Ce partenariat a permis de proposer des activités gratuites aux enfants avec des intervenants extérieurs. Une première activité a permis la réalisation de peintures sur des pancartes et sur des grands draps grâce à l'intervention d'une étudiante dans le domaine de l'art. Une deuxième activité « Pokypully » proposait la découverte des insectes grâce à une investigation avec des Pokémon. Les internats du pôle enfance ont aussi formalisé un partenariat avec l'association Rebonds ! durant le mois de juin. Durant plusieurs semaines, des animateurs sportifs proposaient des activités multisports chaque lundi soir aux enfants du pôle enfance.

Ensuite, des partenariats avec des acteurs culturels ont permis la participation pour les enfants à des concerts, séances de cirques. Un partenariat avec une bibliothèque/ludothèque a aussi été initié.

Une trame commune pour la rédaction des projets éducatifs ainsi qu'une convention de partenariat pour les interventions à titre gratuit et une procédure sur les projets éducatifs a été proposée.

Autour des projets individualisés des enfants, l'équipe de la Maison Robinson a aussi développé des partenariats afin de proposer une cohérence dans les pratiques pour l'accompagnement des enfants accueillis sur plusieurs lieux et ainsi coordonner le projet de l'enfant en répondant au plus près à ses besoins spécifiques.

#### 4. Conclusion et perspectives

L'année 2024 a permis de finaliser la réalisation du projet de service de la Maison Robinson en s'inscrivant dans une dynamique de pôle. Le maintien des liens familiaux, l'accompagnement individualisé et l'accompagnement collectif dans un contexte d'accueil d'urgence sont abordés, ainsi que l'ouverture de l'unité sur l'extérieur. Trois objectifs généraux sont déclinés en résultats concrets sur les étapes de l'évaluation pluridisciplinaire d'un enfant accueilli en urgence, sur la consolidation des ressources familiales et sociales dans l'accompagnement des enfants et la découverte et l'ouverture d'esprit via les projets éducatifs.

Le déménagement de l'unité en dehors du CDEF et la réorganisation au niveau de la coordination ont aussi amené une évolution des pratiques ainsi qu'une réorganisation.

La mise en œuvre du projet de service est désormais à poursuivre en s'adaptant à l'évolution du public, du taux d'encadrement et des locaux. La dynamique et la cohérence entre les internats au niveau du pôle est à poursuivre en tenant compte des freins liés au déménagement de l'unité. Aussi, il est important de poursuivre le dynamisme d'ouverture de l'unité vers l'extérieur grâce au développement de divers partenariats dans l'intérêt des enfants.

## *LE POLE ADOLESCENCE*

• Activité 2024

Unité	Capacité	Entrées					Sorties					31/12/2024
		2022	2023	2024			2022	2023	2024			
				Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées			Sorties vers unités du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	
Villa Launaguet	6	54	53	12	32	44	54	53	7	37	44	7
Vila Revel	6	43	37	19	28	47	40	38	15	32	47	7
Villa Saint-Alban	7	52	45	12	16	28	49	44	4	25	29	7
Villa des Nobles	6	21	42	16	18	34	20	42	7	31	38	5
Las Tutos	6	30	30	9	15	24	29	31	6	17	23	8
Totaux	31	203	207	68	109	177	192	208	39	142	181	34

• Age et Sexe

Age	Villa Launaguet		Villa Revel		Villa Saint-Alban		Villa des Nobles		Las Tutos	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
8 à 12 ans	2	0	3	0	0	0	1	3	9	3
13 à 14 ans	15	0	3	7	0	2	1	6	3	5
15 à 16 ans	19	0	11	12	0	23	5	11	1	3
17 à 18 ans	8	0	4	7	0	3	3	4	0	0
Total M/F	44	0	21	26	0	28	10	24	13	11
Total global	44		47		28		34		24	

• Statuts administratifs des admissions

	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa des Nobles			Las Tutos		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Accueil Provisoire	2	2	4	5	2	2	2	1	0	0	2	4	2	1	1
Accueil Relais	3	2	2	1		1	3	3	2	2	4	0	0	0	0
RPU	2	3	3	3	3	2	0	2	2	3	3	1	0	2	3
Réquisition hors département	1		1	0		2	5		0	0	3	0	1	1	0
Réquisition	10	15	11	3	7	2	6	4	10	0	3	5	1	2	2
OPU	1		0	0	4	0	3		0	1	1	0	2	2	0
OPP	12	10	6	14	2	7	4	3	2	4	7	4	17	3	3
OPP hors DEP		1	0			1			0			0	0	0	0
JAÉ	23	18	12	26	26	11	20	23	25	11	19	18	9	19	14
Jugement des tutelles		2	5	0	1	0	0	1	6	0		2	1	0	1
Total	54	53	44	52	45	28	43	37	47	21	42	34	33	30	24

- Motifs d'admission

	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa des Nobles			Las Tutos			Total
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2024
Carences éducatives et familiales	14	14	16	40	23	19	17	16	20	11	21	19	18	18	15	89
Exclusion du lieu de placement	2	2	0	0	2	0	0		0	1		0	0	1	1	1
Faits de maltraitance	2	2	2	6	2	1	1	2	4	2	10	4	10	8	4	15
Fugue	5	5	9	1	3	2	1	2	6	0	4	0	0	1	0	17
Fugue Hors Département	7	10	4	0	3	4	0	5	2	0	4	4	1	1	1	15
Hospitalisation détenteur autorisé	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
errance	3	6	3	1	7	1	9	3	8	3	1	3	0	1	2	17
Mineur isolé	9	4	4	0	1	0	3	2	1	2	0	0	0	0	0	5
Parents en GAV ou Injoignable	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Fin de GAV	3	4	3	1	3	0	1	1	3	1	0	0	0	0	0	6
Rupture Familiale	8	4	2	1	0	1	5	6	2	1	0	3	4	0	1	9
DAF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HAVRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Troubles du comportement	0	2	1	2	0	0	4	0	0	0	1	1	0	0	0	2
Villas ou autres unités du CDEF31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	54	53	44	52	45	28	43	37	47	21	42	34	33	30	24	177

- Personnes accueillies mois par mois

	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa des Nobles			Las Tutos		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Janvier	2	2	1	3	4	1	2		11	1	3	0	3	3	5
Février	9	2	4	4	1	2	2	4	1	1	4	2	5	3	2
Mars	7	3	7	8	1	1	4	4	3	2	1	6	1	8	4
Avril	6	7	4	7	1	0	5	4	5	3	4	5	0	3	3
Mai	4	4	3	9		1	2	4	3	2	3	3	1	0	0
Juin	5		1	4		5	3	1	1	1	1	0	1	0	1
Juillet	3	7	3	3	3	2	8	3	4	3	2	1	3	2	5
Août	4	6	8	2	3	3	6	5	4	1		2	2	3	1
Septembre	6	6	4	3	6	1	4	2	4	0	7	3	6	2	2
Octobre	2	5	5	4	11	4	2	5	4	1	1	4	3	3	0
Novembre	3	2	2	3	9	2	4	2	3	3	9	4	2	2	1
Décembre	3	9	2	2	6	6	1	3	4	3	7	4	6	1	0
Total	54	53	44	52	45	28	43	37	47	21	42	34	33	30	24

- MDS ou service de provenance

	Villa Launaguet	Villa Saint-Alban	Villa Revel	Villa des Nobles	Las Tutos	Total
Auterive	0	1	1	3	0	5
Amouroux/ Bourneville	2	1	0	2	0	5
Aucamville	1	1	1	1	1	5
Bagatelle	1	1	2	4	0	8
Balma	0	0	0		0	0
Basso cambo	0	1	2	1	1	5
Bellefontaine-lafourguette	0	0	0	0	0	0
Blagnac	0	2	4	0	1	7
Borderouge	3	1	1	0	1	6
Bouloc	1	0	2	0	0	3
Carbonne	1	1	1	0	0	3
Castanet	1	0	0	0	2	3
Cazeres	0	0	1	0	2	3
CD haute Garonne	5	0	4	0	1	10
Colomiers	0	1	0	0	3	4
Empalot	2	0	1	0	2	5
Frouzins	0	1	1	1	0	3
La saudrune	0	0	0	0	0	0
La faourette	1	3	5	0	1	10
Minimes	0	0	1	3	2	6
Muret	0	0	1	3	0	4
Paf Blagnac	0	0	0	0	0	0
Pont vieux	0	0	2	2	2	6
Ranguel	1	0	2	0	1	4
Saint jean	0	0	0	0	0	0
Saint Gaudens	7	0	0	1	0	8
Salies-du-Salat	0	0	0	0	0	0
Salvetat st gilles	1	2	1	1	0	5
Revel	0	0	2	1	0	3
Soupetard	0	1	1	0	0	2
Tournefeuille	0	0	0	0	0	0
Toulouse centre	1	2	4	3	1	11
Villemur	0	0	0	0	0	0
Villefranche	1	0	0	0	2	3
Service accueil mineurs isoles	4	1	1	1	0	7
Service adoption	0	0	1	0	0	1
Autres départements	11	8	5	7	1	32
Total	44	28	47	34	24	177

- Durées de séjour

		Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa des Nobles			Las Tutos		
Durée de séjour		2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
De 0 à 5 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1	3	2	6	2	2	0	5	1	3	0	3	3	0	2	1
	2	10	11	14	1	5	6	7	3	8	0	2	1	4	0	0
	3	3	4	1	0	1	1	3	2	7	0	2	2	1	1	1
	4	2	3	1	1	4	0	1	1	2	0	2	2	0	3	1
	5	3	1	0	1	1	2	0	2	1	1	2	1	1	0	1
De 6 à 10 jours		6	4	1	7	4	4	1	1	6	2	4	2	1	1	3
De 11 à 20 jours		8	6	4	9	5	3	7	6	3	1	6	6	5	2	3
De 21 à 30 jours		3	2	1	3	6	0	3	2	3	5	3	4	4	1	1
De 31 à 60 jours		7	6	3	8	3	3	5	9	7	4	9	5	5	3	3
De 61 à 90 jours		4	5	6	6	8	5	1	3	4	0	1	3	3	3	1
De 91 à 180 jours		6	7	7	9	3	3	9	5	2	5	3	1	6	11	8
Plus de 180 jours		1	2	0	5	3	1	1	2	1	3	5	4	3	3	1
Total :		53	53	44	52	45	28	43	37	47	21	42	34	33	30	24

- Orientations

ORIENTATIONS	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa des Nobles			Las Tutos		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Accès a l'autonomie	0	0	1	3	3	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Cdef hors département	1	0	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Centre d'accueil familial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour domicile parents	13	6	7	8	8	5	5	7	6	5	10	5	6	3	2
Autres établissements	13	12	11	9	9	3	11	10	9	4	17	10	5	11	7
Famille d'accueil	0	0	0	2	2	0	3	1	0	1	0	0	3	3	2
DDAEOMI	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fugue	8	13	11	14	14	11	12	8	17	0	1	9	2	3	4
Hospitalisation longue	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0
Structures medico social	1	2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Tiers digne de confiance	1	1	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PJJ	6	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Retour établissement origine	0	3	2	0	0	3	3	1	1	0	0	4	1	0	1
Retour famille	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Dispositif appartements mineurs	2	1	3	0	0	1	1	0	5	0	0	4	0	0	0
Dispositif havre	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0
Dispositif escale	4	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Hôtel	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Villas ou autres unités du cdef31	5	6	3	10	10	3	1	8	5	4	14	3	16	11	6
<b>Total</b>	54	48	44	49	49	29	40	38	47	14	42	38	33	31	23

- Nombre de journées mois par mois

Personnes accueillies	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa des Nobles			Las Tutos		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Janvier	166	197	244	267	262	257	201	221	236	268	277	168	163	235	242
Février	165	179	188	278	224	243	157	169	184	196	256	159	176	184	245
Mars	192	209	224	262	243	248	191	195	217	256	279	246	220	244	209
Avril	196	209	249	255	210	195	224	184	189	313	246	243	216	253	230
Mai	201	259	253	283	217	203	231	200	198	309	251	278	210	259	248
Juin	196	260	227	262	203	230	181	203	207	261	256	278	180	240	226
Juillet	135	185	206	238	207	222	170	209	206	247	259	249	165	267	214
Août	148	225	147	298	191	226	146	171	192	248	248	237	196	272	227
Septembre	199	228	228	230	183	231	197	198	175	237	251	205	233	232	253
Octobre	214	253	273	222	248	253	210	202	208	228	241	271	245	248	220
Novembre	191	236	264	222	238	262	240	204	196	217	284	220	184	234	236
Décembre	221	250	207	257	255	218	252	213	203	278	266	202	198	229	248
<b>Total</b>	<b>2224</b>	<b>2690</b>	<b>2710</b>	<b>3074</b>	<b>2681</b>	<b>2788</b>	<b>2400</b>	<b>2369</b>	<b>2411</b>	<b>3058</b>	<b>3114</b>	<b>2756</b>	<b>2386</b>	<b>2897</b>	<b>2798</b>
Total 2023	<b>13463</b>														

## A. Villa Launaguet

### 1. Présentation du service

#### a) *Présentation du service*

La villa Launaguet, villa la plus proche géographiquement du CDEF<sub>31</sub>, accueille dans le cadre de l'urgence des adolescents en difficultés sociales et familiales, âgés de 14 à 18 ans. Cet accueil se fait tout au long de l'année, 24h sur 24. Néanmoins la villa a pu aussi accueillir des jeunes moins âgés (de 12 à 14 ans), faute de places sur les autres services de l'établissement.

La villa se compose de 5 chambres dont une double pour une capacité totale de 6 places. La villa comprend aussi un lit d'appoint pouvant être utilisée pour accueillir sur une courte période un adolescent dans l'attente de lui proposer une solution en interne ou en externe. Ce lit est alors installé dans le hall de l'étage.

Un appartement extérieur est rattaché à la Villa sur lequel nous pouvons accueillir des adolescents inscrits dans un projet à l'autonomie.

Durant l'année 2024 quatre adolescents ont bénéficié de la mise à disposition de cet appartement. Un entretien individuel est alors mis en œuvre en amont avec chaque jeune concerné afin de faire le point sur leur projet et leurs demandes. Un accompagnement spécifique individualisé avec un planning d'intervention de l'équipe éducative est ensuite mis en place. Cet accompagnement permet ainsi d'évaluer l'autonomie du jeune

Ainsi, le projet d'orientation peut être travaillé avec le jeune en tenant compte de ses besoins et des diverses observations de l'équipe éducative

Sur le service nous accueillons régulièrement des jeunes dans des situations psychologiques parfois très complexes et, parfois en rupture de soin. Nous constatons par exemple une augmentation des demandes d'admissions concernant des adolescents ayant développés des problématiques psychologiques, voire psychiatriques.

Ainsi, il est fréquent de devoir accueillir des jeunes à l'issue d'une hospitalisation plus ou moins longue dans un établissement pédopsychiatrique. Rajoutons à ces admissions les jeunes en rupture de prise en charge médico-sociale ou sanitaire. En effet de plus en plus d'adolescents accueillis sur la villa sont inscrits dans des dispositifs médico-sociaux comme les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), dont les prises en charge peuvent tarder à se mettre en place ou ne le sont que à temps partiel.

Des jeunes en rupture fréquentes de scolarité : Le phénomène de déscolarisation est également très présent, Il est souvent dû à un parcours de vie « chaotique », le plus souvent lié à des ruptures familiales. Ceci nous pousse à proposer des activités de jour spécifiques et à des démarches de ré scolarisation et/ou de recherche de stages

De plus en plus de jeunes en situation d'errance : Nous pouvons également décrire les problématiques relatives au public accueilli au travers de sa vulnérabilité et des symptômes qui la traduisent : troubles de l'attachement, troubles de la personnalité, souffrances traumatiques, conduites à risques, déscolarisation massive, désocialisation... l'expression de ces symptômes prend parfois beaucoup d'ampleur dans le cadre d'une organisation collective et elle met l'équipe dans un sentiment d'impuissance et d'échec. Les échéances s'étirent alors et les jeunes concernés peuvent passer des journées entières à errer.

Cette non-activité engendre, de façon directe ou indirecte, d'autres problèmes :

- Problème autour des levers et des couchers.
- Des fugues nocturnes peuvent aussi intervenir chez les jeunes que nous accompagnons.
- Manque de motivation, mauvaise estime de soi.
- Angoisses, addictions.

A la Villa, l'équipe a constaté que les états d'excitations, de déprime, d'agressivité... et autres conduites hors-normes sont plus souvent observés auprès des jeunes déscolarisés. Dans un tel contexte l'accompagnement de chaque adolescent accueilli nécessite une prise en charge qui doit être : multidimensionnelle, interdisciplinaire et intensive.

Afin d'assurer une continuité du travail éducatif, une réunion pluridisciplinaire est organisée chaque semaine. Elle est animée par le cadre. Des temps cliniques, impliquant le psychologue ainsi que des interventions de professionnels spécialisés externes à l'établissement (RAP31, GAP), ont été instaurés et ont favorisé une aide à une meilleure compréhension des situations rencontrées.

De plus, des outils tels que les relèves quotidiennes et un logiciel interne sont mis à disposition de l'équipe pour assurer une continuité de l'information.

### *b) Présentation de l'équipe*

En 2024 l'équipe pluridisciplinaire de la villa Launaguet se décline comme suit :

Poste	Coordonnatrice	Éducatif	Maitre De maison	Agents éducatifs de nuit de nuit	Psychologue	Cadre
Nombre Agent	1	7	1	4	1	1
ETP	100%	100%	100%	100%	50%	50%

En 2024 l'équipe de la villa Launaguet a gardé un noyau stable d'éducateurs ce qui a permis un accompagnement plus contenant. L'équipe a su transmettre et créé de nouveaux projets pour une meilleure prise en charge collective et individuelle. La cohérence globale de l'équipe éducative, permet de clarifier les objectifs et les valeurs de l'équipe afin que tous les membres travaillent dans la même direction. Cela permet de créer un sentiment d'unité. Tout au long de l'année, la participation aux différentes réunions et instances a permis de mobiliser chaque professionnel dans une dynamique de travail d'équipe.

De plus cette stabilité a permis à l'équipe, dans une dynamique institutionnelle, de proposer notre aide et soutien à l'accompagnement de jeunes pris en charge au sein d'une Unité Dédiée ou en chambre d'accueil d'urgence du 425.

Le poste de coordinatrice favorise le lien entre l'équipe et le cadre mais aussi les autres unités de l'établissement. Il travaille en étroite collaboration avec chaque référent ou Co Référent de projet de l'utilisateur. Cette fonction permet de soutenir le travail d'équipe. C'est aussi un repère pour l'équipe, une personne ressource pour tous les professionnels arrivant au sein de la villa. Elle a une très bonne maîtrise du fonctionnement institutionnelle et contribue à travers sa fonction à faciliter l'intégration de chacun dans le travail d'équipe et dans le suivi des jeunes accueillis.

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024**

Entre 2022 et 2024, la villa connaît une baisse significative en termes d'admission. Nous passons de 54 entrées en 2022 pour 44 entrées en 2024. Soit - 18,5% au niveau des entrées.

27% des admissions relèvent des mouvements internes au CDEF. L'évolution des jeunes en âge, les problématiques rencontrées, ainsi que les difficultés à convenir de leur orientation avec l'ASE, nous obligent à une réflexion interne pour permettre à chaque jeune de poursuivre son parcours dans le cadre du placement en tenant compte de leurs besoins.

- **Répartition par sexe et âge**

La villa Launaguet accueille un groupe d'adolescents garçons âgés de 14 à 18 ans. Si l'on compte 27 jeunes accueillis correspondant à cette tranche d'âge, il faut toutefois relever que 17 jeunes de 8 à 14 ans ont été accueillis, dont 2 âgés de 8 à 12 ans. Un peu plus de 61% des jeunes accueillis en 2024 sont âgés de 15 à 18 ans.

Ainsi l'équipe a dû s'organiser pour permettre aussi bien l'accompagnement de jeunes enfants ou de préadolescents au sein d'un collectif d'adolescents de plus de 15 ans.

Relevons que la villa enregistre 37 sorties hors du CDEF. Le travail partenarial en ce qui concerne les orientations a permis de construire favorablement les projets de sortie vers d'autres établissements ou en famille.

- **Statut administratif des admissions**

Les mesures judiciaires demeurent majoritaires en ce qui concerne le statut des jeunes accueillis. Les JAE représentent près de 27% des admissions.

Entre 2022 et 2024 le nombre de réquisition oscille entre 10 et 15. Pour 2024 ce sont 11 situations qui intègrent la villa avec ce statut administratif. Ce qui représente 25% des admissions.

En 2024 nous comptabilisons 4 entrées sous couvert du statut AP contre 2 en 2022 et 2023.

- **Motifs d'admission**

36% des jeunes admis au sein de la villa arrivent au motif de carences éducatives et familiales. Une légère augmentation par rapport à 2022 et 2023 mais qui confirme les difficultés que peuvent rencontrer certaines familles, certains parents dans la prise en compte des besoins de leurs enfants.

Les fugues représentent 29,5% des motifs d'admission. Ce qui reste toutefois en baisse par rapport à 2023 où nous comptons 15 admissions suite à des fugues contre 13 en 2024.

- **Personnes accueillies mois par mois**

La villa connaît 2 phases élevées en termes d'admissions. 7 en mars et 8 en août. Ce qui suppose une forte activité pour l'équipe car la limite des 6 places habilitées est dépassée. Parallèlement les projets d'orientation initiés pour les autres jeunes permettent d'assurer de nouveaux accueils sur ces mois de fortes demandes d'admissions.

Notons que si en décembre 2023 la villa accueille jusqu'à 9 jeunes, la tendance s'est inversée en 2024 avec seulement 2 admissions.

En moyenne ce sont 3 à 4 admissions par mois tout au long de cette année 2024

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

En 2024, 25% des jeunes accueillis arrivent d'autres départements. Le CDEF se trouve alors comme lieu d'accueil pour une mise à l'abri. Ce qui correspond à sa mission première en terme d'accueil d'urgence. Le retour des jeunes dans leur département d'origine est alors organisé dans les meilleurs délais.

Au niveau des MDS, relevons que la MDS de St-Gaudens représente la majorité des admissions avec 15% des jeunes accueillis. Leur éloignement géographique avec la villa peut défavoriser le travail partenarial d'autant que nombreux

sont les jeunes qui mobilisent de plus en plus les référents sociaux. Pour l'équipe ces temps de trajets peuvent nuire à la qualité de l'accompagnement mis en place.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

En 2024, près de 32% des jeunes accueillis ont séjourné 2 jours sur la villa. Cela correspond presque en totalité aux jeunes en fugue d'autres départements et pour qui un retour a été rapidement organisé.

Notons que sur l'année 2024, près de 30% des jeunes accueillis ont séjourné plus de 6 mois sur la villa. 16% ont séjourné plus de 90 jours. Pourcentage qui a tendance à stagner depuis 2022.

- **Orientations 2024**

En 2024 25% des jeunes ont été orienté vers d'autres établissements. Pareillement 25% des jeunes sont sortis de l'effectif en raison de leur fugue de la villa. Cette tendance se poursuit depuis 2022.

Près de 16% des jeunes ont pu être orienté dans leur famille au sortir de la villa. Pourcentage qui a baissé presque de moitié depuis 2022.

Notons que depuis 2022, aucun jeune de la villa n'a bénéficié d'une orientation en famille d'accueil.

- **Nombre de journées mois par mois**

Le nombre de journées demeure régulier oscillant entre 147 au minimum et 273 au maximum. 2 mois connaissent un nombre de journée en dessous du seuil de 200 (février et aout).

De manière générale le nombre de journée est en augmentation comparativement à 2022 et 2023

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### *a) Médiations, supports d'accompagnement*

L'arrivée d'un jeune sur la villa est toujours sujette à un moment d'incertitude. Quelque en soit la raison, le placement ou remplacement inquiète, il vient bouleverser le quotidien, rompre avec un vécu. Le changement de cadre de vie, de règles, entraîne inévitablement une période de doute, de fragilité. La confrontation avec des personnes inconnues insécurise d'autant plus que pour la plupart de ces adolescents, l'adulte est souvent associé à la source du trauma.

Il est donc primordial d'être attentif au temps de « l'accueil ». Dans un premier temps nous veillons à ce que la chambre soit prête et que le jeune se sente attendu (préparation du kit d'accueil, visite des lieux...). Le livret d'accueil est remis au jeune dès son arrivée.

Un protocole d'accueil permet aussi à l'équipe éducative d'avoir un support pour proposer un meilleur accueil au jeune.

Le protocole d'accueil se décline ainsi :

- Un entretien avec la psychologue du service,
- Un rdv avec le pôle santé
- Un entretien avec la cadre de la villa

Dans la mesure du possible nous essayons de rencontrer les familles. Deux coordonnateurs du projet du jeune sont désignés en équipe afin de mettre en œuvre cette dynamique.

Notons aussi que l'équipe attache une grande importance à laisser à chaque jeune une phase de répit et lui permettre de prendre du temps pour entrer en relation et de se poser.

**Sur l'année 2024 plusieurs projets ont vu le jour :**

Un projet Graff qui avait pour objectifs :

Faire découvrir le graff aux jeunes. S'essayer à une pratique qui n'est pas courante. Développer leur créativité. Rendre l'espace du salon plus convivial. C'est ainsi que les jeunes ont pu être à l'initiative des nouvelles décorations de la Villa en choisissant les motifs et endroits à décorer. Cela leur permettra de prendre conscience qu'il est important de respecter l'habitat dans lequel ils vivent.

Un projet relatif à des ateliers cuisine En effet L'équipe éducative de la villa Launaguet a observé à travers diverses expériences passées que les ateliers de cuisine ont toujours été un moment apprécié par les jeunes du collectif.

A plusieurs reprises nous avons organisé des ateliers où les jeunes participaient activement à la préparation des repas. Ces moments étaient non seulement un moyen de leur apprendre des compétences pratiques, mais aussi un espace où ils pouvaient s'exprimer, choisir leurs recettes et créer des liens avec leurs pairs et les éducateurs.

Lors des conseils de villa, l'idée de cuisiner plus fréquemment a été évoquée à plusieurs reprises par les jeunes. Cela démontre leur désir de pouvoir choisir et préparer leurs repas et ainsi favoriser leurs autonomies et leur bien-être.

Plusieurs séjours ont également eu lieu :

- A Arcachon avec la découverte de l'Océan et de la dune du pilat.
- A la montagne à Ax-les-Thermes.
- A Barcarès.

La mise en place de ces différents séjours ont permis aux adolescents de découvrir et de partager une autre forme de vie en collectivité en effectif réduit et dans un lieu différent de leur villa habituel. Cela favorise et intensifie les relations jeunes/adultes. Le partage de chaque journée est toujours un moment privilégié dans l'action éducative. L'observation de l'adolescent à travers les activités sportives et ludiques ainsi que la vie quotidienne est riche d'enseignements et de découvertes.

Sur la villa les fins d'après-midi et soirées sont souvent source d'agitation. Le manque de rythme et de repères temporels est un vide au quotidien qui peut s'avérer très déstabilisant pour le jeune. De ce constat, est mis en place un tableau sur des temps repérés proposant de la médiation collective hebdomadaire. Ce tableau est fait du lundi au dimanche avec des activités sportives, cuisine film, jeu de société atelier de confection pâtisserie.

#### *b) Partenariats*

Le premier partenaire dans la prise en charge du jeune et dans l'accompagnement de celui-ci avec l'équipe éducative est le référent ASE. Dès l'accueil il est convié sur un temps de réunion afin de présenter et faire le point sur la situation du jeune.

Après trois mois d'accueil, une synthèse est organisée. Le référent ASE ainsi que la RASE participent à cet échange qui permet de regrouper toutes les observations quotidiennes et familiales pour une meilleure projection de la situation et prendre une décision d'orientation.

Les référents éducatifs ou la coordinatrice sont en lien réguliers avec les référents ASE du jeune tout au long du parcours

Partenaires internes : nous travaillons régulièrement avec le SAAJ qui proposent un planning d'activité à la semaine. Nous les sollicitons souvent pour des jeunes qui sont dans le vide afin de leur donner un rythme et qu'ils reprennent un semblant de vie sociale.

Partenaires extérieurs : Nous travaillons avec des structures types séjour vacances ou séjour de rupture et chantier jeune. Un partenariat avec des associations sportives et culturelles tels que les organisateurs du rose festival et des salles de sport (boxe, escalade)

### • **Scolarité et projet professionnel**

Pour les jeunes en décrochage scolaire Il est important de souligner qu'en l'absence de mobilisation des jeunes, il devient très difficile pour l'équipe éducative d'assurer une véritable continuité dans les suivis scolaires et éducatifs. L'agitation constante au sein de la Villa, couplée à l'instabilité du groupe (arrivées et départs fréquents), compromet l'implication et la concentration des jeunes. Ces difficultés rencontrées nous demandent une adaptation constante avec un travail individuel avec chaque jeune.

L'équipe est en lien avec les partenaires du secteur (collège, mission locale, MFR, CIO etc.) nous sommes en lien avec l'assistante sociale ou CPE de l'établissement scolaire par le biais d'équipe éducative le référent ASE. Sur ces temps émergent diverses propositions un aménagement d'emploi du temps ou des stages. L'équipe éducative attache une importance à ce que les parents soient mobilisés ou informés des démarches entreprises dans le projet de leurs enfants.

### • **Sanitaire et social**

L'équipe éducative se retrouve confrontée à un groupe avec plusieurs prises en charge notifiées par la MDPH. Certains jeunes arrivent déjà avec des prises en charges médico-sociales (IME ITEP HDJ etc...) mais à l'arrivée du placement celles-ci se délitent dû aux conséquences de l'arrivée en foyer d'urgence et/ou car le lieu est trop éloigné. Quand la prise en charge est effective, celle-ci est tellement faible à cause du comportement (1 heure par semaine ou 1 jour par semaine), la villa est obligée de compenser ce vide et trouver des alternatives.

Cela provoque chez eux un grand vide favorisant les conflits avec le groupe. Ces jeunes sont en demande constante d'une écoute, d'une attention particulière et individuelle que nous ne pouvons satisfaire de par notre spécificité d'accueils d'urgence.

Cela engendre au quotidien, une augmentation des crises du jeune, des passages à l'acte fréquents homo et hétéro agressifs. Le seul levier dont dispose l'équipe est l'appel au SAMU. Ces situations complexes mettent à mal l'équipe pluridisciplinaire tant sur les réponses apportées que sur les manques de réponses face à ces jeunes démunis. Le manque de moyens/leviers sur ce type de prise en charge favorisant la frustration de l'équipe de ne pas apporter un accompagnement adapté.

Nous avons besoin de plus de temps de discussion et de travail clinique autour de ces situations pour trouver des leviers et une adaptabilité du fonctionnement du collectif. La cellule du RAP<sub>31</sub> vient soutenir et aider à trouver des outils pour une meilleure compréhension sur l'histoire et le parcours du jeune.

Le groupe d'analyse des pratiques a une grande importance pour l'équipe éducative afin d'être soutenue et écoutée sur les moments de crises qu'elle traverse. Sur l'année 2024 le service n'a pas pu bénéficier de cette instance, qui aurait été nécessaire pour échanger et croiser les pratiques sur plusieurs situations.

Les instances proposées par le CDEF comme le comité technique d'urgence (CTU) permet d'interpeller les autres professionnels du CDEF sur les difficultés que peut rencontrer l'équipe dans l'accompagnement du jeune.

### • **PJJ**

Nous sommes régulièrement amenés à travailler étroitement avec les services de la PJJ. Dans le projet individualisé ce sont les éducateurs PJJ qui prennent alors le relai sur certains axes d'accompagnement (insertion, soin etc...). Des rencontres régulières sont organisées et ces échanges mêlant la dimension pénale et éducative permettent un soutien mutuel entre les services et ainsi un accompagnement de qualité.

## • Santé

L'équipe travaille en étroite collaboration avec le pôle santé du CDEF. Le suivi est fait par une infirmière et auxiliaire de puéricultrice qui assurent une référence sur le groupe et ont pour fonction de faire un bilan de santé dès l'admission des mineurs. Elle s'assure du suivi et de la coordination, concernant la santé des jeunes, ainsi que la prévention à la santé, tant individuelle que par des actions collectives. Prendre soin n'est pas une évidence pour certains jeunes que nous accueillons et l'équipe éducative s'efforce de les accompagner à prendre conscience de l'importance de prendre soin de soi.

Le psychologue du service joue aussi un rôle important dans cette prise de conscience en proposant des entretiens mais aussi en se déplaçant directement sur le service pour le jeune en incapacité « d'aller vers ».

## 4. Situation clinique

### Projet séjour nouvel an

#### Le séjour

Il s'est déroulé pendant les vacances scolaires sur la période du 31 décembre au 2 janvier. Nous étions hébergés dans un camping du Roussillon à SALSES LE CHATEAU. Le camp est organisé avec les adolescents présents à ce moment-là sur le groupe et de 3 éducateurs de jour.

Le projet a été mis en place à la demande des adolescents présents. Riche des attentes des adolescents, des possibilités du séjour et de la motivation de chacun, la finalité de ce séjour est d'instaurer un climat sécurisant, tant sur le plan affectif que physique. Ainsi, cela permettra aux adolescents de passer un moment agréable dans un cadre collectif extérieur au foyer et enrichissant humainement dans le respect de tous.

L'objectif du séjour est de permettre aux jeunes de découvrir le feu d'artifice du nouvel an sur la plage, un marché de Noël, mais également pour certains de voir pour la première fois la mer et de passer des fêtes qui pour certains peuvent être source d'angoisse.

Chaque jeune pourra extérioriser à travers les activités proposées sa personnalité, ses goûts, et ses aptitudes. Les activités proposées vont être un moyen d'évasion, de rupture avec un quotidien souvent difficile. Ce séjour permettra de faire découvrir à chacun un autre mode de vie en côtoyant d'autres personnes et enfin de respecter l'individualité de chacun en tenant compte de son vécu, de ses attentes et de ses différences.

#### Evaluation

Evaluer le séjour est indispensable pour permettre à chacun d'analyser son rôle éducatif et avoir un regard sur soi et sur l'extérieur face à l'activité vécue : déroulement, progression, intervention, attitudes et comportements afin de progresser dans le travail et l'observation.

Evaluation de chaque jeune durant ce séjour :

Le jeune M qui a des troubles et une toxicomanie avérée a pu dire avoir passé un bon séjour, le manque de cigarette et cannabis a été difficile pour lui, M a eu quelques crises d'angoisses, il a pu verbaliser être conscient d'aller trop loin par moment et arrive plus ou moins vite à redescendre de ses énervements. Dans un contexte extérieur on a pu voir

que l'environnement apporte un bien-être différent à ce jeune. M a eu de très bon rapport avec les éducateurs, nous avons pu beaucoup échanger au sujet de ses crises, de son moral et de sa vision du monde.

Le jeune Y qui avait pu avoir des comportements particuliers sur le groupe, a été méconnaissable ! Il n'a pas pris sa tablette car il voulait faire une « détox digitale ». Aucune crise durant le séjour, très motivé pour toutes les tâches, sorties, activités. Il a été très proche des éducateurs, nous avons beaucoup échangés sur pleins de sujet durant les 3 jours.

Il y a quand même eu plusieurs fois des propos étranges, certain comportement similaire à la villa, il lui est arrivé d'insulter des jeunes sans raison pour rigoler. Il a également fumé des cigarettes ce qui n'est pas habituel pour lui. Y nous a remercié plusieurs fois en nous disant que c'était l'un des meilleurs nouvel an qu'il ait fait.

Egalement, certains jeunes ont profité du séjour mais n'ont pas réussi à se contenir comme nous l'aurions pensé, leurs agitations et comportements ont pu prendre le dessus et mettre à mal certains moments du séjour.

Le fait marquant de ce séjour pour les jeunes et pour les éducateurs a été le tirage du feu d'artifice pour le 31, un très bon moment qui a émerveillé les adolescents. Dans ce moment-là on retrouve des jeunes dans une posture d'enfant avec un moment d'apaisement dans leur parcours.

## 5. Conclusion et perspectives

En conclusion, la configuration de la villa Launaguet n'est plus adaptée aux besoins des jeunes accueillis. Les problématiques de ces adolescents se heurtent au manque d'intimité et une suractivité qui rend difficile l'individualisation de l'accompagnement. Les profils, le parcours de chaque adolescent engendrent fréquemment dans le groupe des tensions et des conflits. La mobilisation de l'équipe est permanente mais peut trouver ses limites face aux violences verbales et physiques subies.

L'équipe face à ces situations doit en permanence réadapter son accompagnement dans le collectif comme en individuel. Certaines situations ne peuvent se travailler qu'avec du « un pour un » mobilisant une attention constante des professionnels. Ces problématiques engendrent sur le collectif des disparités d'accompagnements qui peuvent mettre à mal certains profils. Il est de plus en plus difficile de concilier le suivi individuel dans le collectif.

L'appartement relié à la villa est un outil positif qui permet de travailler l'autonomie, l'individualité et affiner notre observation dans l'optique d'une orientation plus adaptée de futurs jeunes majeurs. Durant cette année 2024 ce sont 3 jeunes que nous avons pu accompagner. 2 vers leur majorité et 1 dans l'optique d'une orientation en MECS.

2025 permet d'envisager avec beaucoup de volonté la mise en place d'un réseau partenarial plus étoffé. Les rencontres initiées avec les différentes MECS favorisent cette dynamique et donne une réelle visibilité au travail mené au sein de la villa et auprès des jeunes accueillis.

### 1. Présentation du service

#### *a) Présentation du service*

La villa Saint-Alban est une villa accueillant uniquement des jeunes filles, qui a pu en 2024 accueillir quelques adolescents, la chambre du bas avec salle de bain et toilette privatif étant disponible et permettant ainsi de préserver les espaces et l'intimité de chacun.

Les jeunes accueillis peuvent être orientés dans le cadre de l'urgence sous différentes modalités : les Réquisitions à Personne (R.P.U), les Ordonnances de Placement en Urgence (O.P.U), les Ordonnances de Placement Provisoire (O.P.P), les Accueils Relais ou les Accueils Provisoires.

Certains accueils ont été longs en raison de profils complexes, de situations familiales ne permettant pas de travailler le lien, ou encore de parcours de soin non construit.

La villa Saint-Alban a une capacité d'accueil de 6 places sur le collectif, et d'une place en appartement. Ce dernier est situé dans une proximité immédiate de la villa.

Les modalités d'accueil sur l'appartement ont pu être définies les années précédentes avec comme objectif principal un travail sur une plus grande autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Le but étant de pouvoir affiner le projet du jeune.

2024 s'est vue marquée par de nombreux mouvements dans l'équipe. Toutefois, la dynamique de transition permet aujourd'hui d'atteindre une stabilisation du groupe par un fort esprit d'équipe et une reprise de sens impulsée par tous. Une refonte du fonctionnement et des règles de vie permet un ancrage des jeunes sur le lieu de vie.

Ce renouveau a permis de réduire considérablement les fugues, une reprise de la scolarité et des projets d'autonomie adaptés et appliqués pour chaque jeune, au regard des origines de placement individuel, dans un vivre ensemble favorisant le bien-être et la sécurité.

Cette rythmicité de vie, en maillage interne avec les autres services du CDEF notamment de soins, ouvre les perspectives d'accompagnements variés : sports, culture, transferts de loisirs, insertion professionnelle, de manière notable.

#### *b) Présentation de l'équipe*

L'équipe est composée de 7ETP éducatif, 1ETP de coordinatrice, 1ETP maitresse de maison, un mi-temps psychologue, de 5 ETP Agents éducatifs de nuit de nuit et d'un mi-temps de Cadre Hébergement et Accompagnement. 2024 compte également dans ses effectifs 1 stagiaire étudiante en Master de Sociologie.

##### Psychologue :

La psychologue du service est à temps partiel. Dès qu'une jeune est accueillie sur la Villa, un rendez-vous est organisé avec elle. Ce temps permet une première rencontre et l'explication du cadre d'intervention de la professionnelle. La psychologue passe tous les mardis à la villa, déjeune avec les jeunes et les éducateurs. Elle peut recevoir une jeune en entretien à la maison des psychos ou sur la villa, en fonction de là où la jeune se sent la plus à l'aise.

La psychologue participe aux réunions de service, permet à l'équipe d'avoir de nouveaux axes de réflexion et étaye les situations avec un apport clinique. Cela permet d'ajuster au mieux l'accompagnement proposé aux jeunes. Elle effectue des écrits notamment à l'approche des synthèses, participe aux différentes réunions institutionnelles et elle peut prendre du temps avec chaque membre de l'équipe pour échanger sur les situations en dehors des temps de réunion d'équipe.

Coordinatrice :

Elle est présente du lundi au vendredi entre 9h et 17h.

Ce poste a pour objectif la création d'un maillage entre les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire, les services internes au CDEF et avec les partenaires extérieurs afin de limiter les pertes d'informations.

La coordinatrice veille au bon fonctionnement du service et assure, par la gestion de l'agenda, que tous les rdv puissent être honorés. De même qu'elle se montre vigilante aux différentes échéances des écrits professionnels à transmettre.

La coordination permet également de dégager du temps éducatif à l'équipe en allégeant la charge administrative.

La coordination permet d'être vigilant sur la mise en œuvre du projet du jeune et de garantir la continuité éducative.

Elle est l'interlocutrice privilégiée du cadre hébergement et accompagnement.

Equipe éducative de jour :

L'équipe de jour est composée d'éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs en majorité. Ces derniers ont pour mission la gestion du quotidien et le suivi du projet du jeune. Pour cela des doubles références sont mises en place. Les éducateurs référents sont garants du projet de la jeune, ils sont en lien avec l'ASE et les parents, sont en charges des écrits et des documents inhérents à la prise en charge d'un jeune en structure (DIPC...)

Les horaires de travail de l'équipe sont organisés afin qu'il puisse y avoir une continuité de service soit entre 7h et 22h du lundi au dimanche.

Agents éducatifs de nuit

Les Agents éducatifs de nuit interviennent de 21h40 à 7h15. Ils sont en charge de la sécurité des jeunes pendant la nuit. Ce temps de travail est un temps particulier. En effet la nuit peut être un temps empreint d'angoisses pour les jeunes. La relation éducative qui se met en place n'est pas basée sur les mêmes enjeux qu'en journée.

Maitresse de maison :

La maitresse de maison intervient du lundi au vendredi entre 7h30 et 14h30. Elle est en charge du respect et du maintien des règles d'hygiène et de sécurité notamment avec ce qui attrait à la nourriture et la conservation des aliments. Elle assure l'entretien des chambres et de la villa, l'objectif étant de le faire au maximum avec les jeunes afin de travailler la question de l'autonomie. Elle peut parfois faire le lien entre l'équipe éducative et une jeune du fait de sa place

L'équipe pluri-professionnelle se réunit tous les jeudis de 13h30 à 17h00. Un temps pour le fonctionnement et les projets pédagogique est pris. Puis nous parlons de toutes les situations. Nous privilégions les invitations des partenaires ASE et soins sur ce temps là pour élaborer le projet des jeunes de façon concertées.

Des temps clinique, animé par le psychologue, ont lieu une fois par mois, sur 1.5h, en présence de l'équipe éducative. Enfin, l'équipe bénéficie de temps de GAP toutes les 6 semaines, et de l'étayage de l'équipe du RAP<sub>31</sub> sur les situations complexes.

Cette année est marquée par une transition de l'équipe qui permet la construction d'une nouvelle dynamique propice à une culture de la Villa qui prendra forme au long terme via 2025.

Réunion des Jeunes :

Cette instance est proposée de façon hebdomadaire au sein de la Villa afin que les jeunes échangent et élabore avec les professionnels sur toutes thématiques qu'ils jugent nécessaires d'approfondir sur leur quotidien. Il s'agit d'un espace de réflexion par et pour les mineurs accueillis favorisant le bien-être et l'innovation.

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024**

La villa Saint-Alban a accueilli 28 adolescent-es sur l'année 2024 soit 17 de moins qu'en 2023. Cela peut s'expliquer par des temps de prises en charges plus longs. Sur ces 28 entrées, 57% étaient des entrées directes contre 42.8% entrées par unité du CDEF.

En ce qui concerne les sorties, il y en a eu 29 contre 44 en 2023, soit 15 de moins. Nous constatons sur le total des sorties 86% de sorties directes et 13.7% vers une unité du CDEF.

La Villa Saint Alban représente 22.5% des entrées sur les villas ado.

Au 31 décembre 2024, 7 jeunes étaient accueillies au sein de la villa saint Alban, soit une activité à l'équilibre.

- **Répartition par sexe et âge**

Historiquement la Villa Saint Alban accueille uniquement des adolescentes âgées de 14 ans à 18ans.

Au vue des demandes d'admission et des évolutions du service, il a pu être accueilli également des adolescents et il y a pu y avoir des dérogations concernant l'âge.

En 2024 sur la totalité des jeunes accueillis 3% étaient des garçons contre 97% de filles.

7% étaient âgés entre 13 et 14 ans, 82% entre 15 et 16ans et 10.7% entre 17 et 18ans.

- **Statut administratif des admissions**

Sur l'ensemble des admissions 21% sont des RPU, réquisition et OPU contre 31% en 2023. En 2024 39% sont des JAE contre 58% en 2023.

- **Motifs d'admission**

67.8% des entrées sur VSA sont au motif de carences éducatives et familiales. Ce qui représente une grande majorité des admissions à l'image de la totalité des admissions sur les villas ados, ce motif en représentant 50.2%.

- **Personnes accueillies mois par mois**

En 2024, nous avons constaté que Décembre a été le mois ou il y a eu le plus d'entrées sur VSA. Elles représentent 21% des admissions.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

28.6% des jeunes accueillis dépendaient d'un autre département, 32% sur les MDS Blagnac, La Faourette, Salvetat St Gilles et Toulouse Centre.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

En 2024, 85.7% des jeunes accueillis sont restés entre 0 et 90 jours, (avec 7% d'entre eux accueillis pendant 2 jours) et 14% sont restées plus de 90 jours.

- **Orientations 2024**

Il y a eu 40% de levée de place suite à des fugues en 2024 contre 29% en 2023.

Il y a eu une baisse des retours au domicile des parents, 17% en 2024 contre 24% en 2023. Cette diminution s'explique principalement par le fait qu'il y a eu des possibilités d'orientations (21%) telles que : 10% ayant été orientés en interne au CDEF (celles-ci ayant été réduites, étant de 26% en 2023) et 10% en retour à l'établissement d'origine.

- **Nombre de journées mois par mois**

Le nombre de journée de présence sur Saint Alban est de 2788 contre 2681 en 2023.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Dans le prolongement du projet de « socio-esthétique » monté par l'équipe de VSA en 2023, différentes prestations ont été proposées aux jeunes.

L'accent a été mis sur l'accès à la culture, l'insertion socio-professionnelle et l'accompagnement au sortir des actes prostitutionnels.

Par une démarche interne au CDEF, l'accès au sport et aux activités d'expression s'est effectué via une équipe dédiée nouvellement créée en fin d'année 2024 (SAAJ).

Ceci, via une forte remobilisation des jeunes sur la Villa en tant que lieu de vie principal, porté et mis au travail par l'équipe. L'objectif ayant été, en cette fin de l'année, d'ancrer les jeunes afin que le prendre soin et les activités extérieures puissent être pleinement investis par la suite.

La fin de l'année a été le moment de l'ébauche des nouveaux projets à venir pour 2025 comme les transferts de loisirs hivernaux en montagne, favorisant les capacités sociales en externe.

#### b) *Partenariats*

- RAP 31
- Amicale du Nid, lieu Re'pair
- Axio'Lution
- Tappaj
- Droit commun : Planning familial, mission locale, Hôpitaux

### 4. Situation clinique

#### *Là où le désir fait exister l'autre*

Dans un souci d'anonymat j'utiliserai un prénom fictif pour exposer la situation de la jeune que je vais aborder.

Iris est âgée de 14 ans quand nous l'accueillons à la Villa Saint-Alban en décembre 2023 dans le cadre d'un JAE. Elle était déjà connue du CDEF car en 2022 un placement avait été acté mais n'avait pas été investi par la jeune qui, à ce moment-là, avait fugué chez sa grand-mère maternelle, trouvant auprès d'elle un lieu ressource.

C'est au retour de sa mère en France, partie en Turquie durant 8 mois sans donner de nouvelles, que la situation se dégrade : des conflits entre mère et fille ont lieu chaque jour sans que la situation s'apaise.

En consultant son dossier judiciaire au Palais de Justice, nous nous rendons compte que la situation familiale d'Iris était connue par les services sociaux parisiens depuis 2019 et qu'une longue prise en charge s'en était suivie, marquée par de nombreux déménagements et une implication de plus en plus massive de la grand-mère maternelle.

La première impression que nous avons d'Iris est la suivante : une jeune timide, avec une voix douce, des cheveux longs et lisses similaires à ceux d'une poupée et habillée la plupart du temps en rose. Elle se montre respectueuse envers l'équipe même si l'échange avec elle reste complexe car Iris semble méfiante envers l'adulte et a tendance à rester en surface lors des échanges.

Des temps individuels par les référents éducatifs sont alors proposés à la jeune pour qu'une relation de confiance se crée et qu'Iris puisse s'autoriser à être elle-même de manière sécurisée. Un lien finira par se tisser et de ces temps individuels des informations sur son histoire de vie seront déposées par la jeune adolescente.

Elle nous apprendra avoir été témoin de violences conjugales entre sa mère et son beau-père mais avoir également subi des violences physiques au sein de sa famille. Elle nous décrira notamment un épisode de séquestration qui aurait été organisé par son oncle maternel ainsi que par sa mère.

Iris nous relate avoir des liens avec sa grand-mère maternelle ainsi qu'avec sa grande-sœur, elle aussi placée au CDEF mais ces liens restent insécurisants. De son père elle n'a plus de nouvelles depuis quelques années et sa mère semble prioriser ses relations conjugales ainsi que ses deux derniers enfants au détriment de ses relations avec ses filles aînées, ce qui fait souffrir chez Iris. Nous comprenons que c'est la grand-mère qui a repris le rôle maternant. Malgré cela cette absence de la mère a généré un vide affectif et une solitude contre lesquelles Iris essaie de lutter à tout prix, quitte à se mettre en danger.

C'est dans le collage aux autres jeunes adolescentes accueillies sur la Villa qu'Iris comblera ce vide dans les débuts. En effet, elle sera dans la fusion avec son binôme de chambre, une jeune plus âgée avec un caractère bien marqué. Le comportement d'Iris changera, cette dernière fonctionnant en mimétisme avec l'autre jeune : elle multipliera les fugues et les consommations de stupéfiants. Elle fréquentera des garçons plus âgés et malgré les mises en garde de l'équipe éducative qui l'alerteront sur les nombreux risques qu'elle prend, Iris se laissera happer par l'agitation et la vie que lui propose l'autre jeune.

Iris réussira néanmoins à certains moments à échanger avec l'équipe pour les alerter, leur parler de ses inquiétudes, du fait qu'elle a l'impression d'être « *influençable* » et ne pas réussir à se protéger. On essaiera de le réfléchir en équipe et de la protéger au maximum là où elle-même ne réussit pas et manque de limites.

Malgré cela, Iris répètera ce fonctionnement à plusieurs reprises avec différentes jeunes. Elle cherchera également, auprès des hommes qu'elle fréquente, l'attention et l'affection dont elle manque tant. Sa consommation en stupéfiants augmentera, tout comme la dégradation de sa chambre, le désinvestissement qu'elle aura envers son corps et son psychisme. En parallèle Iris rejettera toute aide qu'on lui proposera, que cela soit au niveau du soin mais aussi au niveau d'activités proposées au quotidien.

C'est grâce à l'implication de l'équipe éducative - et notamment de la coordinatrice de la Villa Saint-Alban- qu'un travail d'historicisation pourra se faire, permettant à Iris de s'ancrer à nouveau dans une réalité repérante et constructrice pour elle. En effet, Iris étant sans papiers et en demande d'une carte d'identité depuis le début de sa prise en charge, la coordinatrice prendra le parti pris de retracer les établissements scolaires ayant accueilli Iris pour recueillir les certificats scolaires.

Chaque étape sera transmise à Iris qui se sentira considérée déjà dans sa demande mais aussi dans son histoire de vie car confortée dans le fait que les gens se souviennent d'elle, qu'elle a eu -à un moment donné- sa place quelque part et que ce passage a fait trace. Elle qui se désinvestissait de ses propres besoins, envies, de son propre corps, passant à la villa en frôlant les murs comme si elle n'existait plus, ces souvenirs semblent lui redonner consistance et border mieux les contours de son corps et de son esprit.

Iris se mettra alors à nouveau à désirer pour elle-même, pour ses projets futurs et verbalisera se sentir prête à « *tester* » le collègue. Ce temps sera organisé en amont par l'équipe éducative avec la CPE de l'établissement concerné et le rendez-vous se déroulera en douceur.

Ce n'est que récemment qu'Iris s'est autorisée également à demander un temps psychologique dans un lieu neutre car elle a pu exprimer se « *sentir seule* » « *vide* » dans l'envie de parler et de se faire accompagner.

Bien que la situation reste encore fragile, cette prise en charge nous a permis de nous rendre compte qu'il est important de désirer pour l'autre et notamment pour les jeunes que l'on accompagne là où justement eux ont perdu tout désir.

*Pour l'équipe de la Villa Saint-Alban,  
Aïna LOUSSOUARN, Psychologue de la Villa Saint-Alban  
Rédigé le 28/02/2025*

## 5. Conclusion et perspectives

Rétrospectivement, les objectifs donnés en 2023 ont pu être atteints quant à la stabilisation des professionnels et par conséquent du groupe de jeunes accueillis. Soutenu par une nouvelle équipe, cette démarche d'amélioration permet à ce jour un vivre ensemble actualisé, malgré de nombreux passages à l'acte. L'inversion des fugues et la constitution d'un nouveau groupe a marqué 2024.

L'ancrage en cette fin d'année donne lieu au déploiement de partenariats, à la mise au travail d'un nouveau Projet de Service qui se veut co-construit et proche des orientations du CDEF quant au fondement de l'accueil d'urgence. Ainsi, sera également au travail une réactualisation de la procédure d'admission afin que la Villa représente un espace serein tout autant qu'une passerelle d'orientation réactive.

A ce titre, la culture et l'identité de la Villa aura aussi l'opportunité de proposer une paire-aidante dans une dynamique de groupe sécurisée. Une montée en compétence des professionnels y participant également, autour des sujets pouvant freiner l'accès à l'autonomie : gestion de la violence, réductions des risques et addictions notamment.

Dès lors, le projet de déménagement de la Villa en centre-ville de Toulouse, afin d'être au plus proche des besoins de jeunes adolescentes, est également à l'œuvre et constituera l'objectif de 2025, de manière progressiste.

## 1. Présentation du service

### *a) Présentation du service*

La Villa éducative « REVEL » accueille et accompagne des adolescents, garçons et filles, âgés de 12 à 18 ans, avec une capacité d'accueil de 6 places, ainsi qu'une place supplémentaire utilisée ponctuellement pour permettre l'accueil en urgence d'un jeune sans autre orientation, en attendant de trouver une solution adaptée, soit en interne, soit en externe.

Les jeunes accueillis peuvent être orientés dans le cadre de l'urgence sous différentes modalités : les Réquisitions à Personne (R.P.U), les Ordonnances de Placement en Urgence (O.P.U), les Ordonnances de Placement Provisoire (O.P.P), les Accueils Relais ou les Accueils Provisoires.

Dans tous les cas, l'accueil au sein de ce service d'urgence vise à offrir aux jeunes un cadre sécurisé, tout en assurant une prise en charge physique et psychologique, afin de les accompagner dans le développement de compétences personnelles, sociales et éducatives.

La Villa « REVEL » dispose aujourd'hui de quatre chambres, individuelles et/ou collectives, de deux salles d'eau, d'une cuisine collective, de deux espaces de stockage, de deux bureaux, d'un salon, d'une salle à manger, ainsi que d'une salle d'activités sportives, de jeux et d'un jardin. Les personnes accueillies sont donc soumises aux règles de vie en collectivité.

La structuration de la villa permet aux jeunes de disposer d'espaces bien distincts pour se reposer, étudier et participer à des activités de développement personnel et d'espace de parole dédié. Les espaces communs favorisent les interactions sociales et l'entraide, tandis que les espaces privés offrent un lieu de retrait nécessaire pour leur bien-être émotionnel. Cette organisation contribue à créer une ambiance harmonieuse, propice tant au travail individuel qu'aux moments de partage en groupe.

La villa se trouve dans un quartier en transformation, ; la construction de nouveaux immeubles a entraîné la destruction de nombreuses maisons, sauf la villa. Cette maison se trouve encerclée par les chantiers, rendant l'accès difficiles et exposants les habitants aux nuisances des travaux (bruits, poussière, vibrations). De plus les infrastructures comme l'eau et l'électricité ont posé soucis et ont dû être adaptées, compliquant parfois la situation. Finalement, la cohabitation de cette maison isolée et les chantiers crée un contraste marquant pour les habitants de la villa dans ce paysage urbain.

### *b) Présentation de l'équipe*

L'équipe de la Villa « REVEL » est composée d'une équipe pluridisciplinaire, assurant une continuité dans l'accompagnement des jeunes accueillis, 7 jours sur 7 et 24h sur 24, sous la responsabilité d'une cadre d'hébergement et d'accompagnement.

L'équipe comprend :

- 0.5 ETP secrétariat- assistante du pôle pour centraliser les aspects administratifs des organisations en lien avec la cadre

- **6 ETP éducateurs spécialisés:** Ils sont responsables de la coordination du projet personnalisé d'accompagnement de chaque jeune, en prenant en référence un ou plusieurs jeunes toujours en binômes. Ils travaillent en étroite collaboration avec les référents ASE ainsi que tous les acteurs directs ou indirects liés au jeune, afin de garantir un accompagnement optimal.
- **1 ETP maîtresse de maison :** Elle assure le bon fonctionnement de la vie quotidienne au sein de la villa, en veillant au respect des règles et à la gestion des espaces communs.
- **4 ETP Agents éducatifs de nuit de nuit :** Ils interviennent en doublure (sauf en cas de difficulté), de 21h30 à 7h10, pour assurer la sécurité et le bien-être des jeunes pendant la nuit. Leur travail consiste à veiller à la tranquillité des jeunes, intervenir en cas de besoin et garantir le respect des règles de vie en collectivité.
- **1 ETP coordinatrice :** Elle gère et supervise l'accueil et l'accompagnement des jeunes, en veillant à créer un environnement sécurisant et structurant. Elle assure également le lien avec les partenaires externes tout en favorisant le développement personnel et social des jeunes.

Cette équipe est étayée par l'apport des compétences professionnelles :

- De l'assistante sociale (rattachement hiérarchique à la Direction)
- De la psychologue (rattachement hiérarchique à la Direction)
- Du Pôle Santé (rattachement à la cadre du Pôle Santé ou à la Direction pour les médecins)

D'autres compétences professionnelles institutionnelles viennent renforcer l'accompagnement et permettent des spécificités de prises en charge telles que l'orthophoniste, le psychomotricien et l'instituteur spécialisé du CDEF31.

- Organisation du travail

L'équipe éducative se réunit chaque jeudi après-midi de 14h30 à 16h30 au 425 Route de Launaguet. Un ordre du jour est préparé à l'avance et envoyé à l'équipe par la cheffe de service et la coordinatrice.

Les situations des jeunes sont abordées en début de réunion, compte tenu de la présence pluridisciplinaire. Ensuite, un temps est dédié aux interventions de partenaires externes ou à des points organisationnels. La psychologue, l'équipe éducative, la coordinatrice et la cheffe de service sont présentes chaque semaine. L'assistante sociale participe deux fois par mois pour aborder la situation des enfants accueillis et établir des liens avec l'équipe éducative. L'infirmière du pôle santé intervient une fois par mois pour faire le point sur les besoins médicaux spécifiques des enfants.

Nous consacrons ensuite environ vingt minutes de temps de réunion au fonctionnement, à l'agenda d'équipe et aux informations institutionnelles.

Le référent de la situation, la coordinatrice, la psychologue et le cadre participent également à toutes les synthèses ou commissions enfances concernant les jeunes accueillis, en collaboration avec les partenaires internes et externes à l'établissement.

Le manque de stabilisation de l'équipe sur l'année 2024 complique la mise en place d'un cadre structurant pour les enfants accueillis. Les rotations fréquentes des professionnels fragilisent la continuité de l'accompagnement et empêchent l'ancrage des outils nécessaires à la sécurisation des jeunes (repères éducatifs, protocoles, travail en équipe). Cette instabilité affecte également la qualité des liens d'attachement, essentiels pour des enfants souvent marqués par des parcours de ruptures, rendant plus difficile leur apaisement et leur évolution dans un environnement qui se veut protecteur et cohérent.

- Les instances :

La psychologue du service propose un temps clinique tous les premiers jeudis du mois sur des thèmes identifiés en amont (l'addiction, par exemple). Ils ont pour visé le soutien aux équipes éducatives, l'analyse des situations des jeunes, la prévention de l'usure des professionnels et permettent de structurer un travail institutionnel autour des problématiques psychiques des enfants et d'assurer une continuité dans leur prise en charge.

Des Groupes d'Analyse des Pratiques ont lieu plusieurs fois dans l'année, en présence de l'équipe éducative, de la maîtresse de maison, de la coordinatrice et de la psychologue. Ces groupes permettent de prendre du recul sur les pratiques, améliorer la cohésion d'équipe, renforcer la qualité de l'accompagnement. C'est un outil précieux pour soutenir les équipes et améliorer la prise en charge des enfants et assurer un cadre de travail plus serein.

Les Agents éducatifs de nuit ont eux aussi un GAP une fois par mois, intégrant tous les Agents éducatifs de nuit de l'institution. C'est essentiel pour reconnaître et valoriser le rôle des Agents éducatifs de nuit ; Ils assurent une meilleure intégration de ces professionnels, souvent isolés dans leur mission de nuit, en leur permettant d'échanger avec l'ensemble de l'équipe.

Les Agents éducatifs de nuit sont confrontés à des situations particulières (angoisses nocturnes, fugues, violences) les GAP leur offrent un espace pour partager leurs difficultés et trouver des stratégies adaptées avec l'ensemble de leurs collègues.

- Instance à destination des adolescents :

La réunion jeune est une instance animée par les professionnels de l'équipe éducative, avec la participation active des jeunes pour définir le contenu. Elle se tient tous les mercredis soirs dans l'enceinte de la villa « REVEL », afin d'assurer la présence maximale des jeunes. Ce moment privilégié favorise l'expression, la prise de responsabilité et le développement de l'esprit de collaboration chez les jeunes. De plus, il contribue à renforcer leur autonomie et leur implication dans la vie collective, tout en créant un espace de dialogue et de partage d'idées.

## 2. Activité et public accueilli

- Activité 2024

Le nombre d'accueils en 2024 est relativement stable avec une augmentation de 10 entrées entre 2023 et 2024. Il y a une prééminence des accueils en orientation directe (28 admissions directes contre 19 admissions internes par transfert de service). Le nombre de sorties est en légère augmentation régulière depuis 2022, 40 contre 47 en 2024.

- Répartition par sexe et âge

La répartition par sexe montre un nombre supérieur de personnes accueillies, de sexe féminin au cours de l'année 2024. 26 filles seront accueillies en 2024 et 21 garçons.

- Statut administratif des admissions

En 2024, l'Accueil sous mesure JAE est le plus présent en 2024. En effet il y aura 25 JAE, 2 accueil relais, 2 RPU art L223-2, 10 réquisitions, 2 ordonnances de placement provisoire et 6 entrées pour délaissement parental menant à des mesures de tutelles.

- Motifs d'admission

Les motifs d'admission et leur représentation restent similaires en 2022, 2023 et 2024. Le premier motif d'admission est celui de la protection et de la mise à l'abri suite à des carences éducatives et familiales.

- Personnes accueillies mois par mois

Le nombre d'accueils mois par mois à la villa Revel est régulier en 2024. La forte augmentation du nombre d'accueils réalisés au cours de l'année 2022 n'est pas observée en 2024.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

La répartition par MDS est peu homogène. Certaines MDS sont mises en exergue par le nombre de prescriptions : La Farouette, Blagnac, Toulouse centre, Ranguel. Le SAMI et le service adoption sont à l'origine d'accompagnements très à la marge.

- Durée de séjour des personnes accueillies

La durée médiane de séjour en 2024 se situe pour les séjours courts entre 0 et 5 jours et pour les séjours les plus longs de 31 à 60 jours.

- Orientations 2024

Les sorties de la villa Revel s'opèrent de façon plurielle, Mecs (9), retour au domicile des parents (6), dispositif appartement mineur (5), villas ou autres unités du CDEF<sub>31</sub> (5), CDEF hors département (1), accès à l'autonomie (1), hospitalisation (1), fugue (17), structures médico-social (1), dispositif Havre (1).

- Nombre de journées mois par mois

Nous avons été sollicité davantage sur les mois de Mai et Juin, cette augmentation d'admission est peut-être en lien avec l'anticipation des fermetures des écoles et collèges et les signalements venants de l'éducation nationale.

Le nombre de journées annuelles est passé de 2369 en 2023 à 2411 (+42) ce taux d'occupation reste stable.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations, supports d'accompagnement*

#### **La procédure d'admission :**

Chaque jeune bénéficie d'une prise en charge individualisée dès son arrivée, dans un cadre rassurant et structuré. La procédure d'admission se déroule en plusieurs étapes :

- Entretien d'accueil :

Dès l'arrivée du jeune, un entretien d'accueil est organisé pour établir une première relation de confiance et recueillir des informations essentielles concernant le jeune, son parcours, ses antécédents et ses besoins. Cet entretien permet également d'expliquer les règles de vie de la villa, son fonctionnement, ainsi que les droits et devoirs du jeune durant son séjour à la Villa Revel. Cet entretien est mené par un membre de l'équipe éducative, souvent la coordinatrice ou un éducateur si elle est absente.

Le jeune est également reçu par la cheffe de service dans les 7 jours suivant son arrivée afin de se présenter, de mieux comprendre les attentes et de discuter de ses objectifs et besoins spécifiques.

Et pour finir, il est reçu en entretien avec l'assistante sociale et le service de l'EMU pour recueillir le maximum d'informations sur le parcours des jeunes accueillis.

- Visite des lieux :

Une visite détaillée de la villa est ensuite proposée. Le jeune découvre les différentes pièces : sa chambre, les espaces communs, la salle de sport et de jeux, ainsi que les espaces dédiés aux activités éducatives. Cette visite a pour but de

familiariser le jeune avec son nouvel environnement, de le rassurer sur son futur quotidien, et de répondre à toutes ses questions concernant les espaces de vie et les règles qui y sont associées.

- Remise du kit de linge et d'hygiène :

Dès son arrivée, le jeune reçoit un kit complet comprenant du linge propre (draps, serviettes, etc.) ainsi que des produits d'hygiène personnels (savon, shampoing, dentifrice, etc.). Cela permet de garantir une prise en charge immédiate et de veiller à ce que le jeune se sente accueilli dans des conditions optimales de confort et d'hygiène.

- Rencontre avec le pôle santé :

Un premier rendez-vous est organisé avec le pôle santé, composé de professionnels de santé (médecins, infirmiers). Cette rencontre permet de réaliser un bilan de santé complet du jeune, en vérifiant ses antécédents médicaux et en s'assurant qu'il bénéficie d'un suivi médical adapté (vaccinations, traitement en cours, besoins spécifiques). Cette étape est essentielle pour garantir la prise en charge de tout problème de santé, aussi bien physique que psychologique.

- Rencontre avec la psychologue du service :

Le jeune rencontre la psychologue du service pour un premier entretien. Cette rencontre a pour but d'évaluer les besoins psychologiques du jeune, d'identifier d'éventuels traumatismes ou difficultés émotionnelles, et de définir un plan de suivi thérapeutique si nécessaire. L'objectif est d'assurer une prise en charge globale du jeune, tant sur le plan physique que mental, en lui offrant un espace de parole sécurisé.

- Entretien avec l'assistante sociale et les parents:

Un entretien collectif est organisé entre l'assistante sociale, un membre de l'équipe éducative et les parents du jeune. Cet entretien vise à recueillir des informations sur la situation familiale, les attentes des parents et du jeune, ainsi que les objectifs de l'accompagnement éducatif et social. C'est également l'occasion de poser les bases d'une collaboration entre le CDEF et la famille, en définissant les rôles de chacun, et en permettant aux parents de poser toutes leurs questions concernant la prise en charge du jeune.

### **Accompagnement proposé pour les jeunes à la Villa Revel :**

L'accompagnement des jeunes à la Villa « Revel » se fait de manière individualisée et globale, prenant en compte les besoins spécifiques de chaque jeune. L'objectif est de favoriser leur développement, leur bien-être et leur insertion.

- Accompagnement éducatif :

Les jeunes bénéficient d'un suivi éducatif quotidien, assuré par l'équipe éducative. Ce suivi permet de travailler sur le respect des règles de vie en collectivité, l'autonomie, la gestion des émotions, et le renforcement des compétences.

- Suivi scolaire et/ou professionnel :

Un suivi personnalisé est proposé pour chaque jeune en fonction de son parcours scolaire et de ses projets professionnels. Des rencontres sont organisées avec les établissements scolaires ou de formation pour accompagner au mieux le jeune.

Lorsqu'un jeune est en recherche de stage, des démarches sont entreprises en collaboration avec des partenaires externes (entreprises, organismes de formation comme les Missions Locales ou même l'AFTRAL) pour l'aider à s'orienter vers une formation adaptée.

- Accompagnement psychologique :

Un suivi psychologique est proposé à chaque jeune, adapté à ses besoins. La psychologue de la structure mène des entretiens réguliers pour évaluer l'état psychologique du jeune, l'aider à surmonter les éventuelles difficultés émotionnelles ou psychologiques.

- Accompagnement médical :

Un suivi médical régulier est assuré par le pôle santé du CDEF<sub>31</sub>. Des consultations avec un médecin, des infirmiers, ainsi que des bilans de santé sont proposés à chaque jeune pour s'assurer de son bien-être physique. En cas de besoin, des rendez-vous avec des spécialistes (psychiatres, dentistes, etc.) sont pris pour garantir un suivi complet.

- Accompagnement liens familiaux :

Lorsque cela est indiqué dans le jugement de placement du jeune, l'équipe éducative peut intervenir pour aider à maintenir et renforcer les liens entre le jeune et sa famille. Cela se fait à travers un accompagnement adapté, en fonction des besoins du jeune et de sa famille

- Accompagnement vers l'autonomie :

L'un des objectifs clés de l'accompagnement à la Villa Revel est de préparer le jeune à la vie adulte et à l'autonomie. Des ateliers pratiques (gestion du budget, cuisine, entretien de la chambre et de la villa, etc.) sont proposés pour favoriser son autonomie dans la vie quotidienne.

**Les outils d'accompagnement :**

Plusieurs instances viennent se mettre en place pour accompagner les jeunes accueillis sur la Villa REVEL :

1. Les Synthèses, qui permettent de faire un point global sur la situation des enfants placés. Elles réunissent l'ensemble des professionnels impliqués dans la prise en charge de l'adolescent (Référénts ASE, RASE, équipe pluridisciplinaire du CDEF<sub>31</sub>, référents PJJ, etc). Elles se déroule au sein du CDEF<sub>31</sub>.
2. Les Commission enfance, elles permettent de prendre des décisions sur le placement de l'enfant, de faire perdurer dans le temps les projets éducatifs et de suivre le parcours du jeune. Elles se déroule au sein des Maisons de Solidarité.
3. Les rencontres partenaires du RAP<sub>31</sub> qui permettent d'évaluer la situation de l'adolescent, d'adapter le suivi en fonction de l'évolution de sa situation, de coordonner les acteurs et de prendre le temps de penser l'accompagnement d'une situation dite complexe.
4. Les Réunions Partenariales, elles permettent d'assurer une cohérence dans l'accompagnement de jeune entre tous les acteurs gravitant autour de la situation. De partager les informations, les observations et d'évaluer les besoins des adolescents en prenant des décisions communes.

**Sorties :**

De nombreuses sorties et activités ont été organisées au cours de l'année, favorisant de nouvelles expériences pour les jeunes accueillis. Ces médiations sont aussi le support d'une création de lien entre les adolescents et les professionnels.

- Muséum de Toulouse
- Trampoline Parc Sesquièrre
- Club de Boxe de Saint Orens
- Patinoire de Blagnac
- Bowling de Balma Gramont
- Cinéma de Balma Gramont
- Laserquest Sesquièrre
- Base de loisirs de Sesquièrre et Muret

- Espace nautique Jean-Vauchère à Colomiers
- Aqualudia, piscine muret
- Sortie luge Plateau de Beile
- Sortie Plage *Gruissan / Narbonne / Biscarosse*
- Séjour, activité paddle
- Sorties Culturelles
- Centre Balnéa, Loudenvielle

## b) *Partenariats*

### - **Les partenariats externes :**

Le partenariat de la Villa « REVEL » du CDEF<sub>31</sub> évolue constamment grâce aux différents profils d'adolescents accueillis, chacun ayant des besoins spécifiques, ce qui amène l'équipe éducative à être de plus en plus en lien avec les partenaires externes afin de proposer un suivi adapté aux besoins des jeunes. Nous pouvons citer le travail de proximité avec le RAP<sub>31</sub>, la PJJ, les ITEP, le REP'Air, Axio Lution ainsi qu'avec les établissements scolaires et les établissements de soin.

L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie nécessite une collaboration étroite avec différents partenaires pour répondre aux besoins éducatifs, sociaux, professionnels et psychologiques. Ces partenariats permettent de proposer un accompagnement global et efficace.

#### 1. Partenariats pour l'Insertion Professionnelle et Scolaire

L'objectif est de favoriser l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi.

- Mission Locale : Accompagnement dans l'orientation professionnelle, recherche d'emploi, formations et insertion sociale.
- Établissements scolaires et CFA (Centres de Formation des Apprentis) : Suivi de la scolarité, intégration en apprentissage.
- Entreprises et associations d'insertion : Mise en place de stages, contrats d'apprentissage, chantiers éducatifs.
- Écoles de la deuxième chance : Pour les jeunes en rupture scolaire souhaitant reprendre un parcours de formation.

#### 2. Partenariats pour l'Accès au Logement et aux Droits

- Aider les jeunes à accéder à un logement après la majorité et à maîtriser leurs droits.
- Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) : Proposition de logements accessibles avec accompagnement social.
- Associations d'aide au logement (ex : Habitat Jeunes, CLLAJ – Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) : Information et aide à l'accès au logement social.
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : Aide aux démarches pour les APL et autres prestations.
- Services sociaux du département : Suivi administratif, accès aux aides financières.
- Banques et associations de micro-crédit : Aide à l'ouverture d'un compte bancaire, apprentissage de la gestion financière.

#### 3. Partenariats de Soutien Psychologique et Médical

- Certains jeunes ont besoin d'un accompagnement psychologique ou médical renforcé.

CMP (Centres Médico-Psychologiques) et CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques) : Prise en charge des troubles psychologiques, bilans psychologiques.

- Médecins et hôpitaux : Suivi de santé général, santé mentale, addiction.

#### 4. Associations spécialisées :

- Addictions (ANPAA – Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie).
- Santé sexuelle et reproductive (Planning Familial).
- Protection des jeunes en situation de vulnérabilité (Médecins du Monde, Croix-Rouge).
- Partenariats pour le Développement Personnel et la Médiation Culturelle
- Favoriser l'ouverture culturelle et l'insertion sociale des jeunes.
- Maisons de quartier et centres socio-culturels : Activités artistiques, sportives et sociales.
- Associations sportives : Accès au sport pour travailler la confiance en soi et l'esprit d'équipe.
- Médiathèques et associations culturelles : Ateliers d'écriture, théâtre, musique pour favoriser l'expression des jeunes.
- Événements locaux et chantiers solidaires : Engagement citoyen et socialisation.
- Services de médiation familiale : Accompagnement des jeunes pour renouer des liens avec la famille si possible.
- Bénévoles et associations d'entraide (Secours Catholique, Apprentis d'Auteuil, Fondation Abbé Pierre, etc.) : Aide matérielle et accompagnement social.

Les partenariats sont essentiels pour assurer une transition réussie vers l'autonomie. Ils permettent aux jeunes de bénéficier d'un réseau d'accompagnement solide, en combinant hébergement, insertion professionnelle, soutien psychologique et socialisation. Ces collaborations renforcent l'efficacité du travail éducatif et offrent aux jeunes de véritables opportunités de réussite.

## 4. Situation clinique

### **Pablo, quand les liens d'attachement entravent et tiennent en « tenailles » le sujet en devenir... l'arrimage de la villa d'adolescents...**

La Villa Revel fait partie des dispositifs d'internats adolescents d'accueil d'urgence du CDEF<sup>31</sup>. Le service peut accueillir 6 adolescents ou adolescentes (plus une place d'urgence) âgés de 14 à 17 ans et 11 mois.

Nous avons décidé d'illustrer la spécificité de l'accompagnement pluridisciplinaire que nous proposons au sein de notre service afin de soutenir ces jeunes dans cette période particulière qu'est d'être adolescent en vivant le placement en foyer d'urgence, par la situation d'un jeune homme âgé de 17 ans 5 mois qui exprimait dans sa problématique un trouble de l'attachement majeur avec des stigmates traumatiques liées à son vécu d'errance et de rupture dans le lien affectif.

Pablo est un jeune garçon qui va bientôt être majeur, aîné d'une fratrie de 2 enfants. Il est arrivé au CDEF 31 par lui-même, accompagné par un ami, suite à deux années d'errance durant lesquelles il a fait de longues fugues de son foyer maternel et a vécu dans la rue. Un accueil en urgence, parallèlement à un suivi ASE avaient déjà été mis en place durant ces derniers mois sans pouvoir lui permettre de se poser, d'entamer un accompagnement psycho-social concret aux vues de sa détresse et de son mal-être.

L'objectif de son accueil sur la villa était qu'il puisse se reposer, se poser et se sécuriser dans un minimum de lien afin de tenter de prendre soin de lui dans la relation et d'accéder à un certain apaisement interne. Nous avons rapidement pensé à la villa comme lieu d'arrimage pour contenir ce jeune.

Pablo arrive donc en Mars 2024 sur le foyer de l'Enfance, fatigué et égaré. Les conflits et la relations complexes avec sa mère viennent teinter son parcours d'errance et de marginalité de ces dernières années.

Pablo peut raconter qu'il s'est senti abandonné depuis son accueil en ITEP lorsqu'il avait 12 ans. Dans sa constellation familiale, il a peu de contact (voire aucun avec son père biologique) et s'est attaché et identifié à son beau-père de l'époque. Il a toujours eu du mal à trouver une place dans cette recomposition familiale et à chercher des attaches vers l'extérieur, ce qui semble l'avoir fait basculer dans les conduites à risques et des mises en danger sur toute sa période adolescente.

Parallèlement à cette cascade d'évènements et de glissements vers des comportements autodestructeurs (rupture de soins, d'accompagnement éducatif, de liens et scolaire), sa mère et son beau-père se séparent, le beau-père est incarcéré en 2022 et Pablo se retrouve sans aucun repère. Une tentative d'accueil chez un oncle et une tante sur Toulouse aux vues des conflits avec sa mère, n'a pas permis de le poser. Il parle alors de bascule, dans tout ce qu'il a expérimenté, de la consommation de produits stupéfiants, aux petits délits, à la revente, pour dit-il « se retourner le cerveau ».

Les diverses propositions et interventions des services de protection de l'enfance ont été soldés par des échecs, une mise en route d'un suivi PJJ avec contrôle judiciaire est toujours actuellement en cours depuis deux années et reste opérant.

Pour Pablo, son expérience de la rue reste très traumatique et a laissé des stigmates qui reviennent sous formes d'angoisses, de troubles du sommeil notamment.

Durant les 6 mois de son accueil, Pablo semble s'être stabilisé sur le lieu qu'est la villa. Il a eu confiance en l'équipe, les personnes auxquelles il se référait sur le quotidien lui ont permis de se sécuriser à minima. Pablo s'est posé sur ce lieu, a accepté et compris certaines règles et a pu respecter également le cadre. Son comportement et ses relations envers les professionnels sont restées corrélées avec son état d'angoisse et son état thymique.

Pablo a pu dire toute son inquiétude à devoir quitter ce lieu, car c'était la première fois qu'il expérimentait quelque chose de stable depuis ces deux dernières années en terme d'hébergement et de présence relationnelle. Il ne fuguait pas, se réfugiait et se protégeait de l'extérieur dans ce lieu en investissant sa chambre comme un espace dans lequel il pouvait soit couper, soit se poser, qui était enfin sien.

Sa dynamique psycho-affective a tout de suite généré des attitudes et un vécu extrêmement empathique du côté de l'équipe, dans un mouvement de « réparation » fort, qu'il a fallu mettre au travail tout au long de son accompagnement. Nous désirions pour Pablo, nous avons envie qu'il s'en sorte et qu'il ne se saborde pas. Nous avons besoin de nous rappeler qu'il était acteur de son vécu, que les attentes importantes et projetées par l'équipe (en toute bienveillance et implication) sur lui pouvaient faire émerger chez lui de fortes angoisses liées à l'échec et la peur de l'abandon en cas de déception aux yeux de l'autre.

La capacité de l'équipe à « supporter » une certaine violence et la difficulté de Pablo à se préserver de la dynamique de groupe de pairs qui « emporte » vers des conduites à risques, a été éprouvée et a mené à cet important travail d'ajustement dans la relation éducative à installer avec lui dans son intérêt.

Jeune homme auquel nous nous attachons vite et fort, Pablo nous a amené à solidifier le maillage existant autour de lui dans le travail avec les partenaires extérieurs, les services internes au CDEF (Pole Santé) afin de traverser à ses côtés les mouvements de grande fragilité et de discontinuité dans son accompagnement sans être l'objet unique et tout puissant qui « sauve ».

L'accompagnement de Pablo reflète la labilité de son état émotionnel et psychique.

Nous l'avons vu créer du lien, sans le mettre totalement à mal, à partir du moment où la constance du discours, l'engagement, et la fiabilité était installée et continue. Capable d'échanges profonds, Pablo s'est saisi de moments en dualité durant lesquels il questionnait beaucoup son mode de fonctionnement, ses désirs et ses impossibles.

Il semblait parfois démuni face à ses propres limites, son auto-sabotage et sa tendance à perdre confiance en ses capacités.

En allant pas à pas avec lui, et toujours avec un besoin d'étayage, il a réussi à tenir ou tenter certaines expériences, il a pu s'ouvrir à certains espaces comme des stages et des missions d'apprentissages, et dépasser certaines de ses angoisses.

Il est toujours resté très fragile et méfiant vis-à-vis de la nouveauté, de l'imprévisibilité et restait également angoissé face à son avenir.

Pablo avait tendance à éviter certaines situations sociales, et l'extérieur. Il a pu se coller ou s'allier à un ou deux jeunes, et supportait la relation à partir du moment où c'était du « connu » pour lui. Il pouvait avoir tendance à mener certains jeunes dans des projets visant à tester les limites et le cadre. Il culpabilisait ensuite beaucoup, et pouvait dire qu'il n'arrivait pas à contrôler ce type de comportements quand il était pris dans le tourbillon des « conneries » et de l'excitation commune.

Il pouvait s'isoler et refuser de basculer dans des attitudes extrêmes au sein d'un cadre qu'il reconnaissait comme protecteur. Il fonctionnait en bon ou mauvais objet, il était plus stable dans la relation à l'autre face à des professionnels qui ne « flanchaient pas » et qui le rassuraient suffisamment (ni de trop loin, ni de trop près).

Il a pu éprouver de la colère et réfléchir sur ses attitudes et ses débordements verbaux, et y faire moins appel avec le temps. Nous constatons qu'avec cet environnement stable (dans l'instabilité), la présence de référents éducatifs constants et sécurisants, que Pablo avait pu s'apaiser dans le lien sur des périodes plus longues. Pablo disait avoir trouvé une place dans le groupe, et espérait pouvoir s'y stabiliser à plus long terme, ce qui n'était pas possible dans le parcours de placement et l'arrivée de sa majorité.

Au vue de son âge, et de sa problématique, nous avons décidé de travailler avec lui une première séparation en douceur, en organisant un relai en interne vers le service d'appartement mineur. Cela afin de travailler avec lui la réalité de sa condition de jeune majeur à venir, la nécessité d'éprouver l'autonomie « contenue et accompagnée » par la présence d'une équipe éducative qui sécurise. Aussi pour aborder la séparation d'avec la villa, les professionnels de manière moins abrupte et moins violente pour lui. Le travail et l'implication de la PJJ dans ce projet, avec la présence des éducateurs référents qui allaient rester « après » nous, a également permis à Pablo de vivre cette expérience et de passer cette étape vers l'extérieur avec moins d'angoisses et de désorganisation interne. Là est aussi le cœur de notre travail, aller vers un ailleurs et accompagner le passage vers la sortie de l'urgence et de la crise comme nous le pouvons.

Ce qui restait compliqué était la consommation de produits, qui surenchérisait ses angoisses et désorganisait sa pensée. Cela le déprimait, et il voulait prioritairement tenter de se soigner.

Nous avons tenté de mettre en place un suivi qui existe toujours pour lui actuellement via une association et la Case de Santé qui reste un nouveau lieu d'arrimage pour lui lorsqu'il éprouve le besoin de se poser. Un accueil en foyer de jeunes majeurs a été possible pour lui grâce à la ténacité des professionnels autour de lui qui ont fait partie de son parcours de placement.

Ce que nous pouvons observer et penser de Pablo à la fin de son accompagnement est : que son vécu et sa construction tant fragiles que traumatiques, ont entraîné chez lui des troubles importants de l'attachement et dans ses assises narcissiques. Une insécurité interne est au premier plan, Pablo se protégeant de tout ce qui est extérieur, fuyant son mal de vivre et ayant besoin d'autrui pour s'y adosser. Malgré cela, il a pu faire preuve d'une réflexion construite sur sa condition de sujet, sur ses limites et ses besoins. Il reste en quête de sens et de comprendre comment et pourquoi il se saborde. Le recours au mécanisme d'addiction au-devant du tableau, viendrait alors lui permettre de fuir la menace des émotions (interne) et l'isolement social (externe) viendrait lui permettre de fuir la menace de l'extérieur.

Pablo a oscillé (tel que le déroule Philippe Jeammet dans sa théorisation de certaines problématiques de personnalité à l'adolescence), en permanence entre des menaces de débordements et parallèlement une dépendance et une soumission à l'entourage. Il semblait pris en « tenailles » entre des angoisses massives d'abandon et une angoisse d'intrusion aliénante si le lien est trop fort ou si l'on se rapproche trop de lui. Ainsi, face à ce paradoxe, l'équipe a éprouvé les mêmes mouvements mais en ayant toujours l'objectif de tenir suffisamment. Pablo a pu vivre ses effondrements, significatifs de cette impuissance à être suffisant, et de ce besoin de recevoir de la sécurité et de la force qui lui font défaut dans ses propres ressources et l'équipe a pu « faire appel » au tiers qui restera après afin que la charge émotionnelle et la nécessité de tenir puissent être relayés pour que le travail de soutien s'inscrive dans la durée.

Face aux ressources internes (au travail) mais insuffisantes actuellement chez Pablo, la question de la sécurité relationnelle reste centrale. Jeammet parle de « la bonne distance relationnelle, ni trop près ni trop loin » qui reste à placer en tant que fil rouge particulièrement dans la situation et pour son accompagnement.

La sécurité de base, comme pour tout enfant et jeune, est aujourd'hui primordiale pour Pablo compte tenu de sa vulnérabilité, mais aussi de ses capacités et de son désir de s'en sortir.

Les ressources externes, et le soutien environnemental (dans le prendre soin fondamental), sont essentielles à maintenir et mettre en place, afin de contenir la tension face à l'instabilité psychique et les besoins que la situation de majorité et le besoin de protection font peser sur son équilibre psychique.

Soutenir et maintenir un accompagnement repéré, le plus sécurisé possible dans des conditions d'accueil d'urgence en maillage avec les partenaires impliqués (PJJ et ASE) sur les dernières semaines d'accueil. Accompagner à garder une place d'acteur dans un projet malgré des périodes d'effondrement en sécurisant et bordant au maximum les projections à venir. Mettre en avant les capacités. Activer l'accès et la protection à la majorité afin d'éviter une sortie sèche et mise à la rue qui serait délétère pour la santé psychique et physique comme pour tout être humain.

Là ont été les axes essentiels de notre équipe dans l'accompagnement que nous avons tenté de mettre en œuvre pour ce jeune homme précocement abîmé.

**Pour l'équipe de la Villa Revel du CDEF<sub>31</sub>,**

**Sandra Chintanavitch Jordana psychologue CDEF 31**

## 5. Conclusion et perspectives

L'année écoulée a été marquée par des évolutions majeures pour notre villa, notamment les travaux autour de la villa, qui ont profondément impacté notre fonctionnement quotidien. Le déménagement en juin, en vue de la démolition du bâtiment, a représenté une étape clé, soulevant également des incertitudes quant à une éventuelle réouverture en 2025.

Parallèlement, nous avons engagé une réflexion sur de nouvelles modalités d'accompagnement, notamment l'expérimentation du séquentiel pour les jeunes de 16 à 18 ans, articulant logement en appartement et temps en collectif. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté d'adaptation aux besoins des adolescents en quête d'autonomie.

D'autres axes de travail restent essentiels, notamment la transversalité au sein de l'internat, afin de renforcer la cohérence éducative et l'articulation des équipes. De plus, la lutte contre la prostitution des mineurs et les addictions demeure une priorité, nécessitant un travail approfondi avec les jeunes, les familles et les partenaires extérieurs.

L'année à venir devra ainsi permettre de consolider ces réflexions et d'adapter notre action aux défis rencontrés, toujours dans l'objectif d'assurer un accompagnement sécurisant et structurant pour les enfants et adolescents que nous accueillons.

### 1. Présentation du service

#### *a) Présentation du service*

En 2017, une initiative visant à élargir et diversifier les réponses institutionnelles a donné naissance à un projet de création d'un dispositif d'accueil semi-autonome pour les adolescents. Un groupe de travail a été formé en 2018-2019, et l'année 2020 a marqué la concrétisation du projet avec le recrutement de l'équipe éducative et l'organisation des dernières étapes de travail. De septembre à décembre 2020, cinq étapes clés ont permis à l'équipe de se concentrer sur l'appropriation et l'aménagement des locaux, la structuration de l'accompagnement individuel et collectif, la procédure d'admission, ainsi que l'élaboration d'outils tels que le livret d'accueil, le règlement intérieur et la grille d'évaluation.

La Villa a ouvert ses portes le 19 janvier 2021 à Launaguet, avec une localisation stratégiquement éloignée du centre de Toulouse pour réduire les risques de fugues. La proximité d'un arrêt de bus facilite les déplacements des jeunes et des professionnels. Aménagée dans une maison neuve, la villa offre un total de 7 studios et une chambre d'urgence pour accueillir jusqu'à 8 mineurs âgés de 14 à 18 ans. Chaque jeune bénéficie d'un espace dédié pour se loger. Les 6 studios individuels sont équipés de kitchenettes, de toilettes et de salles de bains, tandis que le septième studio partage les installations avec la chambre d'urgence située sur le palier. L'attribution des logements est organisée de manière à ce que les trois studios du rez-de-chaussée soient destinés aux garçons, tandis que les 4 studios à l'étage ainsi que la chambre d'urgence sont réservés aux filles.

En plus de ces aménagements, il convient de souligner que la Villa offre un environnement agréable. Les espaces communs comprennent une cuisine, une pièce à vivre, une buanderie, deux espaces distincts dédiés au sport et à la détente, ainsi qu'un jardin et une terrasse en bois. Cette variété d'espaces et l'atmosphère plaisante favorisent les interactions collectives, créant ainsi un environnement propice au bien-être et au développement des jeunes accueillis. La vie collective peut ainsi s'y développer selon les préférences individuelles, tout en maintenant des règles communes constantes. L'accompagnement individuel offert est comparable à celui d'un internat, mais l'espace de tissage diffère, car la cohésion de groupe ne s'impose pas mais se construit au quotidien.

Comme l'ensemble des services du CDEF<sub>31</sub>, la Villa des nobles a pour mission de mettre à l'abri le mineur accueilli dans le cadre de mesures de la protection de l'enfance, tout en élaborant à court ou moyen terme un projet d'orientation.

#### *b) Présentation de l'équipe*

La composition de l'équipe pluri professionnelle se structure comme suit :

- 1 cadre hébergement et Accompagnement 0,5 temps plein (ETP)
- 7 équivalents temps plein éducatifs, principalement composés de moniteurs éducateurs ;
- 1 ETP coordinateur ;
- 4 ETP Agents éducatifs de nuit;
- 2 ETP maîtresses de maison ;
- 0,5 ETP psychologue.

Cette composition permet une présence continue auprès des jeunes, 24h/24, 365 jours par an.

Chaque éducateur assume la responsabilité d'un ou plusieurs jeunes en tant que référent du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant (PPA). Ils travaillent en étroite collaboration avec les autres acteurs du parcours du jeune, tels que les familles, l'école, le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et le référent de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) si nécessaire. Le référent éducatif est également chargé des écrits d'observations et d'évaluation des adolescents. Cette référence est partagée entre deux éducateurs, renforçant ainsi la cohésion de l'équipe éducative et permettant un suivi de proximité.

Le roulement du planning d'équipe prévoit, à minima, la présence de deux éducateurs le matin (7h-14h30) et de deux éducateurs le soir (14h-22h), permettant de faire la jonction entre les deux roulements et faciliter certains accompagnements et prises en charges.

Le coordinateur assure une présence quotidienne du lundi au vendredi de 9h à 17h, offrant ainsi une stabilité et une continuité éducative. Sa fonction permet d'optimiser le fonctionnement de l'unité en prenant en charge les tâches administratives.

Le coordinateur est également en coréférence de chaque situation et favorise les échanges et le travail partenarial avec les différents services en interne comme en externe (pôle santé, magasin, comptabilité, ASE, HDJ, ITEP, etc.). En l'absence d'assistante sociale sur le service, il favorise également les liens et le travail avec les familles.

La présence des maîtresses de maison en continu du lundi au vendredi de 7h à 19h ou 21h, ainsi que le samedi de 7h à 14h, permet d'assurer la préparation des repas sur place et d'organiser trois repas collectifs par semaine. Les maîtresses de maison sont également responsables de l'entretien de la Villa et participent activement à soutenir les jeunes dans leur vie quotidienne et leur implication dans la vie collective.

La psychologue intervient dans l'accompagnement et le soutien psychologique et émotionnel des jeunes accueillis, évaluant leurs besoins et proposant des axes de travail pour leur prise en charge. Elle apporte un regard clinique lors des réflexions sur les situations individuelles et collectives.

L'équipe reçoit régulièrement des stagiaires en éducation spécialisée et moniteur éducateur. Ces stagiaires apportent des observations et des idées nouvelles, enrichissant ainsi le travail de l'équipe.

En 2023 et 2024, un renouvellement significatif de l'équipe initiale a été effectué, ce qui a eu un impact sur la dynamique de travail. L'intégration de nouveaux membres a demandé du temps et des efforts pour favoriser une cohésion d'équipe. Cette transition a pu entraîner des ajustements dans les processus de travail et une période d'adaptation pour tous les membres de l'équipe.

### **Les réunions :**

Les réunions de l'équipe pluri professionnelle se tiennent chaque mardi de 13h30 à 16h, sous l'animation du Cadre Hébergement et Accompagnement. Ces réunions sont structurées en trois temps : un suivi individuel des jeunes, une élaboration de projet, et un temps dédié au fonctionnement. Dans la mesure du possible, des réunions de synthèse en présence des partenaires sont organisées lors de ces moments afin de co-construire les projets.

Un conseil de maison est également organisé dans la mesure du possible tous les trois mois avec le groupe de jeune. Ce conseil de maison se déroule un soir en semaine de 18h à 19h30 en salle 1 au CDEF. Il offre un temps d'échange entre jeunes, éducateurs et Agents éducatifs de nuit avec la présence de la cheffe de service et du coordinateur éducatif. Sont abordés dans ce conseil de maison trois sujets : le rappel des règles de vie et du bon fonctionnement du service, les projets en cours et les nouvelles informations et pour finir les demandes des jeunes. Ce conseil de maison se termine sur un repas partagé.

Des journées de réflexion en équipe pluri professionnelle, intitulées journée de service sont également planifiées tous les trimestres. Elles permettent de travailler sur le projet de service en lien avec le projet d'établissement, et de repenser le fonctionnement de la Villa pour s'adapter aux profils évolutifs des jeunes accueillis. Ces moments de réflexion sont essentiels pour garantir une amélioration continue de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des adolescents. Ils offrent à l'équipe l'occasion de travailler à la fois sur les projets collectifs, le fonctionnement de la Villa, et des aspects cliniques, permettant une rétrospection sur les pratiques professionnelles.

Un Groupe d'Analyse des Pratiques (GAP) se tient en moyenne toutes les 6 semaines (hors congés d'été), pour l'ensemble de l'équipe éducative. Le cadre n'est pas présent dans ces instances, permettant à l'équipe d'avoir un espace d'expression, d'échanges et de réflexion libre, qui lui est dédié.

Enfin, l'équipe éducative participe aux synthèses organisées, ainsi qu'aux commissions de réflexion internes et externes à l'établissement.

### **Les outils de communication :**

La communication au sein de l'équipe se fait à travers plusieurs outils dédiés, utilisés quotidiennement :

- La relève éducative ;
- L'agenda collectif pour les rendez-vous et les tâches à faire, permettant d'organiser la logistique quotidienne et de suivre l'avancée des démarches ;
- Le dossier unique de l'usager, pour compiler les informations dans un espace sécurisé ;
- Les tableaux répertoriant les écrits à réaliser aux dates appropriées.

## **2. Activité et public accueilli**

### **• Activité 2024**

En 2024, plusieurs évolutions majeures ont été observées au sein de la Villa des Nobles. Tout d'abord, une diminution du nombre d'admissions a été enregistrée, avec une baisse de 19% par rapport à l'année précédente, portant le total à 34 adolescents admis, dont 16 ont été accueillis en interne. Parallèlement, une légère diminution du nombre de sorties a été constatée, passant de 42 en 2023 à 38 en 2024. Parmi les 38 sorties enregistrées, 31 ont été des sorties directes, tandis que 7 ont été des transitions vers d'autres unités ou dispositifs du CDEF.

### **• Répartition par sexe et âge**

La répartition par âge révèle une prédominance significative des adolescents âgés de 15 à 16 ans, avec un total de 16 admis dans cette tranche d'âge. Les adolescents âgés de 13 à 14 ans et 17 à 18 ans comptent 7 admis pour chacune de ces tranches d'âges.

Des enfants âgés de 8 à 12 ans peuvent également être accueillis sur la villa des nobles bien que cela reste exceptionnel. En 2024 nous pouvons compter 4 enfants sur cette tranche d'âge.

En ce qui concerne la répartition par sexe, une majorité de filles a été admise, totalisant un nombre de 24, tandis que 10 garçons ont été admis sur la même période.

### **• Statut administratif des admissions**

La majorité des placements ont été réalisés via des Jugements d'Assistance Éducative, totalisant 18 admissions sur les 34 enregistrées. Ensuite, les ordonnances de placement provisoire se distinguent, représentant 4 sur 34 admissions. Ces deux types de placements comptabilisent ainsi 65% de l'ensemble des statuts administratifs de placement.

Nous pouvons constater que le nombre d'accueil sous réquisition a augmenté passant de 0 en 2022 à 3 en 2023 puis à 5 en 2024. Le même constat se pose sur les accueils provisoires qui sont passés de 0 à 4 en deux ans.

### **• Motifs d'admission**

La majorité des placements sont dus à des carences éducatives et familiales, représentant 56% des situations, ce qui maintient la tendance observée au cours des deux années précédentes.

Les situations de maltraitance, représentent désormais 12% des admissions, contre 24 % en 2023. Les fugues hors département constituent 12% des motifs d'admission.

- Personnes accueillies mois par mois

La répartition des personnes accueillies par mois révèle une certaine stabilité du nombre d'entrées. Cependant, une augmentation significative est observée au mois de mars et avril, avec 11 entrées, représentant 32% de toutes les admissions. Enfin le dernier trimestre est également marqué par une augmentation du nombre des admissions avec 12 entrées ce qui représente 35% des admissions.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

En 2024, 4 jeunes accueillis dépendaient de la MDS de Bagatelle. Les MDS de Auterive, Minimes, Muret et Centre étaient concernées par le suivi de 12 situations. Une seule adolescente accueillie bénéficiait d'un suivi effectué par le SAMI. En outre, 7 jeunes provenaient d'autres départements.

- Durée de séjour des personnes accueillies

En 2024, la part des séjours d'une durée inférieure à 6 jours s'est élevée à 26%, ce qui est identique à 2023 mais qui marque une évolution notable par rapport à l'absence de séjours de cette durée en 2022. Ces courts séjours sont souvent le résultat de l'accueil de mineurs en fugue, soit dans le département, soit en dehors, ou encore d'enfants admis sous RPU pour lesquels un retour rapide en famille a été facilité.

En 2024, 61% des séjours étaient compris entre 6 jours et 6 mois, ce qui est identique à 2023. Enfin, on observe qu'une proportion de 11% des séjours s'est prolongée au-delà de 6 mois ce qui est similaire à 2023. Ces séjours prolongés concernent principalement des jeunes présentant des profils complexes qui ont nécessité un accompagnement prolongé et où les orientations sont difficiles à mettre en œuvre.

- Orientations 2023

En 2024, la réorientation de 9 jeunes vers d'autres dispositifs d'accueil au sein du CDEF représentait 26% des orientations.

Parallèlement, 9 jeunes sont partis en fugue contre 1 seul en 2023 et aucun en 2022.

Enfin, en 2024, 5 jeunes ont pu regagner leur domicile familial, ce qui est similaire à 2022 mais en baisse par rapport à 2023 où 10 jeunes étaient concernés.

- Nombre de journées mois par mois

En 2024, le nombre total de journées s'élève à 2756 ce qui est plus faible qu'en 2023 où le nombre de journées s'élevait à 3114. Cette baisse s'explique par l'incendie qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qui a entraîné une fermeture de la villa ainsi qu'un relogement d'une partie du groupe mais également des orientations en interne. Les mois de janvier et février ne comptabilisent que 168 et 159 journées contre 278 journées pour les mois de mai et juin. Un nouvel incident survenu le 15 décembre a également impacté cette activité en entraînant une nouvelle fermeture de la villa. Le nombre de journées du mois de décembre s'élève ainsi à 202.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations, supports d'accompagnement*

La semi-autonomie au sein de la Villa des nobles n'est pas un objectif mais plutôt un support permettant l'évaluation et l'orientation. Nous pouvons aujourd'hui évoquer la villa des nobles comme une alternative à l'internat permettant moins de temps collectifs et plus d'intimité.

Après quatre années de fonctionnement, la Villa a connu divers ajustements et notamment au niveau de la structuration de l'accompagnement individuel et collectif.

Au départ des niveaux d'autonomie évolutifs avaient été pensés mais ce fonctionnement a montré ses limites dès les premières semaines. Depuis 2024 les jeunes qui intègrent la Villa et qui ont des capacités dans la gestion de budget, courses et cuisine se voient attribuer un budget allant de 10 à 50 euros par semaine en chèque service. Après des évaluations régulières, ce montant pourra évoluer au fil du temps.

Un autre ajustement a été fait sur les temps de repas collectifs. Au départ, nous avons imaginé trois temps de repas collectifs les mardis et jeudis en soirée et autour d'un brunch le dimanche mais ces temps sont rapidement apparus inexploités dû au peu d'investissement des jeunes. Nous avons ainsi enlevé le repas du jeudi soir. Le mardi soir, les maitresses de maison restent jusqu'à 21h. Un atelier est ainsi mis en place l'après-midi autour de la préparation du repas. Ce repas peut-être à thème et les jeunes ont la possibilité de partager ce repas en groupe ou de prendre une portion à emporter dans leurs studios.

L'accompagnement se structure principalement autour de l'accès à l'autonomie. L'équipe accompagne les adolescents dans la gestion de leur budget, des courses, de la préparation des repas, le ménage... **L'accompagnement à l'autonomie est le support de médiation central dans la prise en charge des jeunes sur la Villa.**

Le support d'accès à l'autonomie semble facilitant pour aborder les questions en lien avec le projet scolaire et professionnel. Les adolescents fréquentant la villa ne sont pas nécessairement inscrits dans un processus scolaire ou d'apprentissage professionnel. Le vide laissé par cette absence de projet est source d'insécurité et génère souvent une désynchronisation des rythmes de vies et peut engendrer certains comportements transgressifs. Ces jeunes qui sont, pour une majorité, en situation de rupture peuvent se laisser entraîner par ce vide vers un manque de confiance et une absence d'envies. Le fait de les remobiliser sur des tâches du quotidien permet de les valoriser. Ils peuvent ainsi faire l'expérience de leurs compétences dans l'intimité de leur espace dédié ce qui est beaucoup moins menaçant que sur un collectif. Au cours de la dernière année nous constatons une mobilisation plus importante des jeunes sur leur projet.

La Villa dispose de deux espaces dédiés détente et sport. L'équipe, qui avait fait le choix au départ de ne pas avoir de télé et d'organiser occasionnellement des projections avec le vidéoprojecteur afin de partager des moments de qualité en petit collectif, a pris la décision de créer un troisième espace avec un salon avec télévision et canapés. Cet espace peut permettre une alternative pour que les adolescents accueillis aient la possibilité de passer du temps ensemble dans un espace agréable sans pour autant s'inviter dans leurs studios respectifs.

Enfin, un projet potager a été mis en place depuis l'été 2021. Les adolescents ont pu être partie prenante du projet en arrosant le jardin le soir ou en allant ramasser les légumes pour la confection des repas. Leur investissement reste limité mais c'est un support qui fait vivre la villa.

L'équipe s'est longuement questionnée sur la possibilité d'accueillir un chat sur la Villa. C'est une perspective qui a été abandonnée pour des raisons d'allergies.

Depuis 2022, une activité hors Villa est bien repérée par les jeunes. Il s'agit de l'escalade, projet porté par deux professionnelles. On constate cependant une moins forte mobilisation des jeunes sur cet espace et le sport en général.

Les temps en dualité avec le coordonnateur de projet sont bien identifiés par les jeunes qui sont en demande de pouvoir en bénéficier. Ainsi, chaque jeune a la possibilité d'organiser un repas sur l'extérieur avec le professionnel de son choix.

L'accueil d'un public plus jeune et moins autonome depuis 2022 a fait naître l'envie de nouveaux projets avec plus de médiations.

## b) Partenariats

Une médiation canine est organisée par une ancienne professionnelle du CDEF sous forme de randonnée un dimanche tous les deux mois environ.

Avec cette nouvelle implantation géographique l'équipe aimerait créer du lien avec le tissu d'acteurs locaux mais un travail reste à développer à ce niveau. Le travail d'urgence, les moyens humains et le peu de temps sont un frein pour faire évoluer ce travail.

Le lien avec la gendarmerie de Castelginest devait être facilité par la mise en place d'un « référent CDEF » qui devait devenir notre interlocuteur privilégié mais il semble nécessaire de travailler d'avantage ce lien.

Plus globalement le réseau de partenaires est à développer avec les structures associatives qui œuvrent dans le champ de la protection de l'enfance. Le travail avec les associations qui accompagnent les adolescents autour des questions en lien avec les consommations de stupéfiants ou de la prostitution devraient devenir plus systématique.

L'année 2024 a été marquée par la mise en place d'un travail étroit avec le lieu Rep'Air porté par l'Amical du nid. Des rencontres ont lieu régulièrement entre professionnels et des permanences sont mises en place par l'association au sein de la villa.

Les jeunes sont accompagnés auprès de l'association ARPADÉ pour un travail autour de leurs consommations mais très peu saisissent cette opportunité jusqu'au bout.

Enfin les partenariats avec différentes associations visant à favoriser l'insertion sociale peuvent être variés et complémentaires et permettent aux jeunes de développer leur créativité, leur confiance en soi et leur sens de l'estime de soi : Associations culturelles et artistiques ; Club de sports et de dance.

## 4. Conclusion et perspectives

### - Déploiement du réseau partenarial

En 2024, la Villa des Nobles a poursuivi l'accueil et l'accompagnement d'adolescents en situation complexe, nécessitant parfois des interventions multiples et coordonnées. Cette réalité souligne la nécessité de coopérations intersectorielles. Dans ce cadre, nous devons déployer un partenariat impliquant divers acteurs pour permettre une approche holistique permettant de repenser ces situations complexes et offrir des solutions plus efficaces pour répondre à la complexité des besoins identifiés chez ces adolescents.

### - Formalisation systématique des Projets Personnalisés d'Accompagnement

La formalisation systématique des Projets Personnalisés d'Accompagnement doit pouvoir entrer dans la pratique de chaque coordonnateur de projet. Cette formalisation constante du PPA représente un outil essentiel pour fournir un accompagnement individualisé et cohérent aux jeunes accueillis, en favorisant leur autonomie, leur responsabilisation et leur progression vers l'âge adulte. Cela contribuera également à renforcer l'efficacité des actions éducatives et à répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune de manière précise et ciblée.

### - Renforcer le travail avec les familles

Il apparaît essentiel de renforcer le travail avec les familles en veillant notamment à la mise en place effective de la signature des DIPIC, lorsque cela est possible.

### - Développement des compétences professionnelles

Pour l'année 2024, l'accent sera mis sur la poursuite de la stabilisation de l'équipe éducative et sur le développement des compétences des professionnels.

Cela se traduira par l'organisation de formations et de sessions de développement des connaissances visant à enrichir les compétences des professionnels, en mettant l'accent sur : la sensibilisation à l'adolescence, la protection de l'enfance, le travail avec les familles ainsi qu'aux problématiques spécifiques auxquelles les adolescents peuvent être confrontés, telles que les carences affectives et éducatives, les troubles de l'attachement, les conduites à risques (addictions, fugues, prostitution, scarifications), les comportements déviants et l'absentéisme scolaire etc....

Mise en place d'un centre de documentation sur la villa des nobles à destinations des professionnels : Classeur RBPP, articles, guides pratiques, livres spécialisés....

### 1. Présentation du service

#### *a) Présentation du service*

L'unité « Las Tutos » est située sur une villa rue Negreneys dans le quartier des Minimes à Toulouse. Proche de toutes commodités, elle permet un facile accès aux parcs, métro et aux commerces.

Depuis décembre 2024, le groupe a déménagé au sein du siège du CDEF<sub>31</sub>, au 425, route de Launaguet, à Toulouse, dans l'espace attribué en amont, à l'unité « Robinson » qui a également déménagé. Ce déménagement est en lien avec des travaux devant être réalisés sur la Villa et ne permettant pas l'accueil concomitant d'un groupe d'enfants.

Contrairement à la Villa rue Negreneys, l'espace « Robinson » se compose de chambres avec des douches pour chaque enfant et des toilettes permettant de respecter leur intimité et de travailler cet élément de manière individualisé.

De plus, la localisation dans les murs du CDEF<sub>31</sub> permet de faire vivre physiquement une contenance institutionnelle de par la proximité des VUM, des agents de médiation, ou encore, des locaux du temps de jour (SAAJ/REAJ) ... etc. mais aussi de faciliter l'accès aux multiples rendez-vous (Pôle Santé, Cadres, visites médiatisées...).

D'autre part, les repas étaient confectionnés par les maîtresses de maison lorsque la Villa était située dans le quartier des Minimes mais ne le sont plus depuis le déménagement route de Launaguet, générant une participation moindre des enfants autour de la dynamique des repas.

#### *b) Présentation de l'équipe*

L'équipe pluri-professionnelle se compose de 7 ETP assistants socio-éducatifs et 2 ETP pour les Prises En Charge Individuelles financées par la DEF (issus de formations d'éducateur-spécialisé, de moniteur éducateur, d'autres diplômes, ou bien, non-diplômés), 1 ETP coordonnateur, de 3 ETP maîtresses de maison (diminué à 2 ETP depuis le déménagement) et de 5 ETP d'éducateurs de nuit. Une psychologue, une assistante sociale, une auxiliaire de puériculture, une infirmière, un médecin et une secrétaire éducative complètent ce collectif pour la dimension pluridisciplinaire. Un cadre hébergement et accompagnement coordonne et accompagne l'équipe.

En plus du changement de lieu d'hébergement de Négreneys vers Launaguet, l'équipe a vécu un important turn-over ayant un impact peu négligeable sur le quotidien des enfants. Aussi, la question de la référence éducative reste toujours au travail en y englobant la notion de double référence.

Des réunions d'équipe se tiennent de façon hebdomadaire le lundi de 13h30 à 16h. Outre la dimension organisationnelle et fonctionnelle de ces réunions, la philosophie portée par l'ensemble de l'institution est de pouvoir croiser les regards pour étayer l'éthique professionnelle de chacun au sein de cet espace pluri professionnel :

- Sur le plan théorique : Cela se traduit par un temps clinique porté par la psychologue du service de 13h30 à 14h30 de façon hebdomadaire. De plus, une fois par mois, un groupe d'analyse des pratiques est organisé sur une situation qui nécessite un étayage extérieur et plus approfondi. On peut aussi ajouter à ce type de réflexion des temps cliniques avec le RAP<sub>31</sub> deux à trois fois par an sur deux heures en présence d'un pédopsychiatre, d'un ethnopsychologue et d'un professionnel de terrain. Par ailleurs, des temps de formation ont aussi été organisés auprès de l'ensemble de l'équipe autour de plusieurs thématiques : sexualité, violence...

- Sur le plan de la pratique : La philosophie que l'équipe porte au quotidien est de « faire avec » ainsi que la notion de prendre soin. Cela passe par un travail autour de l'accueil mais aussi des médiations individuelles ou collectives, l'organisation de séjours, ou encore par l'organisation d'espaces de paroles proposés par la psychologue.

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024 :**

L'année 2024 a été marquée par une forte baisse des accueils sur le service Las Tutos avec un total de 24 entrées. Cette baisse a été amorcée depuis l'année 2023 avec consécutivement une baisse de 9% puis en 2024 une baisse de 20%.

En ce qui concerne les sorties, cette année a été marquée par moins d'orientations que les années précédentes. On peut noter 31 sorties en 2024 pour 23 sorties l'an passé soit une chute de 25% qui peut être associée à plusieurs facteurs (absences de places dans les institutions, enfant à double vulnérabilité entre autre).

- **Répartition par sexe et âge**

Contrairement à l'an passé, on observait une forte représentativité des filles sur le service, cette année nous tendons quasi à l'équilibre avec l'accueil de 55% des garçons pour 45% de filles. Au sujet des tranches d'âges, le souhait de l'institution de respecter plus la répartition des enfants en fonction de l'âge dans les services se ressent. Chez les garçons, 92% d'entre eux ont entre 10 et 14 ans. Le bilan chez les filles est aussi significatif, avec 73% d'entre elles ont de 10 à 14 ans.

- **Statut administratif des admissions**

La tendance des deux dernières années s'inscrit dans le temps. Les JAE et OPP (accueils judiciaires hors OPU et réquisition) représentaient 78% en 2022, 73 % en 2023 et en 2024 70%.

Les statuts du placement continuent comme en 2023. Les OPP ne représentent plus que 12.5% et les JAE sont à 58.5%.

Depuis 2022, les courbes des deux statuts (JAE et OPP) se sont inversées et se maintiennent en 2024.

En ce qui concerne les motifs qui ont amenés au placement, nous observons les mêmes raisons qu'en 2023, à savoir des carences éducatives et familiales pour 62.5% et des faits de maltraitance à hauteur de 17% pour un total de 79% pour ces deux seuls motifs.

- **Personnes accueillies mois par mois**

A l'appui des chiffres, on observe qu'il y a eu trois mois assez marquant (Janvier, Mars et Juillet). Ces trois mois représentent 58.5% des accueils.

En 2022, l'hypothèse était faite que les accueils étaient étroitement liés au milieu scolaire. Nous ne pouvons tirer d'enseignements de cette année 2024 mais une réflexion nous amène à penser que le départ ou le retour des vacances scolaires pourraient être un des facteurs de placement.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

De manière assez homogène, les MDS ou services du CD31 nous ont sollicités pour des accueils. On pourra souligner l'accueil de 3 enfants de la MDS de Colomiers sur un total de 24 (12.5%) ce qui n'est pas significatif.

Par contre avec l'ouverture du service d'accueil d'urgence du sud du département (le SAU), on peut commencer à évaluer notre partenariat avec cette nouvelle institution qui assure les mêmes fonctions que le CDEF31. On peut commencer à tirer des tendances. On observe l'accueil de 6 enfants qui dépendantes du SAU31 (2 enfants de Castanet, 2 enfants de Cazères et 2 enfants de Villefranche de Lauraguais). Ce qui représente 25% des accueils du service Las Tutos en 2024.

- Durée de séjour des personnes accueillies

Sur l'ensemble des accueils effectués sur l'année civile, 62.5% des enfants ont été orientés vers des institutions, ou accueillis sur des services adolescents internes au CDEF<sub>31</sub> dans les 3 premiers mois.

A noter que 96% des enfants ont quitté le service dans les 6 premiers mois.

- Orientations 2024

En ce qui concerne les orientations, l'année 2024 a été marquée par une baisse des orientations vers des établissements sociaux et médico sociaux. On passe donc de 11 orientations en 2023 à 7 pour 2024, une baisse assez importante représentant plus de 36%.

Deuxième chiffre clé, la baisse de 45.5% des passages d'enfants du service Las Tutos vers un autre service du CDEF<sub>31</sub>. Pour 2023, nous avons 11 passages alors qu'en 2024, nous sommes à 6.

Enfin, élément important, nous avons pu orienter beaucoup moins de situations en 2024 qu'en 2023. En 2024, nous avons orienté 23 enfants pour 31 l'année précédente, soit une baisse de 26%.

Malheureusement, ces chiffres montrent la difficulté grandissante d'orienter les situations d'enfants passés par le CDEF<sub>31</sub>. On observe donc un allongement des durées de séjour comme vu précédemment.

- Nombre de journées mois par mois

Sur cet item, nous pouvons nous rendre compte de la difficulté d'orientation des enfants vers d'autres établissements sociaux et médico-sociaux. L'effet direct sur le service est la suractivité. On peut dénombrer 2 mois sur 12 de suractivité avec un pic de 9 enfants accueillis pour une capacité de 6 sur les mois de Juillet et d'Août (150% d'accueils). On note aussi une suractivité de 8 enfants accueillis pendant une période de 9 mois sur 12 (133,5%).

Malheureusement, il n'y a eu qu'un seul mois où le service Las Tutos a été à 6 enfants sur le service comme le prévoit le projet de service.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations, supports d'accompagnement*

L'accompagnement par l'équipe au quotidien est structuré par une réflexion en amont de la pratique autour de différents éléments comme : le placement, l'accueil, la journée type, les sanctions, l'accès aux loisirs, aux soins... Ces notions sont élaborées collectivement en équipe pluridisciplinaire lors des journées de service mais aussi en temps de réunion.

Plus concrètement, plusieurs médiations et supports d'accompagnement sont proposés par l'équipe, sur des temps formels et informels ayant pour visée, d'accueillir dans un premier temps, puis, d'instaurer la relation éducative et de soutenir l'enfant dans la mise en sens de son placement :

- Livret d'accueil : en voie de finalisation, à donner à l'enfant le jour de son arrivée au cours des différents rendez-vous des étapes d'accueil ;
- Contrats éducatifs : co-construit avec les éducateurs référents et réévalués régulièrement pour chaque enfant;
- Conseils de maison : se tiennent une fois par mois pour échanger autour des règles avec le groupe d'enfants ;
- Entretiens éducatifs : réalisés régulièrement et au besoin ;
- Activités de loisirs payantes et gratuites : cinéma, patinoire, musée, parc, médiathèque... ;
- Projet de l'enfant

Les transports font partie des médiations éducatives exploitées par les professionnels. Néanmoins, à ce jour, plus aucun taxi n'est financé par l'ASE ni le CDEF<sub>31</sub> et tous les transports doivent être assurés par l'équipe éducative et des chauffeurs du CDEF<sub>31</sub> : la réflexion organisationnelle prenant alors la place d'une réflexion clinique autour de ces accompagnements.

De même, les médiations de loisirs sont de plus en plus restreintes en lien avec les réductions budgétaires.

Plus généralement, l'accueil des enfants se divise entre :

- Les enfants ayant déjà une inscription dans des établissements scolaires, médico-sociaux et sanitaires : notre travail consiste alors à les maintenir et les pérenniser ;
- Et, les enfants ne bénéficiant d'aucune inscription, ni orientation : pour eux, notre travail consiste à évaluer les besoins et réaliser les démarches d'orientation, tant scolaires que médicales...etc.

Cet aspect de l'accompagnement de l'enfant génère tout un pan de travail de réseau et de partenariat.

### *b) Partenariats*

Le partenariat peut se définir comme la coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités. L'idée étant que l'apport de contributions mutuelles différentes permet de réaliser un projet commun participant au mieux-être de la personne accueillie dans l'institution.

La notion de partenariat est centrale dans le travail social. Ceci, car elle engage chaque établissement spécialisé qui accueille la personne à ne pas être un tout pour elle et, ainsi, en introduisant du tiers, impulse l'émergence de sa subjectivité.

*« Le partenariat repose sur la confiance et elle est d'abord interpersonnelle, ce qui rend le partenariat fragile : si une personne change de poste, tout est à reconstruire avec son successeur. La stabilisation du partenariat repose sur une confiance institutionnelle, ou systémique, plus difficile à construire. »*

Luhmann, 2006

Voici une liste non-exhaustives des partenaires à l'équipe de l'unité « Las tutos » :

- La PJJ
- Le Soins (CMP, IME, ITEP...)
- Les établissements scolaires
- Le Paramédical et médical (ostéopathes, ophtalmologistes, médecins généralistes, urgences...)
- Les Associations de bénévolat
- Les Loisirs (MIXAH, MJC...)
- Les MECS, Lieux De Vie, MFR, DDAEOMI, SAU, Services de Placement Familial...
- Les Forces de l'ordre

En outre, le travail avec les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et les Juges des Enfants ne peut être qualifié de partenariat mais un travail de lien est nécessaire et inhérent à l'accompagnement des enfants accueillis. En ce sens, nous souhaitons renforcer ce travail et notamment, en y associant les familles (PPE, DIPC...).

## 4. Situation clinique

Amin est né il y a un peu plus de 12 ans, avec son frère jumeau, Reda. Tous les deux sont nés prématurément et porteurs d'un handicap. Leur mère avait alors 17 ans et était accueillie au Centre Parental du CDEF<sub>31</sub>. Un jour, elle quitte soudainement les lieux, laissant ses enfants confiés au foyer de l'enfance. Elle est aujourd'hui déchuée de son autorité parentale. A ce moment, le père des deux frères émettait le souhait de s'occuper de ses fils mais n'est pas parvenu à l'acter, en partie en raison de sa situation précaire.

Jusqu'en 2017, les deux garçons sont accueillis dans une première famille d'accueil, puis, une seconde prend le relais jusqu'en 2021. La relation empreinte de rivalités fraternelles destructrices et les comportements de chacun des enfants se dégradant, des ruptures d'accueil consécutives sont actées et une période de flottement, de passages, de tentatives d'inscription sur de nouveaux lieux s'en suit. En 2022, Amin est accueilli en MECS, et, en parallèle, la prise en charge médico-sociale passe d'un ITEP vers un IME.

Ces premières informations arrivent sur le groupe « Las Tutos », un mercredi matin de juillet 2024, à la suite de la fin d'accueil de la dernière MECS citée qui argumente le passage au CDEF<sub>31</sub> en décrivant des comportements violents que l'équipe éducative ne parvient plus à contenir, atteignant ses limites. Le tableau clinique génère de multiples inquiétudes chez l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire : une déficience intellectuelle, des épisodes de violence et crises dont les déclencheurs sont labiles et difficilement identifiables, une corpulence importante et une nécessité d'être accompagné au sol lors de ses crises, des déplacements difficiles, un traitement médicamenteux, une articulation verbale difficilement intelligible, des difficultés au respect des règles, une nécessité d'être encadré par deux adultes lors des trajets en voiture et avec l'attache d'un harnais pour anticiper les mises en danger, une relation aux pairs compliquée...etc.

Les informations données avant la rencontre alimentent alors le fantasme, voire, le phantasme, en chacun des professionnels. Une inquiétante étrangeté émerge et la figure du monstre se dessine en résonance de la citation de Nietzsche : « Quiconque lutte contre des monstres devrait prendre garde, dans le combat, à ne pas devenir monstre lui-même. Et quant à celui qui scrute le fond de l'abysse, l'abysse le scrute à son tour. »

D'emblée, nous ne pouvons croire que le CDEF<sub>31</sub> puisse correspondre aux besoins de Amin. Néanmoins, les missions d'accueil inconditionnel de notre établissement nous conduisent à mettre nos appréhensions de côté et penser son arrivée dans quelques heures sur le groupe :

Comment accueillir cet enfant, répondre à ses besoins particuliers et faciliter son intégration dans le collectif ? Comment prendre en considération ses spécificités sans l'ostraciser ? Comment permettre une acceptation des autres, préserver leurs processus identificatoires sans générer de rejet ?

Afin d'élaborer ces premiers éléments et les angoisses attenantes qu'ils génèrent, nous prenons l'accueil de Amin étape par étape, nous laissant le temps de l'observation, de l'entrée en relation, d'échanges en équipe pluridisciplinaire (temps clinique, GAP...) et d'ajustements. Plus concrètement, il y a, tout d'abord, la réception des écrits le jour de l'arrivée de Amin, suivi d'un échange avec l'infirmier de l'IME sur la même journée nous permettant d'adapter l'accueil à partir du croisement des regards du social (MECS) et du médico-social (IME). Ensuite, une réunion pluri partenariale a lieu, venant étoffer ces premières indications et nous informer que la stabilisation du traitement médicamenteux avait permis un apaisement d'Amin au quotidien sur la MECS. C'est lors de cette réunion que le Directeur de l'IME invite un éducateur de « Las Tutos » à passer un temps sur son établissement afin de transposer certains outils du quotidien : temps calme, douche en autonomie, timer, rituels, scansion de la journée, proxémie, sanctions, règles écrans...etc.

C'est ainsi que le temps des vacances scolaires d'été peut être bordé. Amin est accueilli au CDEF sur un mois quasiment plein avec quelques allers-retours chez ses grands-parents et sur un lieu de vie dont les retours sont très positifs. Là, un rythme s'installe, Amin prend ses marques, nous montre son plaisir au partage, son humour, ses

capacités d'adaptation malgré une angoisse sous-jacente permanente. Lorsque celle-ci déborde, qu'il ne parvient pas à la métaboliser autrement que par des crises : cris, agitation physique, hétéroagressivité...

« Appelle la brigade ! Appelle la brigade ! Appelle la brigade ! »

... nous apprenons à le contenir, notamment par des appels aux SAMU et une enveloppe physique par les éducateurs. Au gré de l'éprouvé de la malléabilité du cadre, la relation aux professionnels se noue. Ceci, d'autant plus que le groupe est très restreint durant cet été, permettant des temps d'accompagnements individuels dont les effets positifs sont visibles sur Amin.

A la rentrée de septembre 2024, suite à une réunion inter-partenariale, Amin peut être accueilli à temps plein sur l'IME et le week-end au CDEF<sub>31</sub>. Ceci s'additionne à des week-ends et séjours en lieu de vie et aux droits d'hébergement des grands-parents maternels une partie des vacances scolaires. Enfin, des visites libres ont également pu se mettre en œuvre avec son père un samedi après-midi par mois.

Dans ces premiers temps, nous constatons que Amin n'est pas dans des mécanismes de clivage. Certes, il ne peut s'inscrire sur un seul lieu d'accueil et a besoin d'espaces de circulation différenciés mais manifeste le besoin d'éprouver le lien entre les institutions. De plus, nous pouvons constater que Amin a su déployer rapidement des capacités d'adaptation et s'aménager ses propres repères au sein de ce nouvel environnement.

Dans la relation aux pairs, Amin fait preuve de prémises d'intersubjectivité. Cela peut notamment s'observer dans son désir de relationner et dans ses manifestations d'empathie. Néanmoins, il est aussi souvent dans des comportements de mimétisme et être la cible de moqueries, ce qui le rend particulièrement vulnérable (fugues, comportements sexualisés hors-consentement...).

Bien qu'investissant les relations à l'adulte (éducateurs, psychologue, maîtresse de maison...), Amin montre qu'il est peu sécurisé par ses attitudes de doute, et parfois, de méfiance. Par exemple, quand il a une question, il éprouve souvent la nécessité de preuves d'un tiers, ne se suffisant pas de la parole de l'adulte accompagnateur. Nous pouvons faire l'hypothèse que cette modalité relationnelle insecure s'origine dans son vécu fait d'impermanence et rejoint son besoin de circulation. Aussi, la déficience intellectuelle dont il a conscience, accroît son sentiment d'absence de maîtrise qu'il peut apaiser en reportant son impuissance sur ce qu'il est en mesure d'avoir en mains. C'est en nous laissant progressivement accéder à ses coordonnées internes que l'équipe du quotidien peut mettre en place un cadre qui le limite et le ritualise lui permettant ainsi d'évoluer dans un environnement dont il s'est approprié les contours et dont il emploie les données en autonomie. Force de ses capacités d'adaptation et d'aménagement, Amin est parvenu à se structurer des repères, entrer en relation avec ses pairs et les éducateurs, s'adosser aux conseils donnés, verbaliser ses ressentis...etc.

En conclusion, si cet accueil a permis, du côté de Amin de trouver, créer et co-construire un espace transitionnel apaisant, il a aussi, du côté professionnel, enrichi les pratiques, interrogé les limites et renforcé l'éthique propre à chacun ; il devient, à ce jour, contre-indiqué au regard de ce que Amin exprime et manifeste. D'ailleurs, une note d'alerte a été transmise et diffusée aux partenaires afin d'accélérer son orientation.

Cette situation pousse à la réflexion plus globale et nous amène à nous demander comment le CDEF<sub>31</sub> pourrait s'extraire du paradoxe de l'inconditionnalité de l'accueil d'urgence et de la prolongation de la durée de ce même accueil. Aujourd'hui, au vu de l'absence de pistes d'orientation pour certains enfants, comment penser un accueil d'urgence en voie de pérennisation ?

## 5. Conclusion et perspectives

L'équipe de La Villa Las Tutos a connu une année particulière avec l'incertitude de rester sur le quartier de Négrenays dans une villa vétuste pas forcément adaptées aux besoins des pré-adolescents. L'espace extérieur de quelques mètres carrés ne permettait pas à ces enfants de se défouler comme il le devrait et la question de la fermeture de la

porte extérieure entraînant de l'agitation. Les grands adolescents souhaitaient fuguer et devenaient violents jusqu'à ce que les professionnels « cèdent ». La fugue a été vécue comme une validation de leurs parts ce qui a été source de divergences au sein de l'équipe.

Cette année 2024 fut aussi marquée par la volonté de la direction de l'établissement d'inscrire les équipes dans une dynamique de monter en compétence via des formations. Le service Las Tutos a été l'une des deux équipes choisies pour participer à deux formations sur la gestion de la violence, la cohérence éducative, les habitudes de travail et les outils propre à l'éducateur. On peut aussi ajouter à ces deux formations, les différentes interventions cliniques de la part du RAP<sub>31</sub>, du CRIAVS mais aussi les temps balisés avec la psychologue du service ou les GAP.

Elle fut aussi marquée par la volonté de réorganiser les services du CDEF<sub>31</sub> en 2 pôles pour plus de transversalité des services et des professionnels mais aussi en terme de besoin de l'enfant avec la notion de parcours d'accompagnement.

Les difficultés financières que rencontrent les départements n'ont pas épargné la Haute-Garonne. Las Tutos a dû revoir certaines logiques de relais en lieux de vie, répits ou séjour vacances en innovant via le partenariat. Il a fallu créer et développer le partenariat avec une logique de faire autant que 2023 avec moins de moyens.

Enfin, au dernier trimestre 2024, les travaux de réfection de la toiture ont amenés le groupe à déménager sur l'ancienne unité de la maison Robinson (ancien service des Genêts). Il a fallu pour les professionnels se réinventer, réapprendre à vivre au sein de l'institution avec plus de ressources comme des chambres individuelles pour chaque enfant, l'appui régulier des médiateurs, des éducateurs volants, plus de véhicules ou la possibilité d'utiliser un espace extérieur très conséquent entre autre. La limite d'être dans l'institution a été de respecter des procédures que les professionnels ne connaissaient pas, tant en matière d'hygiène que de logistique. L'agitation des enfants d'autres services est venue directement impacter les habitudes de vie des enfants et a pu agiter ces derniers et les enfants ont pu subir les tentations de certains adolescents dormants en chambres d'accueils d'urgence (proposition de consommation de stupéfiants, fugues, ...).

### **Perspectives :**

Pour l'année 2025, le service de Las Tutos sera amené à déménager dans une villa autre que celle du quartier Négrenays à Toulouse. Elle pourra bénéficier d'un espace extérieur adapté aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge que représentent les pré-ados.

Plusieurs services verront le jour et auront de nouvelles missions :

- RéaJ (Ancien accueil de jour : SAAJ) : il aura comme mission de promouvoir les médiations sociales, culturelles, sportives et professionnelles pour les enfants de 6 à 18 ans. Ce service sera un important service ressource pour Las Tutos. L'équipe de jour sera composée de plusieurs professionnels pouvant proposer des prises en charge individuelles mais aussi collectives sur de plus grandes amplitudes (soir, week-end et jour férié).
- Le service des visites médiatisés qui verra le jour en 2025 pour faciliter l'organisation des VM comme peut le prévoir les ordonnances de placement.
- Le service des chauffeurs pourra soulager les professionnels de Las Tutos sur différents accompagnements (scolaires, rdv médicaux, administratifs, ...).
- L'arrivée de 2 professionnels de l'éducation nationale (dont un ancien) va peut-être permettre de fluidifier les parcours de réinscription scolaire avec des délais plus courts. Ils auront aussi pour mission de proposer de dispenser des cours en attendant l'inscription scolaire ou professionnelle.

Pour conclure, la stabilité du service Las Tutos passera par la réflexion d'une nouvelle façon de travailler avec une équipe jeune et dynamique. Cette philosophie passera par la création ou le renouvellement de règles. Elle passera aussi par l'inscription du service dans le droit commun avec l'appui de partenaires.

Se posera tout de même la question des futurs locaux, qui devront nécessairement disposer d'un espace extérieur.

*DISPOSITIFS ALTERNATIFS ADOLESCENTS*  
*Le HAVRE, Le SAM, ESCALE*

- Activité 2024

UNITE	Capacité	ENTREES					SORTIES					Présents le 31/12/2024
		2022	2023	2024			2022	2023	2024			
		Total entrées	Total entrées	Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Total sorties	Total sorties	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	
H.A.V.R.E	8	17	27	6	17	23	18	26	4	17	21	10
Appartements pour Mineurs	10	11	13	15	2	17	11	14	5	13	18	7
ESCALE	30	185	154	4	118	122	105	157	2	124	126	24
<b>Totaux</b>	<b>48</b>	<b>213</b>	<b>194</b>	<b>25</b>	<b>137</b>	<b>162</b>	<b>134</b>	<b>197</b>	<b>11</b>	<b>154</b>	<b>165</b>	<b>41</b>

- Age et Sexe

Age	H.A.V.R.E		Appartements adolescents		ESCALE	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
7 à 12 ans						
13 à 14 ans		2				
15 à 16 ans	5	11		9	12	1
17 à 18 ans		5	5	3	106	3
Total M/F	5	18	5	12	118	4
<b>Total</b>	<b>23</b>		<b>17</b>		<b>122</b>	

- Statuts administratifs des admissions

	H.A.V.R.E			Appartements Mineurs			ESCALE			Total 2024
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Accueil Provisoire	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0
Accueil Relais	2	1	1	0	0	4	1	7	1	6
RPU	0	0	0	0	0	1	3	1	1	2
Réquisition	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
OPU	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
OPP	2	2	2	0	1	2	8	67	40	44
JAE	11	23	16	9	12	7	104	44	52	75
Jugement des tutelles		1	4	0	0	3	3	38	23	30
Pupilles	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Hors département	0	0	0	0	0	0	65	1	5	5
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>185</b>	<b>161</b>	<b>122</b>	<b>162</b>

- Motifs d'admission

	havre			appartements pour mineurs			escale			Total 2024
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Accouchement sous X	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carences éducatives et familiales	7	6	14	9	5	17	0	4	7	38
Exclusion du lieu de placement	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Faits de maltraitance	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Fugue	2	2	2	0	0	0	0	0	1	3
Hospitalisation détenteur autorisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mineur isolé	0	0	0	0	0	0	182	154	114	114
Parents en GAV ou Injoignable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin de GAV	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0
Rupture Familiale	1	4	4	2	3	0	1	1	0	4
Errance	8	15	3	0	2	0	1	0	0	3
Trouble du comportement	1	0	0	0		0	0	0	0	0
Autres services CDEF31	0	0	0	0		0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>185</b>	<b>161</b>	<b>122</b>	<b>162</b>

- Personnes accueillies mois par mois

	H.A.V.R.E			Appartements mineurs			ESCALE			Total 2024
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Janvier	1	3	2	0	0	4	9	12	16	33
Février	1	3	1	0	1	0	5	13	10	28
Mars	4	3	0	2	4	0	2	14	17	46
Avril	1	0	2	1	1	1	17	17	9	48
Mai	1	3	3	3	0	2	2	10	11	24
Juin	2	3	1	0	1	1	20	8	9	54
Juillet	2	2	2	1	3	0	8	15	6	49
Août	0	2	1	0	0	1	20	10	7	44
Septembre	1	1	1	4	0	3	36	15	11	66
Octobre	2	3	3	0	1	3	31	11	12	69
Novembre	1	3	2	0	2	1	20	18	3	60
Décembre	1	1	5	0	0	1	15	18	11	45
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>185</b>	<b>161</b>	<b>122</b>	<b>566</b>

- MDS ou service de provenance

MDS	H.A.V.R.E	Appartements mineurs	ESCALE	total
Auterive	0	0	0	0
Amouroux/ Bonney	1	0	0	1
Aucamville	1	0	0	1
Bagatelle	2	1	0	3
Balma	0	0	0	0
Basso cambo	2	0	0	2
Bellefontaine-lafourguette	0	0	0	0
Blagnac	1	1	0	2
Borderouge	0	0	3	3
Bouloc	0	0	0	0
Carbonne	1	0	0	1
Castanet	0	0	0	0
Cazeres	0	0	0	0
Centre	0	0	0	0
Cd haute Garonne	0	0	0	0
Cierp Gaud	0	0	0	0
Colomiers	0	1	0	1
Empalot	0	1	0	1
Frouzins	1	0	0	1
La saudrune	0	0	0	0
La faourette	1	2	0	3
Minimes	4	0	0	4
Muret	2	1	0	3
Pont vieux	2	3	0	5
Rangueil	0	0	1	1
Revel	0	1	0	1
Reynerie-saint simon	0	0	0	0
Saint jean	0	0	0	0
Saint Gaudens	0	0	0	0
Salies du Salat	0	1	0	1
Salvetat st gilles	0	0	0	0
Soupetard	0	1	0	1
Toulouse centre	4	1	0	5
Tournefeuille	0	0	0	0
Villefranche Lauragais	0	0	0	0
Villemur	0	0	0	0
Service accueil mineurs isoles	1	3	146	150
Service adoption	0	0	0	0
Autres départements	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>150</b>	<b>190</b>

- Durées de séjour

Durée de séjour		HAVRE						SAM						ESCALE						Total 2024
		2022		2023		2024		2022		2023		2024		2022		2023		2024		
		Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	
De 0 à 5 jours	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	
	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	5	0	3	
	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	3	0	0	
	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	1	0	2	
	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	1	0	
6 à 10 jours		0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	22	0	2	0	4	2
11 à 20 jours		0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	36	0	16	2	7	19
21 à 30 jours		0	0	3	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	32	0	26	0	14	31
31 à 60 jours		0	1	3	6	1	4	1	0	3	0	2	0	0	57	0	67	0	54	79
61 à 90 jours		4	1	0	3	1	3	0	1	1	0	3	1	0	11	1	25	1	21	30
91 à 180 jours		1	5	2	2	1	6	3	1	1	1	4	0	0	4	0	5	1	9	11
Plus 180 jours		0	3	1	3	2	2	2	1	5	0	4	0	0	1	6	1	0	3	16
Total		5	12	10	17	5	18	7	4	11	2	16	1	0	185	8	153	4	118	201
Total 2024		17		27		23		11		13		17		185		161		122		162

- Orientations

ORIENTATIONS	H.A.V.R.E			Appartements mineurs			ESCALE			total
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Accès à l'autonomie	1	1	1	0	1	3	3	1	2	6
Adoption	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Cdef hors département	0	0	0	0	0	0	1	0		0
Centre d'accueil	0	0	0	0	1	0	0	0		0
Retour domicile	0	9	6	0	2	2	1	0		8
Décès	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Autres établissements	7	4	9	7	7	6	169	142	130	145
Famille d'accueil	0	1	0	0	0	0	0	0		0
DDAEOMI	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Fin de prise en charge	0	0	0	3	0	0	3	0		0
Fugue	1	1	0	1	0	1	4	7	3	4
Hospitalisation longue durée	1	0	0	0	0	0	0	0		0
Structures medico social	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Tiers digne de confiance	0	0	0	0	0	0	0	0		0
PJJ	2	0	1	0	0	0	1	0		1
Retour établissement	0	0	0	0	0	0	1	0		0
Retour famille d'accueil	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Dispositif IAD	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Dispositif accueil familial	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Dispositif appartements	1	1	1	0	0	0	0	10		1
Dispositif havre	0	0	0	0	1	0	0	0		0
Dispositif escale	1	0	0	0	0	0	0	0		0
Hôtel	0	0	0	0	1	1	0	0		1
Villas ou autres unités du	5	9	3	0	1	5	2	1	2	10
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>185</b>	<b>161</b>	<b>138</b>	<b>177</b>

- Nombre de journées mois par mois

	H.A.V.R.E			Appartements mineurs			ESCALE			Total 2024
Nombre de journées	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Janvier	249	230	256	279	279	288	649	12	918	1462
Février	185	241	240	239	260	261	481	13	721	1222
Mars	230	263	279	276	323	248	472	16	646	1173
Avril	240	214	225	285	319	253	435	17	618	1096
Mai	232	244	202	245	288	240	684	14	713	1155
Juin	199	234	177	240	260	280	628	8	759	1216
Juillet	242	225	238	252	285	252	755	15	571	1061
Août	249	257	256	256	279	267	621	13	512	1035
Septembre	260	241	213	260	244	268	637	17	495	976
Octobre	231	182	212	310	244	230	536	21	658	1100
Novembre	240	212	237	294	258	241	467	21	662	1140
Décembre	218	248	282	279	271	215	765	18	634	1131
<b>Total</b>	<b>2775</b>	<b>2791</b>	<b>2817</b>	<b>3215</b>	<b>3310</b>	<b>3043</b>	<b>7130</b>	<b>185</b>	<b>7907</b>	<b>13767</b>

### 1. Présentation du service

#### a) *Présentation du service*

Le dispositif HAVRE est un service sans hébergement dont le principe fondateur est d'aller à la rencontre d'adolescents âgés de 14 à 18 ans, concernés par une mesure de placement sans que celle-ci ne soit opérationnelle ou effective. Les adolescents pouvant bénéficier de cet accompagnement sont pour la majeure partie en rupture avec les dispositifs classiques de la Protection de l'Enfance, pour en avoir fréquemment fait le tour, ou simplement en parvenant à s'y soustraire par l'errance ou encore des alliances familiales.

C'est donc « hors les murs », et sans mettre en avant les mandats classiques de la protection de l'enfance, que les professionnels partent à la rencontre de ces jeunes en quête d'affranchissement des obligations du droit commun. Inspiré des pratiques de la prévention spécialisée, l'approche de l'équipe éducative cherche à créer, dans un premier temps, une relation de confiance tout en veillant à susciter la libre adhésion des jeunes. Au commencement de la prise en charge, il s'agit de s'appuyer sur l'expression des demandes et désirs des jeunes pour créer le lien, mettre en place l'échange et permettre à chacun de s'approprier réciproquement.

Cet espace d'accompagnement vise à ouvrir la possibilité de faire émerger des désirs et d'envisager les moyens d'y parvenir. Faire apparaître la demande d'aide et d'accompagnement est le premier cap visé par l'équipe qui peut alors s'en saisir pour amarrer le jeune au projet qu'il peut imaginer.

Mis en œuvre à la demande du responsable ASE, avec l'accord du juge des enfants, cet espace permet aussi de revoir l'évaluation des situations et d'élaborer des modes d'intervention individualisés et adaptés aux problématiques des jeunes soutenus.

- **Fonctionnement du service**

Ce dispositif dispose de 8 places qui sont toutes accompagnées *Hors les murs*. Le service n'accueille pas les jeunes au sein du local. C'est le service qui vient à eux.

Les demandes d'admission sur le dispositif du HAVRE font l'objet d'une demande écrite de la part du référent ASE et transmise au cadre transversal et au chef de service du HAVRE du CDEF par le responsable ASE. Cette demande est dans un premier temps étudiée par l'équipe afin d'évaluer la cohérence entre la situation présentée et le mode d'action du service. Une première rencontre avec le référent ASE est réalisée afin d'échanger sur la situation et de dégager des pistes de travail envisageables.

S'en suit une première rencontre de présentation de l'équipe, généralement dans un lieu neutre et en présence ou non du référent ASE selon les cas. Le mode de fonctionnement de l'équipe et sa philosophie y sont succinctement présentés. Il est proposé au jeune un autre rendez-vous pour tenter d'entamer un travail commun avec son accord.

Les rencontres se suivent alors, par différents canaux. Les ressources du jeune sont mobilisées en adéquation avec son degré d'adhésion afin d'élaborer autour de son parcours, passé et à venir.

Une nouvelle rencontre avec le référent ASE a lieu au terme de 3 premières semaines, afin de déterminer les axes de travail et les objectifs poursuivis pour la suite de l'accompagnement. Des points de coordination organisés chaque mois permettent de recentrer les axes de travail et modalités d'intervention. La fin d'intervention du HAVRE se matérialise par une synthèse avec l'ensemble des partenaires.

- **Les missions du service**

Elles s'articulent autour de deux axes :

- **L'observation et l'évaluation**

- Par la recherche des personnes, services et dispositifs ressources pour le jeune
- Par l'évaluation de son environnement
- Par une lecture des liens d'attachement avec sa famille et son entourage

- **L'accompagnement**

- En individualisant l'accompagnement social et éducatif
- En faisant émerger la demande de cet accompagnement
- En favorisant l'apaisement
- En permettant l'évaluation des mises en danger
- En maintenant ou en restaurant les liens que le jeune entretient avec le monde adulte
- En construisant conjointement avec les personnes ressources du jeune des solutions le sécurisant et lui permettant de se construire.

*b) L'équipe*

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 4 ETP éducatifs, d'un mi-temps de psychologue, d'un mi-temps de chef de service, d'une infirmière référente rattachée au Pôle Santé.

Elle se réunit toutes les semaines, le mercredi matin de 10h à 13h, afin de partager les observations cliniques récoltées au cours des entretiens de la semaine et de s'en saisir pour élaborer les futures modalités d'interventions sur chaque situation.

Des temps d'échanges avec les partenaires se mettent fréquemment en place (généralement le mercredi de 9h à 10h) afin de coordonner les actions de chacun, de définir les domaines d'intervention de chaque acteur et de déterminer les stratégies d'accompagnement au vu de la mobilisation des jeunes.

A raison d'une fois toutes les 8 semaines, un temps d'analyse des pratiques est proposé à l'équipe. Il permet à la fois d'harmoniser les relations interprofessionnelles et d'accentuer l'élaboration sur des suivis particuliers ou qui interrogent l'équipe dans le cap tenu. Par ailleurs, l'équipe du HAVRE bénéficie du partenariat avec le RAP 31 par l'intermédiaire d'une instance régulière (RCP niveau 1) fixée selon un calendrier annuel bimensuel. Cette instance permet d'interroger les axes de travail fixés par l'équipe pour une situation d'enfant accompagné.

- **Modalités d'intervention du psychologue**

En 2024, un changement de psychologue s'est fait. Cette passation aura été l'occasion d'étendre et d'appliquer la réflexion quant aux places réfléchies de chaque professionnel au sein du dispositif pour une fine pluridisciplinarité. Les modalités d'intervention du psychologue au sein du dispositif du Havre sont fondées sur le principe de *l'aller vers*. La pratique du psychologue rejoint l'exercice éducatif *hors les murs*. Les interventions du psychologue sont construites en équipe, modulées pour chaque enfant en fonction de l'actualité de sa situation, de ses capacités, de ses modalités d'inscription dans le lien social. Une multiplicité de *settings* sont donc envisageables, renouvelés au plus près des observations éducatives :

- Co-intervention en binôme psycho-éducatif dans un temps de rencontre informel de l'enfant
- Co-intervention en binôme psycho-éducatif avec *medium* (repas, promenade, rendez-vous de droit commun, activité de type *nursing* ou de *prendre soin*, activité artistique, sportive, médiation animale...)
- Intervention en entretien individuel *hors les murs*
- Intervention en entretien individuel au sein de la Maison des Psychologues du CDEF 31
- Entretien familial
- Visite médiatisée

Une intervention en clinique indirecte auprès des membres de l'équipe éducative (réunion hebdomadaire, participation au GAPP, participation aux instances dédiées du RAP 31) a pour visée de soutenir la pratique des professionnels face aux situations éprouvantes et de promouvoir la construction d'une pensée commune incluant une dimension psychique et inconsciente.

Par ailleurs, le psychologue participe à initier ou maintenir le maillage partenarial afin de nourrir la constellation active autour de la situation de l'enfant. Ce maillage inclut les personnes identifiées comme ressources par l'enfant, les institutions partenaires mais aussi les services internes au CDEF 31.

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024**

En 2024, sur la totalité des entrées effectuées au HAVRE, 74% sont des entrées directes et 26% sont des entrées par les unités du CDEF.

Le HAVRE représente 14% des entrées sur les dispositifs adolescents.

- **Répartition par sexe et âge**

Sur l'ensemble des entrées 22% sont des garçons et 78% des jeunes filles. Nous constatons que la tranche d'âge la plus représentée est la tranche d'âge des 15-16 ans.

- **Statut administratif des admissions**

70% des admissions sur le dispositif du HAVRE se sont faites sous JAE cela représente 16 admissions sur les 23.

- **Personnes accueillies mois par mois**

Nous constatons qu'il y a, en moyenne, 3 entrées par mois. Le temps d'accompagnement du HAVRE étant de 3 mois et pouvant se prolonger jusqu'à 6 mois, cela explique la régularité des sorties et des entrées.

- **Motifs d'admission**

A la différence de 2023, le principal motif d'admission est la carence éducative et familiale, qui représente 60% des entrées. La rupture familiale devient ainsi le second motif des admissions pour 17% d'entre elles, devant l'errance (13%).

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Bagatelle, Basso Cambo, Minimes et Toulouse Centre représentent chacune 52% des MDS avec lesquelles travaille le HAVRE.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

En 2024, 30% des accompagnements HAVRE ont durés entre 91 et 180 jours contre 14% en 2023.

- **Orientations 2024**

29% des jeunes sont retournés au domicile parental et 43% ont été orientés dans d'autres établissements. Enfin, 14% d'entre eux ont été accueillis sur des villas ou autres unités du CDEF, contre 34% en 2023.

- **Nombre de journées mois par mois**

En 2024, 2817 journées sont réalisées soit une légère augmentation face à 2023 (2791).

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Le service dispose d'un appartement de repli permettant des mises à l'abri provisoires ou des évaluations séquentielles en termes d'autonomie pour certains projets de jeunes. Ponctuellement, un second appartement de repli a été mis à disposition par un autre service du CDEF <sup>31</sup> pour des mises à l'abri de durées variables.

Par ailleurs, dans cette dynamique du « aller vers », il a fallu à l'équipe s'adapter aux médias sociaux afin de permettre un échange en adéquation avec les pratiques sociales des jeunes accompagnés. Se rendre disponible et mobilisable à tout moment reste un atout majeur pour solidifier le lien avec ces adolescents vivant très fréquemment dans l'instant.

L'intervention du Havre débute au moment de la première rencontre avec le jeune et est programmée pour une durée de trois mois. A l'issue de cette période, une synthèse est organisée afin d'envisager les suites possibles de l'accompagnement, sachant qu'il est possible de renouveler pour une nouvelle durée de trois mois l'intervention du service. Un point de coordination mensuelle est organisée avec chaque référent ASE des jeunes accompagnés afin de fluidifier la coordination et la mobilisation de l'ASE dans les situations, s'accorder sur les préconisations du HAVRE et les orientations formulées par l'ASE.

#### b) *Partenaires de travail hors ASE-PJJ*

- RAP <sup>31</sup>
  - Amicale du Nid, lieu Re'pair
  - Addictions : Arpade, Maurice DIDE, AAT Addictions Accueil Thérapeutique, CREAI ORS
  - Droit commun : Planning familial, mission locale, CCAS (dispensaire), Club de Prévention, Hôpital (notamment Paule de Viguier), PMI
  - Santé/précarité : UTOPIA 56, Médecins du Monde, Espoir <sup>31</sup>
- 
- **Formation et groupes de travail**

Les professionnels ont pu bénéficier des formations suivantes au cours de l'année 2024 :

- Formation GESIVI

Les professionnels ont collaboré activement aux groupes de travail :

- Groupe de travail sur les situations complexes avec le RAP <sup>31</sup>

### 4. Situation clinique

En 2024, l'ASE sollicite l'équipe du HAVRE pour Paula alors âgée de 15 ans.

Paula ne connaît pas son père et sa mère est décédée depuis 4 ans environs. Elle est alors pupille de l'état. Paula a un parcours institutionnel dans lequel elle a pu être accompagnée par des MECS et des assistants familiaux. Elle a fugué de son dernier lieu d'accueil et c'est à partir de ce moment-là que l'ASE a été en difficulté pour accompagner cette jeune.

Créer du lien avec Paula n'a pas été évident au début. En effet, c'est une jeune fille marquée par l'abandon et méfiante de l'adulte. Ainsi force de persévérance et des « pas de côtés » de la part de l'équipe, la rencontre s'est produite. En trouvant le juste milieu entre ce qui peut être de l'intrusif et de ce que peut être de l'ordre de la protection, l'équipe a pu évaluer les besoins primaires et l'état psychique de Paula. Malgré des questionnements importants sur les conditions de vie de Paula et dans un souci de rendre le lien encore plus sécuritaire, le service a répondu aux demandes de la jeune. Ainsi avant de résoudre la problématique de l'hébergement, l'équipe a pris en compte et traité les besoins liés à sa santé (ophtalmo, dentiste). Paula demandait également une aide pour « remplir ses journées ».

Notre service a la particularité de pouvoir intervenir là où la jeune ressent le besoin, ce qui permet après d'établir une relation authentique et de confiance.

A ce moment-là, le HAVRE intervenait depuis 3 mois et allait poursuivre l'intervention pour 3 mois supplémentaires. Cette nouvelle période a permis à l'ASE de rencontrer le beau-père de Paula qui l'hébergeait depuis un certain temps. Il deviendra alors tiers digne de confiance. L'ASE a également pu rencontrer le petit-ami de Paula chez qui elle passait également beaucoup de temps. Une inscription sur une structure d'accueil de jour a pu être faite ainsi qu'une inscription scolaire sous forme de PAFI. Enfin, une prise en charge au sein du CMP a débuté. L'accompagnement par l'équipe du HAVRE est arrivé donc à la fin.

Quelques mois plus tard, le service du HAVRE est à nouveau interpellé par les services de l'ASE mais aussi par la jeune. En effet, Paula était en conflit avec son beau-père et ne se sentait plus en sécurité. Elle s'est alors réfugiée chez son copain. Ce dernier vivait à Toulouse avec sa mère et ses frères. La mère de son copain avait comme projet de s'installer avec son compagnon. Le couple a donc trouvé une maison s'éloignant de Toulouse. Paula a suivi son copain et sa belle-famille mais la cohabitation est vite devenue très difficile pour elle. L'équipe a été là pour soutenir et accompagner Paula à faire son cheminement. Le lien de confiance établi lors du premier accompagnement a permis de rassurer Paula dans cette période compliquée. En effet, convaincue que notre accompagnement ne se terminerai pas de forme radicale, elle a accepté un hébergement en semi-autonomie. L'équipe a laissé à Paula le temps de prendre ses marques auprès de ce nouveau lieu d'accueil avant de lui dire au revoir.

A ce jour, l'ASE est toujours en recherche d'une famille d'accueil qui reste la demande première de Paula. Et, via les réseaux sociaux, Paula ne rompt pas le lien avec l'équipe du HAVRE.

## 5. Conclusion et perspectives

Le dispositif du HAVRE est connu par un ensemble importants de partenaires. Le travail effectué auprès des jeunes est soutenu par les acteurs du territoire, apparaissant à la fois atypique et nécessaire. L'équipe du HAVRE est une intervention alternative qui peut correspondre à la rencontre des jeunes éprouvant de la défiance vis-à-vis des travailleurs sociaux. Cette mission d'accompagnement « hors les murs » pousse à la réflexion et initie des actes éducatifs où le « ce n'est pas possible » laisse la place à « comment le rendre possible ».

La dynamique instaurée à la création du service doit être poursuivie avec les enjeux, la mission et les limites clairement identifiés par l'ensemble des acteurs. Des mutations sur le territoire, notamment une précarisation de la situation des mineurs (précarité sociale accrue, nombre de situations prostitutionnelles augmentées, ouverture/fermeture de squats ...) participe à un remodelage des interventions au cas par cas. Un renouvellement des magistrats et interlocuteurs de l'ASE rend nécessaire de nouvelles présentations du dispositif et de ses modalités d'admission, durée d'accompagnement.

La démarche partenariale engagée en ce sens par le dispositif est à l'œuvre. Ainsi, les présentations, en inter établissements et services montrent, par l'échos qu'elles suggèrent, l'efficience et le nécessaire déploiement au long terme de ce type d'accompagnement.

La démarche réflexive, quant à elle, reste socle du dispositif du Havre et sera maintenue en continu.

### 1. Présentation du service

#### a) *Présentation du service*

Le service d'appartement pour mineurs de 16 à 18 ans est un dispositif d'hébergement autonome en appartements diffus créé en janvier 2017. Il s'adresse aux adolescents placés dans le cadre de la protection de l'enfance, en raison de situations familiales instables, de ruptures ou de mise en danger.

L'objectif principal est de préparer ces jeunes à l'autonomie en leur offrant un accompagnement éducatif renforcé tout en leur permettant d'expérimenter une certaine indépendance dans un logement individuel ou en colocation.

Le SAM accueille des adolescents âgés de 16 à 18 ans, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les jeunes accueillis peuvent être orientés dans le cadre de l'urgence sous différentes modalités : les Réquisitions à Personne (R.P.U), les Ordonnances de Placement en Urgence (O.P.U), les Ordonnances de Placement Provisoire (O.P.P), les Accueils Relais ou les Accueils Provisoires. Le dispositif fonctionne avec supervision éducative renforcée, mais avec des horaires de présence éducatifs différents d'un internat.

L'hébergement se fait en studios ou en appartements partagés sous bail associatif ou géré par le CDEF. C'est un environnement sécurisant tout en favorisant l'apprentissage de la gestion d'un logement.

Au cœur de notre action, une évaluation approfondie de l'autonomie des adolescents accueillis est menée sur une période initiale de trois mois, renouvelable une fois si nécessaire. Cette évaluation vise à déterminer leur aptitude à vivre seul en appartement et à identifier les axes d'accompagnement nécessaires pour favoriser et construire leur projet personnel et ou professionnel.

Le SAM dispose de 10 places en appartements diffus, répartis principalement dans le secteur de Toulouse Nord et du centre. Les adolescents que nous accueillons présentent des profils variés, allant de jeunes démontrant une maturité fonctionnelle et psychique pour progresser vers l'autonomie, à ceux confrontés à des vulnérabilités multiples et complexes, nécessitant une prise en charge différenciée en raison de leur incompatibilité avec l'accueil collectif.

L'accompagnement éducatif permet la Gestion du quotidien : courses, budget, entretien du logement. Le soutien à l'insertion scolaire et professionnelle (recherche de stage, emploi, formation). L'apprentissage de l'autonomie administrative (CAF, mutuelle, demande de titre de séjour si nécessaire). Le service propose un suivi psychologique et social en fonction des besoins du jeune. La mission de mise à l'abri et primordiale tout en proposant un cadre sécurisant en proposant une présence éducative régulière avec des visites à domiciles, des permanences au bureau et des activités et temps de repas. Il est signé à l'entrée du jeune un contrat contractualisant les droits et les obligations du jeune envers l'institution ainsi que le respect d'un règlement intérieur fixant les horaires et les responsabilités.

L'objectif est de permettre au jeune de se stabiliser et se responsabiliser, afin qu'à 18 ans, il puisse :

- Accéder à un logement autonome ou un dispositif de contrat jeune majeur.
- Avoir une situation professionnelle ou de formation cohérente avec son projet.
- Être capable de gérer son quotidien et ses démarches administratives en autonomie.

Ce dispositif est donc un tremplin vers l'indépendance, tout en garantissant un cadre éducatif et sécurisant pour les jeunes en difficulté.

## *b) Présentation de l'équipe*

L'équipe du SAM est composée d'une équipe pluridisciplinaire, assurant une continuité dans l'accompagnement des jeunes accueillis, 7 jours sur 7 et 24h sur 24, sous la responsabilité d'un cadre d'hébergement et d'accompagnement.

L'équipe comprend :

- 0.5 ETP secrétariat- assistante du pôle pour centraliser les aspects administratifs des organisations en lien avec la cadre
- **3.5 ETP éducateurs spécialisés:** Ils sont responsables de la coordination du projet personnalisé d'accompagnement de chaque jeune, en prenant en référence un ou plusieurs jeunes toujours en binômes. Ils travaillent en étroite collaboration avec les référents ASE ainsi que tous les acteurs directs ou indirects liés au jeune, afin de garantir un accompagnement optimal.

Cette équipe est étayée par l'apport des compétences professionnelles :

- De l'assistante sociale (rattachement hiérarchique à la Direction)
- De la psychologue à 0.5 ETP (rattachement hiérarchique à la Direction)
- Du Pôle Santé (rattachement à la cadre du Pôle Santé ou à la Direction pour les médecins)

La nuit, pour certains jeunes nécessitant une vigilance accrue, des Agents éducatifs de nuit du CDEF peuvent être amenés à effectuer un ou plusieurs passages sur les appartements.

D'autres compétences professionnelles institutionnelles viennent renforcer l'accompagnement et permettent des spécificités de prises en charge telles que l'orthophoniste, le psychomotricien et l'instituteur spécialisé du CDEF<sup>31</sup>.

### **Organisation du travail :**

L'équipe éducative se réunit chaque jeudi de 11h à 13h au 425 Route de Launaguet. Un ordre du jour est préparé à l'avance et envoyé à l'équipe par le cadre.

Les situations des jeunes sont abordées en début de réunion, compte tenu de la présence pluridisciplinaire. Ensuite, un temps est dédié aux interventions de partenaires externes ou à des points organisationnels. La psychologue, l'équipe éducative et la cadre du service sont présentes chaque semaine. L'assistante sociale participe une fois par mois pour aborder la situation des enfants accueillis et établir des liens avec l'équipe éducative. L'infirmière du pôle santé intervient une fois par mois pour faire le point sur les besoins médicaux spécifiques des enfants.

Nous consacrons ensuite environ vingt minutes de temps de réunion au fonctionnement, à l'agenda d'équipe et aux informations institutionnelles.

Le référent de la situation, la psychologue et le cadre participent également à toutes les synthèses ou commissions enfances concernant les jeunes accueillis, en collaboration avec les partenaires internes et externes à l'établissement.

Le manque de stabilisation du poste de cadre, et des mouvements de l'équipe sur l'année 2024 ont compliqué la mise en place d'un projet de service structurant pour les enfants accueillis. Les rotations fréquentes du poste de cadre fragilisent la continuité de l'accompagnement et empêchent l'ancrage des outils nécessaires à la sécurisation des jeunes (repères éducatifs, protocoles, travail en équipe).

- Les instances :

Les journées de service, elles ont plusieurs objectifs pour l'équipe:

### 1. Renforcer la cohésion d'équipe

Permet de créer un esprit d'équipe et d'améliorer la collaboration entre les professionnels (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, etc.).

Favorise un climat de confiance et une meilleure communication entre collègues.

### 2. Assurer une continuité du service

Organiser la répartition des tâches pour garantir un accompagnement efficace des enfants.

Anticiper les situations d'urgence et coordonner les interventions.

### 3. Favoriser l'échange et l'amélioration des pratiques

Permet de faire des bilans sur les situations des enfants et d'ajuster les stratégies d'accompagnement.

Offre un espace pour partager des expériences, des difficultés et des bonnes pratiques.

### 4. Gérer l'administratif et la logistique

Vérifier les dossiers des enfants, organiser les plannings, et assurer le suivi des rendez-vous.

Planifier les activités et les interventions nécessaires.

### 5. Prévenir l'épuisement professionnel

Prendre un temps pour évaluer la charge de travail et identifier les signes de fatigue ou de stress.

Trouver des solutions collectives pour mieux gérer les événements entraînant du stress.

Ces journées sont essentielles pour garantir un accompagnement de qualité aux enfants, tout en veillant au bien-être et à l'efficacité des professionnels.

La psychologue du service propose un **temps clinique** tous les premiers jeudis du mois sur des thèmes identifiés en amont (la prostitution, par exemple). Ils ont pour visé le soutien aux équipes éducatives, l'analyse des situations des jeunes, la prévention de l'usure des professionnels et permettent de structurer un travail institutionnel autour des problématiques psychiques des enfants et d'assurer une continuité dans leur prise en charge.

Des **Groupes d'Analyse des Pratiques** ont lieu plusieurs fois dans l'année, en présence de l'équipe éducative, de la maîtresse de maison, de la coordinatrice et de la psychologue. Ces groupes permettent de prendre du recul sur les pratiques, améliorer la cohésion d'équipe, renforcer la qualité de l'accompagnement. C'est un outil précieux pour soutenir les équipes et améliorer la prise en charge des enfants et assurer un cadre de travail plus serein.

En outre, l'équipe participe à d'autres réunions internes et externes telles que les CTU, qui sont des moments de réflexion et de prise de décisions sur des situations complexes, les groupes de co-construction, les RAP<sup>31</sup>, ainsi que les commissions parcours ASE, les synthèses, audiences et les rencontres partenariales autour des projets d'orientation des jeunes.

### Les outils de communication :

La communication au sein de l'équipe se fait à travers plusieurs outils dédiés, utilisés quotidiennement :

- La relève éducative transmise à l'ensemble des services;
- La transmission orale quotidienne informelle et sur un temps formelles mardis à 13h

- Maillage continue vers la chef de service, le pole sante, SAAJ, atelier, VUM au travers de mails et contacts téléphonique
- L'agenda collectif papier et Outlook pour les rendez-vous et les tâches à faire, permettant d'organiser la logistique quotidienne et de suivre l'avancée des démarches ;
- Le dossier unique de l'usager, pour compiler les informations dans un espace sécurisé ;
- Tableau de suivi d'activité

#### Les outils de communication envers les adolescents

- Le téléphone fixe et portable, WhatsApp, mails
- Le planning hebdomadaire individualisé
- Le planning de la présence éducative hebdomadaire

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024**

En 2024, une stabilité est constatée par rapport à l'année précédente concernant le nombre total d'entrées, avec 17 entrées en comparaison des 15 enregistrées en 2024. Le nombre d'entrées directes reste faible et relativement stable sur les trois dernières années, indiquant un besoin constant de transition vers des hébergement individuels internes au CDEF notamment pour les jeunes ayant des difficultés à s'adapter aux hébergements collectifs.

- **Répartition par sexe et âge**

En 2024, le SAM a accueilli principalement des jeunes filles, représentant plus de 66% des admissions. De plus, on constate que la proportion de jeune âgés de 15 à 16 ans accueillis est similaire à celui des jeunes âgés de 17 à 18 ans pour les garçons. En 2024 on note un nombre plus élevé de filles âgées de 15 à 16 ans (9) et seulement 3 filles âgées de 17 à 18 ans.

- **Statut administratif des admissions**

Cette année, le statut administratif des admissions demeure similaire aux années précédentes, avec une prédominance quasi totale des jeunes accueillis sous Jugement d'Assistance Educative (JAE). Seule une admission est répertoriée sous Recueil Provisoire en Urgence (RPU).

- **Motifs d'admission**

En 2024, les carences éducatives sont la raison principale des placements au SAM, pour 100% des situations.

- **Personnes accueillies mois par mois**

Le flux d'admissions est relativement stable tout au long de l'année, bien qu'une hausse s'observe en janvier, en septembre et en octobre.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

De même que les années précédentes, toutes les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) ont la possibilité de soumettre des demandes d'admission. Par conséquent, aucune tendance significative n'émerge, dans la mesure où les admissions demeurent issues de l'ensemble des MDS.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

Une augmentation progressive des admissions émanant de candidatures internes au CDEF est observée, représentant 99% des admissions en 2024. Cette tendance s'accompagne d'un prolongement de la durée d'accompagnement au sein du SAM, avec 42% des adolescents accompagnés pendant une période de 2 à 5 mois et 42% des adolescents accueillis pendant plus de 6 mois. Ce dernier groupe est entièrement issu des candidatures internes et concerne principalement des profils inadaptés à l'accueil en collectif et en situation de grande vulnérabilité.

- Orientations 2024

En 2024, 18 jeunes ont quitté le service : 5 ont été redirigés vers des unités internes du CDEF (villa adolescents et dispositif Havre), 6 ont été orientés vers des établissements sociaux externes travaillé avec l'ASE, 1 vers un centre d'accueil familial, 2 sont retournés au domicile parental, 3 ont accédé à l'autonomie, 1 est partie en fugue et un jeune fut sans solution d'hébergement à sa majorité et a été temporairement orienté à l'hôtel.

- Nombre de journées mois par mois

L'analyse des données de présence pour l'année 2024 révèle une baisse non significative par rapport aux années précédentes. En effet, avec un total de 3043 journées de présence, le taux d'occupation atteint 89%, ce qui indique une forte utilisation des capacités d'accueil du service.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) **Médiations**

##### A) Supports et Médiations d'Accompagnement par les Éducateurs

Un temps est prévu, ritualise les rencontres avec les adolescents tous les lundis après-midi, avec les éducateurs, le psychologue et le chef de service, pour le jour de la remise des allocations hebdomadaires. Ce temps formel ne se substitue pas aux temps éducatifs, mais complète des temps réguliers formels et informels (selon les besoins de l'adolescent ou du service), et permet de maintenir le lien du jeune avec l'ensemble de l'équipe.

La solitude peut être difficile à expérimenter pour la plupart des adolescents accueillis, ce qui implique souvent la remontée de leurs angoisses et difficultés. L'équipe travaille quotidiennement à essayer de s'adapter aux besoins individuels des jeunes et trouver la manière la plus adaptée de les accompagner. Ce fonctionnement demande une certaine expertise de la fonction d'éducateur, une capacité d'adaptation et de prise de recul, et une flexibilité de la part de l'équipe.

Les éducateurs mettent en place divers supports et médiations pour accompagner les jeunes vers l'autonomie. Ces outils permettent de répondre aux besoins éducatifs, sociaux, professionnels et psychologiques des jeunes.

##### B) Supports d'Accompagnement Éducatif

Ces supports permettent aux éducateurs de structurer l'accompagnement des jeunes et de les aider à mieux gérer leur quotidien.

- Carnet de suivi individuel : Permet de suivre les avancées du jeune dans son parcours (gestion du budget, recherche d'emploi, démarches administratives, insertion sociale).
- Planning hebdomadaire : Aide à organiser les tâches quotidiennes (courses, ménage, rendez-vous médicaux, temps scolaire ou professionnel).
- Livret d'autonomie : Document pédagogique regroupant des conseils pratiques sur la gestion d'un appartement, la cuisine, l'entretien, les droits et démarches administratives.
- Fiches pratiques sur la gestion du budget, la santé, les aides sociales, l'insertion professionnelle.

##### C) Médiations d'Accompagnement Social et Administratif

Les éducateurs utilisent différentes médiations pour aider les jeunes à devenir autonomes dans la gestion de leur vie sociale et administrative.

- Ateliers collectifs :
  - Gestion du budget (apprendre à faire des courses, à économiser, à gérer un compte bancaire).
  - Démarches administratives (CAF, CPAM, demande de logement, inscription à Pôle emploi).
  - Droits et devoirs (information sur la majorité, le logement, la justice).
- Médiation numérique :
  - Initiation aux outils numériques pour les démarches en ligne (CAF, Ameli, France Connect).
  - Utilisation d'applications de gestion financière (exemple : gérer ses dépenses avec une application mobile).
- Mise en lien avec des partenaires extérieurs :
  - Mission locale (insertion professionnelle et formation).
  - Associations d'aide au logement.
  - Banques et services sociaux pour ouvrir un compte et apprendre à gérer l'argent.

#### D) Médiations de Soutien Psychologique et Relationnel

Les éducateurs accompagnent aussi les jeunes dans leur développement personnel et social.

- Entretiens individuels réguliers avec un éducateur référent pour faire le point sur les difficultés rencontrées.
- Groupes de parole sur des thèmes comme la confiance en soi, la gestion des conflits, la vie en société.
- Médiation culturelle et sportive :
  - Sorties éducatives (musées, expositions, cinéma) pour encourager l'ouverture culturelle.
  - Activités sportives pour travailler la gestion du stress et la cohésion de groupe.
- Médiation par l'art et l'expression : Ateliers théâtre, musique, écriture pour favoriser l'expression des émotions et le travail sur l'identité.

#### E) Médiations d'Insertion Professionnelle et Scolaire

L'objectif est d'accompagner les jeunes vers une formation ou un emploi stable.

- Accompagnement à l'orientation professionnelle :
  - Aide à la rédaction de CV et lettres de motivation.
  - Simulations d'entretiens d'embauche.
  - Rencontre avec des professionnels et visites d'entreprises.
- Soutien scolaire et formation :
  - Aide aux devoirs et à la recherche d'une formation.
  - Travail sur l'organisation et la motivation scolaire.

#### F) Médiations Familiales et Sociales

Les éducateurs aident aussi les jeunes à maintenir ou restaurer un lien social et familial.

- Rencontres avec la famille si cela est possible et bénéfique pour le jeune.
- Médiation avec d'autres adultes référents (tuteurs, parrains/marraines, éducateurs).
- Encouragement à la participation sociale : engagement bénévole, projets collectifs.

Les supports et médiations utilisés par les éducateurs permettent aux jeunes d'acquérir progressivement les compétences nécessaires pour vivre en autonomie. L'accompagnement est personnalisé et évolue en fonction des besoins du jeune, avec une attention particulière à son bien-être, son insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie nécessite une collaboration étroite avec différents partenaires pour répondre aux besoins éducatifs, sociaux, professionnels et psychologiques. Ces partenariats permettent de proposer un accompagnement global et efficace.

### **b) Partenariats**

#### 1. Partenariats pour l'Insertion Professionnelle et Scolaire

L'objectif est de favoriser l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi.

- Mission Locale : Accompagnement dans l'orientation professionnelle, recherche d'emploi, formations et insertion sociale.
- Établissements scolaires et CFA (Centres de Formation des Apprentis) : Suivi de la scolarité, intégration en apprentissage.
- Entreprises et associations d'insertion : Mise en place de stages, contrats d'apprentissage, chantiers éducatifs.
- Écoles de la deuxième chance : Pour les jeunes en rupture scolaire souhaitant reprendre un parcours de formation.

## 2. Partenariats pour l'Accès au Logement et aux Droits

- Aider les jeunes à accéder à un logement après la majorité et à maîtriser leurs droits.
- Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) : Proposition de logements accessibles avec accompagnement social.
- Associations d'aide au logement (ex : Habitat Jeunes, CLLAJ – Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) : Information et aide à l'accès au logement social.
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : Aide aux démarches pour les APL et autres prestations.
- Services sociaux du département : Suivi administratif, accès aux aides financières.
- Banques et associations de micro-crédit : Aide à l'ouverture d'un compte bancaire, apprentissage de la gestion financière.

## 3. Partenariats de Soutien Psychologique et Médical

- Certains jeunes ont besoin d'un accompagnement psychologique ou médical renforcé.

CMP (Centres Médico-Psychologiques) et CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques) : Prise en charge des troubles psychologiques, bilans psychologiques.

- Médecins et hôpitaux : Suivi de santé général, santé mentale, addiction.

## 4. Associations spécialisées :

- Addictions (ANPAA – Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie).
- Santé sexuelle et reproductive (Planning Familial).
- Protection des jeunes en situation de vulnérabilité (Médecins du Monde, Croix-Rouge).
- Partenariats pour le Développement Personnel et la Médiation Culturelle
- Favoriser l'ouverture culturelle et l'insertion sociale des jeunes.
- Maisons de quartier et centres socio-culturels : Activités artistiques, sportives et sociales.
- Associations sportives : Accès au sport pour travailler la confiance en soi et l'esprit d'équipe.

- Médiathèques et associations culturelles : Ateliers d'écriture, théâtre, musique pour favoriser l'expression des jeunes.
- Événements locaux et chantiers solidaires : Engagement citoyen et socialisation.
- Services de médiation familiale : Accompagnement des jeunes pour renouer des liens avec la famille si possible.
- Bénévoles et associations d'entraide (Secours Catholique, Apprentis d'Auteuil, Fondation Abbé Pierre, etc.) : Aide matérielle et accompagnement social.

Les partenariats sont essentiels pour assurer une transition réussie vers l'autonomie. Ils permettent aux jeunes de bénéficier d'un réseau d'accompagnement solide, en combinant hébergement, insertion professionnelle, soutien psychologique et socialisation. Ces collaborations renforcent l'efficacité du travail éducatif et offrent aux jeunes de véritables opportunités de réussite.

#### 4. Situation clinique

##### Vignette clinique SAM

Maria est âgée de 16 ans lorsqu'elle est prise en charge par l'équipe du SAM. Après plusieurs passages sur différents collectifs, elle est orientée sur le SAM en janvier 2024 face à des difficultés liées au collectif.

Maria est une mineure non accompagnée, elle est arrivée en France à l'âge de 12 ans et a vécu en squat avec ses parents et ses frères et sœurs. Ceux-ci sont repartis en Albanie lorsqu'elle avait 13 ans suite à une Obligation de Quitter le Territoire Français. Ils ont laissé Maria seule en France alors qu'elle avait été mariée de force avec un homme de 19 ans.

Lors de son arrivée sur le service, Maria communiquait régulièrement avec ses parents par téléphone et a pu exprimer à plusieurs reprises que sa maman lui manquait surtout dans cette phase de sa vie, celle où elle allait devenir maman. En effet, Maria est tombée enceinte peu de temps après son arrivée sur le service.

Notre service a eu l'information que Maria avait été prise dans un réseau de prostitution et l'équipe avait de craintes à ce sujet. Maria a cependant directement mis un point d'honneur à protéger son appartement, et à se concentrer sur son désir de grossesse. L'équipe a accueilli une jeune fille solitaire qui semblait avoir peu d'amis et de contacts extérieurs. Elle était assez isolée et sa relation amoureuse avec le père de leur futur enfant prenait beaucoup de place dans sa vie. Elle pouvait rester des heures à attendre ses appels ou sa venue, ce qui pouvait parfois déclencher une réelle angoisse et des pleurs. Malgré sa méfiance vis-à-vis de l'adulte, Maria a su faire confiance à l'équipe éducative du SAM et faire appel aux éducateurs lors des moments de détresse. Elle a également pu avoir des temps d'échange privilégiés avec le psychologue du service à qui elle arrivait à se confier.

Au fur et à mesure de l'accompagnement, les discussions avec Maria sont devenues plus profondes. Elle a enlevé sa carapace et a accepté de parler d'elle sans filtre. Elle a été en demande de temps éducatifs et a sollicité quotidiennement l'équipe pour passer du temps avec elle. L'équipe s'est beaucoup mobilisée en faisant des passages réguliers sur son logement. Progressivement, Maria a commencé à raconter son histoire : les violences intrafamiliales de la part du père vécues quand elle était enfant, le mariage forcé à l'âge de 13 ans, les violences subies de la part de son ex-mari ainsi que l'obligation de se prostituer à la demande de ce dernier, puis le schéma qui s'est répété lorsqu'elle a été hébergée chez son oncle à Toulouse avant d'être placée au CDEF.

Elle a petit à petit commencé à questionner spontanément l'éducation qu'elle avait reçue et à rejeter les conditions d'éducation qui avait été les siennes. Alors que quelques mois auparavant, Maria pouvait tenir un discours différent, banalisant la violence et disant que cela faisait partie d'une normalité. Elle s'est ainsi de plus en plus affirmée concernant sa place de femme et ses droits, disant qu'elle n'accepterait pas tout ce que sa mère a pu subir de la part de son père. Elle a pu dire qu'elle ne souhaitait pas que son fils ait une image dégradée de la femme et qu'elle aimerait qu'il respecte le genre féminin. Elle a ainsi commencé à asseoir son caractère vis-à-vis de son copain en tentant de fixer ses limites.

Maria a également su faire confiance à l'équipe concernant la mise en place de ses rendez-vous médicaux et pour l'y accompagner: dentiste, ophtalmologue ainsi que les consultations liées à la grossesse.

L'équipe a su s'adapter à son profil et combler son besoin important d'attention et de contenance. Maria a aussi été à l'écoute de tous les conseils que l'équipe pouvait lui apporter.

Le centre parental a accueilli Maria fin octobre et elle a accouché mi-novembre.

A ce jour, Maria est toujours en lien avec l'équipe du SAM auprès de laquelle elle vient régulièrement prendre des conseils et montrer l'évolution de son bébé.

## 5. Conclusion et perspectives

Au cours de cette année 2024, le service d'appartements pour mineurs du CDEF a poursuivi son objectif principal : accompagner les jeunes de 16 à 18 ans vers une autonomie progressive et sécurisée. Grâce à un suivi éducatif personnalisé, un hébergement adapté et des partenariats variés, les jeunes ont pu acquérir des compétences essentielles pour leur future vie d'adulte, notamment dans la gestion du quotidien, l'insertion scolaire et professionnelle, ainsi que l'accès aux droits.

L'équipe éducative a mis en place des supports et des médiations efficaces pour aider chaque jeune à évoluer selon son rythme et ses besoins. Malgré les difficultés rencontrées (problématiques de santé mentale, décrochage scolaire, manque de ressources financières), plusieurs réussites sont à souligner :

- Une amélioration globale de la capacité d'autonomie des jeunes accueillis.
- Des avancées dans la stabilisation administrative et sociale (accès au logement, régularisation, gestion des droits sociaux).

Toutefois, certains défis restent à relever, notamment en matière d'accès au logement autonome après 18 ans, de prévention des ruptures de parcours et de renforcement du soutien psychologique.

Perspectives et Axes d'Amélioration

Pour l'année à venir, plusieurs pistes d'amélioration et d'évolution sont envisagées afin de renforcer l'impact du dispositif :

1. Renforcement de l'Accompagnement vers le Logement
  - Développer des partenariats avec les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et les bailleurs sociaux.
  - Faciliter l'accès aux dispositifs de contrat jeune majeur et de garantie locative.
2. Optimisation de l'Insertion Professionnelle et Scolaire
  - Créer des liens plus étroits avec les entreprises locales pour favoriser l'apprentissage et les stages.
  - Mettre en place des ateliers renforcés sur l'employabilité (simulation d'entretiens, mentorat).
  - Encourager l'inscription à des formations professionnalisantes adaptées aux profils des jeunes.
3. Amélioration du Suivi Psychologique et Social
  - Proposer davantage de groupes de parole et d'ateliers de gestion des émotions.
  - Renforcer le travail avec les services médicaux et CMP pour mieux accompagner les jeunes en souffrance psychologique.
4. Développement des Compétences Éducatives et de la Médiation Sociale
  - Poursuivre et diversifier les ateliers pédagogiques (gestion budgétaire, autonomie administrative, hygiène de vie).
  - Favoriser la participation des jeunes à des actions collectives (bénévolat, projets citoyens).

### 1. Présentation du service

#### a) *Présentation du service*

La France, de même que la majorité des Etats membres de l'Union européenne, accueille chaque année sur son sol plusieurs milliers de personnes se présentant comme mineures non accompagnées (MNA), en demande de protection.

La situation des MNA est un sujet complexe convoquant simultanément le statut de migrants et de mineurs sans représentant de l'autorité parentale sur le territoire national qui exige une protection spéciale au titre de la protection de l'enfance. Elle constitue ainsi un sujet de politique publique à part entière.

Le dispositif Escale du CDEF<sub>31</sub> a ouvert ses portes en septembre 2018 en offrant 27 places de prises en charges supplémentaires en appartement diffus dans les quartiers nord de Toulouse. Escale est en capacité d'accueillir jusqu'à 30 jeunes en 2024.

Ce dispositif accueille en urgence et pour une durée de 3 semaines à 3 mois des jeunes mineurs non accompagnés âgé de 16 ans à 18 ans.

Ces jeunes sont confiés au Conseil Départemental de la Haute Garonne soit :

- Suite à la répartition territoriale (circulaire du 3 mai 2013 puis loi du 14 mars 2016)
- Car évalué majeurs en Haute Garonne et confié par la suite au CD<sub>31</sub> grâce au recours de minorité auprès d'une juge des enfants ou d'un juge des tutelles.
- Ou encore des jeunes MNA en rupture d'accueil de leurs précédents lieux de placement du fait de passage à l'acte souvent violent et/ou délictueux.

Le dispositif Escale peut être amené à accueillir des jeunes de moins de 15 ans souvent au profil dit complexe, pour qui le collectif est proscrit. Dans ces cas-là une dérogation est demandée au responsable de l'aide sociale à l'enfance afin qu'il puisse être accueilli en appartement.

Pendant tous les jeunes ne sont pas accueillis en colocation. Certains de par leurs histoires, leurs fragilités ou leurs traumatismes sont installés en appartement seul.

Depuis quelques années nous accueillons de plus en plus de jeunes fragiles, abimés par le parcours de vie qui demande à l'équipe éducative de se réinventer constamment.

Pour tous ces jeunes, le dispositif Escale est une halte, leur permettant de se poser, de se reposer afin de mieux appréhender leur prochaine orientation.

Le dispositif Escale a pour objectif d'accompagner tous ces jeunes dans les différentes prises en charges inhérentes à un placement institutionnel tel que :

- ⇒ Les bilans médicaux avec prise de sang, soin dentaire, radio pulmonaire....
- ⇒ Proposer des rencontres avec la psychologue du service si besoin et/ou envie du jeune.
- ⇒ Proposer par le biais d'une association des cours de FLE.
- ⇒ Proposer une individualisation de l'accompagnement social et éducatif afin d'être au plus juste avec les besoins du jeune.

- ⇒ Préparer au mieux leur « après Escalé » .... Un nouveau départ, de nouvelles rencontres, des nouvelles ruptures cela n'est jamais simple.

Tous ces éléments, observations, sont discutés en équipe pluridisciplinaire lors de temps informel ou plus formels comme les réunions d'équipe et permettent au référent éducatif de rédiger une note transmise au service du SAMI afin que l'orientation proposée soit plus en adéquation avec les attentes, les souhaits du jeune.

Depuis quelques années, le service Escalé accueille aussi des enfants issus des services d'internat adolescents du CDEf31 pour lesquels le collectif est contre indiqué. La capacité de proposition et de création de prise en charge nouvelle pour des enfants dits « complexes » portée par le service, permet à l'enfant de ne pas être dans une situation de rejet des autres. Cela permet aussi à l'enfant d'avancer malgré ses difficultés sociales et psychiques.

### *b) Présentation de l'équipe*

#### **Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire, composée de :**

- 5,80 ETP de moniteurs éducateurs, d'éducateurs spécialisés
- 2 ETP de maitresses de maison
- 0,30 ETP de psychologue, sachant qu'en 2023, la psychologue était à 0,50 ETP. Cette réduction de temps de travail, a eu un impact important dans l'accompagnement et le suivi des jeunes d'escalé.
- 1 chef de service
- 1 ETP d'une infirmière référente du service Escalé du Pôle Santé, qui malheureusement n'a pas pu être présent sur la majeure partie des accompagnements et rendez-vous médicaux extérieurs, mais aussi sur nos temps de réunion éducative.
- 1 médecin du pôle santé complètent l'accompagnement pluridisciplinaire.

Chaque éducateur ou éducatrice est référent-coordonnateur de la situation de plusieurs jeunes.

- 3 ETP (2 éducateurs de jour et 1 éducateur de nuit) de PECEI sont venus compléter l'équipe pluridisciplinaire dans la prise en charge spécifique d'une situation complexe d'enfant dans le cadre du dispositif SAS (enfants de l'ASE avec une contre-indication pour le collectif et/ou la cohabitation durant leur accueil ou ré accueil complexe).
- Une équipe de 4 éducateurs intérimaires pour l'accompagnement et la prise en charge d'une situation complexe.

#### **Les temps de concertation pluridisciplinaire**

La réunion d'équipe a lieu une fois par semaine, le jeudi après-midi, de 14 h00 à 17 h00.

Elle permet:

- De rendre compte des accompagnements effectués auprès des jeunes et d'organiser les accompagnements à venir
- Un point sur l'agenda hebdomadaire est faite, afin d'organiser et anticiper l'accompagnement et rendez-vous des jeunes.
- D'échanger sur leurs situations et d'évaluer les objectifs de leurs prises en charges : autonomie dans les actes de la vie quotidienne, climat des cohabitations, assiduité au FLE, bilans de santé, temps clinique
- De donner un sens commun aux prises en charge.

Lors de ces rencontres, un point sur les accueils et les orientations est systématiquement fait. Le but est de préparer au mieux le départ de ces jeunes vers une autre structure et organiser la logistique inhérente à ce mouvement : préparation de l'appartement à un nouvel accueil.

Dans un second temps, les questions de fonctionnement de service et institutionnelles sont abordées : point ressources humaines, point agenda, actualité institutionnelle...

Les situations complexes de certains MNA, sur proposition du SAMI ou de l'équipe éducative, peuvent être traitées en Etude Technique de Situation (ETS) au Conseil départemental un mercredi par mois.

Une fois par mois environ, l'équipe éducative, participe à un groupe d'analyse de pratique. Ce temps permet d'aborder et d'échanger sur les postures et pratiques d'anciennes situations.

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024 :**

L'activité d'Escale ne cesse de baisser ces dernières années. Quand on accueillait en 2022, 185 enfants MNA et 154 en 2023, on en accueille plus que 122 en 2024. Les différentes baisses deviennent significatives, en 2023 nous étions à 16.75% de baisse des accueils et en 2024 à 20.78%. Sur les trois dernières années, on observe une baisse des effectifs de plus d'un tiers (soit 34%).

- **Répartition par sexe et âge :**

Depuis sa création, le service Escale est souvent sollicité pour accueillir des garçons en grande majorité. Sur les dernières années, seule l'année 2022 sort du lot avec l'accueil de 9 filles. Cela représente 4.85% des accueils sur toute l'année, soit une représentation très faible.

Pour l'année 2023 et 2024, seulement 4 filles ont été accueillies sur le service pour un total de 122 jeunes (soit 3%). Il est difficile avec peu d'accueils de filles de tirer des conclusions ou des tendances en terme d'âges.

Sur les accueils en 2024, 3 filles avaient entre 17 et 18 ans, soit 75%. Élément notable en 2024, sur les 4 filles accueillies, 2 d'entre elles étaient sœur.

L'accueil des garçons sur le service Escale a représenté en 2024 un total de 118 jeunes, soit 97% du total des accueils. Sur cette base, 90% des garçons accueillis étaient âgés de 17 à 18 ans. Contrairement aux années précédentes, la tendance était l'accueil des enfants de 15 à 16 ans en grande majorité.

Nous faisons l'hypothèse que cette disparité est en lien direct avec la loi Taquet du 7 Février 2022. Les institutions ont la possibilité de mettre un enfant dans un appartement s'il a une prise en charge éducative et 16 ans (15ans avec dérogation). Ce qui explique la baisse significative des accueils d'enfants de moins de 16 ans.

- **Statut administratif des admissions**

Le statut des placements reste identique à celui de l'an passé. On observe les trois mêmes statuts à savoir les OPP représentant un tiers des accueils, soit 32% (n=40), les JAE avec 42% des accueils (n=52) et les jugements de tutelles (n=23) représentant 19% de l'ensemble des accueils.

On observe aussi sur les deux dernières années que les accueils hors département ne représentent plus une part importante des accueils, soit 4% (n=5).

- **Motifs d'admission**

Le motif de l'admission des enfants est quasi exclusivement celui lié au caractère d'isolement de l'enfant sur le territoire national. On atteint les 93.5% (n=114). Le deuxième motif d'admission est lié aux constatations de carences éducatives et familiales pour 5.75% (n=7).

- **Personnes accueillies mois par mois**

L'activité du service Escale a été étalée sur toute l'année. On peut visualiser deux mois plus importants. Celui de Janvier représentant 13% (n=16) et celui de Février avec 14% (n=17).

On peut aussi évoquer le faible nombre d'accueil pour le mois de Novembre 3% (n=3) et durant l'été : Juillet avec 5% (n=6) et Août 6% (n=7).

On dénombre 7 mois dans l'année ou il y a eu entre 9 et 12 accueils, ce qui montre une homogénéité des accueils sur presque toute l'année.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Les demandes d'accueils de jeunes sur le service Escale ne se fait presque exclusivement que par le SAMI. Sur l'année 2024, les demandes d'admission émanant de ce service du centre départemental représente plus de 97% des accueils.

- Durée de séjour des personnes accueillies

La durée de séjour des jeunes accueillis sur ces 3 dernières années n'a cessé de s'allonger. En 2022, la durée de séjour des enfants accueillis au CDEF était de 43.25%, 18% en 2023 et 14% en 2024.

En ce qui concerne les séjours de 21 à 90 jours, on observe une stabilité dans la durée des accueils à environ 73% (2023 118 sur 161 et en 2024, 89 sur 122).

Le vrai questionnement se situe au niveau des durées d'accueils qui s'étendent au-delà des 3 mois. En 2022, les jeunes concernés représentaient 2.5%. En 2023, ils représentaient 4%. En 2024, ils représentent 10% (n=12). On peut observer une augmentation significative des jeunes qui peut s'expliquer par la complexité des profils. En grande partie, les enfants concernés par ces allongements souffrent de troubles, consomment des stupéfiants ou, ont des suivis judiciaires. Parfois, ces jeunes cumulent certaines ou toutes ces problématiques.

- Orientations 2024

La grande majorité des orientations en 2024 s'est effectué dans d'autres établissements sociaux et médico-sociaux. Cela représente 94% des orientations totales. On peut aussi noter la baisse des fugues entre 2023 et 2024 passant respectivement de 4% (n=7) à 2% (n=3).

- Nombre de journées mois par mois

Au cours de l'année 2024, le nombre de jours de présence des jeunes par mois n'a cessé de baisser. Cette baisse est en lien direct avec les politiques publiques et les flux migratoires.

Sur une capacité d'accueil de 30 jeunes en appartement, le mois de Janvier correspond au mois le plus rempli de l'année. La fréquentation du service s'élevait à presque 30.

A partir du mois de Janvier, les effectifs n'ont cessé de réduire jusqu'au mois de Juin. Le 1<sup>er</sup> trimestre représente presque 1/3 du nombre de présence à l'année (29%). Ensuite, vient le 2<sup>nd</sup> trimestre avec 26%, suivent le 4<sup>ème</sup> trimestre avec 24%. En ce qui concerne le 3<sup>ème</sup> trimestre, la présence au nombre de jours représente 20%. Ce chiffre est assez bas et diffère des années précédentes. Les effectifs de 2022 durant cette même période étaient beaucoup plus hauts représentant 28% du total annuel.

Contrairement aux années précédentes, en 2024 on observe une homogénéité tout au long de l'année. En écartant l'été (Juillet, Août et Septembre) et le mois de Janvier tous les autres mois sont compris entre 618 jours de présences et 759 jours (soit : 20 jeunes  $\leq$  n  $\leq$  25 jeunes).

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Modalités d'intervention de l'équipe éducative*

L'autonomie au sein du dispositif Escale n'est pas un objectif mais plutôt un axe de travail avec des outils à l'appui permettant l'évaluation, l'orientation et une mise à l'abri... adaptée aux besoins du jeune.

Il est le support de médiation central dans la prise en charge des jeunes sur le dispositif Escale.

L'accompagnement se structure principalement autour de l'accès à l'autonomie et/ ou pour certain évaluer la vie en colocation. L'équipe accompagne les adolescents dans la gestion de leur budget, des courses, la préparation des repas, le ménage...

L'objectif principal des professionnels du dispositif Escale est de répondre aux trois grands types de besoins du mineur qui sont :

- Les besoins physiologiques de santé : rdv pour un bilan santé, rencontre avec la psychologue du service...
- Le « méta besoin » de sécurité affective et relationnelle.
- Le besoin de protection : hébergement, nourriture, hygiène, déplacement, scolarité en FLE notamment.

Pour avoir une lecture complète du jeune, nous proposons divers temps de vie en collectif afin de favoriser la médiation. Ces temps-là peuvent être proposés soit, au sein de nos bureaux (temps de repas, réunions de jeunes, proposition de jeux de société, sortie cinéma...), soit lors de sorties organisées (sortie neige, plage, inscription à la salle de sport...).

Au départ, nous avons imaginé un temps de repas collectif autour d'un repas partagé tous les jeudis soir. L'équipe éducative travaillant jusqu'à 22h ces jours-là, prépare avec des jeunes un repas afin de faire découvrir des plats qui n'ont pas l'habitude de manger ou que les jeunes ont envies de faire découvrir à leurs pairs et aux professionnels. Ces temps peuvent aussi être effectué au sein du logement d'un des jeunes accueillis.

Nous proposons aussi aux jeunes des cours de FLE (Français Langues Etrangères) en interne afin leur permettre d'avoir des bases en langue française, de poursuivre leur niveau... Ces cours sont proposés les lundis, mardis, mercredis et jeudis selon leur niveau, de 9h45/ 15h.

### *b) Modalités d'intervention de l'équipe éducative*

#### **b.1) Le partenariat éducatif :**

Le partenaire principal du service ESCALE est Le SAMI (service d'accueil de mineur isolé) des accords de calendrier se fond pour la gestion des différentes prises en charge et rendez-vous. La gestion des orientations fait partie des missions des référents SAMI. Elle s'appuie sur une note éducative spécifiant les différents points d'autonomie et les axes de travail nécessaires à l'orientation dans une structure adaptée.

Il est possible face à des difficultés d'orientation de solliciter le SAMI via une **réunion : L'équipe technique de situation**. (C'est l'équivalent d'une commission enfance)

La réunion de synthèse permet de s'accorder entre partenaires sur le projet d'orientation de la personne prise en charge.

Sur cette réunion de synthèse est également abordée la question de l'orientation du jeune en fonction des observations faites par les différents partenaires.

Assistent également aux synthèses, les partenaires principaux qui accompagnent le jeune au quotidien (Référents SAMI, référents pôle santé, référent ESCALE ...).

Ces réunions sont renouvelées tous les 3 mois, si le jeune n'est pas orienté avant.

C'est cette réunion de synthèse qui enclenchera, l'annonce au jeune par le SAMI, du projet qui a été retenue.

#### **b.2) Partenariats dans le cadre de la prise en soins et de l'accompagnement pédopsychiatrique**

Les partenariats pour la prise en soins et de l'accompagnement pédopsychiatrique sont cruciaux pour le CDEF 31, du fait de besoins importants sur l'établissement.

En effet, la souffrance psychique du public accueilli est béante, et le déficit de soins pour ces enfants est réel.

L'adhésion aux soins psychiques est souvent un des enjeux importants des consultations infirmières ou médicales. Des entretiens préalables des mineurs pris en charge, avec les professionnels du pôle santé et les psychologues, ont pour premier objectif de créer une alliance thérapeutique. Il a aussi pour but de délivrer des informations sur les troubles au jeune et sur les structures existantes, pour l'accompagner ensuite vers les soins psychiatriques.

L'absence de pédopsychiatre sur le CDEF, et leur rareté sur le territoire, mettent en difficulté la coordination du parcours de soins, atténué cependant par l'intervention des médecins généralistes du CDEF qui pallient beaucoup ce manque.

Le parcours de soins comme évoqué précédemment est difficilement accessible pour le public MNA. Ajouté à cela, les problématiques que rencontre le champ du sanitaire (Urgences saturées, manque de professionnels du soin de tout corps de métier, ...). Le CDEF31 a pu organiser et structurer son partenariat pour réduire ce manque :

- Le RAP 31 est un réseau départemental de pédopsychiatrie animé par des médecins psychiatres et pédopsychiatres de Toulouse ainsi que des travailleurs sociaux.

Ces interventions sont financées par le CD 31 dans le cadre d'une convention.

- Centre de soin et de prévention en accompagnement en addictologie (Clémence ISAUR/Caarud).
- La Consult 'ado est un service de consultations et de soins ambulatoires pour les parents adolescents de 12 ans à 18 ans qui nécessitent une consultation rapide.

La demande de consultation est faite par un médecin du pôle santé, pour traiter les situations d'adolescents en crise.

Le travail engagé avec ces partenaires, permet :

- De fournir un accès rapide à une évaluation pluri professionnelle.
- De proposer un soutien et des soins sur un temps limité.
- D'amorcer un projet de soins individualisés.
- D'orienter et d'accompagner l'enfant vers les ressources adaptées.

Dans le cadre des partenariats avec des professionnels libéraux de proximité, le pôle santé organise les échanges au cours de ces suivis dans un objectif conjoint de continuité dans le parcours de soin.

#### 4. Vignettes cliniques

B. est arrivé en France en 2023 à l'âge de 16 ans.

Un temps d'observation, d'adaptation et d'accompagnement ont été nécessaires pour qu'il fasse confiance à l'équipe. Passé ce temps, la parole était alors libérée. Il a pu raconter son histoire, nous parler de son père et de sa petite sœur qu'il a laissé au pays et du décès de sa mère en 2021.

Le parcours pour arriver en France revenait souvent dans son discours. Il racontait qu'il avait fait le trajet avec sa grande-sœur (majeure), qu'ils se sont séparés en Italie et que depuis ce moment-là, il n'a plus de nouvelles. Il nous a fait part de ses inquiétudes concernant le sort de sa sœur. L'équipe lui a parlé de la Croix-Rouge qui permet d'entamer des recherches de personnes disparues. B. n'a pas souhaité à ce moment-là se saisir de cette instance.

L'équipe a su répondre à ses besoins. Des rendez-vous médicaux ont été mis en place. Il a également souhaité voir la psychologue du service et ces rendez-vous là sont devenus comme une sorte de rituel. Ils étaient calés aux même jour et heure de la semaine tel était son besoin de routine. B. s'est donc laissé guider et a laissé l'équipe prendre soin de lui et le protéger.

B. était en demande de temps d'échange et s'est saisi de tous les moments de convivialité proposés par le service.

Sa préoccupation majeure était de savoir « quand est-ce que je vais partir ? ». Tout le long de sa prise en charge, il était envahi par « la majorité qui approche ». Il avait hâte d'intégrer un lieu d'accueil pérenne pour pouvoir démarrer sa formation et commencer les démarches administratives nécessaires à sa situation. Il avait besoin d'être constamment rassuré, écouté, épaulé et était très à l'écoute des conseils que les membres de l'équipe pouvaient lui donner.

Le grand jour est finalement arrivé. Il est donc parti pleins de rêves dans la tête.

B. est toujours en lien avec l'équipe d'Escale.

#### 5. Conclusion et perspectives

Pour résumer cette année 2024, il faut évoquer quelques points.

Tout d'abord, l'augmentation des enfants arrivant sur le service Escale avec des parcours migratoires traumatiques. Certains enfants que nous avons accompagnés, ont eu un grand besoin d'accompagnements vers le versant sanitaire et médico-social. On observe aussi une augmentation des jeunes vivant dans les rues de leurs pays d'origine.

On peut aussi évoquer que plusieurs jeunes suivis en 2024, consommaient des psychotropes à minima voir des substances plus « dures » comme de la cocaïne, de l'ecstasy, de la kétamine ou du crack. On observe aussi une augmentation des jeunes accompagnés étaient soumis à un contrôle judiciaire mis en place par la PJJ.

Durant cette année, les restrictions budgétaires touchant tout le département, le CDEF<sub>31</sub> ne fut pas épargné. Les répercussions sur notre service furent de réduire l'utilisation de véhicules passant de 3 à 2. Les restrictions touchaient aussi la réduction de médiations liés au budget. On passera en Juin de 2 repas en collectif organisés le Jeudi et le vendredi à 1 seul le Jeudi soir.

Pour participer à cet effort, le service Escalé a proposé de ne plus solliciter un prestataire pour le lavage du linge. Dorénavant, l'équipe par la voie de ces deux maîtresses de maisons utilisent des machines ou sollicitent le service buanderie.

Un point important qu'a connu le service, fut le changement de modalités de versement des allocations pour le jeune. Nous procédions en 2024 comme suit :

- 50 euros en chèques services.
- 20 euros en espèces.

Dorénavant, les jeunes reçoivent 50 euros par bons administratifs et 20 euros de chèques services. Comme évoqué précédemment, les jeunes qui souhaitent acheter des produits bien spécifiques (ingrédients n'étant pas présent dans les grandes enseignes, faire le marché, etc ...) ne le peuvent plus.

### **Perspectives :**

En terme de perspectives, au vu des changements d'habitudes d'accompagnements auprès des jeunes, le partenariat doit être un axe central tout indiqué. C'est par la voie de la mutualisation des moyens et des ressources que l'accompagnement des jeunes d'Escalé pourra prendre un tournant adapté aux besoins spécifiques des personnes accompagnées.

La réflexion sur l'utilisation des appartements devra aussi avoir lieu. Les problèmes de voisinage sont récurrents, il faut réfléchir à une nouvelle organisation permettant aux jeunes de se sentir en sécurité, de permettre aux voisins de vivre décemment mais aussi de réduire les couts tant au niveau du paiement des loyers que sur la mutualisation des ressources humaines de nuit avec le passage des éducateurs de nuit.

Enfin, les professionnels du service devront aussi réinterroger leurs pratiques professionnelles quand ils accompagnent des enfants dits « complexes ». La formation, le partenariat dans le champ du médicosocial, du sanitaire, dans le professionnel mais aussi dans le loisir et le réseau favoriseront de nouvelles méthodes de travail au plus près des besoins des jeunes du service.

*LES DISPOSITIFS ALTERNATIFS 0 – 18 ANS*  
*Le DAF et l'IAD*

• Activité 2024

UNITE	Capacité	ENTREES					SORTIES					Présents le 31/12/2024
		2022	2023	2024			2022	2023	2024			
		Total entrées	Total entrées	Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Total sorties	Total sorties	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	
Interventions A Domicile	20	48	42	6	27	33	84	44	2	36	38	13
Accueil Familial	27	90	86	39	32	71	90	98	25	37	62	17
<b>Totaux</b>	<b>47</b>	<b>138</b>	<b>128</b>	<b>45</b>	<b>59</b>	<b>104</b>	<b>174</b>	<b>142</b>	<b>27</b>	<b>73</b>	<b>100</b>	<b>30</b>

• Age et Sexe

Age	Interventions à domicile		Accueil Familial	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0 à 3 ans	10	3	20	17
4 à 6 ans	2	1	9	5
7 à 12 ans	6	9	8	9
13 à 14 ans	1	1		
15 à 16 ans			3	
17 à 18 ans	0	0		
Usager mère	0	0		
Total M/F	19	14	40	31
<b>Total</b>	<b>33</b>		<b>71</b>	

• Statuts administratifs des admissions

	Unité						Total 2024
	Interventions à domicile			Accueil Familial			
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Accueil Provisoire	3	13	4	2	2	1	5
Accueil Relais	0	0		7	1	7	7
RPU (art/L223-2)	0	0		1	1	1	1
Réquisition	0	0			7		0
OPU	0	0		4	4		0
OPP	3	1	1	31	21	24	25
JAE	56	28	28	40	34	27	55
JAE hors département						1	1
Jugement des tutelles	0	0					0
Pupilles	0	0		2	2	3	3
Hors département	0	0		3	1		0
Accueil mère/enfant	0	0			13	7	7
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>42</b>	<b>33</b>	<b>90</b>	<b>86</b>	<b>71</b>	<b>104</b>

	IAD			accueil familial			Total 2024
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Accouchement sous X	0	0		2	2	3	3
Carences éducatives et familiales	0	42	33	71	59	47	80
Exclusion du lieu de placement	60	0		2	0		0
Faits de maltraitance	0	0		6	6	8	8
Fugue	0	0			0		0
Hospitalisation détenteur autorisé	0	0		4	2	3	3
Mères accueillies au Centre Parental	0	0		1	10	10	10
Mineur isolé	0	0		2	0		0
Parents en GAV ou inopposable	0	0		1	6		0
Fin de GAV	0	0		0	0		0
Rupture Familiale	0	0		0	1		0
Errance	2	0		1	0		0
Trouble du comportement	0	0		0	0		0
Autres services CDEF31	0	0		0	0		0
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>42</b>	<b>33</b>	<b>90</b>	<b>86</b>	<b>71</b>	<b>104</b>

- Personnes accueillies mois par mois

	Interventions à domicile			Accueil Familial			Total 2024
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Janvier	6	0	1	10	13	12	13
Février	6	3		3	10	2	2
Mars	1	5	4	6	5	6	10
Avril	6	8	8	6	3	4	12
Mai	6	1	2	9	8	7	9
Juin	6	2	0	10	5	19	19
Juillet	2	5	1	11	4	4	5
Août	1	1	2	10	3	3	5
Septembre	1	5	9	12	11	4	13
Octobre	5	0	0	5	7	1	1
Novembre	5	8	5	3	10	4	9
Décembre	3	4	1	5	7	5	6
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>42</b>	<b>33</b>	<b>90</b>	<b>86</b>	<b>71</b>	<b>104</b>

- MDS ou service de provenance

	Interventions	Accueil familial	TOTAL
Auterive		3	3
Amouroux/ Bonnefoy	3	1	4
Aucamville	11	6	6
Bagatelle		8	8
Balma		3	3
Basso cambo	1	3	3
Bellefontaine-			0
Blagnac		3	3
Borderouge	9	1	1
Bouloc			0
Carbonne		1	1
Castanet		1	1
Cazeres	1		0
Centre			0
Cd haute Garonne		2	2
Cierp Gaud			0
Colomiers		1	1
Empalot		3	3
Frouzins		3	3
La saudrune			0
La faourette		2	2
Minimes	1	3	3
Muret	1		0
Pont vieux		6	6
Rangueil	2	1	1
Revel			0
Reynerie-saint simon			0
Saint jean	3		0
Saint Gaudens		7	7
Salies du Salat			0
Salvetat st gilles			0
Soupetard	1	1	1
Toulouse centre		4	4
Tournefeuille		4	4
Villefranche Lauragais			0
Villemur			0
Service accueil mineurs			0
Service adoption		3	3
Autres départements		1	1
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>71</b>	<b>74</b>

- Durées de séjour

Durée de séjour		Interventions						Accueil familial						Total 2024
		2022		2023		2024		2022		2023		2024		
		Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée Directe	Venant du collectif CDEF31	Entrée Directe	
De 0 à 5 jours	0	7	0	0	0					0	0			21
	1	0	0	0	0			2	0	1	0			
	2	0	0	0	0			2	2	6	6		3	
	3	0	0	0	0			9	4	10	1	10	2	
	4	0	0	0	0			7	6	8	3	4	1	
	5	0	0	0	0			2	0	6	0	1		
6 à 10 jours		0	0	0	0			6	7	6	7	8	6	14
11 à 20 jours		0	1	1	2	1		2	4	3	5		1	2
21 à 30 jours		0	1	0	1			0	3	2	2	4	2	6
31 à 60 jours		3	7	0	8	5	3	3	2	2	4	3	5	16
61 à 90 jours		6	2	2	4		4	4	1	0	4	3	1	8
91 à 180 jours		5	14	1	23	7	8	6	9	1	4	4	6	25
Plus 180 jours		4	19	4	0		5	2	7	3	2	2	5	12
Total		18	44	8	38	13	20	45	45	48	38	39	32	104
Total 2024		62		46		33		90		86		71		104

- Orientations

ORIENTATIONS	Interventions			Accueil familial			Total
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Accès à l'autonomie	0	8		0	0		0
Adoption	0	0		6	1	2	2
Cdef hors département	0	0		0	0	4	4
Centre d'accueil familial	0	0		2	2		0
Retour domicile parents	35	27	31	8	15	8	39
Décès	0	0	1	0	0		1
Autres établissements sociaux	3	0		10	5	4	4
Famille d'accueil	0	0	1	19	21	14	15
DDAEOMI	0	0		0	0		0
Fin de prise en charge	0	0		0	0		0
Fugue	0	2		1	1		0
Hospitalisation longue durée	0	0		0	1		0
Structures medico social	0	1	2	0	0	1	3
Tiers digne de confiance	0	0	1	1	4	2	3
PJJ	0	0		0	0		0
Retour établissement origine	0	0		1	0	1	1
Retour famille d'accueil origine	1	0		0	0		0
Dispositif iad	0	0		3	0	2	2
Dispositif accueil familial	0	0		0	0		0
Dispositif appartements mineurs	0	0		0	0		0
Dispositif havre	0	0		1	0		0
Dispositif escale	0	0		2	0		0
Hôtel	0	0		0	0		0
Villas ou autres unités du cdef31	6	6	2	36	48	24	26
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>90</b>	<b>98</b>	<b>62</b>	<b>100</b>

- Nombre de journées mois par mois

	Interventions			Accueil Familial			Total 2024
Nombre de journées	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Janvier	604	537	558	716	692	321	879
Février	600	408	474	645	668	394	868
Mars	688	476	337	760	706	435	772
Avril	530	484	271	646	656	455	726
Mai	719	571	429	569	690	464	893
Juin	691	507	410	607	623	529	939
Juillet	718	497	344	620	527	573	917
Août	721	568	366	609	509	495	861
Septembre	675	485	406	635	500	520	926
Octobre	623	419	454	717	464	525	979
Novembre	622	427	382	683	400	421	803
Décembre	677	541	408	650	388	491	899
<b>Total</b>	7868	5920	4839	7857	6823	5623	10462

### 1. Présentation du service

#### *a) Présentation du service*

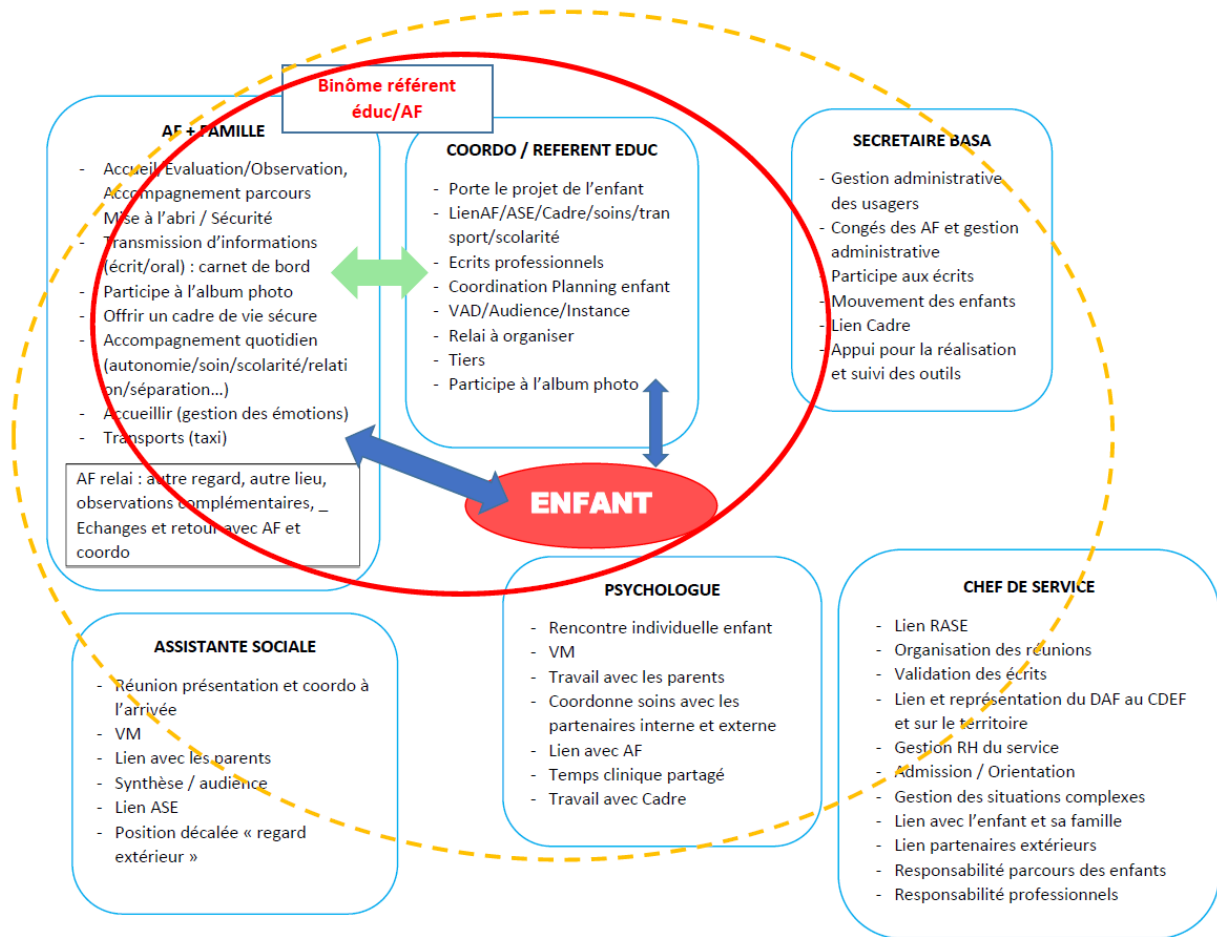
Le Dispositif Accueil Familial compte 27 places d'accueil d'urgence chez des assistants familiaux. Durant l'année 2024, les 27 places n'étaient pas occupées car le métier d'assistant familial est en tension, les difficultés de recrutement étaient multiples. Le DAF est un dispositif du pôle enfance, les enfants sont accueillis en urgence dans un cadre familial avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire en proximité. L'évaluation pluridisciplinaire de la situation et de la réponse aux besoins de l'enfant est ensuite menée par une équipe pluridisciplinaire. Ensuite, l'accompagnement à l'orientation se fait en lien avec l'ASE et le projet de l'enfant.

#### *b) Présentation de l'équipe*

L'équipe pluridisciplinaire du Dispositif Accueil Familial du CDEF est composée des professionnels suivant : assistants familiaux, coordinateurs/référents éducatifs, assistante sociale à mi-temps, psychologue à mi-temps, cadre

Durant l'année 2024, le nombre d'assistants familiaux a augmenté suite à plusieurs recrutements. Nous comptons aussi plusieurs départs d'assistants familiaux qui ont rejoint le service de placement familial du CD31 en vue de formaliser l'accueil pérenne d'un enfant dont la rencontre s'est faite sur le DAF. Lorsque les assistants familiaux émettent ce type de projet, un échange en équipe pluridisciplinaire se tient autour de la pertinence et la cohérence du projet de l'enfant en lien avec l'ASE. Pour toutes les situations étudiées, l'équipe pluridisciplinaire du DAF a appuyé les candidatures des assistants familiaux en privilégiant une continuité d'accueil au sein d'une famille où la rencontre s'est produite. La procédure de recrutement des assistants familiaux a évolué sur le dispositif avec la mise en place d'un entretien au CDEF, d'une visite à domicile, puis d'une journée d'intégration et de rencontre avec les différents membres de l'équipe au CDEF.

Vous trouverez ci-après un document, travaillé en équipe pluridisciplinaire reprenant, le rôle, les missions principales et responsabilités de chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire du DAF :



## 2. Activité et public accueilli

### • Activité 2024

Le DAF est autorisé pour accueillir 27 enfants. Le nombre de places disponibles a été inférieur en 2024 du fait des difficultés de recrutement rencontrées sur les postes d'assistants familiaux. En 2024, 71 enfants ont été accueillis sur le dispositif dont 39 qui étaient déjà accueillis au CDEF, soit 60%. Souvent, les enfants étaient auparavant accueillis dans des unités collectives du CDEF (pouponnière, internats du pôle enfance). Les enfants accueillis sur le DAF étant déjà accompagnés par le CDEF sont aussi souvent accueillis au centre parental. Le cadre de l'accueil est donc soit un accueil relai ou bien un accueil continu si un placement est ordonné de façon judiciaire ou contractualisé de façon administrative. Parmi les 71 enfants accueillis, 60% soit 32 sont entrés directement sur le DAF, ces situations correspondent à des accueils en urgence. Globalement, le nombre d'accueils a diminué par rapport à 2023. Cette diminution peut s'expliquer par la baisse d'accueil dans le cadre de dépassement de capacité d'accueil sous la responsabilité de l'employeur, l'allongement des durées de séjour. Au niveau des sorties, en 2024, 62 enfants ont quitté le dispositif dont 25 pour une unité du CDEF. Ce chiffre correspond donc à des fins d'accueils relais ou à une fin de prise en charge en famille d'accueil suite à des mises en danger ou une incompatibilité avec le projet d'accueil. 37 enfants, soit 60% des départs correspondent à des orientations hors CDEF en maison d'enfants, lieux de vie, famille d'accueil, retours au domicile.

### • Répartition par sexe et âge

Parmi les 71 enfants accueillis, la répartition au niveau du sexe est assez homogène. 56% des enfants accueillis étaient des filles, 44% étaient des garçons. La tranche d'âge majoritaire des enfants accueillis sur le dispositif correspond aux enfants ayant entre 0 et 3 ans. En effet, 52% des enfants accueillis en 2024 avait entre 0 et 3 ans. Dans le même sens, 72% des enfants accueillis sur le dispositif avait entre 0 et 6 ans. La quasi-totalité des enfants, soit 96% avait moins de 12 ans. L'accueil d'adolescents est minoritaire sur le dispositif. Cette analyse s'explique par l'appétence des

assistantes familiales et la compatibilité avec leur configuration familiale. Cette analyse montre l'importance du développement d'une expertise en lien avec l'accueil des enfants entre 0 et 3 ans.

- Statut administratif des admissions

En 2024, le statut majoritaire des accueils correspondait aux mesures judiciaires (OPP et JAE) avec 71% des accueils (38% correspondait à des JAE et 33% à des OPP). Ce chiffre peut s'expliquer avec l'augmentation des accueils en urgence sur le dispositif. En 2024, 3 enfants ont été accueillis sous le statut de pupilles de l'état suite à un accouchement sous le secret. Le nombre d'accueils relai a augmenté en 2024, car plusieurs enfants accueillis sur des collectifs ou au centre parental ont été accueillis sur des périodes ponctuelles durant les week-end et les vacances scolaires.

- Motifs d'admission

En 2024, le motif de placement le plus fréquent correspondait aux carences éducatives et familiales avec 66% des accueils. Le deuxième motif le plus fréquent est l'accueil relai pour des enfants accueillis au centre parental avec leurs parents. Ensuite, les faits de maltraitance constituent 11% des accueils. Par le biais de l'accueil d'enfants pupilles de l'état, l'accouchement sous X est aussi un motif représenté dans les admissions sur le DAF. En comparaison avec l'année 2023, la représentation des motifs d'admission est assez homogène.

- Personnes accueillies mois par mois

Le tableau indique que le mois de juin est le mois où il y a eu le plus d'accueil sur le DAF. Ce chiffre est à mettre en lien avec le recrutement d'une professionnelle pour des temps d'accueils relais. Le nombre d'accueil est ensuite relativement homogène tout au long de l'année.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

En 2024, sur les 71 situations accueillies sur le dispositif, les MDS les plus représentées sont : Bagatelle, Saint Gaudens et Pont Vieux. L'accueil d'enfants relevant de la MDS de Saint Gaudens peut s'expliquer par un nombre moins important de famille d'accueil d'urgence sur le dispositif d'accueil d'urgence dans le sud du département. Sinon, la répartition sur les autres MDS est relativement homogène.

- Durée de séjour des personnes accueillies

En 2024, 29.5% des accueils ont eu une durée de séjour comprise entre 0 et 5 jours sur le DAF. Ce chiffre s'explique par des accueils relais en interne sur le DAF suite à des périodes d'absences d'AF ou bien par des accueils relais sur des week-end pour des enfants des internats. 76% des accueils ont eu une durée de séjour comprise entre 0 et 90 jours ce qui correspond à la période d'évaluation pluridisciplinaire d'un enfant accueilli en urgence. Nous constatons que le nombre d'enfant accueillis sur une durée de séjour supérieure à 90 jours a augmenté par rapport à 2023, il correspond à 24% des accueils en 2024.

- Orientations 2024

Le tableau indique que les orientations les plus représentées sont vers les autres unités du CDEF. Cette analyse s'explique par le nombre d'accueils relais durant les week-end et les vacances scolaires. Ces accueils sont comptabilisés comme des entrées sur l'unité. Ensuite, l'orientation vers les familles d'accueil est représentée en grande partie, ce qui est à mettre en lien avec la tranche d'âge prépondérante sur le dispositif des 0-3 ans.

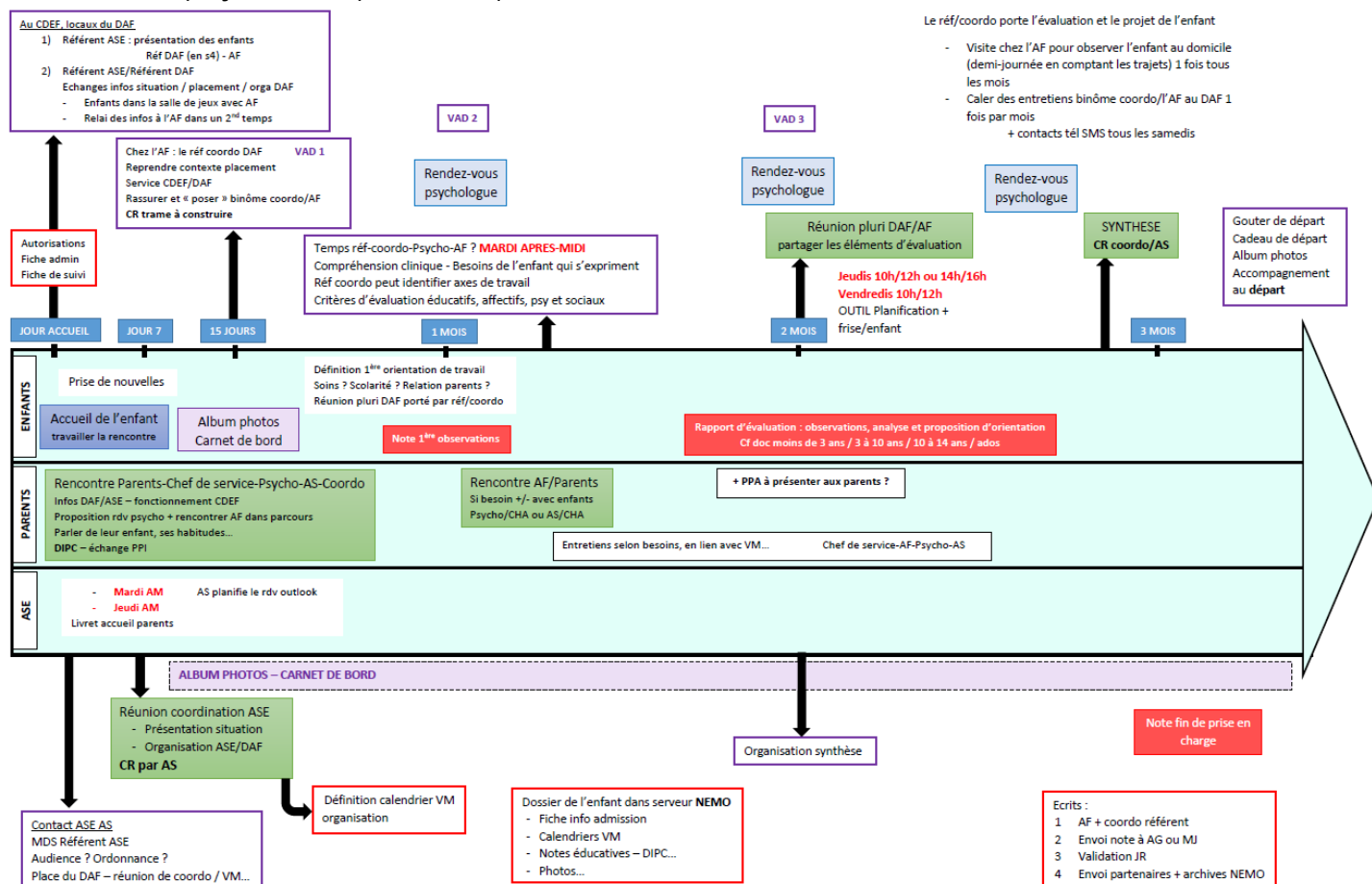
- Nombre de journées mois par mois

Le nombre de journées par mois augmente sur les périodes de vacances et estivales. Cette analyse est à mettre en lien avec les accueils relais.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations*

Durant l'année 2024, une frise formalisant l'ensemble des étapes de l'évaluation pluridisciplinaire d'un enfant accueilli en urgence a permis de poser le cadre de l'intervention du dispositif. Dans ce sens, chacune des étapes sont décrites puis tracées dans une fiche de suivi. Le coordinateur/référent de la situation accueillie sur le DAF porte le projet de l'enfant accueilli et coordonne les actions nécessaires autour de la situation. La frise reprend les différentes échéances pour les écrits professionnels, les rendez-vous avec l'équipe pluridisciplinaire, les visites à domiciles et les temps de travail autour du projet avec les parents, les partenaires et en interne.



Des activités collectives ont été proposées pour les enfants accueillis sur le DAF : une journée à Animapark, des ateliers créatifs, des goûters. La psychologue de l'unité a effectué une trame et une présentation autour du carnet de bord pour les assistants familiaux, avec pour objectif d'augmenter la traçabilité des observations et ainsi apprécier l'évolution du développement d'un enfant. Dans le même sens, l'équipe des coordinateurs accompagnent les assistants familiaux dans la réalisation d'un album photo afin de laisser une trace du passage de l'enfant au CDEF.

#### b) *Partenariats*

En 2024, le déploiement des partenariats au niveau du DAF a essentiellement concerné les échanges autour d'une situation. En effet, l'équipe pluridisciplinaire s'est mise en lien avec les partenaires présents autour des situations des enfants au niveau de la scolarité, des partenaires sanitaires, médico-sociaux.

#### 4. Conclusion et perspectives

En 2023 et 2024, suite à plusieurs journées de travail avec l'ensemble des professionnels du dispositif, la place, le rôle et les responsabilités de chacun ont été clarifiées. Par ailleurs, le cadre d'intervention a été formalisée permettant de proposer une évaluation de qualité dans le cadre de la mission d'accueil d'urgence. Il est désormais nécessaire de poursuivre l'opérationnalisation de ces différents outils pour proposer des préconisations d'orientation adaptées aux besoins de l'enfant. Etant donné que la tranche d'âge majoritairement représentée est 0-3ans, le développement d'une expertise petite enfance et la mise en place d'un travail transversal avec l'équipe de la pouponnière constituent un enjeu au niveau du pôle enfance.

Le travail en binôme entre les coordinateurs/référents éducatifs et les assistants familiaux est primordial pour porter une évaluation la plus complète possible et ainsi proposer des préconisations adaptées aux besoins des enfants accueillis. Dans ce sens, il est important de multiplier et tracer les temps de travail et d'échanges autour de la situation. L'objectif pour 2025 est d'atteindre les 27 places d'accueil sur le dispositif en intensifiant le recrutement. En 2025, des temps de travail seront initiées ayant pour objectif l'élaboration d'une délibération commune pour les assistants familiaux. Enfin, il est important d'inscrire le dispositif accueil familial dans le pôle enfance et dans l'institution notamment en participant aux évènements institutionnels ou en développant la collaboration avec les services transversaux comme le RE-AJ par exemple. Dans ce sens, le déploiement de partenariats extérieurs, dans l'intérêt des enfants est aussi un levier pour le développement du service.

### 1. Présentation du service

#### *a) Présentation du service*

Le dispositif « Intervention à Domicile », est un dispositif d'évaluation éducative, rattaché au CDEF <sup>31</sup>. Le mandat est soit judiciaire, soit administratif. Il est établi pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

Dans tous les cas, il s'agit d'une mesure d'évaluation dans le cadre d'un placement à domicile.

Nous disposons de 20 places, pour des enfants de 0 à 18 ans.

Les missions sont d'évaluer :

- Le développement de l'enfant
- Les réponses parentales aux besoins de l'enfant
- Les liens parents-enfant
- Les capacités des parents à faire appel
- Les notions de danger
- La dynamique familiale.

Il s'agit de répondre à la question « de quelles modalités d'accompagnement, parents et enfants ont besoin pour évoluer de façon favorable ? ».

Les réponses peuvent être les suivantes : AEMO, AEMO avec hébergement, AEMO renforcée, AED, placement en institution, placement à domicile, placement chez un TDC, arrêt de la mesure.

Pour cela, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur deux références théoriques : la pourvoyance des besoins de l'enfant travaillée avec l'IAC, ainsi que la grille d'évaluation selon la méthode Alfoldi qui est constituée de plusieurs items (Critère d'implication de l'intervenant, Critère de collaboration des parents, Critère de danger de négligence, Critère du danger physique, Critère du danger psychologique, Critère du danger sexuel, Critère de développement de l'enfant).

En cas de danger avéré, de difficulté majeure, le repli peut être acté par le cadre de service, avec information au Juge des Enfants et Responsable ASE. Le repli est pris pour 5 jours. Ce temps doit permettre d'évaluer les impacts d'une séparation. Une nouvelle proposition d'intervention est alors faite sous la forme d'un écrit, et soumise à l'autorité compétente pour validation.

#### *b) Présentation de l'équipe*

Durant l'année 2024 l'équipe connaît plusieurs mouvements :

- Départ d'une éducatrice spécialisée
- Départ d'une éducatrice de jeunes enfants
- Arrivée d'une éducatrice spécialisée
- Arrivée d'une éducatrice de jeunes enfants

Au 31/12/2024 l'équipe se compose donc comme suit :

- 2 ES
- 2 EJE
- 1 IDE Puéricultrice

Une psychologue, une assistante sociale et un cadre de service complète cette équipe.

Depuis sa création en 2017, l'AD service d'Intervention à Domicile, est venu répondre à la loi 2016 en Protection de l'Enfance, qui préconisait de proposer des mesures alternatives au placement. De cette manière, ce service a été pensé du côté de l'évaluation et de l'investigation rapide, répondant aux missions du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille <sup>31</sup> auquel il appartient.

Basé non loin du CDEF, le champs d'action de l'IAD favorise initialement toutes les interventions sur un rayon de 30 minutes de trajet maximum sur le département. Aujourd'hui, les familles suivies se trouvent principalement dans le secteur Nord de Toulouse. Les demandes de mesures émanent massivement des MDS du secteur Nord Toulousain. Le service a évolué parallèlement au schéma départemental et aux mutations sociales et judiciaires organisant la Protection de l'Enfance et ses besoins d'actions sociales et de protection de l'enfance et des familles.

## 2. Activité et public accueilli

- **Activité 2024**

En 2024 le dispositif a connu 33 entrées. Une baisse par rapport à 2023 dans un contexte d'annonce de transfert des compétences hors du CDEF. Ce qui a impacté le nombre des admissions compte tenu des incertitudes qui subsistaient sur le maintien ou non de l'activité de l'IAD.

- **Répartition par sexe et âge**

La tranche 0 – 12 ans représente près de 97% des entrées dans le dispositif. Nous comptons une seule situation pour la tranche au-delà de 12 ans.

48,5% des entrées concernent la tranche 0 – 6 ans soit près de la moitié des admissions sur l'année 2024.

La présence dans l'équipe de plusieurs corps de métiers permet ainsi de croiser les regards afin d'améliorer pour le mieux l'évaluation qui doit être faite.

- **Statut administratif des admissions**

Les mesures judiciaires représentent 87% des admissions. Le nombre de mesures judiciaires reste identique à celui de 2023.

- **Motifs d'admission**

Tout comme en 2023, 100% des situations relèvent des carences éducatives et familiales. L'accompagnement à la parentalité est un axe majeur dans le soutien aux familles.

- **Personnes accueillies mois par mois**

Le dispositif connaît deux périodes spécifiques durant cette année 2024. Le second trimestre qui fait suite aux annonces de transfert de compétences pour certains dispositifs du CDEF dont l'IAD. Et le troisième trimestre où une remobilisation de l'équipe s'est opérée après une phase d'incertitude quant à leur devenir. Durant ces deux périodes le nombre d'admission est en augmentation avec un pic pour le mois d'avril et septembre.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

33% des admissions proviennent de la MDS d'Aucamville. Pour sa part la MDS de Borderouge représente 27% des admissions dans le dispositif. Soit 60% pour ces deux MDS. Ce qui a pu faciliter les interventions dans les familles du fait de la proximité des différents domiciles.

- **Durée de séjour des personnes accueillies**

84% des enfants accompagnés sont restés dans le dispositif entre 30 et 180 jours. Ainsi 15% sont restés au-delà des 180 jours requis dans le cadre organisationnel de l'IAD.

- **Orientations 2024**

Le retour des enfants au domicile reste majoritaire avec 93% des situations évaluées par l'équipe IAD. Ces orientations surviennent après préconisation de l'équipe suite aux visites à domiciles effectuées. L'évaluation faite permet alors d'apporter une aide à la décision pour l'ASE et aussi le juge des enfants.

- **Nombre de journées mois par mois**

On constate une baisse globale sur l'année 2024. Avril connaît une forte baisse par rapport aux autres mois avec seulement 271 journées réalisées. Les incertitudes déjà précisées en amont ont ainsi contribué à cette baisse.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) Projets et actions collectives

Durant l'année 2024 plusieurs projets ont pu être mis en place en faveur des enfants et aussi leurs parents :

- Ateliers à thèmes éducatifs et pédagogiques,
- Ateliers jeux (1 à 4 enfants)
- Ateliers cuisine (1 à 2 enfants/familles)
- Pique-nique sur l'extérieur (3 familles)
- Projet Toulouse plage/Prairie des filtres

Rajoutons aussi à ces projets divers sorties sur les parcs d'activités et ludothèques / médiathèques (Anima-Parc, escalades, parcs publics et aires de jeux), ainsi que des sorties culturelles (individuel ou groupe) : musées, évènements sur la ville de Toulouse, théâtre de la violette, Halle des Machines

#### b) Partenariats

Chaque évaluation se base sur les ordonnances du juge ou sur les PPE mais aussi sur des objectifs d'accompagnement propres au service. Des objectifs sont toujours posés et construits à partir du travail direct avec la famille. C'est donc une évaluation sur mesure adaptée à chacune des familles concernées en prenant en compte ces 3 acteurs dans l'intervention mais en restant centré sur l'enfant et sa protection.

Le recueil des premières observations et des premiers entretiens est restitué au service gardien lors d'un « point à 1 mois » avec le référent ASE en charge de l'accompagnement de la famille ainsi qu'à la famille (sur un autre temps).

L'ASE est donc un partenaire primordial dans l'évaluation de chaque situation.

À partir de l'intégration de l'enfant et sa famille dans le dispositif l'équipe s'attache aussi à rencontrer tous les partenaires évoluant dans le parcours de l'enfant :

- Parents
- Établissements scolaires
- CMPP
- CMP
- ITEP
- PMI
- Orthophoniste
- Centre médical

### 4. Vignette clinique

**« Vivre ensemble nous tue, nous séparer est mortel » (Caillot et Decherfs). Le travail auprès des familles en crise.**

Depuis sa création en 2017, l'IAD service d'Intervention à Domicile, est venu répondre à la loi 2016 en Protection de l'Enfance, qui préconisait de proposer des mesures alternatives au placement. De cette manière, ce service a été pensé du côté de l'évaluation et de l'investigation rapide, répondant aux missions du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille 31 auquel il appartient.

Le service IAD est un dispositif d'évaluation éducative rattaché au CDEF<sub>31</sub>, le mandat est soit judiciaire, soit administratif. Il peut initialement prendre en charge 20 enfants mineurs concernés par ces mesures, âgés de la naissance à 17 ans et 11 mois.

Nous menons des visites et ou interventions sur la situation et auprès des familles 2/ semaine, pendant 3 mois (renouvelable 1 fois). Cela sous des modalités diverses : visites à domicile, entretiens individuels et familiaux, accompagnements, sorties.

Le service a évolué parallèlement au schéma départemental et aux mutations sociales et judiciaires organisant la Protection de l'Enfance et ses besoins d'actions sociales et de protection de l'enfance et des familles.

Le travail que l'équipe tente de proposer aux familles concernées par la mesure, est empreint de tentative de compréhension et de recueil d'un système familial particuliers, souvent dysfonctionnels ou vulnérabilisés par des causes diverses, de recueil d'informations permettant d'approfondir l'évaluation de la notion de danger pour les enfants concernés et de tentative de propositions d'étayages afin de mesurer et mettre en avant les besoins et les potentialités présentes chez chacune d'elles.

Notre évaluation implique un important travail de collaboration avec les services et partenaires entourant la famille et les enfants : ASE, école, soins, associations.

Nous considérons chaque situation comme unique et prise dans une problématique particulière, et souhaitons nous positionner comme un moyen de mettre en avant des possibilités d'éviter le placement (hors situation de danger imminent) lorsque les ressources peuvent être mobilisées et mises au travail durant toute la phase d'évaluation et que la prise en compte de l'état de santé tant psychique que physique et ses besoins fondamentaux sont respectés.

Pour éclairer notre travail, voici la présentation d'un accompagnement familial qui a mobilisé l'équipe sur la question des places de chacun et le maintien du lien parent-enfant dans certaines situations de crises. Comment faire exister ce lien, le mettre au travail lorsque la situation veut qu'il y ait éloignement d'un des deux parents ? Comment évaluer la pertinence des étayages à plus long terme lorsque la question de la maladie multidimensionnelle, c'est-à-dire addictive, psychologique et environnementale (ici l'alcoolisme), présage des périodes plus sensibles à vivre sur le plan de la constellation familiale. Avec, en toile de fond le conflit ex-conjugal encore vif, un vécu du placement de leur enfant très traumatique et le retour au domicile d'un des deux parents seulement, l'équipe a eu besoin de travailler la question de la place concrète et de la place symbolique de chacun, la nécessité de créer des espaces nouveaux permettant de faire vivre les deux parents durant la durée de l'intervention, toujours dans l'intérêt de l'enfant et son bien être subjectif.

Nous sommes intervenus auprès d'une famille dont la mesure se portait sur le fils unique du couple parental, Nathan, âgé de 11 ans. Mme a deux enfants de 17 et de 22 ans nés d'une première union. Nathan est l'enfant unique de son père.

La mesure fait suite à un période de placement en MECS pour Nathan, dans un contexte d'alcoolisation massive de la part des deux parents, ayant engendré un climat de violence au domicile, de l'insécurité massive et de l'exposition à des scènes de violences et de désorganisations parentales importantes ayant un impact direct sur la santé psychique de leur enfant. Le placement a été prononcé suite aux révélations qu'a pu faire Nathan sur son mal être à l'école. La période de placement a été éprouvante pour cet enfant qui a très mal vécu l'arrachement de la sphère familiale, la séparation du couple durant ce temps, mais l'ambivalence dans les liens ex-conjugaux qui persistent, les remaniements nécessaires familiaux qui en ont découlé ont teinté l'arrière fond de notre évaluation. Suspendre les visites quand la crise est trop présente ? Maintenir les espaces ? Tempérer les mouvements liés au placement au domicile de l'un des deux parents ?

Lorsque nous démarrons la mesure, Nathan est placé chez son père et bénéficie de weekend end chez sa mère très progressifs en terme d'accueil. Il a réintégré son école primaire, en CM2 après de longs mois sans scolarité.

L'évaluation s'est déroulée au domicile du père car des temps d'accueil chez la mère étaient programmés hors cadre d'intervention (we).

Pour autant, compte tenu des relations très tendue et complexes entre les parents et les référents ASE en charge du placement de Nathan, nous avons dû, au fur et à mesure du temps créer des espaces incluant la mère et le travail de la relation mère-enfant afin de soutenir Nathan et d'évaluer la pertinence et les effets de ces temps au domicile maternel et d'un éventuel retour à moyen terme au domicile ce cette dernière.

L'équipe s'est centrée tout au long de l'évaluation sur l'état émotionnel et la place de cet enfant afin d'ajuster les modalités de nos interventions. Là est le cœur de notre pratique à l'IAD, écarter les notions de dangers imminent et travailler un maillage adapté à la dynamique de chaque famille.

Le travail s'est tout d'abord centré sur le père et l'état de Nathan au domicile de ce dernier. Nathan était un enfant très vif, empli d'émotions et toujours porteur d'une charge de culpabilité d'avoir parlé. L'accompagnement s'est fait autour de plusieurs temps, individuellement avec Nathan, afin de travailler le fait que la parole n'est pas dangereuse mais protège, avec Mr. lors d'entretiens individuels et sur des temps de partages père-fils afin d'évaluer les liens et la qualité des interactions.

Nous avons travaillé sur des questions de postures, d'équilibre dans les réponses afin d'apaiser Mr. dans son ambivalence à « réparer sa constellation familiale ». Dans ses pratiques éducatives, les retours sur les observations de son fils ont permis une réelle prise de conscience des besoins et difficultés de Nathan. La veille était centrée sur la place de chacun, afin que Nathan puisse être considéré à hauteur d'enfant et non pas parentifié.

Face aux vulnérabilités maternelles mais aussi pour soutenir un réel désir d'avancer et de soigner le lien, nous avons créé des espaces propices aux observations recueillies dans notre évaluation. Accepter la maladie que peut être l'alcoolisme et la nécessité de soins, installer une base de sécurité et des relations continues au fur et à mesure du temps, après l'IAD, afin que le travail de « retissage du lien » se fasse dans la sécurité et la continuité. Proposer des temps en amont des week-end et à la suite des temps de garde chez cette dernière pour travailler respectivement autour des interactions et cela de manière indirectes et symboliques. Intégrer le fait que sur les périodes de rechute les visites sont suspendues.

Cette problématique et dynamique familiale nous a confronté au désir de chacun des membres de la famille à rester en lien mais de l'impossibilité de chacun à l'être dans l'état actuel des choses et sans remaniement. L'avant/après est essentiel lorsque des événements tragiques de vie traverse la sphère familiale et cela reste un exercice long et couteux.

L'amorce du travail vers un « aller-vers » pour prévenir les crises qui débordent et la question des responsabilités ont été également abordé tant du côté de Nathan que du côté des parents. L'intervention permettant d'inclure des professionnels décalés de la situation au sein de l'équipe pluridisciplinaire nous a permis d'aborder les points sensibles et la nécessité de travailler avec le service gardien pour assurer la suite de la mesure lors de divers entretiens.

L'accueil chez le père a été plutôt rassurant dans son évolution, les relations parentales plus pondérées et cadrées ont permis un apaisement net de Nathan dans son quotidien. Parallèlement la mise en place d'espaces de soins thérapeutiques pour ce dernier est venu soulager les parents et l'enfant dans cette problématique chronophage qu'est l'alcoolisme parental.

Cette intervention a été prolongée quelques mois sur ordonnance du juge et à la demande de l'équipe afin que le relai vers un dispositif de placement à domicile puisse être acté et lancé auprès de la famille. Cela nous a permis également d'accompagner Mme à retrouver des espaces de communication plus apaisés avec le service gardien de l'ASE et de veiller à ce que les deux parents puissent continuer à s'inscrire dans un certain engagement vis-à-vis des services de protection de l'enfance dans l'intérêt de leur enfant.

Le maintien de la judiciarisation peut permettre alors de veiller symboliquement à contenir et guider le travail autour de l'enfant et de sa protection, surtout lorsque les problématiques parentales et familiales restent très intriquées. Cette veille peut être un point d'appui pour l'enfant qui reste protégé et qui peut continuer à traiter la question de sa place au sein de sa famille et trouver un apaisement au quotidien pour réinvestir ses lieux propres et se développer dans une sécurité de fond.

L'évaluation permet d'ouvrir des possibles aux familles et permet de proposer des préconisations visant à ce que les changements amorcés lors des interventions se solidifient et s'inscrivent dans le temps.

Les familles que nous accompagnons sont souvent prises en étau dans leur relation d'attachement. Etre ensemble les tue et être séparé est mortel... sans le tiers qui permet un pas de côté, une veille et qui soutient la nécessité d'amorcer et de mettre en œuvre des changements multidimensionnels.

Pour l'équipe IAD,  
Sandra Chintanavitch Jordana  
Psychologue

## 5. Conclusion et perspectives

Pour 2025 l'équipe a du mal à se projeter compte tenu du contexte et des incertitudes mais pour autant la mise au travail s'opère avec conviction. Les perspectives demeurent minces tant les questions sur l'avenir restent pour l'équipe multiples.

L'arrivée de nouvelles personnes dans l'équipe a permis de maintenir une dynamique dans l'engagement pris auprès des enfants et leurs familles et dans le respect dû. 2025 doit permettre de poursuivre cet engagement au sein d'un établissement doté de mission de service public.

## *LE POLE PARENTALITE*

- Age et Sexe

Unité	Capacité	Entrées					Sorties			Présents le 31/12/2024
		2022	2023	2024			2022	2023	2024	
				Directes	Transferts	TOTAL				
<b>Centre Parental</b>										
Parents	18	17	23	14	5	19	16	18	21	17
Enfants	20	19	32	12	8	20	20	25	27	15
<b>DAPE</b>										
Parents	14	10	8	9	5	14	7	10	11	15
Enfants	14	7	5	7	6	13	10	7	6	15
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>53</b>	<b>68</b>	<b>42</b>	<b>24</b>	<b>66</b>	<b>53</b>	<b>60</b>	<b>65</b>	<b>62</b>

- Age et Sexe

Centre Parental								DAPE							
Parents				Enfants				Parents				Enfants			
Majeurs		Mineurs		0 à 3 ans		3 à 10 ans		Majeurs		Mineurs		0 à 3 ans		3 à 10 ans	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
5	8	0	6	7	9	1	3	6	6	0	2	9	3	1	0
<b>22</b>				<b>32</b>				<b>8</b>				<b>5</b>			

- Statuts administratifs des admissions

	Centre Parental						DAPE						Total
	Parents			Enfants			Parents			Enfants			
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Accueil Provisoire	4	0	0	1	2	0	5	0	1	1	0	0	1
Accueil Urgences	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Accueil Relais	0	0	9	0	0	9	0	0	9	0	0	11	38
Tutelle ASE	1	0	3	1	0	0	0	0	2	0	0	0	5
RPU (art/L223-	0	2	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3
Réquisition	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
OPU	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OPP	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JAE	1	0	2	2	3	2	1	0	0	0	0	0	4
Sans mesure	3	3	2	7	12	7	0	1	0	0	0	1	10
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

- Motifs d'admission

	UNITE					
	Parents du Centre Parental			Parents du DAPE		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Conflits familiaux	1	0	0	1	1	1
Mineures enceintes	3	5	3	0	0	0
Violences conjugales	1	0	0	0	0	0
Evaluation relation parents / enfants	9	15	12	7	7	0
Errance	0	2	2	0	0	2
Sans hébergement	2	0	1	0	0	0
Rupture établissement	0	0	0	0	0	11
Dispositif HAVRE	0	0	0	0	0	0
Centre Maternel CDEF31	0	0	0	0	0	0
Fugue hors département	0	0	1	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	1	0	0

- Personnes accueillies mois par mois

	UNITE											
	Centre Parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Janvier	1	2	2	0	0	2	2	0	3	1	0	1
Février	1	0	1	1	1	3	2	2	0	0	1	1
Mars	3	1	1	5	0	1	0	0	4	0	0	2
Avril	1	0	2	1	1	2	0	0	0	0	0	1
Mai	1	2	2	1	7	1	0	2	3	0	1	5
Juin	1	3	1	1	6	2	0	1	0	1	1	0
Juillet	1	3	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0
Août	2	2	2	2	5	3	0	0	0	0	0	0
Septembre	2	3	2	3	2	2	3	0	0	2	0	0
Octobre	2	2	2	3	1	1	0	3	1	0	2	1
Novembre	0	3	2	0	3	1	2	0	2	2	0	1
Décembre	2	1	2	1	3	2	1	0	1	1	0	1
<b>Total</b>	17	22	19	19	32	20	10	8	14	7	5	13

- MDS ou service de provenance

	Centre parental		DAPE		total
	Parents	Enfants	Parents	Enfants	
Auterive	0	0	0	0	0
Amouroux/	0	1	0	0	1
Bonnefoy	0	0	0	0	0
Aucamville	0	0	0	0	0
Bagatelle	0	0	4	4	8
Balma	0	1	0	0	1
Basso cambo	0	0	0	0	0
Bellefontaine-lafourguette	0	0	0	0	0
Blagnac	2	2	0	0	4
Borderouge	2	2	3	2	9
Bouloc	0		0	0	0
Castanet	1	1	0	0	2
Cazeres	0		0	0	0
Cierp Gaud	0	0	0	0	0
Colomiers	0	0	0	0	0
Empalot	3	5	2	4	14
Frouzins	0	0	0	0	0
La saudrune	0	0	0	0	0
La faourette	0	0	0	0	0
Minimes	1	1	2	1	5
Muret	0	0	0	0	0
Pont vieux	0	0	0	0	0
Rangueil	1	2	0	0	3
Reynerie-saint simon	0	0	0	0	0
Saint jean	0	0	0	0	0
Saint Gaudens	0	0	0	0	0
Salvetat st gilles	0	0	0	0	0
Soupetard	0	0	0	0	0
Toulouse centre	1	1	0	0	2
Villemur	0	0		0	0
Service accueil mineurs isoles	8	4	3	2	17
Service adoption	0	0	0	0	0
Autres départements	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	19	20	14	13	66

- Durées de séjour

Durée de séjour	Centre Parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
De 1 à 10 jours	2	0	0	2	1	4	0	0	0	0	0	0
De 11 à 20 jours	3	2	1	3	2	1	0	0	0	0	0	0
De 21 à 30 jours	1	1	2	0	2	1	1	0	1	1	0	1
De 31 à 60 jours	1	4	2	1	6	1	2	0	2	2	0	1
De 61 à 90 jours	2	2	4	4	1	1	0	2	1	0	2	1
De 91 à 180 jours	3	6	4	4	9	6	3	0	0	2	0	0
Plus de 180 jours	5	10	6	5	26	6	4	20	10	2	13	10
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>47</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>13</b>

- Orientations

ORIENTATIONS	Centre Parental			DAPE			Total
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Logement personnel	5	2	3	7	5	9	12
Hébergement centre d'accueil	0	3	2	0	1	0	2
Hébergement famille	4	0	0	0	2	0	0
Tiers digne de confiance	0	3	2	0	0	0	2
Fugue / Errance	0	0	2	0	0	0	2
Nouvelle adresse non communiquée	0	3	1	0	0	0	1
Hospitalisation	0	0	1	0	0	1	2
Retour en famille	1	0	2	0	0	0	2
Dispositif accueil familial	0	0	0	0	0	0	0
Dispositif du HAVRE	0	0	0	0	0	0	0
Dispositif appartements mineurs	0	0	0	0	0	0	0
Autres dispositifs du CDEF 31	2	3	3	0	2	1	4
Hôtel	2	1	0	0	0	0	0
Dispositif DAPE	2	3	5	0	0	0	5
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>32</b>

- Nombre de journées mois par mois

	Centre parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
Personnes accueillies	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Janvier	409	507	573	504	527	751	430	405	373	401	281	300
Février	370	476	565	447	500	747	420	330	402	364	174	346
Mars	455	506	598	523	502	795	496	372	386	403	217	331
Avril	499	478	509	581	473	749	480	355	420	390	210	349
Mai	519	515	514	605	638	708	496	344	438	402	218	376
Juin	506	495	567	596	617	704	480	363	454	416	214	394
Juillet	505	467	574	597	503	710	496	341	465	434	217	403
Août	466	466	539	535	511	672	496	341	439	434	217	403
Septembre	472	481	494	532	618	545	389	330	420	317	210	390
Octobre	443	516	500	543	633	475	465	354	459	372	228	428
Novembre	450	517	458	540	634	436	470	398	476	371	259	433
Décembre	439	584	527	508	748	443	474	372	500	372	248	482
<b>Total</b>	<b>5533</b>	<b>6008</b>	<b>6418</b>	<b>6511</b>	<b>6904</b>	<b>7735</b>	<b>5592</b>	<b>4305</b>	<b>5232</b>	<b>4676</b>	<b>2693</b>	<b>4635</b>

## A. Le Centre Parental

### 1. Présentation du service

#### a) *Présentation du service*

Le Centre Parental accueille et accompagne des mères/pères/couples avec au moins un enfant de moins de trois ans, dès le 7ème mois de grossesse de la mère. Les mineures peuvent y être accueillies ainsi que les parents de fratries.

Deux modalités d'accueil sont possibles :

- L'Aide Sociale à l'Enfance contractualise avec le parent ou le couple l'accueil en centre parental
- Le Juge des Enfants confie l'enfant dans le cadre d'une mesure de placement. Ce dernier se décline en placement « dans un centre parental », afin de garantir la sécurité et l'évolution du mineur, tout en soutenant le parent dans ses prérogatives parentales.

Dans les deux cas, un accueil en Centre Parental permet d'accompagner le parent dans ses fonctions et ses responsabilités, tout en prenant en compte les besoins fondamentaux des enfants, dans un cadre relativement sécurisé par l'hébergement institutionnel.

Le Centre Parental a une capacité d'accueil de 18 places pour les parents et de 20 places pour les enfants.

Après les restructurations architecturales importantes de 2019, le service comporte aujourd'hui 14 studios indépendants, avec 2 chambres, salle d'eau et cuisine individuelle. Un des studios a été réaménagé sans cuisine pour permettre l'accueil spécifique de personne ne disposant pas, ou que peu, d'autonomie et/ou pour l'accueil d'urgence qui reste exceptionnel. Ces studios se situent sur deux étages. Au rez-de chaussée du service se trouvent les parties communes : salle de jeux, jardin, cuisine, et salle de restauration. Les personnes accueillies sont donc soumises aux règles de vie en collectivité.

La demande institutionnelle, portée en 2022 à la Direction Enfance et Famille était de pouvoir déployer des places vers des possibilités d'hébergement en appartements extérieurs. En effet, pour certaines familles dont les capacités d'autonomie et la capacité à alerter ont été évaluées en amont, l'installation en appartement extérieur avec la poursuite de l'accompagnement du Centre Parental est très intéressante. Cette étape dans leur parcours, notamment pour les familles dont le projet est d'accéder à un logement autonome à l'extérieur, est très sensible, et cet outil semble au plus près des besoins des usagers accueillis au le Centre parental en fin d'accompagnement. Trois appartement de type 3 ont été mis à disposition du Centre Parental en 2023. A l'issue de la phase d'expérimentation, l'analyse des observations menées montre la nécessité de conserver un appartement diffus à proximité du Centre Parental, pour l'accueil de familles en phase de transition vers un service diffus. L'orientation vers le service du DAPE, notamment, paraît le plus souvent opportune. Deux appartements de type 3 sont ainsi restitués au parc locatif du CDEF 31. Le nombre d'appartements passant de trois à un est motivé par deux raisons : d'une part, pour les familles dont l'orientation est pertinente au sein d'un appartement autonome, le relais par le service du DAPE s'avère efficace et sécurisé par une démarche de préparation importante de la part des deux équipes ; d'autre part, il apparaît que les familles accueillies en 2024 au CDEF 31 présentaient des carences importantes, non encore compatibles avec un cadre d'accueil quasi-autonome. Enfin, une forte pression au sein de l'établissement, liée à l'accueil de situations complexes d'enfants avec contre-indication d'accueil en collectif, a contraint l'institution à pourvoir à leur hébergement en construisant des dispositifs dédiés pour chacune et chacun. Les deux appartements restitués au parc locatif transversal ont permis d'assumer le support matériel à l'hébergement de ces enfants.

#### b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe du Pôle Parental est composée d'une équipe pluridisciplinaire, qui assure une continuité d'accompagnement 24H/24, 7 jours sur 7. Sous la responsabilité d'un cadre hébergement et accompagnement, l'équipe du Centre Parental comprend :

- 6 ETP éducateurs spécialisés. 2 ETP éducatrices jeunes enfants. Ces ETP sont exercés par 8 professionnels en coordination du projet personnalisé d'accompagnement. 1 ETP apprentie éducatrice spécialisée complète l'équipe éducative à partir du dernier trimestre de l'année 2024.
- 2 ETP conseillères en économie sociale et familiale en soutien d'un accompagnement sur la gestion, l'insertion, l'accès au logement,
- 2 ETP auxiliaires de puériculture en accompagnement dans les soins à l'enfant, dans le soutien de la relation parent-enfant et dans les réponses à un environnement adapté (aménagement de l'espace, matériel de puériculture, etc.). Leur travail se fait en proximité avec le parent et son enfant.
- 5 ETP Auxiliaires de puériculture de nuit Centre parental, intervenant en doublure, autant que faire se peut, de 21h35 à 7h10. Leur travail se fait en continuité avec l'équipe de jour, et permet de couvrir plus largement le besoin d'accompagnement des actes quotidiens de la parentalité et d'assurer une présence sur les temps parfois anxiogènes du coucher.
- 4 ETP ASH pour la garantie des règles d'HACCP, RABC du collectif et en accompagnement plus individualisé pour certains parents, en coordination avec l'équipe. Le quatrième poste ASH est resté vacant fin 2024. Ce poste, lié à l'expérimentation de l'accueil au sein des trois appartements diffus en proximité du Centre Parental, sera supprimé début 2024 après décision de ne conserver qu'un appartement passerelle.
- 1 ETP secrétariat- assistante du pôle pour centraliser les aspects administratifs des organisations en lien avec la cadre.

Cette équipe est étayée par l'apport des compétences professionnelles :

- De l'assistante sociale (rattachement hiérarchique à la Direction)
- De la psychologue (rattachement hiérarchique à la Direction)
- Du Pôle Santé (rattachement à la cadre du Pôle Santé ou à la Direction pour les médecins)
- De l'équipe du Relais Centre Parental (1 EJE et 2 auxiliaires de puéricultures rattachées à la cadre du Centre Parental)
- De l'équipe du Jardin d'Enfants (rattachement à la cadre du Centre Parental depuis mars 2021)

D'autres compétences professionnelles institutionnelles viennent renforcer l'accompagnement et permettent des spécificités de prises en charge telles que l'orthophoniste, le psychomotricien et l'instituteur spécialisé du CDEF31.

#### - Organisation du travail

Une réunion pluridisciplinaire a lieu tous les lundis de 13h30 à 16h00. Un ordre du jour participatif est envoyé à l'équipe en amont. Le jour de réunion a été modifié en 2021 pour permettre la présence du médecin référent du service. Une professionnelle du Relais Centre Parental (anciennement Halte-Garderie) y est présente toutes les semaines afin d'aborder la situation des enfants accueillis et de faire le lien avec l'équipe du quotidien. Le Jardin d'Enfants assiste de la même manière à cette réunion à raison d'une fois par mois afin de faire le point sur l'évolution des enfants accueillis. Les situations des familles sont donc étudiées en début de réunion au vu de la présence pluridisciplinaire. Nous consacrons ensuite environ une heure de temps de réunion au fonctionnement, à l'agenda d'équipe et aux informations institutionnelles.

Du point des professionnels, l'année 2024 a maintenu le processus de stabilisation de l'équipe. En effet, après les différents mouvements les années précédentes, cette équipe stabilisée a permis de consolider les fonctionnements du service (procédure d'admission, outils dans les projets d'accompagnement, accueils des couples et des pères).

Après les réflexions en 2020 et 2021, autour de l'organisation du temps de travail des auxiliaires de puériculture de jour, une réflexion a été mise en place en 2023 pour les professionnelles de nuit. Ceci a conclu à une doublure des agents de nuits afin de permettre sécurité et présence auprès des familles. Ce travail a été maintenu en 2024. Le cinquième ETP soutient la continuité de doublure au cours de l'année et favorise une cohérence d'intervention dans une homogénéité de pratiques lors des nuitées en trinômes variables.

L'équipe d'ASH (4ETP) a été mobilisée pour réfléchir à la nécessité de réorganiser le temps de travail. En effet, au vu du contexte sanitaire et des besoins des familles accueillies, il a semblé nécessaire d'imaginer leur présence sur les temps de weekend. Ces réflexions ont fait l'objet de réunions, puis de propositions aux instances et le nouvel automate a été validé et mis en place en octobre 2021. Cette organisation paraît satisfaisante en 2024, même si certains réglages demeurent nécessaires.

L'articulation avec le Pôle Santé est toujours précieuse dans l'accompagnement des mineures et des enfants au quotidien. Des liens resserrés s'organisent autour de la santé des usagers entre l'équipe des auxiliaires et le pôle santé. La puéricultrice référente du Centre Parental est présente un lundi sur deux en réunion d'équipe pluridisciplinaire. Elle participe aux échanges pluridisciplinaires autour des situations, et apporte un regard soignant sur la relation parent-enfant, et le développement des enfants (notamment des bébés). Elle participe également à la relève avec l'équipe du relais Centre Parental tous les jeudis. La puéricultrice référente est garante, en lien avec l'équipe médicale du suivi de la santé des enfants et des mères mineures. (Un médecin référent pour la santé des enfants et un médecin référent de celle des mineures). Des changements dans l'équipe du Pôle Santé (absence prolongée de la puéricultrice référente et départ du médecin référent) ont nécessité de réinterroger ce fonctionnement. Des réflexions autour de liens privilégiés avec la PMI de secteur sont en cours.

L'assistante sociale organise son temps de travail entre les deux services que sont le DAPE et le Centre Parental. Ses missions au Centre Parental s'articulent de la manière suivante : elle coordonne et organise les demandes d'admissions en collaboration avec la cadre, la psychologue, la secrétaire, l'équipe éducative. Après avoir fait le lien avec les référents ASE, elle assiste aux commissions d'admissions bimensuelles du service, et apporte les éléments nécessaires à la priorisation et compréhension de certaines situations, et à l'organisation des procédures d'admission. Elle assure ensuite le suivi des situations administratives complexes en coordination avec la préfecture, et avec les associations compétentes sur le département (Droit d'asile). Elle assure le suivi de certaines situations sociales, notamment pour les questions de droit à la famille (saisine JAF), et travaille en collaboration avec les assistantes sociales de secteur.

Deux CESF sont employées à temps plein au Centre Parental. Dans une relation de proximité avec l'équipe éducative et les auxiliaires de puériculture, chacune d'elle est particulièrement référente de plusieurs situations et assure les missions suivantes :

- Accompagnement au Budget
- Formation – mission locale – insertion
- Animation du réseau des crèches (inscription, rdv réunion partenariale) et Centre Petite Enfance
- Démarche logement et suivi
- Suivi et ouverture des droits (lien avec l'autonomie mère-femme) : banque, Sécurité Sociale, CAF, France Travail.
- Gestion l'équipement des chambres et bureaux et du matériel de puériculture.

Elles sont présentes du lundi au vendredi, et plusieurs soirées par mois afin de proposer un accompagnement de proximité au public accueilli.

- Les instances :

Depuis 2021, des temps de réunions cliniques ont été imaginés et planifiés. Ces espaces de réflexion sont animés par la psychologue du service à raison d'une fois par trimestre environ, sur des thèmes identifiés en amont (l'intimité par exemple).

Les temps d'analyse de pratique ont également évolué au sein du service ; un nouvel intervenant a animé ces temps de réflexion d'équipe et les séances ont été maintenues malgré un contexte difficile. Cette intervention s'est clôturé au cours de l'année 2024 pour des raisons administratives. La recherche d'un nouvel intervenant est en cours pour répondre à un besoin largement évalué de cette instance de travail.

Plusieurs instances à destination des parents ou familles se sont tenues :

#### **Réunion des parents :**

La réunion des parents est une instance animée par la cadre de service, avec la participation active de l'équipe et des parents pour son contenu. Elle revêt un caractère obligatoire et s'organise sur convocation des parents en l'absence de leurs enfants, confiés aux soins des professionnels en relais le temps de la réunion. Elle se tient tous les deux mois. Elle a lieu dans une salle de réunion de l'établissement pour en matérialiser le caractère formel, aux horaires de disponibilités des parents pour rendre possible leur présence. Un ordre de jour est établi par anticipation par la cadre, après recueil des propositions des parents et des membres de l'équipe. Les sujets abordés sont divers. Ils concernent

exclusivement la dimension collective de l'hébergement et de l'accompagnement au Centre Parental : dynamique du collectif, règles du Centre Parental, propositions d'activités, aménagement des espaces, besoins exprimés par les parents. Un compte-rendu de la réunion est rédigé et exposé par voie d'affichage.

#### **Café des familles :**

Le café des familles est un temps partagé informel avec les familles et les professionnelles. La présence de la cadre n'y est requise que dans de très exceptionnelles circonstances. Il se tient chaque quinzaine dans la salle commune autour d'une boisson et de gâteaux. Les familles y sont invitées et la présence de toutes et tous n'est pas obligatoire. Les enfants y sont aussi conviés. La fonction du Café des familles est de favoriser l'alliance entre les professionnels et les parents, de proposer un cadre apaisé, propice aux échanges avec les professionnels et entre parents autour des besoins des enfants. Il s'agit d'un moment convivial et repéré, au cours duquel les familles peuvent aborder différents sujets en lien avec la parentalité, les traditions dans leur pays, la cuisine. Cet espace s'avère aussi le support pertinent de la préparation des thèmes que les familles voudraient voir portées à l'ordre-du-jour de la Réunion des Parents.

**Les « tours des chambres »** ou tournée hygiène et sécurité sont effectués par la cadre en binôme avec deux professionnels de l'équipe (CESF ou éducateur et ASH). Ils ont été réalisés en 2024 (premiers mercredis de chaque mois) et sont repérant pour les familles. Ils permettent de faire exister le cadre d'accueil dans une institution et le respect des contraintes du cadre d'accueil institutionnel, tout en repérant certaines nécessités d'accompagnement spécifiques sur les questions d'hygiène, d'aménagement de l'espace. Ces visites soutiennent aussi la garantie d'une veille sur les conditions d'accueil et d'hébergement. Un relevé des travaux à effectuer ou des aménagements liés à l'hygiène et la sécurité est réalisé puis transmis aux services supports, à la Cadre Hygiène et Sécurité et à la Responsable de Pôle si nécessité.

#### **Les formations dispensées au cours de l'année 2024**

- Droits des étrangers avec Maître FRANCOS et Maître ZEMIH.
- Prostitution des mineures/majeures & dépendances : dépasser les stigmates pour une prise en charge globale – organisé par l'association Clémence Isaure.
- Formation/réunion informatives sur divers sujets (violences conjugales, démarches administratives vers le droit commun) – Proposés par la CAF dans le cadre du partenariat avec le centre social

**Deux assemblées de service** ont eu lieu au cours de l'année 2024 pour l'écriture du Projet de service.

## **2. Activité et public accueilli**

- **Activité 2024**

Le nombre d'accueils en 2024 est relativement stable (capacité d'accueil maximale), avec une prééminence des accueils en orientation directe (26 admissions directes contre 13 admissions internes par transfert de service- ces chiffres font état des admissions parents et enfants confondus). Le nombre de sorties est en légère augmentation régulière depuis 2022.

- **Répartition par sexe et âge**

La répartition par sexe montre un nombre supérieur de personnes accueillies, parents et enfants, de sexe féminin au cours de l'année 2024. L'accueil de parents mineurs fait état d'une représentation exclusivement féminine. Le nombre de pères accueillis au Centre Parental en 2024 s'élève à 5.

- **Statut administratif des admissions**

En 2024, l'Accueil mère-enfant est le statut administratif d'admission le plus présent (18 –parents et enfants confondus). La répartition est ensuite confidentielle et se répartit de façon quasi homogène entre Accueil relais,

Tutelle ASE, OPP et JAE. Deux accueils sans mesure sont notés (parents et enfants confondus). En 2022 et 2023, le statut le plus fréquent encadrant l'accueil était caractérisé par une adhésion des familles sans mesure. L'évolution de ces données est liée à l'augmentation extrêmement importante du nombre de demande d'admission et l'obligation de priorisation des admissions des familles dont la situation est la plus carencée.

- Motifs d'admission

Les motifs d'admission et leur représentation restent similaires en 2022, 2023 et 2024. Le premier motif d'admission est celui de l'évaluation de la relation parent-enfant. Le second demeure la minorité du parent.

- Personnes accueillies mois par mois

Le nombre d'accueils mois par mois au Centre Parental est régulier en 2024. La forte augmentation du nombre d'accueils réalisés au cours du mois de juin 2023 n'est pas observée en 2024.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

La répartition par MDS est peu homogène. Certaines MDS sont mises en exergue par le nombre de prescriptions : Empalot, Blagnac, Borderouge, Rangueil, Castanet, Minimes, Centre. Le SAMI est à l'origine d'un grand nombre d'admissions (12).

- Durée de séjour des personnes accueillies

La durée médiane de séjour en 2024 se situe autour de 90 jours, montrant un indice stable par rapport à l'année 2023.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations*

La procédure d'admission :

Le fonctionnement de la commission d'admission a pu être repensé fin 2020 en incluant un membre de l'équipe éducative sur cette instance et dans les entretiens de préadmission avec les familles. Cette nouvelle organisation permet à la fois à la famille de pouvoir repérer d'emblée un membre de l'équipe éducative (celui qui sera ensuite référent de préférence) ; et à la fois à l'équipe de s'investir dans l'accompagnement et d'amorcer la réflexion clinique pluridisciplinaire avant même l'admission effective de la famille. Les situations de ces familles sont étudiées chaque deux semaines en commission interne au service et les réponses d'admissions sont formulées à partir des éléments recueillis. Ce fonctionnement s'est poursuivi au cours de l'année 2024, et a pu se montrer bénéfique. Par ailleurs, la CESF, en binôme avec l'assistante sociale, participe également à l'entretien de préadmission en trois temps : première partie avec la cadre et l'assistante sociale, deuxième partie d'entretien avec le référent éducatif et la CESF et enfin la dernière partie de l'entretien consiste en une entrevue avec la psychologue. Le référent ASE ou tout partenaire mobilisé dans la situation peut être associé à ces temps avec l'accord de la famille, à l'exception du troisième temps d'entretien avec la psychologue.

#### -Les outils d'accompagnement

Plusieurs instances viennent ponctuer les accompagnements des familles :

- 1- La réunion de coordination intervient environ 3 semaines après l'arrivée de la famille. Y sont conviés les professionnels ASE ainsi que tous les partenaires mobilisés dans la situation (IME, MJIE, Assistante sociale, puéricultrice de PMI, etc.)

- 2- L'entretien DIPC. C'est un temps formel animé par la cadre du service et qui fait l'objet de la signature d'un document par la famille. Les professionnels référents sont présents, ainsi qu'une auxiliaire de puériculture, l'assistante sociale, et la psychologue selon les situations. La professionnelle référente de l'enfant au Relais Centre Parental a pu également être associée à certains de ces entretiens. Ces temps forts de l'accompagnement permettent de recueillir la parole du parent et/ou des parents autour de ses attentes et besoins, et de formaliser ensemble les objectifs concertés d'accompagnement.
- 3- Les rendez-vous autour du projet personnalisé d'accompagnement. Ils sont animés par les référents de la famille, et font l'objet d'un document autour de l'évolution des objectifs d'accompagnement. Ils sont ensuite validés en équipe lors de la réunion de fonctionnement.

Ces différents temps dans l'accompagnement ont été expérimentés selon cette modalité sur les quatre dernières années, et se déploient au cours de l'année 2024. Les coordinations avec les services d'accueil de jour petite enfance font l'objet d'échanges réguliers entre les équipes et sont de véritables outils dans l'aide à la réflexion autour des besoins des enfants, et dans l'accompagnement des parents.

Ces outils sont complétés par deux dispositifs de médiation animés par des professionnels dédiés dans les temps de journée :

- 1- La mise en place d'ateliers tels que groupe de paroles autour d'un thème, des ateliers cuisine, des ateliers de massage bébé proposés par une auxiliaire de puériculture se développe en 2024. Ces ateliers permettent la rencontre, le recueil de la parole et alimentent une réflexion autour des besoins des enfants et des familles.
- 2- Le maintien des dispositifs de Relais Centre Parental et du Jardin d'Enfants proposant un accueil régulier selon des séquences organisées par les familles et l'équipe du Pôle parental à plusieurs enfants en fonction des besoins de la famille et des besoins repérés chez les enfants par les adultes (travail de la séparation, éveil et jeux, rythme diurne...). Ces deux dispositifs sont amenés à fermer au cours de l'année 2024, au profit de l'ouverture d'une Micro Crèche d'établissement.

Vous retrouverez les modalités de fonctionnement et l'activité de ces deux dispositifs dans le chapitre Services d'accueil de jour et relais.

De nombreuses sorties et activités ont été organisées au cours de l'année, favorisant de nouvelles expériences partagées par les enfants et leurs parents. Ces médiations sont aussi le support d'une facilitation de l'alliance entre les familles et les professionnels.

### Sorties :

- Toulouse :
  - Théâtre de la Violette
  - Théâtre Fil à Plomb
  - Ferme de Cinquante
  - Médiathèque des Izards
  - Ludothèque Ludokid
  - Lac de Sesquières
  - Parc les Violettes
  - Centre social les Izards – Borderouge
  - LAEP Borderouge / 3 cocus
  - LAEP La Bulle Rose
- Bruguère :
  - Base de loisirs
- Colomiers :
  - Espace nautique Jean-Vauchère à Colomiers

- Bessières :
  - Jardinerie Solignac
- Rieumes :
  - Ferme du Paradis
- Plaisance-du-Touch
  - Zoo African Safari
- Montgeard :
  - Lac de la Thésauque
- Plateau de Beille :
  - Sortie luge
- Gruissan

#### **Activités :**

La participation aux activités n'est pas obligatoire, beaucoup d'activités/ateliers ont été annulés en 2024 car les familles ne se présentaient pas. Sauf pour les sorties à l'extérieur, où les familles montrent plus d'investissement, elles sont présentes et en demande.

- Groupe de parole : organisé avec la psychologue et l'équipe en forme de ciné-débat. La thématique est choisie par l'équipe et elle est en lien avec la parentalité. C'est organisé dans la salle commune du cp.
- Cuisine : organisées par un éduc ou une maitresse de maison au grand réfectoire. Elles peuvent être organisées en individuel ou petit groupe à l'initiative des professionnelles ou des familles. Au courant de l'année 2024, le CP a organisé des repas partagés, ateliers pâtisserie et barbecue (l'été).
- Eveil : jeux, peinture, patouille, atelier sensoriel etc. Organisés par les éduc ou éduc + auxi.
- Ludothèque. Salle ouverte qu'avec la présence d'une pro. Les parents sont présents mais il est possible également d'accueillir l'enfant seul. Jeux libre, jeux parent-enfant, temps d'échange entre familles.
- Lecture. Organisé notamment l'été au jardin avec les parents ou seulement avec les enfants.
- Bébé nageur : sortie piscine. Parent-enfant.
- Potager. Au fond du jardin du CP. Parent-enfant ou enfant seul (selon l'âge).
- Jeux de sociétés. Proposé par les familles ou les pros. Que les parents.
- Atelier Massage bébé (proposés pour un petit groupe de mères et leur bébés un moment privilégié avec leur bébé en guidant leurs gestes afin de renforcer le lien d'attachement et montrer les bienfaits physiques et physiologiques.

#### *b) Partenariats*

##### Les partenariats internes

Les « passages » des familles vers les autres services en interne (DAPE, IAD par ex.) ou en externe (ex. PAD ou AED) sont des moments de transition importants que l'équipe soigne particulièrement. Les modalités de ces passages (réunions de coordination, temps de « tuilage » entre les deux équipes) ont pu être rediscutées à travers l'expérimentation de l'accompagnement de plusieurs familles. Des réflexions autour du temps d'adaptation des enfants accueillis à la pouponnière et intégrant le Centre Parental avec leur(s) parent(s) ont également été portées

depuis 2021 et font encore à ce jour l'objet de plusieurs temps d'échanges avec les différentes équipes, les partenaires ASE et les familles concernées. Le travail engagé a su être maintenu et nourri en 2024, au bénéfice des familles.

#### -Les partenariats externes

Le réseau partenarial spécifique au centre parental poursuit son développement avec les crèches du CCAS de Toulouse (une dizaine de crèches repérées). Des réunions mensuelles relancées depuis 2022, permettent un partage d'observations sur les enfants accueillis.

Par ailleurs, une réflexion d'équipe autour de la nécessité de travailler en collaboration avec une assistante familiale et/ou maternelle identifiée (répit mère/enfant, relais d'urgence et/ou planifiés) a été de nouveau menée en 2023.

La collaboration avec l'association Zoiseaux Livres s'est poursuivie sur l'année avec des rencontres tous les 15 jours (sauf période de confinement). Ces temps de rencontres autour des livres sont particulièrement appréciées des familles. Un bilan a pu être effectué en concertation avec l'association sur 2023 et nous maintenons ce partenariat sur 2024.

Des mises en relation avec les Lieux d'Accueil Enfant Parent de proximité ont été portés par l'équipe en 2023, comme par exemple avec la maison des familles de Bonnefoy.

## 4. Situation clinique

Nous avons choisi de présenter la situation de Madame V. et de sa fille Marion accueillies au centre parental de juillet 2023 à septembre 2024.

Madame est originaire du Kosovo. Elle parle Albanais. Pendant sa grossesse, elle rejoint sa mère en France. Cette dernière a le statut de réfugiée. Le père de l'enfant à naître est resté au pays.

En juillet 2021, Marion naît en urgence par césarienne suite à des problèmes de santé de sa mère. A la sortie de la maternité, un suivi PMI est mis en place sous forme de visites à domicile chez la grand-mère du bébé. Les professionnels observent des difficultés à assurer le suivi des soins médicaux et d'hygiène, ainsi qu'à adapter le régime alimentaire aux besoins et au rythme de l'enfant. L'hypothèse d'un manque de stimulation de la part des adultes est associée à la présence d'une plagiocéphalie et d'une hypotonie chez l'enfant. La rédaction de deux Informations Préoccupantes de l'hôpital suite à différentes admissions de Marion viennent corroborer ces observations.

Un placement séquentiel est ordonné par le juge des enfants. Dans l'attente de la mise en œuvre de ce placement, Madame ne parvient pas à se mobiliser davantage dans la prise en charge de son enfant alors que les inquiétudes pour son état de santé s'accroissent. Dans ce contexte, un placement en urgence est ordonné en août 2022.

Avant d'être accueillie de façon pérenne chez une assistante familiale, Marion reste deux mois à la pouponnière.

Les prises en charge médicales et paramédicales nécessaires sont mises en place (kinésithérapie, orthoptie, ORL, CAMPS...).

La posture parentale de Madame évolue. Les visites médiatisées sont honorées et Madame parvient à s'ajuster à son enfant. Elle exprime le désir de retrouver sa fille.

Marion est accueillie au centre parental avec sa mère en juillet 2023.

A son arrivée, Marion a deux ans. Elle n'a pas acquis la marche. Elle est hypotonique. Elle ne prononce aucun mot et semble se replier dans son mutisme. Elle n'accroche pas le regard. Elle semble être insécurisée. Les professionnels de santé parlent de troubles du spectre autistique.

Nous remarquons d'emblée que l'ambiance affective entre Marion et sa mère est chaleureuse et que Marion s'anime davantage à son contact.

Après le temps de la rencontre avec la famille et de la mise en confiance, l'équipe du centre parental met en place un travail intensif d'accompagnement autour du repérage des besoins de Marion et de la prévention des risques. Ce travail se décline à travers les axes d'intervention suivants :

- Accompagnement autour des besoins alimentaires de Marion (introduction des morceaux en prenant en compte les difficultés de déglutition) et prévention autour de l'équilibre alimentaire.
- Accompagnement à l'endormissement (travail sur une ambiance apaisante et propice à l'endormissement, ritualisation du coucher).
- Accompagnement à l'instauration d'un rythme quotidien repérant et sécurisant pour Marion qui montre un besoin important de ritualisation.
- Accompagnement à l'adaptation d'une réponse éducative adaptée aux ressources de Marion. Prévention par la mise en place d'un cadre sans violence favorisant les repères et la verbalisation.
- Accompagnement autour des besoins d'éveil de Marion (aide à la sélection de jeux : pas de jeux lumineux et sonores trop invasifs pour Marion ; travail sur le rapport au jeu : comment instaurer les conditions qui aident Marion à investir le jeu ; inscription à la halte-garderie...).
- Prévention autour de l'utilisation des écrans.
- Suivi médical par le pôle santé du CDEF avec une dimension d'éducation thérapeutique.
- Accompagnement autour de la prise en charge médicale et paramédicale de Marion. Travail de partenariat qui a permis le maillage nécessaire afin de soutenir la poursuite des soins (CAMPS, Kinésithérapie...).
- Accompagnement sur les sorties à l'extérieur. Prévention des risques (surveillance, dangers...).

Dans cette situation l'accompagnement concomitant de Madame par notre équipe nous semble avoir été un levier essentiel.

Au début de l'accueil, Madame semble ne pas parvenir à être « actrice » de sa parentalité, malgré qu'elle puisse en exprimer le désir. Elle fait systématiquement appel à sa famille d'origine en ce qui concerne les prises de décision, mais aussi les prises de parole.

Afin d'ouvrir un espace à Madame, ses référents mettent en place des temps d'échange repérés et réguliers avec un interprète. Madame se saisit de ces rencontres.

Ces temps, associés à l'accompagnement opératoire déjà cité, semblent avoir permis à Madame de se sentir validée en tant que mère et de parvenir à occuper progressivement sa place de parent auprès de son enfant, mais aussi auprès des tiers.

Au-delà de l'aide à la parentalité, Madame a été soutenue autour de ses propres besoins et difficultés :

- Accompagnement vers le soin somatique (médecin généraliste, kinésithérapeute...) et le soin psychique (CMP, Clinique psychiatrique).
- Travail éducatif autour des vulnérabilités, des habiletés sociales et des risques.
- Sécurisation autour du besoin de protection juridique. Accompagnement par la CESF autour des démarches administratives simples.
- Accompagnement par l'assistante sociale autour des démarches en lien avec son titre de séjour.
- Accompagnement éducatif à l'organisation de la vie quotidienne.
- Soutien psychologique de Madame par la psychologue du service, à sa demande, lors d'épisodes d'effondrement.
- Inscription aux cours de FLE non honorée.

Au cours de l'accueil, Marion évolue très favorablement. Elle acquiert la marche, entre en relation avec les professionnels et les autres enfants du centre parental de façon très fluide que ce soit par le regard, le jeu, le toucher

ou le langage dont elle a acquis la prosodie (Marion s'exprime dans un jargon qui lui est propre, reprenant la prosodie du bain de langage dans lequel elle évolue).

Madame parvient à répondre aux besoins de sa fille et à demander de l'aide quand elle se sent en difficulté. L'hygiène alimentaire et la sécurité de l'enfant à l'extérieur du centre parental restent cependant deux points de vigilance à continuer à accompagner.

Du fait d'un besoin d'étayage s'avérant efficient, mais aussi de la présence d'une vulnérabilité chez Madame liée à une fragilité psychologique, un placement à domicile dans un appartement autonome est acté.

À l'approche de la sortie en appartement diffus, l'état psychique de Madame s'aggrave brutalement sur un mode dépressif avec passage à l'acte auto-agressif (scarifications, auto mutilations). Dans un premier temps, Madame minimise et banalise sa souffrance, expliquant qu'il s'agit d'un état réactionnel. À ce stade, elle refuse de consulter, malgré le temps consacré à son écoute et les multiples propositions d'accompagnement vers le soin de toute l'équipe. En effet, Madame présente des signes de souffrance qui perdurent (désinhibition, euphorie, irritabilité, impulsivité).

C'est un épisode de détresse intense, pendant lequel Madame relate avoir été traversée par des idées suicidaires accompagnées de projections sur sa fille, qui va l'alerter sur sa santé psychique. Ici, elle se montre très préoccupée par ces pensées révolues qui la questionnent et l'inquiètent. Elle fait en sorte de convoquer la psychologue et l'équipe dans une demande d'aide.

La relation de confiance tissée va permettre à Madame de verbaliser à l'équipe (psychologue et éducatrices) ses préoccupations pour elle-même, mais aussi pour sa fille, envers qui elle peut dire manquer de disponibilité et de patience, malgré elle, du fait son mal-être (présence d'une irritabilité et d'une impulsivité). Progressivement, avec l'aide des professionnels, Madame se dégage des projections sur sa fille et prend le recul nécessaire pour différencier les besoins de chacune. Elle accepte à plusieurs reprises de confier Marion le temps de prendre soin d'elle, en se rendant plusieurs nuits aux urgences psychiatriques, à un premier rendez-vous pris au CMP de secteur ou chez son médecin généraliste pour demander un traitement médicamenteux dans l'attente d'un suivi régulier avec le CMP.

Malgré ces premières prises en charge, l'état psychique de Madame ne s'améliore pas. Pour autant, ses préoccupations pour sa fille sont permanentes. Elle parvient à rester en lien avec l'équipe dans l'intérêt de son enfant. Elle accepte une vigilance renforcée autour de Marion et lorsque ses symptômes sont trop forts, elle demande elle-même systématiquement à l'équipe de prendre le relai auprès de sa fille.

La question du besoin de protection de Marion et du soin pour Madame est ainsi mise au travail. Avec la participation active et engagée de Madame, un repli de Marion chez la grand-mère est organisé et une hospitalisation est programmée pour elle dans l'attente du CMP.

Aujourd'hui, le placement à domicile est mis en place et les soins se poursuivent pour Marion (CAMPS) et pour Madame (CMP).

## 5. Conclusion et perspectives

L'année 2024 a été marquée par l'annonce du transfert du CP ayant un impact important sur l'équipe mais également sur les familles accueillies. En dépit des perspectives de transfert d'activité du Centre Parental, de la fermeture de la Halte-Garderie au profit de l'aménagement du Relais Centre Parental à la demande de la PMI et des difficultés de ressources humaines rencontrées par le Jardin d'Enfants, les professionnels du service et de ses dispositifs afférents sont restés investis dans un travail quotidien minutieux engageant et ont alimenté une réflexion globale sur les conditions d'accueil au cas par cas des situations.

L'expérimentation menée depuis 2022 sur la proposition d'appartements diffus à proximité du Centre Parental s'est achevée. L'analyse des observations menées montre que la dotation initiale de trois appartements est peu compatible

avec une pratique d'internat pour les professionnels, et ce, malgré l'augmentation du nombre de professionnels (1 ETP Maîtresse de maison et 1 ETP ES supplémentaires). En outre, les orientations vers le service du DAPE, proposant un accompagnement spécialisé du lien parent-enfant dans le cadre d'un hébergement en appartement diffus, sont opérantes grâce à la préparation importante des familles par les deux équipes. Ainsi, la capacité d'accueil devrait être réétudiée en 2025 afin de tenir compte de l'évaluation professionnelle opérée avec méthode.

Enfin, les réflexions menées dans un travail continu de renouvellement des pratiques autour des questions de conjugalité et de parentalité paternelle ont conduit à l'acquisition de connaissances et à une modulation des usages. Ce travail sera maintenu actif au cours de l'année 2025, ouvrant des perspectives de questionnements sur l'appréhension du genre dans le travail social.

## B. Le DAPE

### 1. Présentation du service

#### *a) Présentation du service*

Le Dispositif Appartement Parents Enfant a ouvert en mars 2018 dans le cadre de la diversification des modalités d'accueil et d'accompagnement du CDEF<sup>31</sup>. Ce dispositif accueille des couples ou des familles monoparentales, avec un ou plusieurs enfants, dont le plus jeune doit être âgé de moins de 3 ans. Nous pouvons accueillir la famille dès la grossesse de la mère, dans le cadre de la prévention. L'accueil de parents mineurs est envisageable avec l'accord impératif de l'ASE, à la condition que la situation ait déjà bénéficié d'une évaluation par des travailleurs sociaux, de préférence en Centre Parental. Cette condition est nécessaire pour garantir le cadre d'un accueil sécurisé aux enfants et leurs familles, au sein d'un service d'appartements autonomes diffus dans la cité. Deux conditions sont exclusives au dispositif : un accueil couple au sein duquel des violences conjugales non traitées ou non résolues seraient survenues ; l'ordonnance d'une mesure judiciaire pour l'enfant ou les enfants.

Les familles accueillies sont orientées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, avec accord de principe du Responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance (RASE), dans le cadre d'un accueil provisoire parent(s)-enfant(s).

Dans le cadre du traitement des demandes d'admissions, les demandes émanant du Centre Parental du CDEF sont prioritaires.

Aujourd'hui, le DAPE dispose de 9 appartements, situés dans les quartiers Nord toulousains. La capacité d'accueil est de 14 adultes et 14 enfants.

Les missions principales du DAPE sur les questions de parentalité sont la prévention, l'observation, l'évaluation, et l'accompagnement vers l'autonomie.

Les interventions de l'équipe pluridisciplinaire sont guidées par les objectifs d'accompagnements figurant sur le Projet Pour l'Enfant (PPE), contractualisé avec l'ASE et sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), défini entre la famille et le DAPE. La prise en charge visant à évaluer le degré d'autonomie des personnes afin de proposer une orientation adaptée, ont conduit les mesures d'accompagnements à être établies pour 6 mois renouvelables une fois.

Cependant, nous rencontrons des difficultés d'orientation pour les familles qui ne peuvent pas accéder à un logement autonome de droit commun. Ces difficultés sont provoquées par une situation administrative non régularisée ; une problématique autour de la parentalité nécessitant un maintien de l'étayage professionnel ; une difficulté d'orientation aux facteurs spécifiques ; une difficulté d'hébergement liée à l'offre sur le territoire.

Les personnes accueillies au DAPE hébergées au sein d'appartement diffus, sont autonomes dans leur quotidien. De fait, l'équipe pluridisciplinaire travaille au quotidien sur une amplitude horaire allant de 9h à 19h du lundi au jeudi, 9h à 17h le vendredi. Les professionnels ne sont pas présents le week-end. En cas d'urgence le soir ou le week-end, les familles peuvent faire appel au cadre d'astreinte présent au CDEF qui organise un relais par l'intervention de l'équipe mobile.

#### *b) Présentation de l'équipe*

Les locaux du DAPE sont situés à proximité du CDEF <sup>31</sup>, au 81 Avenue des Nobles à Launaguet. Les bureaux sont partagés avec le service de l'IAD.

L'équipe du DAPE est composée de :

- 2 ETP éducatrices spécialisées, 1 ETP éducatrice de jeunes enfants, et 1 ETP puéricultrice. Ces quatre professionnelles occupent des locaux situés à l'extérieur du CDEF.

- Les bureaux de la psychologue, de l'assistante sociale, de la secrétaire BASA et de la cadre, exerçant toutes aussi au sein du Centre Parental, se trouvent au CDEF.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit lors des réunions hebdomadaires fixées le mardi de 14H à 16H dans les locaux du DAPE. Elle partage des temps de travail commun : réunions de préadmission, réunions de synthèses, des réunions de coordination, des Visites à Domicile, des temps de formation et des réunions partenariales.

Cette notion de pluridisciplinarité est indispensable dans l'accompagnement des familles et de leurs enfants. Elle permet des observations enrichies (regards croisés) lors de visites à domicile, au cours d'entretiens ou de médiations proposées. Elle favorise une cohérence de la prise en charge globale. Cet accompagnement pluridisciplinaire est mis en commun lors des réunions et permet ainsi ajustement et co-construction des interventions.

L'équipe partage également des « temps cliniques », animés par la psychologue du dispositif, et participe à un groupe d'analyse des pratiques.

Au cours de l'année 2024, l'équipe du DAPE a bénéficié d'une formation sur le Droit des étrangers dispensée par Maître FRANCOS et Maître ZEMHI. Cette intervention a comporté une partie théorique et une analyse pratique de situations spécifiques. Elle s'inscrit dans un souhait de veille autour des thèmes du droit au séjour et du cadre de régularisation. Elle a permis l'acquisition de connaissances sur les procédures de demande d'asile ou de demande de titre de séjour en fonction de la situation ou du parcours migratoire des familles accueillies. Cette formation s'est conclue avec la mise en place d'une convention afin d'officialiser un partenariat avec deux avocats spécialisés dans le droit des étrangers.

L'équipe a participé aux soirées ciné-débat thématiques organisées par le CDEF 31 au cours de l'année 2024.

## 2. Activité et public accueilli

- Activité 2024

Le nombre d'entrées en 2024 a augmenté, passant à 27 personnes (parents et enfants) nouvellement accueillies, contre 13 (parents et enfants) en 2023 et 17 (parents et enfants) en 2022. On observe un équilibre en 2024 entre les accueils au DAPE sur orientation de l'ASE et sur orientation interne, effectués notamment par le Centre Parental.

- Répartition par sexe et âge

Avec la possibilité d'une admission au DAPE soutenant l'accueil du couple parental, l'année 2024 montre une parité de répartition des genres chez les parents. Les parents mineurs sont exclusivement de sexe féminin au cours de l'année 2024. Quant à la répartition des genres des enfants accueillis avec leur famille, une prééminence des enfants de sexe masculin est observée (10 enfants de sexe masculin contre 1 enfant de sexe féminin).

- Statut administratif des admissions

Contrairement aux années 2022 et 2023, les statuts administratifs prééminents des accueils en 2024 sont l'accueil mère-enfant (20 mesures parents-enfants confondues) et l'accueil relais (3 mesures parents-enfants confondues). Trois accueils se produisent en l'absence de mesure contre douze l'année précédente. Ainsi, le nombre d'accueils provisoires (5 en 2022) diminue drastiquement (0 en 2024). Le nombre de JAE est stable : 1 pour l'année 2023 puis 2024.

- Motifs d'admission

Si les motifs d'admission les plus représentés consistaient en une demande d'évaluation de la relation parent-enfant en 2022 et 2023 (7), il apparaît qu'en 2024 l'existence de carences motive l'accueil (11). En 2024 toujours, deux situations sont qualifiées par les motifs d'admission *errance* ; une situation mentionne des *violences conjugales* pour préciser la cause d'orientation vers le service du DAPE.

- Personnes accueillies mois par mois

Comme précédemment observé en 2022 et 2023, le service du DAPE voit les admissions stoppées en mars-avril puis de juin à septembre. Ces deux grandes périodes de l'année semblent correspondre à des périodes dégradées du fait d'absences (congés notamment) professionnelles au sein de l'ASE. Les orientations vers le DAPE ainsi que le processus d'admission est soumis aux fluctuations rencontrées par l'ASE : diminution du nombre d'intervenants en référence ; absences ; non remplacement ou absence de relais.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Les services de l'ASE à l'origine de l'orientation vers le DAPE demeurent stables dans leur répartition géographique. Peu de modifications sont notées entre 2022, 2023, 2024. Les MDS représentées sont celles de Bagatelle, Borderouge, Empalot, les Minimes, Ranguel et Toulouse Centre. Le SAMI demeure prescripteur. Cette répartition s'explique en partie par une méconnaissance du dispositif dans certaines MDS. Un effort de visibilité est à soutenir en 2025. La diffusion de la plaquette de présentation est à réaliser régulièrement. L'organisation de rencontres avec les agents des MDS, à l'initiative des membres du DAPE, peut compléter ce travail.

- Durée de séjour des personnes accueillies

La durée de séjour au DAPE demeure identique à 2023, soit une durée supérieure à 180 jours. Cette durée s'explique d'une part par le travail d'étayage parental requis conduisant à une situation d'autonomie relative à la sortie du dispositif ; et d'autre part par le manque de solutions d'orientation au sein du territoire lorsque la situation familiale nécessite un maintien d'accompagnement (même allégé) pour prévenir une dégradation.

- Orientations 2024

A ce jour, les sorties envisagées, au vu des aménagements proposés au sein du territoire, restent préférentiellement des sorties en logement autonome (2022 : 7 ; 2023 : 5 ; 2024 : 9). Ces sorties s'effectuent majoritairement vers des logements HLM, avec une mesure d'AED assumée par la MDS. Ces sorties sont pensées en fonction de la réalité des propositions territoriales, tentant d'articuler besoins des familles et solutions existantes. L'accompagnement de l'équipe se centre les derniers mois sur une préparation des familles à vivre des solutions réalistes, appuyant vivement sur le maillage nécessaire à la confrontation au quotidien dans des espaces de droit commun. Les membres de l'équipe axent ainsi leurs interventions sur le renforcement de la capacité des parents à demander de l'aide et sur la mise en relation avec des dispositifs associatifs ou publics susceptibles de prendre le relais ultérieurement.

- Nombre de journées mois par mois

Le nombre de journées mois par mois montre une progressive augmentation au cours de l'année 2024, débutant à 300 en janvier pour finir à 482 en décembre. Le nombre de jours cumulés est nettement supérieur en 2024 qu'en 2023, indiquant un écart de 1942 journées entre les deux années. L'année 2024 retrouve ainsi quasiment le nombre de journées observé en 2022.

### 3. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations*

La procédure d'admission :

Le fonctionnement de la commission d'admission a pu être repensé sur le modèle de la refonte de la Commission d'Admission du Centre Parental, en incluant un membre de l'équipe éducative dans la réunion de présentation des familles par l'ASE et dans les entretiens de préadmission avec les familles. Cette nouvelle organisation permet à la fois à la famille de pouvoir repérer d'emblée un membre de l'équipe éducative (celui qui sera ensuite référent de préférence) ; et à la fois à l'équipe de s'investir dans l'accompagnement et d'amorcer la réflexion clinique pluridisciplinaire avant même l'admission effective de la famille. Les situations de ces familles sont étudiées chaque mois en commission interne au service et les réponses d'admissions sont formulées à partir des éléments recueillis. Ce fonctionnement s'est poursuivi au cours de l'année 2024, et a pu se montrer bénéfique.

#### -Les outils d'accompagnement

Plusieurs temps viennent ponctuer les accompagnements des familles :

- 1- La réunion de coordination intervient environ 3 semaines après l'arrivée de la famille. Y sont conviés les professionnels ASE ainsi que tous les partenaires mobilisés dans la situation (IME, MJIE, Assistante sociale, puéricultrice de PMI, etc.)
- 2- L'entretien DIPC. C'est un temps formel animé par la cadre du service et qui fait l'objet de la signature d'un document par la famille. Les professionnels référents sont présents. Ces temps forts de l'accompagnement permettent de recueillir la parole du parent autour de ses attentes et besoins, et de formaliser ensemble les objectifs concrets d'accompagnement.
- 3- Les rendez-vous autour du projet personnalisé d'accompagnement. Ils sont animés par les référents de la famille, et font l'objet d'un document autour de l'évolution des objectifs d'accompagnement. Ils sont ensuite validés en équipe lors de la réunion de fonctionnement.

Ces différents temps dans l'accompagnement se déploient au cours de l'année 2024.

L'accompagnement intervient à plusieurs niveaux. En effet, nous accompagnons en premier lieu la famille au travers des processus de parentalité, et proposons donc des actions centrées sur l'enfant (parentalité, développement global, santé...). Mais nous accompagnons également les parents afin de les soutenir dans l'acquisition de leur autonomie dans plusieurs domaines : administratif, insertion socio-professionnelle, prise en charge médicale, accès au logement. Nous intervenons le plus souvent en individuel (VAD, entretiens administratifs) mais proposons régulièrement des temps de partages collectifs (repas partagés, sorties).

Un travail a été amorcé en 2021 concernant la répartition de la référence des familles. Cette expérimentation a donné lieu à une évaluation les années suivantes. En effet, auparavant les deux éducatrices spécialisées se concentraient sur les thèmes de la parentalité alors que la CESF assumait l'accompagnement social et administratif. En 2023, nous avons opté pour un mode de référence commun partagé entre les deux éducatrices et l'EJE, permettant une intervention globale incluant l'accompagnement social et éducatif des familles. Une coréférence a également été mise en place afin de conserver un regard croisé sur les situations. Le rôle de coordinateur du référent inclut le lien avec les partenaires extérieurs autour de la situation. Les relais sont pris également par les autres collègues lors des vacances de chacune, permettant une continuité d'intervention. La puéricultrice a conservé la référence de tous les enfants et de l'accompagnement santé des parents en cas de nécessité.

#### **Autour de la Famille :**

Les ateliers que nous proposons visent à consolider le lien parent/enfant, à développer les compétences parentales, à valoriser le parent, l'aider à prendre confiance en lui, lui permettre de découvrir quels sont les besoins de son enfant

et comment y répondre...Pour l'enfant, l'objectif est de le soutenir dans son développement global et favoriser son épanouissement dans la création de liens précoces avec ses deux parents.

Ateliers réguliers :

- Piscine
- Cuisine/Repas partagés/repas sur l'herbe
- Ludothèque
- Atelier lecture : partenariat spécifique /modalité d'intervention

Ateliers ponctuels/vacances scolaires :

- Théâtre
- Halle de la machine
- Animaparc
- Piscine
- Lac de Monclar
- Médiathèque des Izards
- Kptainpark
- Salle d'escalade « the roof »
- Refuge des tortues
- Sorties dans différents parcs et forêt (Maourine, la Violette, forêt de Montberon)
- Toulouse plage
  
- Doudou au musée (Musée des abattoirs)

**Autour des parents :**

Les parents que nous rencontrons ont besoin de soutien, à des degrés différents. L'équipe pluridisciplinaire est là pour les accompagner autour de :

- La gestion du quotidien (entretien et hygiène de leur logement, anticipation des courses, préparation des repas, gestion du budget familial)
- Les démarches administratives et l'ouverture de leurs droits (CAF, CPAM, épuration des dettes, dossier de surendettement, demande de mise sous protection)
- La régularisation de leur situation administrative (rencontre avocat, rdv préfecture, aide à la constitution des dossiers)
- L'insertion socio-professionnelle (France Travail, mission locale, cours de FLE, bénévolat, recherche de stage)
- Le suivi médical
- La recherche et l'insertion dans un logement autonome (demande HLM, contact avec les agences, dossiers AVDL, prêts ménagers, prêts CAF, secours financier, équipement du futur logement)
  - Le soutien à la parentalité au travers de regroupement thématiques des familles, notamment, par un atelier de prévention des risques liés à l'usage des écrans

L'accompagnement de la situation globale des usagers permet de stabiliser leur situation familiale et soutenir une vision capacitaire.

## b) Partenariats

### **Nos partenaires sont variés autour de la prise en charge des enfants :**

- Lire et faire lire : Ce partenariat avec des bénévoles a permis de sensibiliser les parents et les enfants à la découverte du livre au partage d'un moment de découverte avec leur enfant.
- La centre social CAF qui propose des activités parents-enfant dans le secteur des Izards (gym poussette, ateliers créatifs, massage bébé)
- Le Laep de Trois Cocus /Borderouge et celui de la Vache « Alliance et Culture » pour des temps individuels de jeux ou participation à des ateliers d'éveil parents-enfant.
- Enfance Toutes Cultures

### **Le maillage institutionnel autour des parents :**

- CAF : lien privilégié avec une responsable d'antenne, que nous pouvons facilement contacter en cas de besoin ou pour éclaircir et débloquer une situation. Le DAPE participe régulièrement aux « Petit déj' partenaires » pour rencontrer les différents partenaires du secteur (31200).
- Cours de FLE : accueillant régulièrement des personnes manifestant le désir d'apprendre le Français, le DAPE fait appel à diverses associations à Toulouse (PARTAGE, CROIX ROUGE...)
- Cabinet d'avocat : face à l'augmentation du nombre de personnes accueillies en situation irrégulière, nous avons été amenés à rencontrer de nombreux avocats. Un partenariat régulier avec le cabinet de Maître FRANCOS a été établi et conventionné par l'établissement. Ce partenariat prévoit une réponse circonstanciée lors de questions ponctuelles, des temps de formation en droit des étrangers, des consultations individuelles pour les personnes accueillies.
- Associations caritatives : Epicerie solidaire : « La main tendue » ; « Reflet 31 » pour le vestiaire solidaire et des activités culturelles; « Les Resto du cœur » pour les colis alimentaires familles et bébé

### **Santé :**

Durant l'année 2024, nous avons accompagné des femmes et des couples autour de leur parentalité mais aussi autour de la santé, grossesse et de la contraception. La puéricultrice du DAPE accompagne également les parents dans les suivis médicaux de leurs enfants et veille au respect du schéma vaccinal.

Un travail considérable de coordination et de lien téléphonique avec les équipes pluridisciplinaires des maternités a été mis en place. Nous avons également accompagné plusieurs couples pour les premiers rendez-vous PMI, médecin généraliste, pédiatre.

## **4. Situation clinique**

Nous allons vous présenter la situation de la famille de Capucine qui a été accompagnée par différents services du CDEF. L'accompagnement par le DAPE a permis à la famille de consolider ses acquis à travers l'accès au droit commun et d'être suffisamment sécurisée pour permettre une autonomie sans recours à l'aide sociale à l'enfance.

Après la naissance de Capucine, la famille vit dans un hôtel du 115. Les premières observations des puéricultrices de la PMI s'avèrent inquiétantes quant à la satisfaction des besoins primaires et la mise en sécurité du nouveau-né. Madame ne parvenant pas à se saisir des conseils pour rétablir la situation et Monsieur étant décrit comme peu présent, un accompagnement par une TISF est proposé. Les parents refusent cette intervention. Un signalement de la situation au parquet donne alors lieu à une OPP pour Capucine.

Capucine est alors accueillie à la pouponnière du CDEF à l'âge de 1 mois. Au cours des visites médiatisées, les parents s'investissent autour de l'intérêt de leur fille et se saisissent de l'accompagnement proposé, ce qui permet de préconiser une orientation en centre parental.

Suite à l'audience, la famille est accueillie au centre parental du CDEF en juin 2023.

Les retrouvailles avec Capucine sont chaleureuses et se déroulent de façon fluide pour tous les membres de la famille. La relation de confiance s'établit très progressivement avec l'équipe du centre parental qui repère chez le couple la présence d'une angoisse envahissante liée à la peur de répétition du placement. Les professionnels apportent alors l'étayage nécessaire autour du prendre soin quotidien de Capucine, en s'attachant à soutenir les parents dans leurs propres compétences.

Lors de cet accueil, l'histoire familiale et l'histoire de chaque parent ne sont pas relatées par le couple dont le discours est pauvre. L'équipe observe un vide du côté imaginaire, du côté de la transmission et une discordance entre les faits relatés et les émotions exprimées chez Madame qui semble d'origine traumatique. Un suivi avec la psychologue du service est proposé à Madame qui s'y engage de façon active. Ce suivi confirme le caractère traumatique du placement de Capucine, vécu de façon brutale et psychologiquement violente.

Capucine est accueillie à la halte-garderie du centre parental. Cet accueil permet de travailler la séparation de façon sécurisée et non traumatique pour enfant et parents. Capucine montre une bonne évolution en terme de capacités de sécurisation, d'exploration et de socialisation.

Un suivi en kinésithérapie est mis en place. Capucine récupère rapidement un retard psychomoteur lié à une hémiparésie gauche qui se résorbe.

En fin d'accompagnement, au centre parental, le développement global de Capucine est homogène et en harmonie avec son âge. Elle montre des signes d'attachement sécurisé. Les parents sont en mesure d'éprouver et d'identifier leur cheminement propre : ils expriment se sentir plus repérés et assurés dans leur rôle de parent. Les observations de l'équipe permettent de soutenir cette parole des parents et de les valoriser en ce sens.

Madame peut revenir sur les raisons du placement de Capucine, les rattacher à une réalité et les nommer sans systématiquement s'effondrer. Cependant, cet événement reste très douloureux pour le couple qui demeure très anxieux. L'équipe du centre parental fait alors l'hypothèse que l'accompagnement en structure collective est vécue comme une situation d'observation et d'évaluation permanente représentant une menace omniprésente de placement. Cette forme d'accompagnement favoriserait la reviviscence du traumatisme et la réactivation des angoisses.

L'évolution très favorable de toute la famille permet à l'équipe de préconiser une levée de la mesure judiciaire et une orientation vers un accompagnement en appartement diffus qui permettrait à la famille de se soustraire à une observation quotidienne.

Lors de la dernière audience un accompagnement administratif par le service du DAPE est indiqué afin de permettre l'autonomie de la famille.

Les objectifs pour l'équipe du DAPE sont alors :

- l'accompagnement vers le droit commun pour permettre à la famille de trouver les ressources extérieures pour suppléer aux difficultés rencontrées.
- le soutien autour de l'éducation de Capucine :
  - Identifier l'évolution des besoins de Capucine en fonction de son âge.
  - Apporter une sécurité affective à Capucine, notamment à travers la cohésion parentale.
- l'apaisement des angoisses traumatiques en lien avec le placement chez les parents.

De façon concrète, l'équipe pluridisciplinaire a axé ses interventions autour des parents, de l'enfant et de la relation parents-enfant.

Nous savons que la relation parent-enfant est sensible aux facteurs de vulnérabilités psychosociales. C'est pour cela, que nous avons travaillé l'accès au droit commun afin de réduire les risques liés à la précarité, la désinsertion ou encore les difficultés financières autour de cette famille.

Ainsi l'assistante sociale du service a soutenu Madame, qui présente une légère déficience intellectuelle, dans la constitution d'un dossier MDPH afin qu'elle puisse ultérieurement avoir accès à une formation ou un poste adapté à ses capacités.

L'équipe éducative a accompagné Monsieur autour de son renouvellement de titre de séjour et la mise en place d'un échéancier pour épurer des dettes antérieures.

Enfin, un dossier de priorisation pour un appartement en HLM a été constitué et l'équipe éducative a aidé le couple dans l'aménagement du nouveau logement extérieur, ainsi que dans l'inscription de la famille sur le territoire.

Afin de soutenir les parents dans leur réponse aux besoins d'éveil de Capucine, l'équipe éducative a étayé la recherche d'un nouveau lieu de socialisation et de garde (crèche, halte-garderie...), ainsi que la découverte de lieux extérieurs d'activités pour enfants (LAEP, médiathèque, parc...).

La puéricultrice du service a mis en place le suivi médical autour de l'enfant. La crainte des parents vis-à-vis de la PMI, du fait du placement antérieur de Capucine, a été respectée et une orientation en ambulatoire a été favorisée.

Du fait de la réactivation de l'anxiété liée à la reviviscence du traumatisme du placement de Capucine au début de l'accompagnement, des entretiens famille ont été proposés au couple, en présence de l'enfant, par la psychologue et la puéricultrice du service. L'objectif de ces rencontres était d'offrir un espace de parole autour de l'histoire familiale, qui respecte les défenses et le temps d'élaboration psychique des parents.

Les parents ont pu se saisir de cet espace pour élaborer au fil des séances un récit restaurant du lien entre passé, présent et futur. Leur discours a pu intégrer l'histoire familiale de chaque parent, l'histoire du couple, puis la période prénatale et anténatale jusqu'à nos jours. Les parents ont pu s'appuyer l'un sur l'autre pendant toutes les rencontres. De la grossesse à nos jours, la relation parent-enfant est progressivement pensée dans une continuité. La séparation imposée par le placement ne se confond plus avec une rupture de lien. En effet, dans le récit, l'enfant et les parents sont représentés et continuent à exister même en l'absence les uns des autres. Le placement, ses causes, mais aussi ses effets dans la réalité de la famille (séparation, suite de lieux de vie différents...) sont inclus dans le discours et dans l'histoire familiale. L'utilisation d'une médiation a permis de soutenir la construction d'un récit transmissible. Ainsi, l'élaboration d'un géosociogramme et d'un « tableau photo » autour des différents lieux de vie de Capucine depuis sa conception, sont progressivement investis par les parents comme des supports aux souvenirs et à la transmission de l'histoire qu'ils adressent à leur enfant.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'équipe pluridisciplinaire du DAPE a permis un accompagnement global de la famille prenant en compte chaque niveau de difficulté. L'inscription de la famille dans le lien social et dans son historicité semble aujourd'hui permettre la contenance nécessaire au déploiement d'une relation parent-enfant suffisamment sécurisée pour Capucine.

## 5. Conclusion et perspectives

Les conclusions de l'année 2023 montraient un résultat intéressant des investissements des membres de l'équipe dans la mise en place d'un nouveau modèle de référence professionnelle auprès des familles. L'année 2024 a vu le déploiement de ce travail. Au terme d'une analyse du travail observé, le système de référence professionnelle est maintenu et complété par des ajustements fins de la part des professionnels en intervention.

Les thèmes de réflexion isolés, violences conjugales et pratique de prévention en ateliers collectifs, ont fait l'objet de recherches individuelles et communes, avec le soutien actif de la psychologue du service et le support des partenaires présents sur le territoire. Ces réflexions ont trouvé une application pratique dans plusieurs situations. Le travail de prévention a conduit à la mise en œuvre d'actions destinées aux familles accueillies. Ce travail reste à développer au cours de l'année 2025 dans de nouvelles actions, sur la base des expériences menées en 2024, précisées et améliorées par les éléments d'observations précieux recueillis.

Les familles accueillies en 2024, porteuses de demandes et de nouvelles réflexions professionnelles sur les conditions d'accueil au DAPE, invitent les membres du service à aménager le cadre d'hébergement : permettre un accueil sécurisé dans un environnement adapté aux besoins spécifiques des enfants. Dans ce but, l'année 2025 donnera lieu à un plan de priorisation des dépenses, privilégiant la dotation de matériel de puériculture (prêt aux familles). Notamment, dans un but de prévention des héminégligences, le prêt de porte-bébé ou d'écharpe de portage est à envisager.

Concernant les thématiques de fond nécessitant une veille active des professionnels, le droit des étrangers et le droit des parents mineurs demeurent à approfondir ou nourrir afin de répondre aux mutations de terrain observées. L'exploration de solutions alternatives à l'orientation en appartement autonome HLM est à mener, dans le but de proposer des orientations correspondant aux besoins des familles et aux contraintes de territoire.

## *LES SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR*

## A. Le relais centre parental

Le Relais Centre Parental est un dispositif transversal permettant l'accueil des enfants de 4 mois à 18 mois dont les parents sont accueillis au Centre Parental et ne bénéficiant pas d'une place en crèche extérieure.

Les accueils des enfants sont programmés mensuellement, par demi-journée ou journée complète et sont construits en associant les besoins des enfants et le projet du parent. Le service est ouvert de 9h à 17h. 6 enfants maximum sont accueillis conjointement, en accord avec les recommandations de la PMI liées à l'exiguïté des locaux. La PMI a fixé le nombre d'enfants maximum accueillis à 3 lorsque la professionnelle est seule en poste pour des raisons de service.

Le service est sous la responsabilité de la cadre du Centre Parental. L'équipe est composée d'1 ETP EJE, de 2 ETP Auxiliaires de puériculture. Une réunion de fonctionnement a lieu tous les quinze jours, le jeudi après-midi. Un membre de l'équipe participe également, dans la mesure du possible, à la réunion hebdomadaire du Centre Parental chaque lundi ainsi qu'aux synthèses des enfants accompagnés dans le but de favoriser la coordination des interventions autour de l'enfant et de sa famille. La psychologue du centre parental intervient 2 fois par mois auprès de l'équipe lors de temps de réunion. Elle peut être également interpellée selon les besoins des enfants. Les observations donnent lieu à des notes d'observations régulières.

Le Relais Centre Parental est un espace où l'accompagnement de l'enfant est fondé sur le *prendre soin* ou *care*. Le projet d'accueil de jour permet un accueil personnalisé et une observation fine de l'enfant, dans un environnement apaisé et sécurisé. Les propositions sont adaptées à chaque enfant et peuvent être : la mise en place de temps forts comme des temps privilégiés d'éveil et de jeu, des massages-bébé, du portage en écharpe, des promenades dans le parc, des ateliers menés en partenariat avec la Bibliothèque Nomade de la Mairie de Toulouse. La mise en mots du vécu de l'enfant est au centre des préoccupations des professionnels. Les temps de transmission avec les parents sont des outils précieux de soutien à la parentalité.

## B. Le Jardin d'enfants

Le Jardin d'Enfants est un service d'accueil de jour destiné à accueillir les enfants de 24 mois à 4 ans, et plus si dérogation en fonction des besoins identifiés. Il est ouvert en semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 16h. Le service accueille des enfants du Centre Parental, de la pouponnière et de Gaïa. Les objectifs d'accueil sont définis de façon individuelle pour chaque enfant en fonction de ses besoins et de ceux de sa famille. Les propositions sont des temps d'éveil et de jeux, des activités éducatives à médiation sportive, artistique ou culturelle, soutenant le développement psychoaffectif et moteur. Les enfants accueillis ne sont pas scolarisés et l'un des objectifs de l'accompagnement est de préparer l'enfant et sa famille à cette scolarisation à venir par la découverte d'un environnement différent de son environnement familial, par l'expérience de premières séparations sécurisées.

Deux professionnels travaillent au jardin d'enfants du CDEF<sup>31</sup>. L'équipe est composée d'1 ETP moniteur éducateur et 1 ETP éducatrice de jeunes enfants. En 2024, l'éducatrice de jeunes enfants a assuré seule la continuité d'accueil et de fonctionnement du service. Une éducatrice spécialisée, diplômée du CAP Petite Enfance, complètera l'équipe début janvier 2025. Le changement de cadre en 2021, avec une cadre en responsabilité des deux services d'accueil de jour Petite Enfance, rattachés au Pôle Parental, a permis de repositionner les bases du fonctionnement de ce service, d'organiser et de maintenir les réunions d'accueil de jour Petite Enfance. Une réunion organisée chaque quinzaine avec la cadre assoit le projet d'accueil et nourrit une continuité d'intervention. La participation d'un membre de l'équipe en réunion mensuelle au sein de l'unité de l'enfant renforce la qualité des observations menées autour de la situation de l'enfant et favorise la coordination des axes de travail. Les observations menées au sein du Jardin d'Enfants donnent lieu à des notes d'observations régulières.

Le Jardin d'enfants est un lieu où se rencontrent quotidiennement des enfants issus de plusieurs unités de vie. Ils y côtoient ainsi des pairs dans un lieu de mixité éducative. L'accueil prévoit une période d'adaptation au cours de laquelle l'enfant est accompagné de son référent éducatif (pouponnière, Gaïa) ou de son parent (Centre Parental). Les temps de transmission sont précieux au moment des périodes de séparation et de confiage. Durant ces périodes d'échanges, un grand intérêt des parents est manifesté pour les méthodes pédagogiques et des retours positifs sont formulés. Des sorties et activités régulières sont organisées par le Jardin d'Enfants en partenariat avec la Mairie de Toulouse (Bibliothèque, escalade, piscine) et avec la ferme Vivaldi.

## C. Le SAAJ

### 1. Présentation du service

#### a) *Présentation du service*

Le SAAJ est un service qui s'adresse initialement à tous les adolescents âgés de 14 à 17 ans révolus, accueillis au CDEF. En 2022 comme en 2021, les pré-adolescents (11/14) et certains enfants du pôle enfance ont aussi pu bénéficier d'accompagnements par le SAAJ en fonction de leurs besoins et des possibilités de l'institution.

Le SAAJ a pour objectifs d'accueillir les jeunes sur des temps de journée, et de travailler la relation à l'autre par le biais de médiations éducatives. Il tente d'apaiser l'agitation et les angoisses des jeunes, de faire entrer ces derniers dans une adhésion à un projet en fonction de son état physique, affectif et moral.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Rythmer le quotidien (au travers d'un emploi du temps construit et communiqué).
- Favoriser les processus de socialisation (multiplicité des propositions de médiations).
- Déclencher ou soutenir les désirs et/ou les projets des jeunes mais aussi des équipes éducatives.
- Favoriser l'expression (sports, débats, travaux manuels, artistiques...).

Les thèmes abordés lors de nos activités sont :

- L'expression et la création.
- La prévention, l'estime de soi et le bien-être.
- Le sport.
- La culture.
- La mise en situation professionnelle.

#### b) *Présentation de l'équipe*

Depuis 2018, l'équipe est composée de 2.80 ETP et a subi plusieurs mouvements en terme de personnel. Une nouvelle organisation permet au service de ne plus connaître de période de fermeture en dehors de quelques jours sur l'année. Cela implique des périodes durant lesquelles le service fonctionne à effectif réduit avec un seul professionnel en poste.

Les accompagnements individuels sont donc favorisés sur ces périodes.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h, sauf lorsqu'un atelier, une sortie ou un accompagnement spécifique nécessite que les horaires soient adaptés y compris le jour d'ouverture.

Un temps de réunion hebdomadaire est programmé. Ce temps est essentiel à l'élaboration et à la construction de projets. Il est également indispensable pour permettre à l'équipe d'échanger autour des différentes situations et de pouvoir ainsi répondre de manière la plus adaptée aux demandes d'accompagnement individuels.

A la fin de chaque semaine, l'équipe du SAAJ diffuse à l'ensemble des services et dispositifs un planning pour la semaine suivante. Ce planning est élaboré en fonction des partenariats en place mais également en fonction des demandes et besoins des jeunes et des équipes. Malgré cette recherche d'adaptation et de création sur mesure, certaines médiations ont toujours lieu le même jour afin d'être repérant et contenant. Cela permet à l'adolescent de se projeter à court terme.

### 2. Accompagnements durant le séjour

#### a) *Médiations*

Les médiations sportives et culturelles constituent les fondations du service. Mais de plus en plus, les jeunes sollicitent le SAAJ pour des temps plus « ordinaires » : discuter, faire de la cuisine, jouer aux cartes....

L'équipe s'efforce d'être polyvalente afin de s'adapter aux différents besoins des adolescents. Cette polyvalence peut également inviter le jeune à s'ouvrir, découvrir de nouvelles choses voire de nouveaux talents chez lui.

Depuis 2022, les accompagnements en individuel ont connu une forte augmentation. Cette hausse est en partie dû aux besoins spécifiques du nouveau public accueilli au CDEF<sup>31</sup>. En effet, ces jeunes ne supportant que très peu le collectif, il a fallu que l'équipe du SAAJ adapte les prises en charge proposées. Il a été évalué que les jeunes adhèrent de plus en plus à des temps de médiations en individuel ou en tout petit groupe de 2 ou 3 enfants. Ces accompagnements en individuel ont tendance à s'inscrire dans le temps, sur plusieurs semaines voire sur plusieurs mois.

Les accompagnements individuels et collectifs sont construits en lien avec les équipes éducatives et le projet du jeune, autour de médiations sportives ou culturelles, mais également autour du projet scolaire et professionnel : élaboration d'un CV, recherche de stage...

Le SAAJ peut également être un support à la mise en œuvre des projets des autres services collectifs ou de projets en transversalité.

### *b) Partenariats*

Afin d'étoffer les propositions et rendre les interventions plus riches, le service s'efforce d'élargir et d'entretenir les différents partenariats. Bien que la crise sanitaire n'ait pas permis de mener à bien l'ensemble des projets imaginés, le SAAJ a maintenu le lien et certains projets avec les partenaires suivants :

- Mixah (mixité accompagnement humain).
- La mairie de Toulouse service des sports adaptées 1 à 2 séances hebdomadaires.
- Bibliothèque Nomade avec service de Bus nomade 2 interventions.
- Studio expérience.
- Centre équestre EQUI-LIBRE séances thérapeutiques d'équitation.
- Association CALIN SOIN séances thérapeutiques de soin à l'animal.
- Projet défenseurs des droits : Le SAAJ a porté le projet de médiation Escalade auprès des enfants bénéficiant de cette action avec les psychologues.

## 3. Conclusion et perspectives

En 2023, le SAAJ a connu des difficultés sur le plan RH avec seulement 2 professionnels en poste, un changement de chef de service (été 2023) et avec une absence de visibilité sur un éventuel changement de lieu d'implantation géographique.

Cela a rendu difficile les projections tant sur le plan du partenariat que sur un plan logistique.

Pour 2024, l'accent a été mis sur le recrutement d'un troisième professionnel afin d'assurer l'ouverture du SAAJ et de maintenir de façon concomitante des médiations extérieures.

L'officialisation en fin d'année 2023 de l'ouverture du SAAJ au pôle enfance a insufflé une nouvelle dynamique. Il a fallu réorganiser le service et prévoir des temps pour les enfants, des temps pour les adolescents et enfin, des temps pour travailler la transversalité.

Ces 3 temps ont permis de mettre en exergue la nécessité pour le service du SAAJ d'évoluer tant sur les pratiques que sur les temps de prise en charge. Cela passera par une forte réorganisation des heures et jours d'ouverture. Le choix pour 2024 s'est porté sur la proposition de prise en charge des enfants le matin et des adolescents l'après-midi.

Nous avons pu observer une désertion des adolescents quand les enfants investissaient l'espace du SAAJ. Si nous excluons les temps bien repérés (Carnaval, fête de la musique, fête de la citrouille, ...), tous les autres temps ne nous ont permis de travailler la transversalité des prises en charge.

Chose nouvelle en 2024, l'ouverture du SAAJ aux familles du DAPE et du centre parental avec l'organisation d'un match de foot avec une collation partagée à la fin.

Enfin, pour l'année 2025, le choix fort sera fait avec la volonté de réorganiser le service d'accueil de jour au plus près des besoins des enfants et des adolescents.

Les 3 axes majeurs qui seront travaillés seront :

- Soutien aux équipes d'internat (relais des groupes, prise en charge lors d'assemblée de service, participation à des sorties avec les groupes ...).
- Evolution de l'équipe du SAAJ avec 5 professionnels au total.
- Maintenir et élargir l'ouverture des temps d'accueils de jour avec une amplitude de 8h à 22h, du lundi au dimanche (et jours fériés).
- Enfin, développer le partenariat avec comme objectifs l'élargissement des médiations sociales et culturelles adaptées aux tranches d'âge.
- Créer un projet transversal aux tranches d'âges.

La fermeture du SAAJ s'effectuera dès le début du mois de Janvier 2025 pendant environ 1 mois. Cette fermeture aura pour but de repenser les besoins, les espaces et les futures médiations.

## *SERVICES TRANSVERSAUX ET UNITES DEDIEES*

## A. L'Equipe Mobile d'Urgence

L'équipe mobile d'urgence 31 (EMU 31) est un dispositif qui a vu le jour en septembre 2021 et qui a pu montrer toute la pertinence de ses missions au sein du CDEF<sub>31</sub> et plus généralement au sein du dispositif de la protection de l'enfance.

L'EMU n'intervient que dans les situations d'urgences relatives à la protection des mineurs sur le département de Haute Garonne et dont les équipes ASE n'auraient pas eu connaissance sur le temps d'ouverture de leur service. Elle intervient sur saisie du RASE si un cadre légal relatif à la protection de l'enfance est identifié, qu'il soit administratif ou judiciaire.

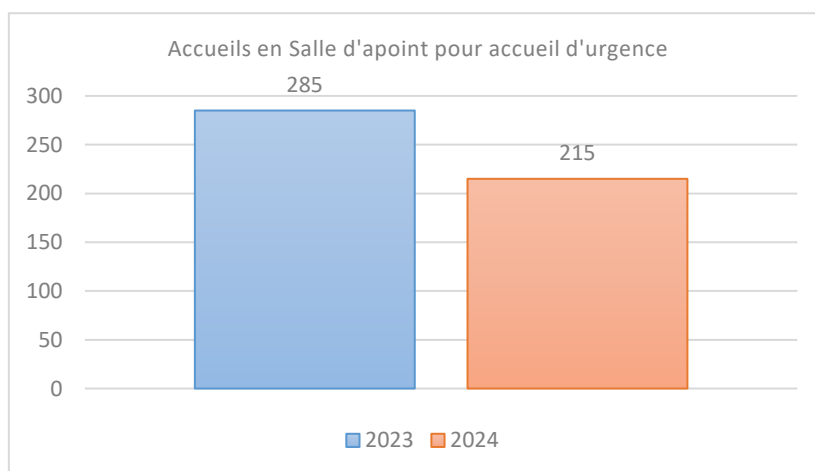
L'équipe est composée de 6 ETP (mission EMU et éducateur volant) et fonctionne de 7h à 15h (présence au CDEF) en semaine avec une astreinte jusqu'à minuit ; de 9h30 à 18h30 (présence au CDEF) avec une astreinte de 8h à 9h30 et de 18h30 à minuit, les week-ends et les jours fériés.

Une assistante sociale participe pleinement aux investigations les journées en semaine.

L'équipe des VUM (Agents éducatifs de nuit d'urgence mobiles), composée de 6 ETP, vient compléter ce dispositif pour la continuité du service entre minuit et 7h le matin. Les professionnels de nuit sont chargés d'assurer la sécurité des enfants, d'apporter un soutien psychologique et matériel, et enfin, de répondre aux urgences de nuit pouvant intervenir dans différents services. Ils interviennent toujours, en cas de demande de renfort, sur les groupes en difficultés, principalement sur les services adolescents, mais aussi auprès des jeunes en autonomie dans les appartements diffus. Ils sont également amenés à apporter un soutien auprès des professionnels du pôle de la petite enfance et du centre parental. Ils sont les interlocuteurs privilégiés du cadre de permanence et travaillent en étroite collaboration avec les autres professionnels de l'établissement. Ils assurent les accueils de nuit et les transports nécessaires lorsque des adolescents se trouvent en difficultés pour regagner leur hébergement. Les postes en binôme restent primordiaux pour effectuer l'ensemble des missions variées qui leurs sont confiées.

La mission EMU est venue s'adosser au dispositif des éducateurs volants qui existe depuis juillet 2015. Il s'agit d'un dispositif dédié à la prise en charge des enfants et adolescents dans un contexte de complexité croissante des situations des usagers.

L'équipe, identique à celle de l'EMU intervient en soutien sur l'ensemble des dispositifs du CDEF. Les professionnels de cette équipe ont donc des tâches qui varient en fonction de leur planning qui définit si c'est un jour « mission volante » ou « mission EMU ». L'équipe des volants est présente en semaine de 7h à 22h et le week-end et les jours fériés de 9h30 à 22h.



Face à la suractivité mais également aux dynamiques parfois complexes sur les villas, des accueils ponctuels pouvaient se faire dans la chambre du pôle santé ainsi que dans la salle d'apaisement. Depuis 2022, ces accueils se sont multipliés pour faire face à la suractivité en réaménageant différents espaces non dédiés à l'accueil initialement. En effet, l'impossibilité d'accueillir ces adolescents sur d'autres dispositifs internes ou externes prolonge les séjours

dans ces espaces dans des conditions précaires. Ce sont les professionnels de l'équipe volants qui assurent leur accompagnement. Cette prise en charge inadaptée pour les jeunes comme pour les professionnels crée des difficultés qui provoquent parfois des passages à l'acte et mises en danger chez les adolescents (agressions verbales et physiques, fugues...) et une impossibilité pour le personnel d'assurer pleinement leur mission de soutien auprès des autres services.

Les éducateurs volants ont très peu effectué leur mission de soutien aux équipes en 2023 du fait de la présence massive d'adolescents à l'hôtel ainsi que sur des lits d'appoints sur le site principal. En effet, l'année 2023 est marquée par 463 nuits d'hôtel et 1865 nuits sur le site principal hors unités. En 2024 nous pouvons constater une diminution des nuits sur le site principal avec un total de 1631 nuits et aucune nuit d'hôtel.

En 2024, 215 enfants ont été accueillis sur des lits d'appoints sur le site principal du CDEF contre 285 en 2023. 162 d'entre eux sont restés de 0 à 5 jours au CDEF et parmi eux 68 ne sont restés qu'une seule journée. Enfin 45 enfants ont été accueillis dans ces espaces non dédiés à l'accueil sur une durée allant de 6 à 30 jours et 8 adolescents ont été accueillis dans ces conditions dégradées pendant plus d'un mois.

### Les missions EMU

Le cadre du CDEF reste garant de l'opérationnalité de l'intervention de l'EMU 31. Cette équipe intervient auprès des enfants, des adolescents en situation de danger ou de vulnérabilité et pour lesquels un accueil d'urgence est sollicité par le RASE, suite à une décision administrative ou à celle du parquet, du juge des enfants. Elle intervient également dans le cadre d'une réquisition pour transmettre les premiers éléments d'évaluation au RASE concerné dès le lendemain de la mise à l'abri.

Ses missions principales sont :

- **Mettre à l'abri, aller à la rencontre et accueillir dans le cadre d'un accueil relai ou d'un accueil provisoire en urgence.**

Dans cette situation, les premiers éléments de l'observation de l'enfant fait l'objet d'une note transmise au RASE compétent. Le relai est pris par le service d'ASE.

- **Evaluer le danger et préconiser ou non le maintien d'une mesure de protection administrative ou judiciaire.**

Dans ce cadre, les mineurs sont accueillis sous réquisition, RPU ou encore OPP

→ Réquisition : une évaluation flash est faite (en 24h) afin de situer les difficultés dans cette situation. Celle-ci peut préconiser un temps supplémentaire d'évaluation (RPU), une demande de placement en urgence (OPP) ou encore un retour à domicile. Dans tous les cas, un RASE (de permanence ou selon le territoire) doit valider la préconisation de cette évaluation.

→ RPU (recueil provisoire d'urgence) : dès l'accueil du mineur, l'EMU engage une évaluation à travers différentes démarches en fonction de la situation : entretiens avec le jeune, la famille, les établissements scolaires, le centre hospitalier....

L'EMU évalue la situation, apprécie le risque ou le danger et le besoin de protection administrative ou judiciaire pour ce mineur. A l'issue de cette évaluation, dans les délais impartis (de 3 à 5 jours), un rapport avec des préconisations est transmis au RASE compétent pour que ce dernier prenne une décision sur la suite à donner à cette situation.

→ OPP (ordonnance provisoire de placement) : pour les situations connues ou pas par les services de l'ASE, l'EMU, saisie par le cadre ASE, en dehors des heures d'ouverture des services, met en œuvre le placement en urgence. Le professionnel va à la rencontre du mineur, le met à l'abri mais il n'engage pas d'évaluation. Une note des premiers éléments d'observation est transmise aux services ASE.

L'EMU a procédé à l'accueil de 293 situations en 2024 contre 427 situations en 2023. La majorité de ces admissions (95%) ne nécessitent pas de déplacement des professionnels. Pour 2.7% des situations l'équipe s'est déplacée sur un lieu d'intervention extérieur (commissariat, hôpital, école ...) et dans 1.7% des situations l'intervention a eu lieu au domicile familiale.

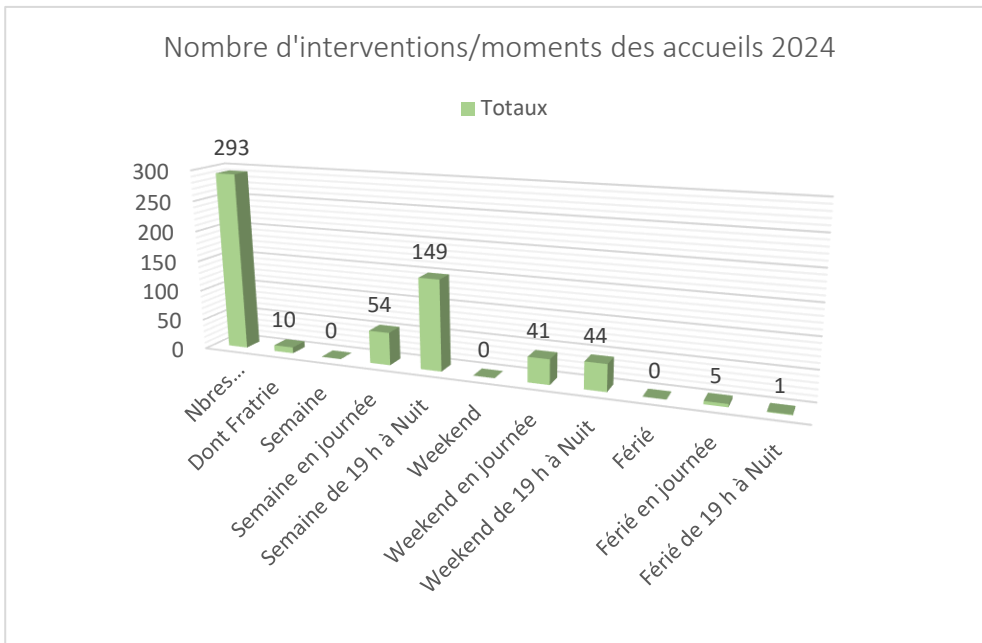
Les mois de janvier, mai et juillet se démarquent en dépassant les 30 admissions sur le mois alors que les mois d'août et décembre comptent seulement 14 admissions.

Sur les 293 interventions seulement 54 ont eu lieu en journée en semaine, les autres ayant lieu de soir, la nuit ainsi que sur des temps de week-end et de jours fériés.

66,5% de ces interventions ont lieu après 19h que ce soit en semaine ou le week-end. Ce chiffre s'explique en grande partie par le nombre d'admissions qui se font sous réquisition soit 114 sur l'année 2024.

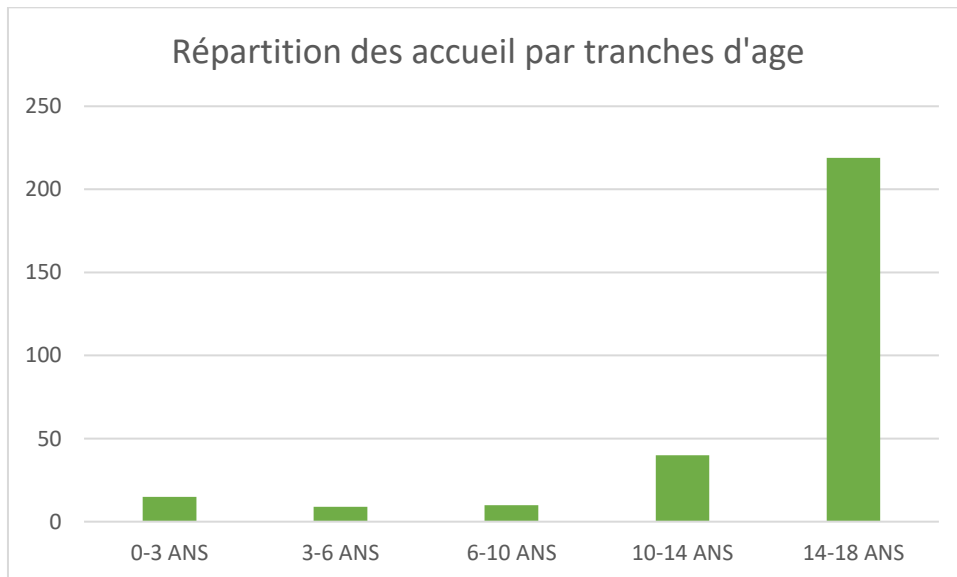
La majorité des enfants accueillis dans le cadre de l'EMU ont des situations familiales connues par les services de l'ASE (75%).

38.9% des admissions se sont faites sous réquisition ce qui représente une baisse par rapport à 2023 où ces accueils représentaient 55% des admissions. Ce chiffre peut être mis en corrélation avec les 75% d'accueils d'enfant entre 14 et 18 ans.



Ce sont principalement des adolescents qui sortent de garde à vue ou qui sont en fugue du domicile parental ou d'un autre établissement social. Ils sont souvent interpellés par les forces de l'ordre lors de leur errance sur le territoire. A noter que cette situation peut aussi correspondre à la tranche d'âge des 10/14 ans. En effet, nous constatons que l'errance, les fugues et les actes délictueux touchent les enfants de plus en plus jeunes.

29% des enfants accueillis ont déjà une mesure de placement (OPP, OPU, JAE, Tutelle), décision qui ne nécessite pas d'évaluation de la situation par l'EMU.

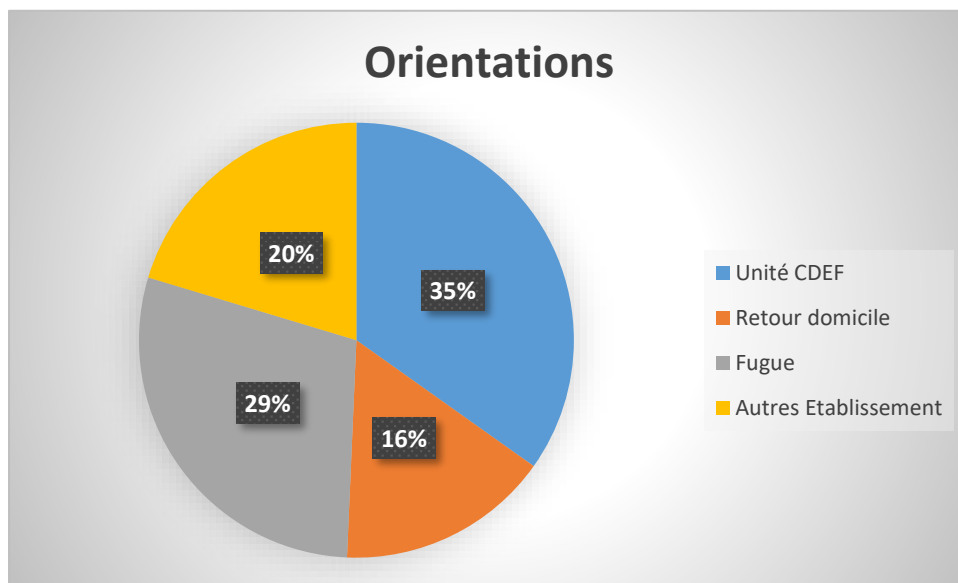


Les recueils provisoires d'urgence représentent 17% des admissions. Ces derniers demandent un important travail d'investigation et d'évaluation de la situation avec différents entretiens (famille, mineurs, appels aux établissements scolaires ou encore à d'autres services) afin de préconiser une suite la plus adaptée possible en fonction des éléments recueillis.

28.6% des adolescents accueillis, principalement sous réquisition, repartent en fugue très rapidement du CDEF et ne sont pas en demande de soutien et d'accompagnement. Ils n'adhèrent pas à la protection proposée, ou au minimum un temps de répit au sein d'un lieu sécurisé, ces jeunes repartent dans leur errance. Par leur passage et leur rencontre avec l'EMU, ces adolescents sont informés qu'ils peuvent à tout moment trouver un lieu protecteur et une équipe ressource en cas de besoin.

Il est important de souligner que 85 situations venaient d'un autre département contre 133 en 2023 et 70 en 2022. Ce chiffre représente 29% des interventions en 2024.

À la suite des investigations de l'EMU, plusieurs orientations sont possibles. 15,7% des situations accueillis sont rentrées au domicile familiale et 20% ont pu retourner dans leurs établissements d'origine. Le nombre de retour à domicile montre combien il est primordial d'être réactif pour comprendre rapidement la situation dans la sphère familiale, apporter une médiation entre le jeune et ses parents et ainsi éviter que les difficultés ne dégénèrent et provoquent un placement. Les retours dans les lieux d'accueil d'origine permettent souvent des départs rapides qui libère les places d'urgences



Aujourd'hui, le dispositif EMU est bien connu et reconnu par les services de l'ASE. Les bénéficiaires de cette création sont certains. La rapidité et la réactivité dans le recueil des informations auprès des parents, des mineurs et des services facilitent la suite de la prise en charge. Le déclenchement d'une mesure de placement peut parfois être évité notamment du fait de la rapidité des actions et la mise en place de médiation au sein de la sphère familiale.

Les investigations menées par l'EMU permettent parfois de donner des informations complémentaires sur des situations connues, souvent par le fait d'une rencontre avec de nouveaux interlocuteurs.

D'une manière générale, l'errance des jeunes accueillis oblige à aller vite. Peu d'accueils se font sous RPU mais le nombre important de réquisitions demande un temps d'échange avec le jeune et la mise en place de contacts avec les familles ou les services.

Une attention particulière est à apporter à la suite donnée à ces accueils dans le cadre du dispositif EMU. En effet, si l'équipe remplit pleinement la mission d'évaluation de la situation, souvent le maintien des mineurs au CDEF engendrent une suractivité importante en lien avec le manque de fluidité au niveau des orientations. Une réflexion est à mener pour améliorer la suite des accueils dans le cadre de ce dispositif.

## B. Les Unités dédiées

L'année 2023 a été marquée par la constitution et la consolidation de deux unités dédiées à l'accueil de situations particulièrement complexes. Ce travail s'est poursuivi en 2024 avec la création d'une troisième unité dédiée.

La prise en charge en individuelle permet d'offrir un espace contenant et adapté aux besoins de l'enfant. Face à des dynamiques de groupes extrêmement complexes cette alternative permet également de préserver les collectifs.

Un jeune garçon âgé de onze ans bénéficie depuis fin 2022 d'une prise en charge en appartement avec une équipe dédiée composée de 8 professionnels.

En 2023 une autre situation a pu bénéficier de ce type d'accueil. Il s'agit d'une jeune fille qui présente des troubles du spectre autistique sévère. Un accueil dans la chambre du pôle santé a été mis en place avec une prise en charge renforcée et la présence continue de 2 ETP de jour comme de nuit. Jusqu'à l'automne 2023 cette jeune fille ne bénéficiait d'aucune prise en charge en institut médicaux social. Les seuls temps en dehors du CDEF se passaient au sein du SAAS et de l'association Nouvelles Rives. En fin d'année, la présence de cette jeune fille s'est concentrée sur les périodes de week-end et de vacances avec une prise en charge en IME du lundi au vendredi ainsi que la mise en place d'un internat. La constitution d'un accompagnement dédié était la seule alternative envisageable pour cette prise en charge. En 2024 ce travail s'est poursuivi et un projet d'aménagement en appartement est en cours avec la mise en place d'un travail étroit avec l'IME permettant de mutualiser un lieu d'hébergement unique pour cette jeune fille.

L'année 2024 a été marquée par la création d'une troisième unité créée pour une jeune fille de 14 ans présentant des troubles importants. Cette jeune est prise en charge en ITEP ainsi qu'en Hôpital de jour et elle bénéficie également de périodes d'hospitalisation en séquentiel au sien de la Clinique Marigny. Sur les temps d'accueil au CDEF cette jeune fille bénéficie d'une prise en charge renforcée en appartement qui implique la présence continue de 2 ETP de jour comme de nuit.

Ce type d'unités ne sont pas nouvelles au CDEF. En effet, d'autres unités temporaires ont pu être créées par le passé pour d'autres prises en charge aux besoins spécifiques.

Le besoin est grandissant aujourd'hui et il semble important de réfléchir à une organisation nous permettant de répondre à ce type de prises en charge sur du plus long terme. La pérennisation de deux ou trois unités dédiées à l'accueil de situations particulièrement complexes devrait être envisagée.

## C. Le Pôle santé

Le Pôle Santé est un service transversal du CDEF <sup>31</sup>. Il a un rôle de prendre soin de la santé tel que défini par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « *un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Le Pôle Santé est un service d'appui qui intervient auprès des enfants des Pôles enfance, adolescence ainsi qu'auprès des familles et des mères mineures accueillies dans le Pôle parentalité.

L'amplitude horaire d'ouverture du Pôle Santé est de 8h à 19h, du lundi au vendredi. En décembre 2024, afin d'assurer une continuité des soins du lundi au dimanche toute l'année, l'organisation du temps de travail a été modifiée. Ainsi, les IDE assurent une présence physique sur site les samedis, dimanches et jours fériés, de 7h à 19h.

### Les missions du Pôle Santé

La prise en charge médicale, paramédicale et psychologique de chaque personne accueillie suite à l'évaluation de ses besoins en santé comprend le fait :

- De prendre en compte de la parole du mineur sur sa santé perçue et d'assurer le respect du secret médical ;
- D'associer les familles dans la prise en charge de la santé de leur enfant tout au long du séjour ;
- D'établir des évaluations et des bilans médicaux pouvant contribuer lors des synthèses à l'orientation de l'utilisateur ;
- De s'inscrire dans le suivi des enfants en établissant des liens avec les partenaires extérieurs ;
- D'établir une politique sanitaire à l'échelle de l'institution : protocoles de soins, actions de prévention et d'éducation à la santé, formation des professionnels éducatifs sur les actions de santé ;
- D'assurer un travail transversal et multi-partenarial au bénéfice de l'enfant.

La réalisation de ces missions repose sur la mise en œuvre **des actions suivantes** :

- La réalisation d'un bilan médical et infirmier d'entrée dans les 15 jours suivant l'arrivée ;
- Le suivi de l'état de santé des enfants accueillis par la programmation de consultations infirmières et/ou médicales ;
- L'intervention en cas d'urgence sur les groupes situés au 425 ;
- La coordination des soins avec les partenaires externes ;
- La prise en charge d'utilisateurs en salle d'apaisement ;
- L'accompagnement physique aux soins externes ;
- La communication avec les équipes éducatives ;
- La participation aux réunions de service pluri professionnelles ;
- L'animation de réunions cliniques associant les infirmières, les auxiliaires de puériculture, les médecins et les psychologues ;
- La participation aux synthèses et autres réunions partenariales ;
- L'animation d'ateliers collectifs de promotion de la santé.

### L'équipe du Pôle Santé

-L'équipe soignante du Pôle Santé est composée de 3 médecins généralistes à temps partiel, 6 infirmières ou infirmières puéricultrices et 2 auxiliaires de puériculture. Les IDE/IPDE fonctionnent en référence des groupes éducatifs.

- *Les médecins* assurent les bilans médicaux, le suivi des enfants, les relations avec les partenaires externes, le lien avec les familles, la mise en place d'action de prévention.

- *Les infirmières et les auxiliaires de puériculture* réalisent l'accueil des enfants et leur bilan infirmier, leur suivi santé, la mise en place des traitements, la prise de rendez-vous, les accompagnements des enfants aux consultations chez les spécialistes, les interventions auprès des services, la mise en place d'actions de prévention, les relations avec les partenaires internes et externes, les relations avec les familles et l'organisation interne et logistique du service.

-Un coordinateur à 50% facilite l'organisation des prises de rendez-vous, la récupération de comptes rendus auprès des partenaires extérieurs, le suivi des commandes et des stocks.

-Une cadre de santé assure l'encadrement du service.

Au quotidien, toute l'équipe du Pôle Santé prend en charge les problèmes médicaux survenant tout au long de l'accueil de l'utilisateur au CDEF : urgences, soins infirmiers, consultations médicales (crise suicidaire, anxiété, trouble du sommeil, etc...), entretien de soutien psychologique, mise en place des prescriptions, commandes de traitement ou de dispositifs médicaux, lien avec les équipes éducatives.

Les jeunes se présentent également souvent spontanément pour diverses questions de prévention, de soins ou juste d'un besoin de temps singulier. Dans ces situations, c'est l'équipe présente ce jour-là qui prend en soin l'utilisateur, pas nécessairement la personne référente du groupe. Il est nécessaire d'accueillir la demande immédiatement, surtout pour les adolescents et en particulier pour les jeunes en situation d'errance.

Tous les professionnels du Pôle Santé sont référents de plusieurs dispositifs. La référence sur les groupes a pour fonction la réalisation des bilans de santé (médical et paramédical) dès l'admission au CDEF des usagers, le suivi et la coordination concernant la santé des usagers, ainsi que la prévention à la santé, tant individuelle que par des actions collectives.

Les professionnelles référentes sont les interlocutrices privilégiées des usagers, ainsi que pour l'équipe éducative.

Au sein du Pôle Santé, d'autres acteurs de la santé interviennent ponctuellement. Il s'agit :

- D'une orthophoniste qui assure des actes de dépistages et de suivi au sein du CDEF, tous les mardis après-midi
- D'étudiants en ostéopathie, 2 après-midis par mois hors vacances scolaires ;

## LE POLE SANTE EN QUELQUES CHIFFRES...

### Le Pôle Santé en quelques chiffres

#### Le bilan humain

- **640 consultations**
- **657 bilans d'entrées et consultations de suivi infirmières**
- **115 accompagnements extérieurs**

#### Communication : (environ)

**10 200 Appels entrants/sortants**

**12 132 mails (reçus et envoyés)**

Les perspectives 2025 :

-L'écriture du projet de service et la réflexion de l'organisation du service en Pôles

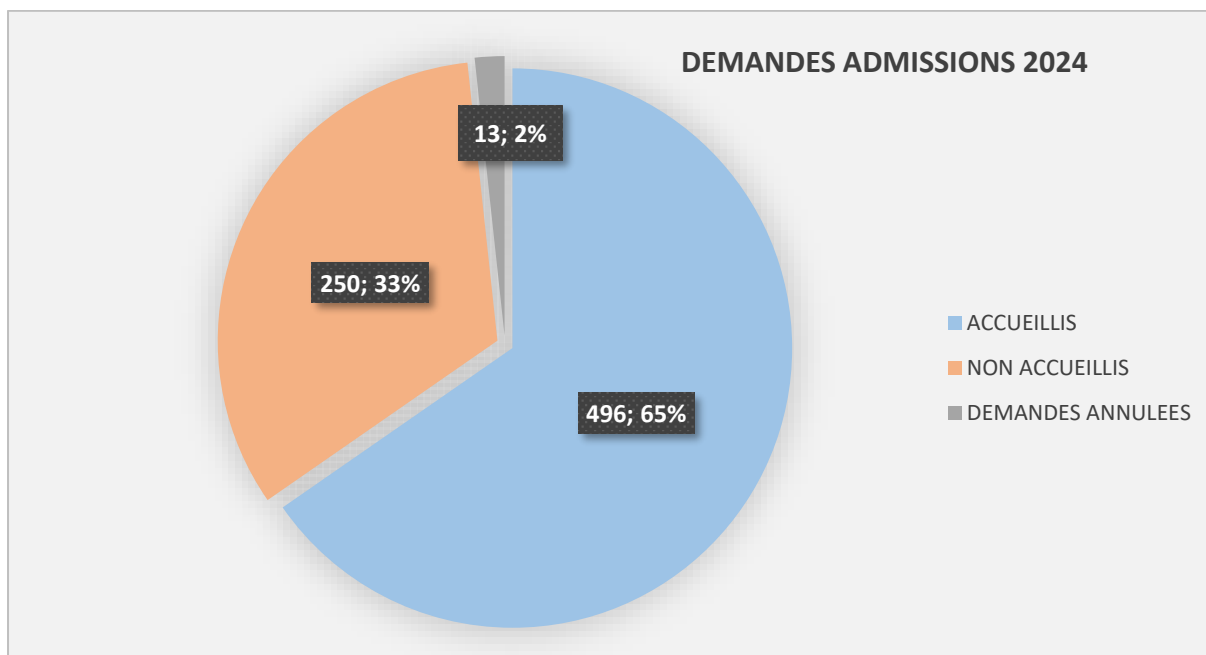
-L'évaluation des nouveaux cycles de travail

-L'écriture des fiches de poste des professionnels

-L'informatisation du dossier de l'utilisateur

## D. Le BASA

Le Bureau des admissions est un passage incontournable pour organiser administrativement le séjour des personnes accueillies. Le bureau des admissions et du suivi administratif est garant de la bonne tenue des dossiers et de la sécurité des informations détenues. Il recense également toutes les données pour la réalisation des statistiques. Ce service est composé de 8 professionnelles : 6 adjoints administratifs et 2 assistantes médico-administratives. Les professionnelles du BASA sont les premières interlocutrices lors de toutes demandes d'admissions en journée. Elles recueillent les premiers éléments sur la situation du mineur et transfèrent cette demande aux responsables des accueils qui en assurent le traitement. Pour 2024, 759 demandes d'admission ont été établies soit 143 de moins qu'en 2023. 2 % de ces demandes ont été annulées, 33% non accueillies et 65 % acceptées.



## E. La maison des Psychologues

La maison des psychologues, implantée dans les locaux du CDEF, regroupe l'ensemble des psychologues intervenant sur chaque service.

La maison des psychologues est le lieu des entretiens individuels et familiaux adressés aux usagers du CDEF <sup>31</sup>. Ces entretiens ont été assurés tout au long de l'année par les psychologues de chaque service, sur rendez-vous ou de façon spontanée selon les situations. L'architecture de la maison des psychologues a permis de répondre aux différents besoins du public accueilli. Ainsi, plusieurs types de salles de consultation sont à disposition : une salle dédiée aux entretiens avec les enfants de 0 à 3 ans ou parents bébé, une salle de jeux pour les enfants de 4 ans à 11 ans et plusieurs salles d'entretiens pour les adolescents, adultes et familles accueillies.

Au-delà des consultations, la maison des psychologues a pu représenter pour différents usagers un lieu tiers, un lieu de répit ou d'adresse se distinguant des lieux de vie et de l'urgence. Accueillir cette demande de façon sécurisée et sécurisante a nécessité un travail continu de réflexion transversale de la part de l'équipe des psychologues (voir vignette clinique ci-contre).

En 2024, la maison des psychologues a également fait fonction pour l'institution de lieu d'élaboration, de ressource et de rencontres. En effet, de nombreux temps de travail ont été organisés dans ces locaux. Il a été question de :

- Temps cliniques réguliers pour les équipes pluridisciplinaires de chaque service. Ces temps ont porté sur la réflexion clinique autour des situations rencontrées, des pratiques mises en œuvre et des questionnements théoriques.
- Prise de relai auprès d'équipes au sein desquelles le poste de psychologue est resté vacant durant une période conséquente. Ici, dans le souci d'assurer la continuité de service et de répondre au besoin de prise en charge de la souffrance psychique des usagers, nous avons assuré, à tour de rôle, une permanence le vendredi après de 14h00 à 15h00. Nous avons recueilli et analysé la demande des équipes afin de proposer la réponse la plus adaptée possible (travail en clinique indirecte, proposition d'une rencontre entre l'utilisateur et un psychologue du CDEF, proposition d'une orientation à l'extérieur...).
- Temps d'entretien clinique auprès d'adolescents accueillis en urgence en salle d'appoint pour les accueils d'urgence, suite aux demandes ponctuelles de l'EMU.
- Consultation de dossiers par d'anciens usagers, en collaboration avec un médecin et une assistante sociale du CDEF.
- Réunions hebdomadaires d'une heure de l'équipe des psychologues. Ces réunions ont porté sur :
  - ° les questions institutionnelles (« Cas complexes », CTU, Parcours de l'enfant, Vie institutionnelle, participation du psychologue aux différents Copil comme ceux sur les valeurs, l'éthique, Icare...)
  - ° les besoins de transmission entre psychologues permettant d'assurer la continuité et l'homogénéité de nos pratiques (les missions transversales comme la formation interne des Agents éducatifs de nuit, le travail de liaison ou de relai autour de suivis en commun...).
- Groupes d'analyse de pratique dédiés à l'équipe des psychologues, suspendus en cours d'année.

- Participation à la consultation nationale des enfants sur leurs droits, lancée par le défenseur des droits auprès des moins de 18 ans. Pour la quatrième année consécutive, le CDEF 31 a participé à ce projet qui a porté en 2024 sur le thème du « Droit à un environnement sain ». Le recueil de la parole des enfants a été mené auprès d'un groupe de 5 enfants âgés de 10 à 13 ans, par 3 psychologues, avec le concours de l'équipe du SAAJ et des Jeunes Ambassadeurs des Droits de la Haute Garonne. Un rapport anonymisé a ensuite été transmis au défenseur des droits.
- Préparation de 3 soirées débats organisées hors les murs par le CDEF 31 sur les thèmes de l'engagement, de la médiation artistique et de l'intégration. Cette année, ces soirées de réflexion ont été ouvertes aux partenaires, mais aussi à un public plus large grâce à une collaboration avec le cinéma « Le Cratère » à Toulouse. Chaque soirée a été organisée et animée par un binôme de psychologue avec l'appui d'un psychologue et d'un pédopsychiatre extérieurs à l'établissement. Un philosophe, un sociologue, un metteur en scène et un comédien, ont pu également être invités afin d'ouvrir la réflexion.
- Temps individuels de travail du psychologue dans l'open-space correspondant à/au :
  - ° l'écriture de notes préparatoires aux synthèses ou aux audiences,
  - ° l'écriture d'un article par plusieurs psychologues et publié dans la revue Empan,
  - ° travail de liaison avec les partenaires
  - ° la préparation d'une intervention d'une psychologue auprès de la GEPSO.
  - ° l'accompagnement et l'accueil des stagiaires.

Cette année le temps global de travail des psychologues au CDEF a été réorganisé sur 9 ETP au lieu de 9,70 ETP.

## 1. Vignette clinique :

« « N'appelle pas l'hôpital », « Laisse-moi », « Ne m'abandonne pas », « Tu me laisses comme un chien », « Tu me détestes !? », « Ecoute-moi ».

*Tel un mantra, les paroles de Lara illustrent ce double mouvement qui semble l'habiter. Elle ne peut parler que de l'instant présent. Elle ne peut se raconter ni dans son vécu passé qu'elle décrit succinctement, de manière télescopée, ni même dans une projection future, sinon fantasmée... » (Extrait de l'article « Accueillir l'urgence au CDEF : la maison des psychologues comme support au travail du lien. », paru dans Empan, 2024).*

C'est ainsi que Lara parle de son parcours d'exil, fait de multiples ruptures et jonché d'événements traumatiques, qu'elle ne peut évoquer autrement que par bribes.

A la maison des psychologues, Lara s'impose à nous régulièrement. Sans prévenir, sans interroger notre disponibilité, Lara surgit à n'importe quel moment et convoque notre présence. Sa demande est forte et prend une forme d'exigence immédiate faite à l'autre verbalement (« donne-moi à boire », « je veux dormir là »), mais aussi physiquement (elle impose ce qu'elle nomme « un câlin », elle s'assoit sur les genoux du psychologue sans se questionner sur son accord).

Du fait de la gravité de la désorganisation psychique de Lara s'exprimant par une errance psychique et la multiplication de demandes omnipotentes relayant une angoisse d'abandon massive, l'équipe des psychologues décide de prendre le temps de l'élaboration clinique collective, afin de construire un cadre d'accueil permettant de constituer un support au travail du lien.

Nous décidons de nous appuyer sur la capacité de Lara à mettre en scène les coordonnées de la rencontre et nous lui proposons des entretiens avec certaines d'entre nous de façon organisée, c'est-à-dire dans un espace-temps identifiable par chacun et donc partageable. Nous lui indiquons également la possibilité qu'elle soit accueillie en dehors de ces rendez-vous, si besoin, mais en nommant certaines conditions telles que ne pas rester seule dans les locaux...

Lara va se saisir de cette proposition et s'appuyer sur la permanence de l'équipe de la maison des psychologues pour mettre en jeu sa problématique autour de la question de la présence-absence et de l'angoisse d'abandon. L'accueil des va et vient de Lara confirme son besoin de se soutenir d'une constellation transférentielle, permise ici par le travail d'équipe des psychologues, acceptant à plusieurs, d'incarner un objet d'ambivalence pour elle.

Lara se présente aux prises de passage à l'acte et de symptômes multiples (scarifications, boulimie, consommation de produits toxiques, vol, agressivité physique et verbale) qui témoignent de la fragilité de son moi et de son impossibilité à penser son angoisse. Elle fait circuler son mal-être dans l'institution, jouant les mêmes scènes dans les différents espaces (pôle santé, bureaux des cadres, couloirs, jardins, service d'accueil de jour, bureau d'accueil et bureau de la direction).

Notre fonction de psychologue est de lui reformuler régulièrement par des mots la souffrance qu'elle exprime par le corps. Nous observons alors qu'un travail de séparation opère : Lara différencie progressivement les professionnels du CDEF<sup>31</sup>, puis les psychologues entre eux, pour parvenir enfin à nous adresser – au lieu de nous imposer - ses plaintes, et nous demander à être hospitalisée.

Cette vignette montre l'importance de la fonction soignante collective dans nos métiers du social telle que la décrit Jean Oury. Il s'agit d'une fonction qui implique un travail d'élaboration d'équipe afin d'apporter une réponse commune et cohérente, porteuse de sens pour le sujet accueilli. C'est ce travail constant de liaison entre les membres de l'équipe des psychologues qui a permis d'apporter à Lara une contenance qui soit à la hauteur de sa détresse et qui a permis de tenter de la relier à un ailleurs après son accueil au foyer d'urgence.

---

## **PARTIE. IV. L'ACTIVITE DES SERVICES RESSOURCES**

---

## A. La Comptabilité

Les agents du service veillent au respect des obligations légales en matière de réglementation comptable. Ils veillent également à la mise à jour et l'application des procédures et normes comptables. Les professionnels développent la relation partenariale avec l'ensemble des prestataires extérieurs qui participent au fonctionnement de l'établissement (rencontres, réunions, visios...)

### Faits marquants de l'année :

- Mise en place des **cartes de paiement Mobility Total** via l'application sur mobile + réalisation d'une procédure d'utilisation.
- Réalisation de l'inventaire comptable physique du matériel et mobilier de chacune des unités/villas en lien avec l'Atelier. Ceci va permettre de réajuster les biens avec l'état de l'actif de l'établissement et d'effectuer les cessions correspondantes.
- Rédaction en cours du règlement budgétaire et financier de l'établissement pour répondre aux recommandations du diagnostic réalisé par le CD31.
- Mise en place et mise à jour de divers tableaux de suivi notamment pour : Intérim - Durées de séjour des personnes accueillies - Prises en charge individuelles - Unités dédiées ...)
- Mise en place d'un rétro planning pour suivre au plus près les actions à mener
- Le recensement des besoins de chaque unité en juin 2024 a permis de mettre en place un plan pluriannuel des achats de mobilier et de matériel pour la période de 2024 à 2027
- La fin du paiement des péages par la carte TOTAL nous oblige à passer sur les boîtiers de télépéage, avec un accès aux autoroutes beaucoup plus restrictif.
- Parler des restrictions budgétaires qui nous oblige également à réduire certains postes dépenses et repenser l'accès des usagers à certaines prestations ou achats par le biais de convention ou du bénévolat (ex. Fle + Interprétariat + Coiffeur...)

### Régies d'allocations d'accès à l'autonomie:

La régie allocation d'accès à l'autonomie a été mise en place pour les jeunes en appartement. Au vu de la complexité de cette régie, entre autre avec une manipulation d'argent trop importante, il a été réalisé un appel d'offre qui a pour objet l'édition et l'envoi de chèques d'accompagnement non-nominatif pour les produits d'hygiène et alimentation. De ce fait, la régie prend fin courant 2024.

### Dépenses énergétiques

Dans une continuité de gestion durable et réfléchi des dépenses énergétiques, le service suit l'ensemble des variations de consommations pour alerter et réajuster les modes d'utilisation auprès des services concernés.

### Appels d'offres

Plusieurs appels d'offres ont été élaborés en 2024 :

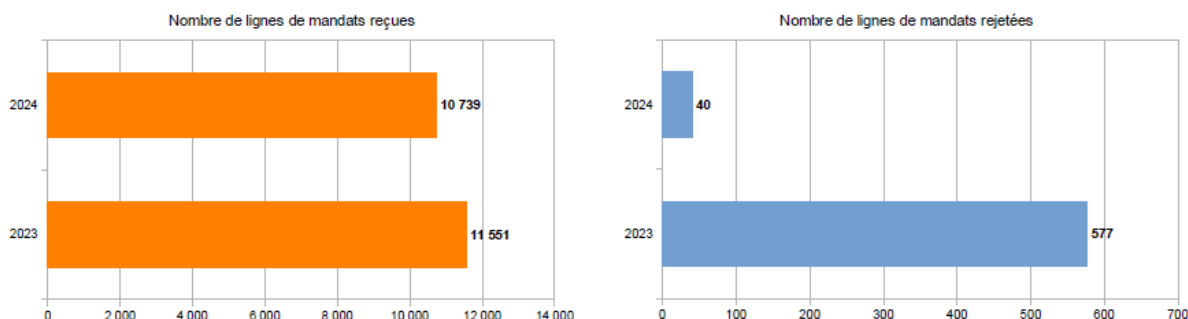
- Finalisation et notification du marché électricité ENGIE pour un début au 1<sup>er</sup>/01/2025.
- Finalisation du marché chèques services UP notifié en 02/2024.
- Finalisation et mise en place du marché intérim notifié en 03/2024 + rencontres/réunions de l'ensemble des agences + renouvellement du marché notifié en 06/2024 suite au réajustement des montants de dépenses.
- Notification et effectivité du marché des assurances des véhicules + auto-mission auprès de la MAIF en 01/2024.
- Travail sur le recensement de l'ensemble des données pour le montage du marché gaz (UGAP)

# Exécution des dépenses de l'exercice 2024

## 1 – QUALITÉ GÉNÉRALE ET LISSAGE DU MANDATEMENT

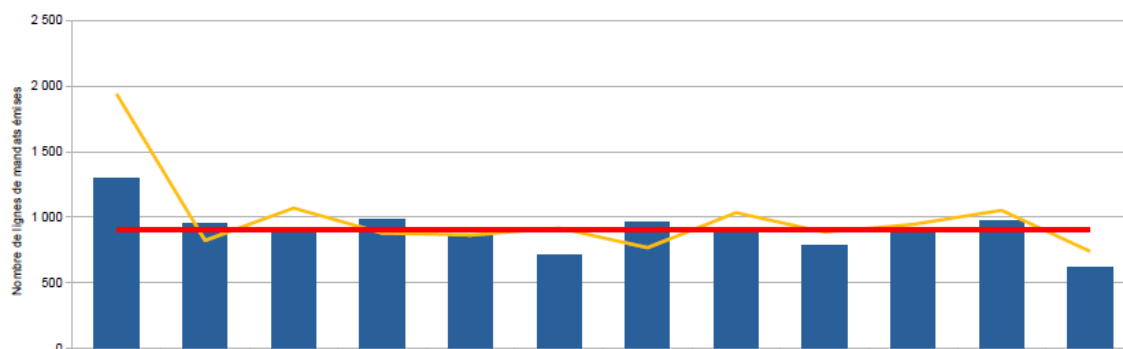
Sur l'exercice 2024, le comptable a reçu 9 255 mandats représentant 10 739 lignes de mandats. Il a rejeté 40 lignes de mandats.

### Evolution par rapport à l'exercice 2023



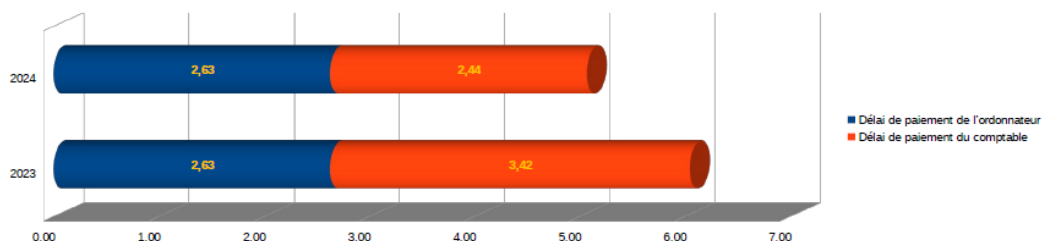
### Lissage du mandatement

L'émission régulière des mandats de dépense permet d'étaler la charge de travail des services de l'ordonnateur et du comptable tout au long de l'exercice. Par ailleurs, ce lissage de l'émission des mandats sur l'exercice limite le volume des dépenses de fin de gestion, ce qui permet une réduction de la journée complémentaire. Les résultats de l'exercice précédent sont ainsi connus très tôt, renforçant ainsi la qualité du débat d'orientation budgétaire et permettant l'inscription des résultats dès le vote du budget primitif.



## 2 – DÉLAI DE PAIEMENT DES DÉPENSES

Le délai global de paiement réglementaire est de 30 jours : 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable. Au titre de l'exercice 2024, le délai global de paiement s'élève à 5,07 jours (6,05 jours en 2023)



## 3 – EXÉCUTION DU CONTRÔLE HIÉRARCHISÉ DE LA DÉPENSE (CHD)

### Couverture globale des enjeux

Sur les dépenses hors paie, l'application du CHD consiste à cibler les contrôles en fonction du type de dépenses et de leurs enjeux. Il s'agit de proportionner les contrôles : ils sont accrus sur les dépenses présentant les risques et les enjeux les plus importants et allégés sur les autres dépenses.

Nb de lignes de mandats reçues (hors paie)	Nb de lignes de mandats visées	Taux de sélection	Montant reçu	Montant visé	Taux de couverture
9 600	604	6,29 %	7 037 094,84 €	1 459 340,00 €	20,74 %

### Erreurs sur lignes de mandats

Sur l'échantillon des lignes de mandats visées, le taux global d'erreurs s'établit à 2,65 %.

Les erreurs peuvent être analysées soit par catégorie de dépenses, soit par motif (attention, une même ligne de mandat peut revêtir plusieurs motifs d'erreurs).

Catégories de dépenses	Nombre d'erreurs	Evolution 2024 / 2023
Marchés complexes	4	+ 3
Conventions complexes	0	=
Emprunts et charges d'intérêts sur emprunt	0	=
Opérations d'ordre	0	- 1
Opérations présentant des risques particuliers	0	=
Opérations d'annulation	0	- 214
Marchés et conventions non complexes	0	- 1
Dépenses sur barème	0	- 6
Subventions	0	=
Achats sur simple facture	12	+ 2
Régies	0	- 4
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>- 221</b>

Motifs d'erreurs	Nombre d'erreurs	Evolution 2024 / 2023
<b>QUALITÉ DE L'ORDONNATEUR</b>		
Incompétence (juridique) de l'ordonnateur	0	=
<b>CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES</b>		
Déchéance quadriennale atteinte*	0	=
<b>RÉALITÉ DE LA CRÉANCE</b>		
Absence de certification du service fait	0	=
Double paiement*	0	=
<b>PIÈCES JUSTIFICATIVES</b>		
Insuffisance des PJ	3	- 2
Absence totale ou invalidité des PJ*	0	- 1
<b>EXACTITUDE DE LA LIQUIDATION</b>		
Liquidation erronée*	0	- 6
Récupération avance non effectuée*	0	=
Insuffisance des crédits budgétaires	0	- 213
Erreur d'imputation comptable et budgétaire	0	- 3
<b>CONTRÔLES DE CAISSIER</b>		
Domiciliation bancaire absente ou erronée	8	+ 5
Mandat non établi au véritable créancier*	0	- 1
<b>AUTRES MOTIFS</b>		
Divers	5	=
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>- 221</b>

\* Erreur de nature patrimoniale

### Erreurs patrimoniales significatives

Parmi les erreurs relevées par les services du comptable, certaines relèvent d'une gravité particulière. Il s'agit des erreurs patrimoniales, c'est-à-dire celles lésant le patrimoine de la collectivité.

Une erreur patrimoniale devient significative si son montant dépasse 100 €. Le nombre d'erreurs patrimoniales significatives permet d'établir le taux d'erreurs patrimoniales significatives (TEPS) pour l'exercice N. Le niveau de ce TEPS est utilisé par le comptable pour définir ses contrôles sur l'exercice N+1.

Sur l'exercice 2024, aucune erreur patrimoniale significative n'a été relevée.

Catégories de dépenses	Nombre d'erreurs patrimoniales significatives	TEPS 2024	Pour mémoire, TEPS 2023
Marchés complexes	0	0,00 %	9,09 %
Conventions complexes	0	0,00 %	0,00 %
Emprunts et charges d'intérêts sur emprunt	0	0,00 %	0,00 %
Opérations d'ordre	0	0,00 %	0,00 %
Opérations présentant des risques particuliers	0	0,00 %	0,00 %
Opérations d'annulation	0	0,00 %	0,00 %
Marchés et conventions non complexes	0	0,00 %	0,00 %
Dépenses sur barème	0	0,00 %	7,27 %
Subventions	0	0,00 %	0,00 %
Achats sur simple facture	0	0,00 %	1,02 %
Régies	0	0,00 %	1,72 %

## B. L'accueil et la médiation

### Présentation :

L'accueil-standard du CDEF<sub>31</sub> est l'espace dans lequel se déroule la rencontre entre les visiteurs, les partenaires, les professionnels et les jeunes. L'accueil est devenu aujourd'hui un vecteur de communication au sein de l'institution. De par la configuration du hall d'accueil, il est le premier lieu d'échange entre les professionnels, les visiteurs et les jeunes accueillis au CDEF<sub>31</sub>. Il peut être parfois un lieu d'apaisement pour certains enfants/jeunes de l'institution.

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le week-end de 9h à 19h. Les professionnelles de ce service ont la charge :

- De l'accueil
- De l'orientation des visiteurs et des partenaires
- De l'accueil téléphonique
- L'archivage des dossiers des personnes accueillies en respectant la charte du CD<sub>31</sub>
- De la gestion des salles de réunion
- De la gestion d'une partie du parc automobile
- Des activités administratives

### Gestion des véhicules :

- Au cours de l'année 2024, beaucoup de changements ont été effectués notamment sur le nombre de véhicules mis à disposition pour les professionnels via le standard. Ceci permettra une utilisation plus optimale des véhicules. Avant cette organisation, le standard disposait de **6 véhicules** (4 véhicules 5 places et 2 véhicules 9 places). Les possibilités étaient donc restreintes pour satisfaire tous les professionnels.

Depuis, le service du Standard dispose de **15 véhicules** (12 véhicules 5 places et 3 véhicules 9 places). Afin d'harmoniser et de faciliter la gestion de ces véhicules, les réservations sont faites sur Outlook ce qui permettra aux professionnels d'avoir la visibilité des véhicules disponibles et de faire les demandes de réservation.

- Contrôle accru des carnets de bord (traçabilité de l'utilisation du véhicule) et de l'utilisation des cartes essence. Un tableau a été mis en place sur les relèves pour permettre d'effectuer la traçabilité des cartes présentes au standard matin et soir.

### Formation :

Une formation a été dispensée pour les professionnelles du Standard sur les fondamentaux de l'écrit. Cette formation s'est déroulée en décembre 2024.

### **Agents de médiation/prévention**

Deux postes d'agent de médiation ont été créés lors du budget exécutoire 2023. Dans le cadre d'un redéploiement de poste, il est mis en place en 2024, un 3<sup>ème</sup> poste permettant une amplitude de couverture plus large au sein de l'établissement.

### Présentation du poste :

L'agent de médiation est chargé de créer ou de réparer du lien social et contribue, par sa présence de proximité active, à la prévention des conflits et des actes d'incivilité. Il intervient sur des espaces définis afin de renouer le dialogue et de trouver des solutions aux conflits. L'agent de médiation intervient sur les horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h-22h et le week-end de 10h à 22h.

## C. Le service Ressources Humaines

Les agents du service des Ressources Humaines sont répartis en fonction de trois missions :

- Le recrutement : publication des offres d'emploi en lien avec les besoins exprimés par les cadres, sélection des candidatures, organisation des entretiens
- La paye et la carrière : gestion des contrats, de la paye, de la carrière, des congés pour raisons de santé, des disponibilités/détachements, des congés parentaux...
- Le développement des compétences : préparation du plan de formation, suivi des départs en formation, remboursements des frais de formation, lien avec les organismes, organisation des formations en interne.

De nouveaux agents ont été recrutés en 2024 sur les missions du recrutement et du développement des compétences. Après un turn-over important, les effectifs sont aujourd'hui stabilisés.

Evènements marquants de l'année :

- Recrutement :
  - 203 agents recrutés en qualité de contractuels
  - 8 offres de mobilités pour 9 recrutements
- Paye et carrière :
  - 14 mises en stage
  - Environ 550 contrats et avenants
  - Environ 100 avancements d'échelon
  - 9 avancements de grade
- Développement des compétences :
  - 333 départs en formation
  - 78 agents partis en formation

### 1. Atelier

Le service technique, également appelé « atelier », a pour mission d'assurer la maintenance des locaux et des équipements, au sein d'un parc immobilier sans cesse en accroissement.

Il est composé de 7 agents qui interviennent dans différents domaines tels que : électricité, plomberie, menuiserie, peinture et autres...

Concernant les gros équipements et installations, la maintenance est sous traitée par contrats à des entreprises extérieures spécialisées : il s'agit principalement des bureaux de contrôle obligatoires et des contrats de maintenance, comme par exemple la centrale incendie, le groupe électrogène, les chaudières et la chaufferie.

Les horaires en semaine sont les suivants : 8h-16h du lundi au jeudi et 8h-15h le vendredi.

Les agents sont soumis à une astreinte technique 365 jours par an et 24h/24 pour l'ensemble des sites du CDEF 31.

Cette année a été marquée par le recrutement d'un nouveau Directeur Adjoint sans discontinuité avec le prédécesseur, le départ en avril du responsable d'atelier et le recrutement mi-septembre d'un nouveau cadre. Au sein de l'équipe il y a eu aussi beaucoup de turn over et le départ en retraite d'un agent. L'équipe de techniciens est restée plusieurs semaines incomplètes notamment les mois d'été. Le recrutement est difficile sur ces postes qui nécessitent à la fois des savoirs faire polyvalents, pour réaliser les travaux tout corps d'état, et à la fois des compétences spécifiques par métier pour les titulaires d'un CAP.

Spécificité : la sécurité

La vérification et le contrôle des organes de sécurité incombent au personnel du service et sont réalisés de manière hebdomadaire, notamment sur les points concernant : la chaufferie, la sous-station pouponnière, la chaufferie de l'école, les vannes gaz, la centrale incendie...

#### **Evènements marquants :**

L'année 2024 a été marquée par des déménagements :

Réfection Villa des Nobles suite à un Incendie

Réalisation clôtures sur tout le 425,

Ouverture et mise aux normes de la nouvelle Villa Lazare Carnot (SSI, clôtures, électricité...)

Déménagement du service Las Tutos sur l'unité Robinson

Déménagement de l'unité robinson sur une nouvelle villa ; Lazare Carnot

Réfection de la Toiture et isolation 1<sup>er</sup> étage, réfection des portes de Las Tutos et prolongement en 2025 (isolation, peinture, sdb, salle de jeux, bureau éducateurs, SSI)

Peintures appartements, Negreneys, Robinson

Déménagement de la Halte-Garderie

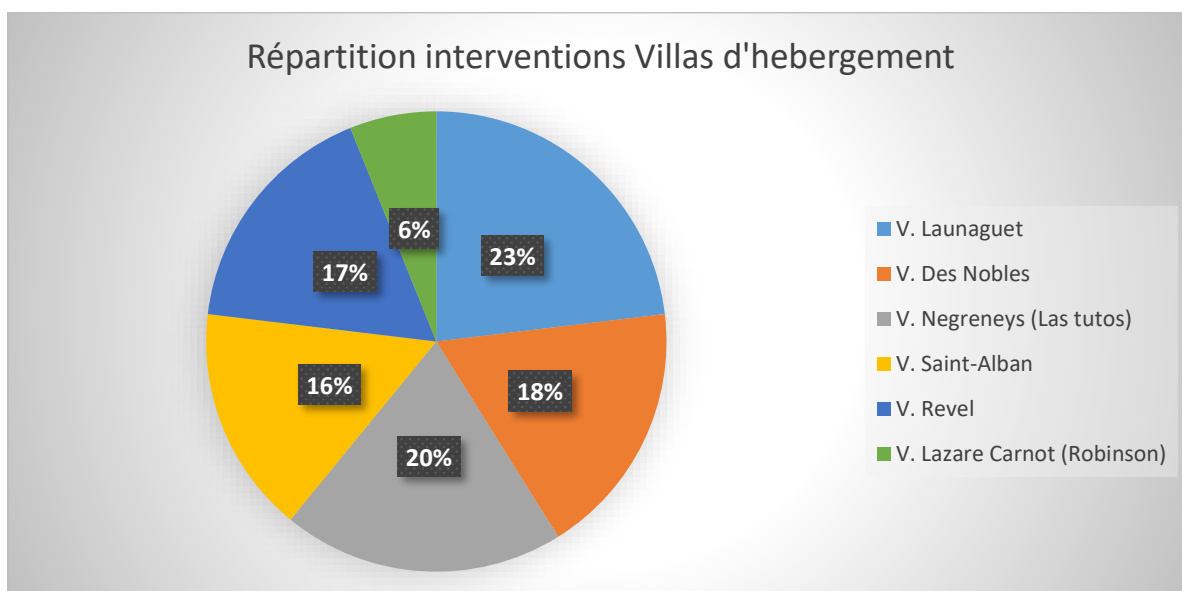
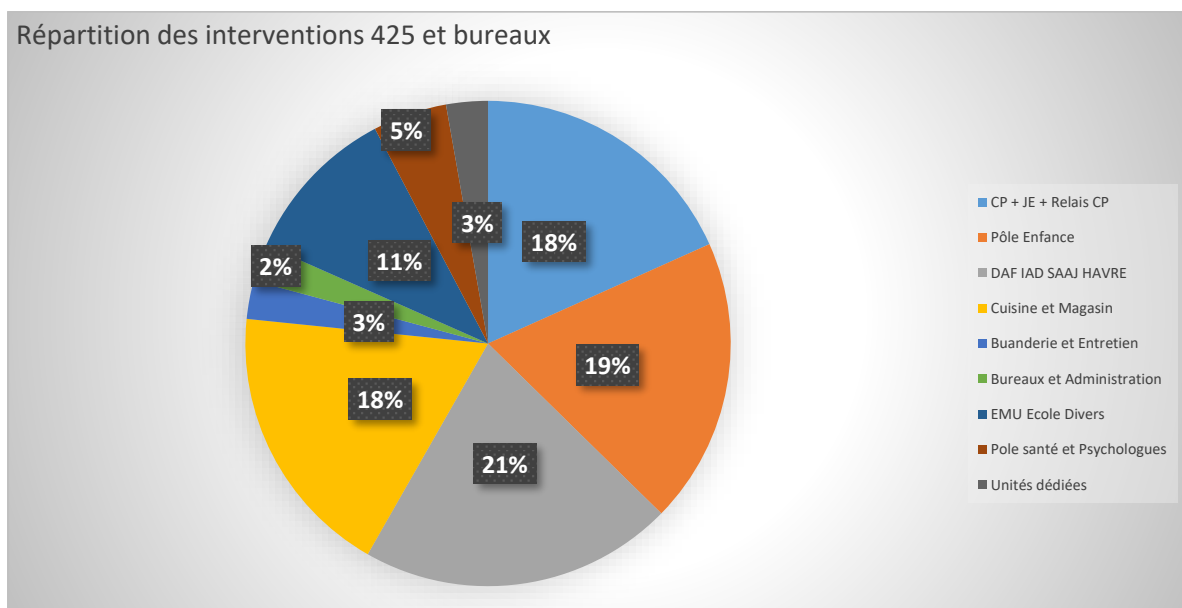
Expulsion d'un appartement et mise en sécurité.

Remplacement de baies vitrées (Launaguet, villa de nobles)

Réfection cuisine Launaguet

Fermeture et nettoyage de villa des nobles, suite à des dégradations avec extincteurs à poudre.

## Opération de maintenance corrective :



En 2024, le service atelier a effectué 1738 bons de demande d'interventions enregistrés, pouvant inclure des interventions multiples et très variées.

A ce chiffre, on peut ajouter un bon nombre d'actions supplémentaires réalisées directement auprès de différents services. Les nombreuses interventions réalisées en urgence dans le cadre des astreintes qui ne sont pas comptabilisées non plus ; ainsi que tous les déplacements pour l'approvisionnement du matériel, tant pour l'atelier que pour l'électroménager et autres mobiliers à destination des unités et de l'administration. Ces manutentions sont nombreuses et réalisées dans l'immédiat. A ce titre on peut noter la grande adaptabilité du service et sa réactivité.

La gestion des clefs, perte, changement de barillets, renouvellement des clefs est un poste important. Les services les plus grands en capacité d'accueil et en surface, comme le centre parental et la pouponnière, sont logiquement des gros consommateurs de bons d'interventions, comme les services enfance.

Les services également fortement consommateurs en bons d'urgence restent les pôles adolescents (villas et unité temporaire) : interventions fréquemment dues à la remise en état de dégradations volontaires sur les mobiliers et les

structures des bâtiments. Les unités dédiées qui accueillent sur des appartements des enfants aux profils complexes demandent de nombreux travaux (portes, placards, baies...) suite à un passage de crise. Ces interventions de remise en état sont généralement longues et très lourdes à traiter.

Les interventions sur les appartements sont aussi de plus en plus importantes et nécessitent des travaux de plus grande ampleur, pouvant aller jusqu'à la réfection quasi-intégrale de ceux-ci. L'un d'entre eux squatté pendant plusieurs années est très dégradé et fait l'objet d'un contentieux avec l'assureur. A noter que l'approvisionnement est parfois long du fait qu'il n'y ait que très peu de stocks chez les fournisseurs (portes, volets.). Dans l'attente du matériel une réparation de fortune est installée, accentuant le sentiment de vétusté.

### Opérations/travaux réalisés par le service technique :

Régulièrement, des réalisations sur mesures (cuisines équipées, meubles, étagères...) sont fabriquées et posées par le service. D'autres fabrications, en lien avec des projets éducatifs, sont également faites.

L'accompagnement des entreprises extérieures dans leurs interventions fait également parti du quotidien du service, de même que le chiffrage des opérations en sous-traitance et des commandes de matériels ; ou encore la coordination des entreprises intervenant pour le Conseil Départemental.

Ils s'occupent aussi de l'évacuation du matériel en réforme vers les déchèteries.

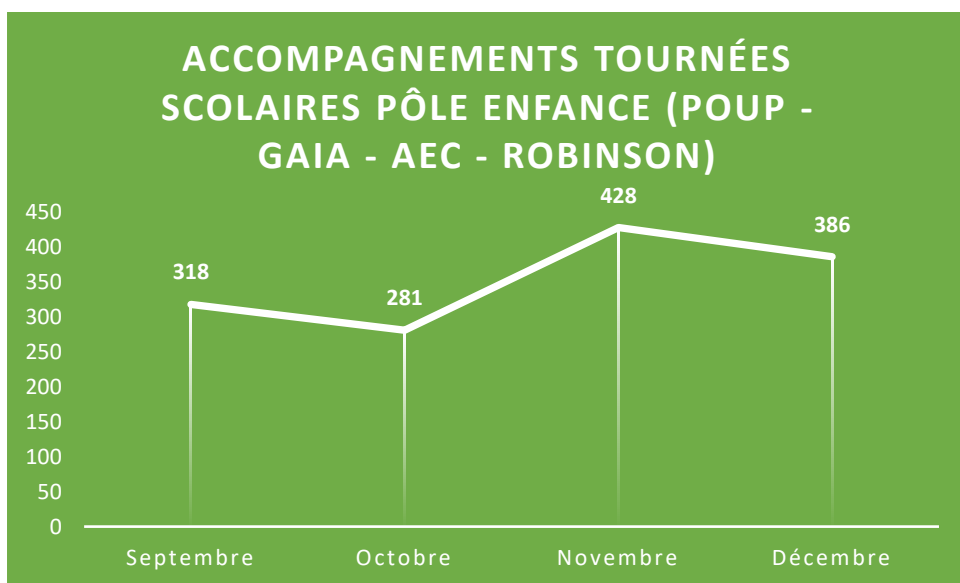
## 2. Transport

Le service des transports au sein du CDEF est assuré par 4 agent.

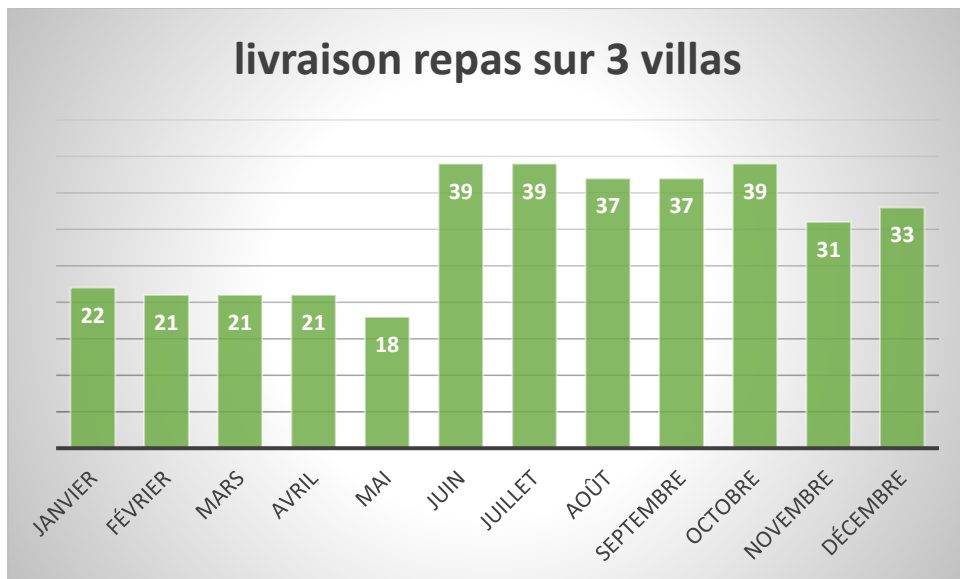
Celui-ci assure les trajets quotidiens de plusieurs enfants dans les écoles, mais également la livraison des repas sur les différentes villas du pôle adolescent en coordination avec la cuisine et la responsable du service. Il effectue des livraisons de courrier ou colis au sein des autres administrations ou de la récupération de commandes chez les fournisseurs.

Le nombre d'enfants scolarisés a fortement augmenté à la rentrée des vacances de la Toussaint. La suractivité des effectifs au sein des unités enfance et petite enfance combinée avec la reprise de la coordination scolaire a favorisé l'inscription des enfants dans les écoles de leur secteur d'origine.

Deux effets majeurs : d'une part un nombre (X4) important d'enfants à déposer chaque matin et à rechercher le soir. D'autre part des tournées organisées jusqu'à 4 secteurs différents (une par chauffeur disponible) pour optimiser le temps de la tournée. Pour répondre à ce besoin croissant l'effectif du service s'est accru jusqu'à 6 ETP en attendant une nouvelle organisation pour 2025.

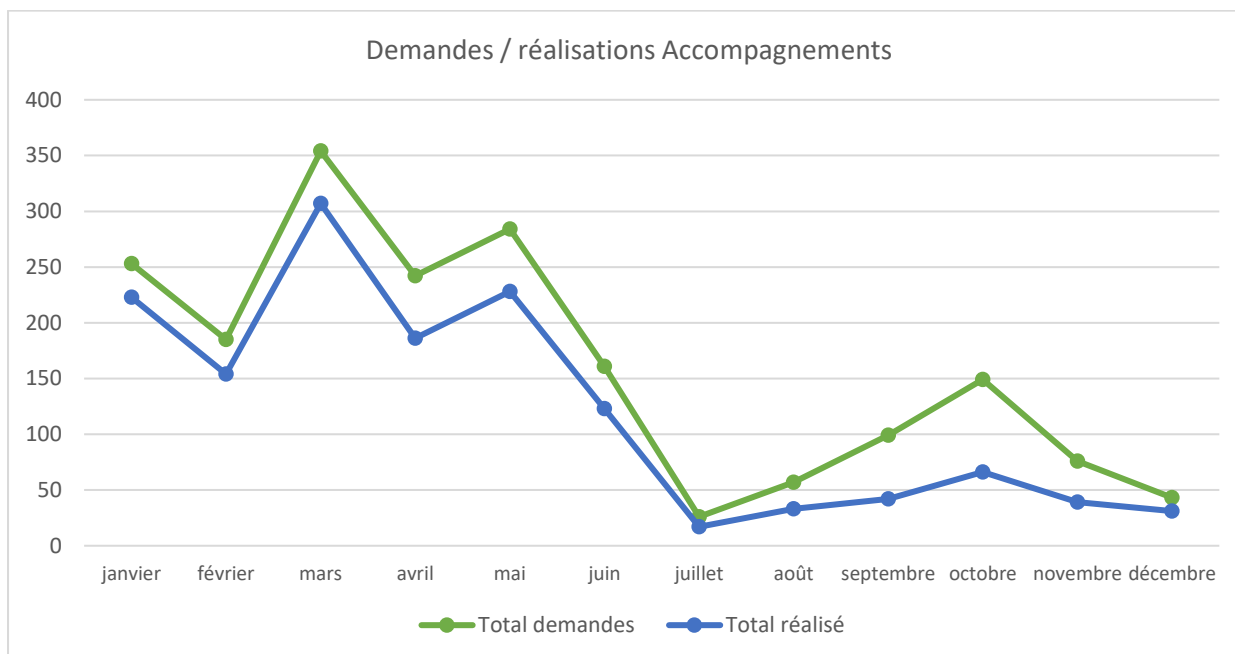


## Livraison de repas :

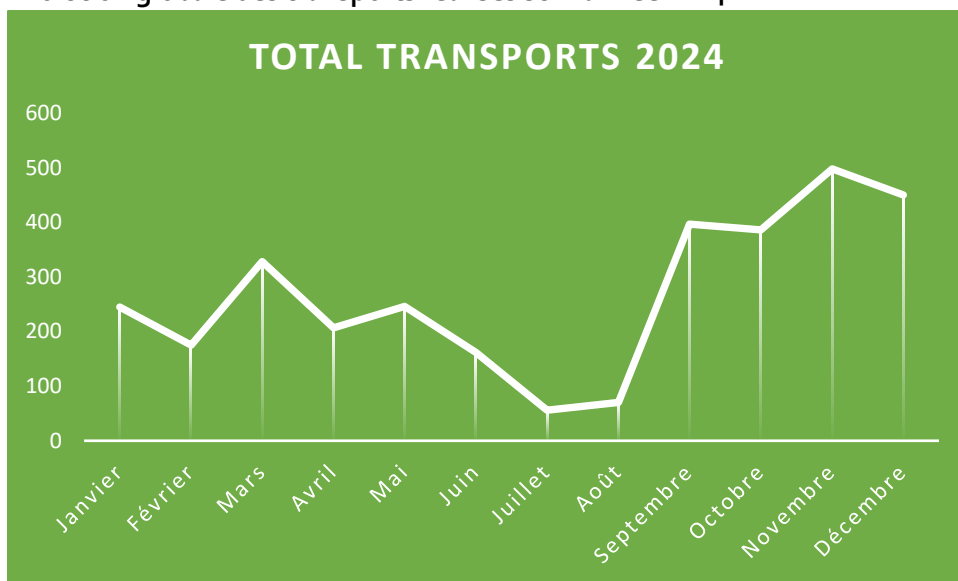


A compter du mois de juin 2024, les livraisons de repas doublent. Cela est dû à l'ouverture de la 3eme unité dédiée en appartement. Les repas ne pouvant être préparés sur place, il est nécessaire de les livrer. Il faut également lier cet accroissement à l'ouverture d'une nouvelle villa.

## Demandes d'accompagnements et part réalisée :



## Evolution globale des transports réalisés sur l'année 2024 :



### Parc de véhicules :

Il a également en charge l'entretien courant et le suivi des révisions et réparations de toute la flotte des véhicules du CDEF (56 véhicules), ainsi que la coordination des rendez-vous avec les garages partenaires ou centres de contrôles techniques.

A noter la diminution de 14 véhicules du parc automobile en 2024 et l'installation de 8 bornes de recharges des véhicules électriques. Les utilitaires thermiques 9 places ne seront plus disponibles chez le loueur, dès 2025. Ces bornes doivent permettre d'accompagner la transformation du parc et la recharge des 14 véhicules de 9 places.

**Investissement :** Petits équipements d'entretien.

## 3. Espaces verts

Le service Espaces Verts est composé de 2 agents.

Les horaires du service sont du lundi au jeudi : 8h-16h et le vendredi : 8h-15h. En période estivale, le planning horaire est aménagé en fonction de la météo (canicule) : 7h-15h et 7h-14h le vendredi.

Ce service gère l'entretien des espaces verts du site du CDEF<sub>31</sub> (8 hectares) et de 5 villas du pôle adolescents (8000m<sup>2</sup>). En plus de l'entretien journalier des accès au 425, le service a en charge la tonte des pelouses, le débroussaillage, la taille des haies et des arbres, ce qui induit le ramassage des branches et des feuilles et leur évacuation vers un circuit de collecte. Ils assurent l'entretien et l'arrosage des massifs. Des plantations de haies et de fleurs ont lieu également chaque année, principalement sur le site du 425.

Ils assurent également le nettoyage et les révisions du matériel nécessaire à ces travaux. Ils s'occupent aussi de l'entretien des toitures du 425.

### **Spécificité : la sécurité**

Les agents assurent une ronde quotidienne en semaine afin de nettoyer les entrées du 425 et vérifier l'état des clôtures (intrusion ou fugue).

### **Appui technique auprès des Equipes Educatives :**

Les agents du service sont sollicités pour des conseils avisés sur la plantation et l'entretien de fleurs et de légumes par les unités éducatives.

### **La gestion des déchets :**

Les agents du service espaces verts veillent également au ramassage des débris divers sur l'ensemble des extérieurs du site du 425, et ponctuellement sur les villas.

Ils s'occupent aussi de l'évacuation des déchets verts vers les déchèteries.

### **Mutualisation des services :**

Dans le cadre de la mutualisation des services, il a été demandé aux deux agents de venir en renfort :

- sur le service chauffeur, ponctuellement en fonction des besoins tout au long de l'année (amener ou récupérer les véhicules du contrôle technique et réparations garage).
- sur l'atelier : renfort sur la manutention de charges, notamment lors des gros déménagements, de livraisons et des réformes de matériel.

**Investissement :** Petits équipements d'entretien.

### **Zone Boisée**

Le bois est classé en zone protégée reconnue comme patrimoine arboré d'intérêt. Il a bénéficié d'une étude sur les 206 arbres présents. Certains ont une valeur environnementale et paysagère et font l'objet d'une attention particulière. Le diagnostic physiologique, sanitaire et mécanique mené par l'ONF, a permis d'identifier ; 4 arbres avec un défaut mécanique, 28 doivent-être abattus, 137 doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie dans les 5 ans à venir. Par ailleurs certaines essences sont fragilisées par le capricorne du chêne. C'est l'un des plus gros insectes de France, qui passe le plus souvent inaperçu au stade adulte. Sa larve est attaque les vieux chênes mais l'espèce est néanmoins protégée. Leur reproduction qui s'étale sur trois années rend l'espèce particulièrement sensible à l'abattage des arbres. En effet, dans un paysage donné, le nombre d'arbres propices à la reproduction du Grand Capricorne est souvent limité. La capacité de dispersion de cet insecte étant assez faible (quelques centaines de mètres), il suffit parfois que deux ou trois arbres disparaissent pour mettre en danger une population locale. Là encore, la notion de continuité écologique est essentielle pour la sauvegarde de l'espèce. Ces arbres occupés par le capricorne doivent être abattus et conservés sur le site.

Le CDEF a limité l'accès des zones sensibles et le département, propriétaire de la parcelle mènera les opérations d'abattage en respectant les préconisations écologiques.

## **4. Buanderie**

L'équipe de la buanderie est composée de 5 professionnelles pour 4.7 ETP temps plein.

Les professionnelles traitent le linge des usagers des groupes présents sur le site principal, les tenues des professionnels, le linge plat de toutes les unités de vie. Elles traitent aussi tous les éléments fonctionnels du service entretien des locaux, type serpillères, lavettes... Exceptionnellement, elles peuvent dépanner certaines villas en traitant le linge des jeunes. En 2024, les accueils d'urgence ont augmenté ce qui génère une augmentation de la gestion du linge plat. En fonction du nombre d'accueil d'urgence, il peut arriver que les professionnelles traitent le linge des jeunes accueillis.

La création de nouvelles unités de vie permettant l'équilibre des groupes d'enfants et d'unités dédiées a eu un impact sur la buanderie.

La suractivité de la pouponnière, par exemple a généré une augmentation de l'activité de la buanderie.

Les professionnelles réalisent le tri, le traitement selon les spécificités et le pliage du linge. Elles traitent, selon les différents protocoles, le linge contaminé par des souillures.

Très fréquemment, les professionnelles sont sollicitées pour réparer des objets appartenant aux enfants, les tenues professionnelles et tout autre type de vêtement pouvant être réparé.

Lors des différents protocoles hygiène, l'équipe est fortement sollicitée. Elles jouent un rôle majeur dans la gestion des différentes parasitoses que nous pouvons rencontrer au sein du CDEF. Lors d'une épidémie de poux ou de punaise de lit, le volume de linge est amplifié. L'une des réussites de l'éradication de l'infestation est la temporalité et la gestion du linge.

L'augmentation des protocoles pour les punaises de lit ou poux est constante.

La présence de l'électricité statique est notable au sein du service. Après de multiples changements, nous avons pu diminuer cette dernière sans pour autant la supprimer intégralement.

C'est un sujet d'échange régulier avec le Conseil Départemental.

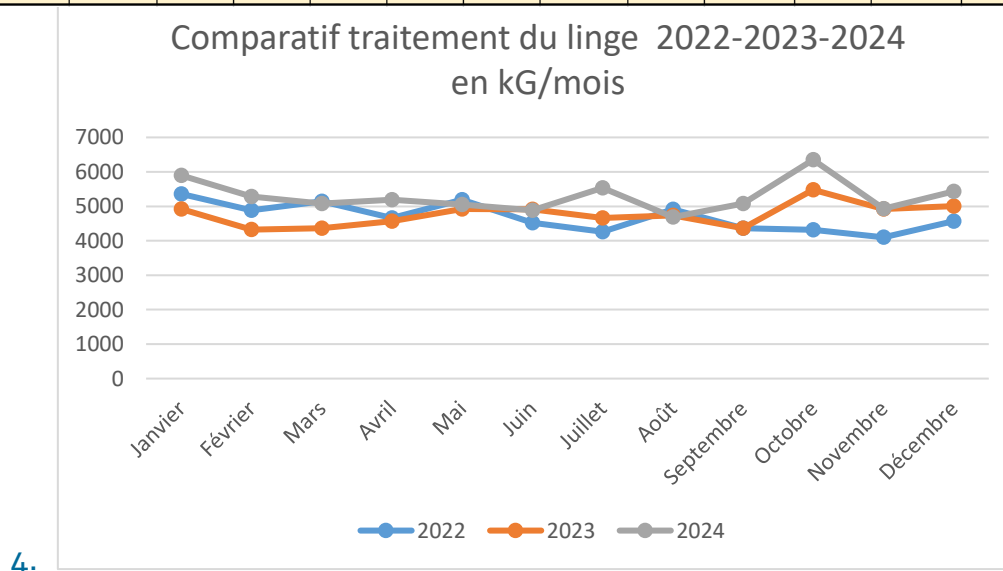
Nous avons commencé la réactualisation de la méthode RABC, en mettant à jour toute la base documentaire.

Ci-dessous, vous trouverez un tableau reprenant la quantité de linge traitée en 2024, par service et de façon mensuelle.

Vous trouverez à la suite de ce tableau, un graphe représentant l'évolution du linge traité au cours des 3 dernières années.

Une augmentation de la quantité de linge traitée est notable au cours de ces 3 dernières années.

2024 JOUR	Pouponnière	Gaia	Arc-en-ciel	Robinson	Centre Parental	Tenues	Serpillères	Jardin d'enfants	Kit d'urgence	ANNEXES					Dispositifs alternatifs	TOTAL
										Saint Alban	Launaguet	Revel	Les Nobles	Las Tutos		
JANVIER	1698	484	320	464	170	748	1392	8	151	42	49	63	136	112	62	5899
FEVRIER	1483	431	275	443	175	658	1271	42	121	45	30	67	46	73	120	5280
MARS	1535	499	172	386	233	666	1163	19	69	43	61	54	21	83	73	5077
AVRIL	1547	424	357	514	109	618	1175	21	94	53	65	57	28	110	15	5187
MAI	1479	327	400	401	153	591	1143	131	94	28	124	50	22	32	81	5056
JUIN	1485	284	386	363	156	588	1174	16	62	65	66	53	10	28	149	4885
JUILLET	1590	412	411	450	173	708	1294	31	74	78	77	56	29	30	125	5538
AOUT	1178	429	360	312	135	633	1140	101	34	27	57	82	16	46	137	4687
SEPTEMBRE	1421	356	442	402	153	645	1279	17	23	91	61	49	20	36	87	5082
OCTOBRE	1707	569	548	504	263	715	1334	117	105	82	96	61	17	68	164	6350
NOVEMBRE	1251	513	445	400	144	620	1099	15	29	31	65	72	74	66	105	4929
DÉCEMBRE	1483	549	500	241	164	648	1290	10	54	45	67	90	53	133	108	5435
<b>TOTAL</b>	<b>17857</b>	<b>5277</b>	<b>4616</b>	<b>4880</b>	<b>2028</b>	<b>7838</b>	<b>14754</b>	<b>528</b>	<b>910</b>	<b>630</b>	<b>818</b>	<b>754</b>	<b>472</b>	<b>817</b>	<b>1226</b>	<b>63405</b>



## 5. Cuisine

Les professionnels ont produit 100 212 repas au cours de l'année 2024, soit une augmentation de 10% en une année. Ce qui correspond à une production de 250 à 280 repas jour réalisés par 4 agents en semaine et 2 en Week-end. Cela englobe la totalité des repas pour les usagers, les accueils d'urgences, les repas thérapeutiques, des visites médiatisées et les repas pour les professionnels. L'augmentation s'explique par le nombre de repas livrés sur les 5 villas et les unités dédiées. Les livraisons des 5 villas sont toujours réalisées en liaison chaude et froide du lundi au vendredi. La livraison est assurée par le service chauffeurs

Le service cuisine a pour ambition de consolider son projet autour de 3 axes ;

- Stabilisation de l'équipe. L'équipe de la cuisine est constituée de 7 professionnels ; 1 chef 6 cuisiniers. Les professionnels ont des compétences hétérogènes. L'équipe se compose d'agents expérimentés et de personnels non diplômés. Il convient de travailler l'accompagnement et le partage de savoirs pour maintenir les agents en poste. Le service a subi un important turn over en 2024. Le manque de Segur sur le service cuisine rend très complexe le recrutement de nouveaux agents qualifiés.

- Respect des normes et des protocoles. En lien étroit avec la cadre Hygiène et sécurité il s'agit de maintenir les obligations HACCP afin de répondre efficacement au audit et prélèvements réalisés dans le service par les autorités de contrôle. 6 prélèvements de surfaces ont été réalisés au cours de l'année 2024. Ils sont tous conformes aux attentes. Convaincu de l'importance de l'importance de cet outil de production en interne, les contraintes budgétaires sont un frein à la qualité. Aujourd'hui les usagers constatent une récurrence des menus et nécessite une plus grande variété accompagnée de davantage de produits frais.
- Maintenir la qualité de l'outil professionnel par l'entretien, la maintenance et l'achat de nouveaux matériels. Un audit réalisé en vue d'adapter le matériel pour améliorer la qualité de production et le confort de travail. Au plan d'investissement à venir il s'agira de remplacer a ligne de lavage qui disjoncte et vétuste, éplucheuse équipements pour purée cellule de refroidissement rapide à grilles, Plancha. La cuisine de production est bien agencée en termes de respect de la marche en avant dans l'espace, surface des locaux, équipements, et propreté.

## 6. Entretien

L'équipe est constituée de 5 professionnelles. En début d'année 2024, certaines professionnelles ont été agressées par certains jeunes accueillis en chambre d'urgence. Ces évènements ont été isolés. Cela a généré beaucoup de peur au sein de l'équipe avec des arrêts suite à des déclarations d'accidents de travail. Ces évènements ont été suivi de protocoles violence, d'échanges au cours des réunions d'équipes, des propositions d'accompagnements auprès de la psychologue du travail ainsi que des accompagnements individualisés.

Cela a généré beaucoup de remplacements de professionnels. Une professionnelle a souhaité intégré le service des ASH de la pouponnière au cours de l'année.

Suite aux différents changements de professionnels, nous avons essayé de maintenir un transfert de compétence adéquat. Cela n'a pas toujours été évident mais l'esprit volontaire de l'équipe a pu être soutenant.

La partie des studios d'accueil d'urgence ont été condamné pour des travaux avec un changement de destination des locaux. Cela a diminué la charge de travail. L'unité dédiée est toujours présente le weekend et les vacances scolaires ce qui n'est pas évident en terme de traitement des locaux. L'entretien de ces parties sont très délicates, les professionnelles peuvent intervenir en lien avec l'équipe. Ce travail collaboratif rend les relations plus facilitante, permettant un travail de qualité.

## 7. Magasin

Le magasin est composé de 3 professionnels, en 2024. Le service magasin est un maillon indispensable pour le bon fonctionnement des unités/services. Il a en charge la réception, le stockage, la préparation et la distribution des produits : alimentaires, d'entretien, de papeterie, et des vêtements. Il garantit une continuité de service et une harmonisation des produits au sein de la structure. Il est ouvert de 6h à 16h afin de répondre aux besoins des unités éducatives. Ce service travaille en étroite collaboration avec le service finance en terme de groupement d'achats et avec le service cuisine pour la partie commandes alimentaires pour les menus. Cette profession nécessite une organisation cadrée et une bonne connaissance des produits. Un inventaire mensuel est effectué sur tous les produits/denrées tenus en stock, puis un inventaire annuel est déclaré comptablement au 31 décembre.

Cette année 2024 a été marquée par une gestion financière plus fine.

Suite à des arrêts de longues maladies, le service a dû se réorganiser et réduire son amplitude horaire. Depuis fin 2024, le magasin est ouvert du lundi au vendredi de 6h à 14h et fonctionne avec 2 professionnels.

En 2024, les professionnels ont réalisé 4110 bons de préparation de sortie pour les unités de vies et les services.

Ils ont commandé, déchargé et rangé 1560 commandes de tout type de consommables.

# Annexes

- [1. Le Compte administratif 2024](#)
- [2. Le Rapport social unique 2024](#)